



Document d'enregistrement universel 2024

incluant le rapport financier annuel

Société Anonyme au capital de 2 794 142,40 euros
Le Valmy
4/16 avenue Léon Gaumont
75020 Paris



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 25 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction au format PDF de la version officielle du document d'enregistrement universel établie au format XHTML, déposée auprès de l'AMF le 25 avril 2025 et disponible sur le site internet de l'AMF www.amf-france.org. Cette reproduction est disponible sur notre site internet www.infotel.com.

SOMMAIRE

Message du Président	6
1. Personnes responsables.....	7
1.1. Responsable du document d'enregistrement universel	7
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel.....	7
1.3. Déclaration d'approbation par l'autorité compétente.....	7
2. Contrôleurs légaux des comptes	8
2.1. Commissaires aux comptes.....	8
2.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	9
3. Facteurs de risques.....	10
3.1. Risques liés à l'activité.....	10
3.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	10
3.1.2. Risques technologiques	11
3.1.3. Baisse des prix	11
3.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents.....	11
3.1.5. Difficulté à gérer la croissance	12
3.2. Assurances – Couverture des risques éventuels	12
3.3. Risques de marché	12
3.3.1. Risque de change	12
3.3.2. Risque de taux	13
3.3.3. Risque de liquidité	14
3.3.4. Risque sur actions	14
3.3.5. Risque pays.....	14
3.4. Risques juridiques	14
3.4.1. Réglementation particulière.....	14
3.4.2. Confidentialité	14
3.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle	15
3.4.4. Non-respect d'obligations de résultat	15
3.4.5. Faits exceptionnels et litiges	15
3.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur	15
3.5. Risques industriels et liés à l'environnement.....	15
3.6. Risques sanitaires	15
3.7. Le contrôle interne	16
3.7.1. Définition et objectifs du contrôle interne	16
3.7.2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle	16
3.7.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	22
4. Informations concernant l'émetteur.....	24
4.1. Histoire et évolution de la société	24
4.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société	24
4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	24
4.1.3. Date de constitution et durée	24
4.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	24
4.1.5. Historique	24
4.2. Investissements	28
4.2.1. Principaux investissements réalisés	28
4.2.2. Principaux investissements en cours	28
5. Aperçu des activités	29
5.1. Généralités.....	29
5.2. Objectifs et stratégie	29
5.2.1. Le modèle d'Infotel	29
5.2.2. La mise en œuvre du plan stratégique à 5 ans	30
5.3. Les services : les réponses sur mesure à proximité des clients	33
5.3.1. Les spécificités d'Infotel	33
5.3.2. L'intelligence artificielle.....	34
5.3.3. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel.....	35
5.4. Les logiciels : les outils des grands systèmes d'information	36
5.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants	36
5.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques.....	36

5.4.3. Le support technique	37
5.5. Principaux marchés	37
5.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France	37
5.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel	39
5.6. Événements importants	41
5.7. Propriété intellectuelle et industrielle	41
5.8. Position concurrentielle	41
5.9. Recherche et développement, brevets et licences	42
6. Structure organisationnelle	44
6.1. Place de la société Infotel au sein du Groupe	44
6.2. Filiales	44
6.2.1. Description et activité des filiales	44
6.2.2. Activité d'Infotel Conseil	45
6.2.3. Activité d'OAIO	46
6.2.4. Activité d'Altanna	46
6.2.5. Activité de Coach'IS	46
6.2.6. Activité d'Infotel Corporation (USA)	46
6.2.7. Activité d'Infotel Monaco (Monaco)	46
6.2.8. Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)	46
6.2.9. Activité d'Infotel UK Consulting Ltd	46
6.2.10. Activité de Infotel IT Consulting Private Limited	47
6.2.11. Activité d'Infotel Canada Inc.	47
6.2.12. Activité de Groupe Adaming Maroc	47
6.2.13. Autres informations sur les filiales	48
6.3. Organisation fonctionnelle et ressources humaines	49
6.3.1. Organigramme	49
6.3.2. Fonctionnement	49
6.4. Locaux utilisés par le Groupe	52
7. Examen de la situation financière et du résultat	53
7.1. Situation financière	53
7.2. Résultat	53
7.2.1. Groupe	53
7.2.2. Société mère	53
7.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale	54
7.3. Capitaux propres	54
8. Trésorerie et capitaux	55
9. Environnement réglementaire	58
10. Informations sur les tendances	59
10.1. Tendances depuis la fin de l'exercice 2024	59
10.2. Tendances pour l'exercice 2025	59
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	60
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	61
12.1. Organes d'administration, de direction, de surveillance	61
12.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale	61
12.2. Conflits d'intérêts	62
13. Rémunération et avantages	63
13.1. Rémunérations des dirigeants	63
13.2. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	63
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	65
14.1. Mandats et contrats de service	65
14.2. Gouvernement d'entreprise et comités	65
14.3. Limitations des pouvoirs du Directeur général	65
14.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	65
14.5. Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	67
Introduction : rappel des obligations légales	67
Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux	87
15. Salariés	92
15.1. Effectifs	92
15.2. Participation et intéressement	92
15.3. Participation au capital	93

15.4. Plans d'options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	93
15.4.1. Plans d'options de souscription d'actions	93
15.4.2. Plans d'actions gratuites	93
15.5. Informations sociales	95
15.5.1. Tableau de synthèse des informations	95
15.5.2. Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	96
15.5.3. Politique de formation	96
15.5.4. Politique de santé-sécurité / Qualité de vie au travail	96
15.5.5. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	98
16. Rapport de durabilité	99
Message du Directeur Général Délégué	99
16.1. Général	100
16.1.1. ESRS 2 - Informations générales	100
16.2. Informations environnementales	138
16.2.1. ESRS E1 - Changement climatique	138
16.2.2. ESRS E2 – Pollution	151
16.2.3. ESRS E3 - Ressources hydriques et marines	152
16.2.4. ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	154
16.2.5. ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire	154
16.2.6. Taxonomie	157
16.3. Informations sociales	163
16.3.1. ESRS S1 - Personnel de l'entreprise	163
16.3.2. ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	190
16.3.3. ESRS S3 - Communautés affectées	196
16.3.4. ESRS S4 - L'interaction avec les utilisateurs finaux	196
16.4. Gouvernance	201
16.4.1. ESRS G1 - Conduite des affaires	201
16.5. Données non renseignées	209
16.5.1. Non matériel	209
16.5.2. Non applicable	210
16.6. Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Infotel	211
17. Principaux actionnaires	214
17.1. Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années	214
18. Transactions avec des parties liées	216
19. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	217
19.1. Informations financières historiques	217
19.2. États financiers consolidés	218
19.2.1. Bilan consolidé	218
19.2.2. Compte de résultat et état du résultat global	220
19.2.3. Tableau des flux de trésorerie	221
19.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	222
19.2.5. Informations générales	223
19.2.6. Principes et méthodes comptables	223
19.3. États financiers annuels	246
19.3.1. Bilan Actif	246
19.3.2. Bilan Passif	247
19.3.3. Compte de résultat	248
19.3.4. Annexe aux comptes annuels	250
19.4. Rapports des commissaires aux comptes	259
19.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	259
19.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	263
19.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	267
19.5. Date des dernières informations financières	268
19.6. Informations financières intermédiaires	268
19.7. Politique de distribution des dividendes	268
19.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	268

19.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	268
20. Informations supplémentaires	269
20.1. Capital social	269
20.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société	269
20.1.2. Actions autorisées non encore émises	270
20.1.3. Actions non représentatives du capital	270
20.1.4. Actions autodétenues	270
20.1.5. Valeurs mobilières complexes	271
20.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré	271
20.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe	271
20.1.8. Historique du capital social	271
20.2. Acte constitutif et statuts	271
20.2.1. Objet social	271
20.2.2. Capital social et actions	272
20.2.3. Membres des organes d'administration et de direction	272
20.2.4. Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions	274
20.2.5. Modifications des droits des actionnaires	275
20.2.6. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	275
20.2.7. Changement de contrôle	275
20.2.8. Franchissements des seuils	276
20.2.9. Modifications du capital social	276
21. Contrats importants	277
22. Documents disponibles	278
22.1. Calendrier de communication financière	278

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,

En 2024, **Infotel** a enregistré un chiffre d'affaires de 294,8 M€, en baisse de 4,1 % par rapport aux 307,5 M€ de 2023.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 281,5 M€ en diminution de 4,9 %. Dans les Services, **Infotel** confirme son fort ancrage dans le secteur Banque – Finance qui représente 39,2 % du chiffre d'affaires Services, et ce en dépit d'un ralentissement temporaire des investissements IT. Le secteur Industrie totalise 26,3 % du chiffre d'affaires Services avec une baisse des investissements chez Airbus et Stellantis. Les Services – Transports représentent 19,1 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Sur un marché toujours caractérisé par des tensions dans le recrutement, le groupe **Infotel** a stabilisé ses effectifs avec 387 recrutements bruts réalisés en 2024, portant le total des effectifs à 3 083 collaborateurs à fin décembre. Le taux d'intercontrats reste très contenu sur l'ensemble de l'année à 3,4 %.

L'activité **Logiciels** affiche une solide croissance sur l'année à 15,6 % et **Infotel** consolide sa position au-delà du seuil des 10 M€ en 2024 avec un chiffre d'affaires de 13,3 M€. Les royalties IBM sur le 4^e trimestre s'élèvent à 1,7 M€ et à 6,1 M€ sur l'ensemble de l'année 2024. De son côté, Orlando, logiciel dédié à la documentation technique d'avions, poursuit sa croissance remarquable générant un chiffre d'affaires de 4,0 M€ contre 2,8 M€ en 2023, représentant une croissance de 43 % sur l'année. Plus de 50 compagnies aériennes sont désormais en portefeuille et le potentiel de croissance reste encore très important.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 24,6 M€ contre 24,9 M€ un an auparavant. Le taux de marge opérationnelle courante est de 8,4 % contre 8,1 % en 2023, avec un taux de sous-traitance en baisse de 3,72 points pour atteindre 37,25 % du chiffre d'affaires (contre 40,97 % en 2023). À l'inverse la part relative des coûts du personnel augmente de 2,7 points par rapport au chiffre d'affaires, représentant 44,17 % du chiffre d'affaires (contre 41,42 % en 2023).

Le résultat net part du Groupe ressort à 18,5 M€ soit une marge nette de 6,3 % du chiffre d'affaires contre 5,9 % l'an dernier. Avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 36,5 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, **Infotel** a renforcé sa situation financière au 31 décembre 2024 avec 123,8 M€ de capitaux propres, aucun endettement significatif et une trésorerie de 109,9 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous a permis de proposer, lors du Conseil d'administration du 19 mars 2025, le versement d'un dividende de deux euros (2,00 €) par action.

Bernard Lafforet
Président

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

M. Michel Koutchouk,
Directeur général délégué.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

À noter que, dans leur rapport figurant en page 211, les commissaires aux comptes ne se sont pas prononcés sur la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Infotel dans le cadre du reporting des informations en matière de durabilité.

1.3. DÉCLARATION D'APPROBATION PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'AMF en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017/1129.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Forvis Mazars SA

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
Représenté par Madame Isabelle Massa
Date du premier mandat : 7 décembre 2011

Constantin Associés (membre de Deloitte Touche Tohmatsu)

6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Représenté par Madame Cécile Rémy
Date du premier mandat : 26 mai 2010

2.2. HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en k€	Forvis Mazars SA		Constantin Associés		Audit Consultants Associés		Constantin Associés	
	2024		2024		2023		2023	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	85	47	85	52	59	44	70	41
- Filiales intégrées globalement	74	41	56	34	75	56	54	32
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	159	88	141	86	134	100	124	73
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.	22	12	22	14			16	9
- ESEF							25	15
- Travaux non récurrents							6	3
<i>Sous total</i>	22	12	22	14			47	27
TOTAL	181	100	163	100	134	100	171	100

3. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer **Infotel** et ses activités, avant toute décision d'investissement dans les actions d'**Infotel**.

Certains facteurs de risque affectant le secteur des prestations de service informatiques s'appliquent également à **Infotel**. Ces facteurs incluent :

- une concurrence accrue pour les services, avec des stratégies de prix agressives dues à l'arrivée de concurrents venant de pays émergents et l'évolution croissante de la part des prestations au forfait par rapport au chiffre d'affaires ;
- l'utilisation par les clients de nouvelles technologies pour la réalisation de leurs applications informatiques ;
- de nouvelles stratégies d'achat de technologies sur la base des programmes du monde libre, en « open source » ou en « cloud ».

Chacune de ces circonstances peut avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Il ne peut y avoir de garantie que les risques décrits dans ce document d'enregistrement universel n'engendreront pas de problèmes affectant de façon significative la situation financière de son activité ou le cours de son action. La Société a procédé à une revue des risques, listés ci-avant, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui viennent d'être présentés. D'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur la Société.

En application du règlement dit « Prospectus 3 » et des règlements européens délégués du 14 mars 2019, la présentation des facteurs de risque dans le présent chapitre tient compte des risques significatifs en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact sur le Groupe. De plus, pour tenir compte de la hiérarchisation des risques, les risques les plus importants sont présentés au début de chaque catégorie. Par ailleurs, un tableau de matrice des risques est présenté au sein du chapitre consacré à la déclaration de performance extra-financière. Ce tableau vise à les présenter de manière synthétique.

3.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

3.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et dont l'externalisation partielle n'est confiée qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de l'activité par client et par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'**Infotel** » en page 39 du présent document.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées.

Au cours des deux derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2024	2023	2022
Prestations en régie et centres de service	83	81	82
Prestations forfaitisées	17	19	18

Le client le plus important d'**Infotel** représente 14,7 % du chiffre d'affaires consolidé contre 16,9 % lors de l'exercice précédent. Le deuxième plus gros client représente 10,9 % du chiffre d'affaires, contre 9,8 % en 2023. Quant aux cinq plus gros clients, ils représentent au total 50,7 % du chiffre d'affaires consolidé contre 54,0 % lors de l'exercice précédent. La majorité des prestations réalisées pour ces clients est effectuée au sein de centres de service, faisant l'objet de contrats pluriannuels.

Fournisseurs

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001, énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente 37,3 % du chiffre d'affaires en 2024 (41,0 % en 2023). Le risque de dépendance envers les sous-traitants est faible compte tenu de leur forte atomisation.

Prestations au forfait

Les prestations réalisées par la Société, sont facturées soit au forfait, soit en régie.

Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (ISO).

3.1.2. Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion liés à la digitalisation et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

3.1.3. Baisse des prix

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

3.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ; il a su renouveler sa gamme et la développer pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;

- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de service, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

3.1.5. Difficulté à gérer la croissance

Infotel prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'international. Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif. Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

3.2. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

- la responsabilité civile ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles ;
- les locaux loués ;
- les départs à la retraite ;
- les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2024, ainsi que le montant des primes versées en 2024.

Risques	Niveau de couverture (k€)	Montant des primes 2024 (k€)
Responsabilité civile	10 000	70
Départ en retraite	0	0
Dommages matériels et immatériels confondus	4 000	38

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou des autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« back up ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

3.3. RISQUES DE MARCHÉ

3.3.1. Risque de change

En milliers d'US Dollars	Montant
Actifs	2 011
Passifs	1855
Position nette	189

En milliers de Livres Sterling	Montant
Actifs	3 826
Passifs	931
Position nette	2 895

En milliers de Roupies Indiennes	Montant
Actifs	72 014
Passifs	39 424
Position nette	32 590

En milliers de Dirhams marocains	Montant
Actifs	22 009
Passifs	12 406
Position nette	9 603

En milliers de Dollars canadiens	Montant
Actifs	605
Passifs	446
Position nette	159

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2024 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 6 510 k€, soit 2,2 % du chiffre d'affaires (contre 5 711 k€ en 2023 représentant 1,9 % du chiffre d'affaires global). Le chiffre d'affaires réalisé en livre sterling représente 2,6 % du chiffre d'affaires 2024, soit 7 623 k€ (contre 2,2 % du chiffre d'affaires 2023, soit 6 599 k€). Celle réalisée en dollar canadien est de 326 k€. La part réalisée en roupie indienne et en dirham marocain est nulle.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 76 k€.

Une évolution du cours de la livre sterling de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 29 k€.

Une évolution du cours de la roupie de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 7 k€.

Une évolution du cours du dirham marocain de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 49 k€.

Une évolution du cours du dollar canadien de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 5 k€.

3.3.2. Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier dont le montant serait assez important pour faire peser un risque lié de taux significatif et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

3.3.3. Risque de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'un niveau faible d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

3.3.4. Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liés à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	401 k€
Bons et comptes à terme :	69 140 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

3.3.5. Risque pays

L'activité du Groupe étant exercée essentiellement sur le territoire de l'Europe occidentale et les États-Unis, le risque pays est considéré comme marginal.

S'agissant des pays dans d'autres zones géographiques comme le Canada, l'Inde ou le Maroc, le risque est faible compte tenu de la faible proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ces pays par rapport aux chiffres d'affaires du groupe **Infotel**.

3.4. RISQUES JURIDIQUES

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour litiges s'élève à 939 k€.

Le détail des litiges est décrit à l'annexe des comptes consolidés dans la partie « Note 12 – Provisions pour risques et charges » en page 237.

3.4.1. Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ni de procédures d'homologation.

3.4.2. Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La

Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

3.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables.

À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, dans un contentieux dans ce domaine.

Infotel n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, concernent principalement des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

3.4.4. Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non-respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

3.4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

3.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

3.5. RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement des cartouches d'encre pour imprimantes et collecte du matériel informatique obsolète) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Même si les prestations de services du Groupe ont un très faible impact sur l'environnement, le groupe **Infotel** s'efforce néanmoins de limiter les effets de son activité sur l'environnement par différentes mesures décrites au chapitre 16 « Rapport de durabilité » en page 99 du présent document.

Notamment, le groupe **Infotel** est certifié ISO 14001 depuis le 29 juillet 2011.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

3.6. RISQUES SANITAIRES

Pour faire face à la crise sanitaire générée par la pandémie de la Covid-19, survenue au début de l'année 2020, **Infotel** avait été dans l'obligation d'adapter son organisation, en particulier par un recours au télétravail que le Groupe continue à intégrer dans ses pratiques.

3.7. LE CONTRÔLE INTERNE

3.7.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- enfin, de veiller au bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

3.7.2. Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle

Infotel est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

Au 31 décembre 2024, le Groupe est constitué de ses filiales françaises, Infotel Conseil, OAIO et Altanna détenues respectivement à 100 %, 91,25 % et 30 % par **Infotel**. La société Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS.

Le groupe **Infotel** a également une présence à l'international grâce à ses filiales étrangères implantées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et à Monaco : les sociétés Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Infotel Monaco sont détenues à 100 % et sa filiale au Royaume-Uni, Infotel UK Consulting Ltd, est détenue à 51 %.

Par ailleurs, **Infotel** s'est plus récemment implanté dans trois autres pays pour renforcer ses projets internationaux, à savoir en Inde, au Canada et au Maroc. Depuis le 19 août 2022, Infotel UK Consulting Ltd détient 99,9 % de la société indienne Infotel IT Consulting Private Limited. Par ailleurs, Infotel Canada Inc. a été constitué le 14 mars 2023 et cette filiale canadienne est détenue à 100 % par **Infotel**. Le groupe **Infotel** s'est également implanté au Maroc et a fait l'acquisition le 5 mai 2023, de 65 % de la société Groupe Adaming Maroc.

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Dans l'exercice de ses fonctions de Comité d'audit, le Conseil d'administration est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et du suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAO détenue à 91,25 %, Altanna détenue à 30 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 % et Groupe Adaming Maroc détenue à 65%) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

La gestion des risques majeurs

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document d'enregistrement universel 2024 de la société **Infotel**. En résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions,...)

Risques de taux

L'exposition aux risques de taux est détaillée au paragraphe 3.3.2 du présent document d'enregistrement universel.

Risques de change

L'exposition aux risques de change est détaillée au paragraphe 3.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

Risques de liquidité

L'exposition aux risques de liquidité est détaillée au paragraphe 3.3.3 du présent document d'enregistrement universel.

Risques sur actions

L'exposition aux risques sur actions est détaillée au paragraphe 3.3.4 du présent document d'enregistrement universel.

Clients

L'exposition aux risques clients est détaillée au paragraphe 3.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Fournisseurs

L'exposition aux risques fournisseurs est détaillée au paragraphe 3.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'exposition aux risques de dépendance à l'égard du personnel clé est détaillée au paragraphe 3.1.1 du présent document d'enregistrement universel.

Risques technologiques

L'exposition aux risques technologiques est détaillée au paragraphe 3.1.2 du présent document d'enregistrement universel.

Baisse des prix

L'exposition aux risques de baisse des prix est détaillée au paragraphe 3.1.3 du présent document d'enregistrement universel.

Arrivée de nouveaux concurrents

L'exposition aux risques d'arrivée de nouveaux concurrents est détaillée au paragraphe 3.1.4 du présent document d'enregistrement universel.

Gestion de croissance

L'exposition aux risques de difficulté de gestion de la croissance est détaillée au paragraphe 3.1.5 du présent document d'enregistrement universel.

Risques juridiques

L'exposition à l'ensemble des risques juridiques est détaillée au paragraphe 3.4 du présent document d'enregistrement universel.

Réglementation particulière

L'exposition aux risques de réglementation particulière est détaillée au paragraphe 3.4.1 du présent document d'enregistrement universel.

Confidentialité

L'exposition aux risques de confidentialité est détaillée au paragraphe 3.4.2 du présent document d'enregistrement universel.

Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

L'exposition aux risques de dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle est détaillée au paragraphe 3.4.3 du présent document d'enregistrement universel.

Non-respect d'obligations de résultat

L'exposition aux risques de non-respect d'obligations de résultat est détaillée au paragraphe 3.4.4 du présent document d'enregistrement universel.

Faits exceptionnels et litiges

L'exposition aux risques de faits exceptionnels et litiges est détaillée au paragraphe 3.4.5 du présent document d'enregistrement universel.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les immobilisations du groupe **Infotel**.

Risques industriels et liés à l'environnement

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. Le Groupe a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes et piles usagées) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution. Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société et de ses filiales, une politique environnementale adaptée a été mise en place.

Risques climatiques

Conformément à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique, depuis l'exercice 2016, **Infotel** est tenue de mentionner les risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures prises par la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité.

Prise en compte des risques climatiques

Compte tenu de la localisation de ses implantations, principalement européennes, le groupe **Infotel** est peu exposé aux risques liés au changement climatique, tant dans le cadre de son fonctionnement que dans l'exercice de ses activités.

Certains phénomènes climatiques extrêmes sont néanmoins susceptibles d'affecter les locaux d'**Infotel** en Europe (ex. : tempêtes, canicules, crue de la Seine, etc.).

Stratégie bas carbone

L'urgence climatique oblige aujourd'hui à faire évoluer le modèle d'affaires afin de s'engager dans une trajectoire à faible émission de carbone.

En 2025, Le groupe **Infotel** a réalisé un Bilan BEGES (Émission des gaz à effet de serre) par un organisme externe le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) sur les données de l'année 2024.

Au-delà des recommandations du BEGES sur les pistes de réduction identifiées, **Infotel** a choisi de lancer en 2024 une démarche ACT (Assessment Low Carbon) destinée à identifier les leviers nécessaires pour définir une trajectoire vers une transition bas-carbone fiable tout en prenant en compte nos objectifs de développement.

Cet accompagnement vise à nous permettre de prendre des mesures concrètes pour réduire notre empreinte carbone et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique.

Infotel a décidé dès 2024 de formaliser son engagement envers la réduction de son empreinte environnementale en démarrant le processus auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) visant à fixer et faire valider sous 2 ans un objectif pour réduire son empreinte carbone et un plan d'action associé.

Qualité

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Certificat/Label	Libellé du certificat	Sites certifiés
ISO9001-2015 Numéro de certification 1998/10031.14	Activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats.	Infotel Conseil Paris (Neuilly-sur-Seine et Paris Montreuil et Nanterre), Toulouse (Blagnac et Balma), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO 14001-2015 Numéro de certification 2001/40997.7	Activités de réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats	Infotel Conseil Paris (Neuilly-sur-Seine, Paris Montreuil et Nanterre), Toulouse (Blagnac et Balma), Bordeaux (Pessac), Lyon, Rennes, Nantes (Saint-Herblain), Le Mans, Brest, Niort, Aix-en-Provence, Nice (Sophia-Antipolis), Lille (Lezennes).
ISO27001-2017 Numéro de certification 2017/77710.6.	Activités de Conception, Réalisation, Maintenance et Support de logiciels avec engagements de résultat depuis les infrastructures Infotel et la mise à disposition de solutions logicielles Infotel en mode SAAS et des services managés associés basés sur les infrastructures Infotel ou Cloud (Solution de type IAAS)	Infotel Conseil Rennes, Paris, Nanterre, Toulouse Blagnac Infotel Monaco Monaco Infotel UK Newcastle. Infotel India Chennai
Label NR Niveau 2	Label Numérique Responsable	Infotel Conseil Paris Toulouse
O-TTPS (ISO20243)	Arcsys Family products, z/OS Db2 utilities z/OS Db2 utility HPUz for IBM, LUW Db2 utilities for IBM, z/OS utility Infopak from Insoft Infotel Software Department	Infotel SA Département logiciel
NF461	Système archivage électronique conforme au ISO14641 et NF Z42-013	Infotel Monaco

La politique menée par **Infotel** en matière d'environnement est développée au chapitre 16 « Rapport de durabilité » en page 99 du présent document.

Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** sont détenues à 100 % (sauf OAIO détenue à 91,25 %, Infotel UK Consulting Ltd détenue à 51 %, Groupe Adaming Maroc détenue à 65 % et Altanna détenue à 30 %) et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

La filiale de droit indien Infotel IT Consulting Private Limited est détenue à 99,9 % par Infotel UK Consulting Ltd.

Par ailleurs, Infotel Conseil détient 100 % de la société Coach'IS.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de directions régionales assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

2) La direction opérationnelle

La mission de la direction opérationnelle est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de cette direction est exercée par un Directeur général délégué.

3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée en 2024 par une personne spécifique sous le contrôle de la Direction Générale.

4) La direction du personnel

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction rattachée à la direction opérationnelle sous le contrôle d'un Directeur général délégué.

5) La fonction communication

La fonction communication est rattachée à la Direction du personnel.

3.7.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature

Les dépenses dans les filiales françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes.

2) Établissement des comptes annuels

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes annuels leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) Établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Évolution du contrôle interne

Infotel se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

4.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

Infotel

4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

RCS : Paris 317 480 135.

Code APE – NAF (nomenclature d'activités française) : 5829A (édition de logiciels système et de réseau).

LEI : 9695008JULKH9KJQLP04

4.1.3. Date de constitution et durée

La société **Infotel** a été constituée le 31 décembre 1979, pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2078, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

4.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Infotel

Le Valmy 4/16 avenue Léon Gaumont

75020 Paris

Téléphone : 01 48 97 38 38

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce.

Les documents juridiques de la société peuvent être consultés au siège social ci-dessus ou sur son Site Web : www.infotel.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

4.1.5. Historique

4.1.5.1. **Création de la Société : des experts des bases de données et du temps réel (1979 – 1988)**

Le groupe **Infotel** a été créé à la fin de 1979, par une équipe d'experts : Bernard Lafforet, chercheur en mathématiques au CNRS et spécialiste reconnu dans la résolution de problèmes complexes de programmation, nécessitant la construction d'algorithmes sophistiqués, Michel Koutchouk, responsable d'un service de développement d'applications à la Direction informatique d'Air France, et Alain Hallereau, directeur de projets à Cap Gemini, rejoints ensuite par Josyane Muller, qui avait été responsable d'agence à Cap Gemini.

Ils pressentent que les bases de données et le temps réel vont devenir les deux axes de développement de l'informatique des grands comptes, et décident qu'**Infotel** doit être le spécialiste de ces techniques, en offrant des services, de la formation et des logiciels.

L'activité de services du Groupe débute avec quelques grandes entreprises et s'étend par la suite à une gamme de clientèle séduite par la forte notoriété professionnelle de ses fondateurs.

Les premières réalisations de projets au forfait pour de grands comptes ont lieu, et l'expertise et la recherche du Groupe débouchent sur des réalisations novatrices, comme la première dématérialisation du courrier entrant pour une grande compagnie d'assurances.

Avec le développement de la commercialisation de ses premiers logiciels, le groupe **Infotel** adopte une organisation en plusieurs entités, favorisant la séparation juridique entre les activités d'édition de logiciels et les activités de services.

Le succès de ses logiciels (et notamment celui d'Infopak, logiciel de compression de bases de données), auprès d'une clientèle internationale, conduit le Groupe à ouvrir une filiale aux États-Unis et conforte la notoriété d'**Infotel** dans sa capacité de développement et de recherche logicielle.

4.1.5.2. Développement de la Société : des logiciels et des services de proximité autour des bases de données relationnelles (1989 – 1998)

L'activité de services et de formation poursuit son développement autour des technologies utilisées par les grands comptes : **Infotel** devient le spécialiste des bases de données relationnelles dès l'apparition de DB2, et intègre les techniques du client.

Le développement régional commence en 1989 avec l'ouverture de l'agence de Toulouse.

Infotel renforce sa politique d'investissement dans le domaine des services, pour répondre à une forte demande, liée à la mutation des technologies informatiques.

Le Groupe entreprend également durant cette période le développement et le lancement de nouvelles gammes de logiciels utilitaires pour bases de données.

Dès 1996, **Infotel** entrevoit la mutation des systèmes informatiques des grands comptes que provoquera l'arrivée de nouvelles technologies comme Internet et Java.

Le Groupe procède à sa première opération de croissance externe en 1998, et obtient sa certification ISO 9001 la même année.

4.1.5.3. L'expansion autour du Web-To-Database (1999 – 2008)

Le 21 janvier 1999, avec l'introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, **Infotel** franchit une nouvelle étape historique dans son développement, et se donne les moyens de financer ses nouveaux projets de croissance. Le Groupe accélère ensuite sa politique d'acquisitions, en intégrant, dès décembre 1999, la société SI2 et, l'année suivante, les sociétés Sporen et Innovaco Formation.

En 1999, **Infotel** adopte un positionnement stratégique : le Web-To-Database, concept d'offre technique globale pour répondre aux besoins d'évolution et aider les entreprises à ouvrir leur système d'information. Puis le Groupe renforce et dynamise sa force commerciale, tant dans son activité Services où **Infotel** a mis en valeur les résultats de sa veille technologique, notamment en Java, que dans l'activité Logiciels où les compétences techniques des équipes sont utilisées pour développer les gammes de logiciels commercialisées en propre, ou développer et adapter les logiciels utilitaires DB2 vendus par IBM, après un premier accord signé en 1999.

Le Groupe multiplie alors ses capacités d'intervention : dans les Services, avec de nouvelles activités comme la TMA (Tierce Maintenance Applicative), le décisionnel et l'archivage, dans le secteur des Logiciels avec le développement pour IBM de High Performance Unload for DB2 for Linux, Unix and Windows qui optimise facilement et rapidement les déchargements de données sur des environnements distribués.

Le Groupe élabore une stratégie selon trois axes : la proximité avec les grands comptes, la croissance pour conserver constamment la taille requise nécessaire pour répondre à leurs appels d'offres, et le maintien de la qualité des prestations et de leur valeur ajoutée. **Infotel** poursuit sa stratégie de croissance externe avec l'acquisition, début 2006, puis l'intégration du groupe Odaxys, basé à Rennes et à Nantes, acteur majeur des services informatiques sur le Grand Ouest.

L'expansion régionale se poursuit avec l'ouverture d'agences (Lyon, Bordeaux, Le Mans, Niort).

4.1.5.4. Le plan « Ambitions 2012 » (2009 - 2012)

La croissance a confirmé la justesse du positionnement d'**Infotel** : dans les Logiciels, où les royalties en provenance d'IBM sont le reflet des performances des outils de déchargement rapide de bases de données créés par **Infotel**, dans les Services, où la montée en charge des centres de service et de TMA, des forfaits et des prestations combinant logiciels et services, en particulier autour de l'archivage et du logiciel Arcsys, montrent que les clients considèrent **Infotel** comme un partenaire de premier plan.

L'objectif de devenir un acteur de référence, l'égal des grands dans le paysage informatique français, a été atteint : la qualité des prestations et des logiciels du groupe **Infotel** le fait reconnaître comme un acteur important par ses clients, ce qui lui permet d'être souvent référencé au premier rang de leurs fournisseurs.

Dans un univers économique qui devient plus difficile, **Infotel** a la volonté de poursuivre son développement. Le plan « Ambitions 2012 » a défini deux axes stratégiques de développement :

- les centres de service, dans lesquels sont développés, maintenus et testées les applications informatiques de nos clients : implantés à leur proximité, et fonctionnant de manière forfaitisée, ils seront une des clés du développement futur ;
- les logiciels de dématérialisation qui arrivent au cœur des préoccupations des clients.

Les objectifs de ce plan ont été atteints, malgré le ralentissement de l'économie. Sur la période, la croissance a dépassé les 50 % (soit une croissance annuelle moyenne de plus de 9,2 %, supérieure au marché).

Le périmètre du Groupe a évolué dans trois directions :

- au plan géographique, tout d'abord : l'acquisition d'Addax, intervenue début 2010, a permis à Infotel de s'implanter dans la région niçoise (Sophia Antipolis), à Aix-Marseille et à Monaco ; puis l'acquisition d'Empeiria, intervenue début 2012, a permis de s'étendre dans la région lilloise ;
- au plan des métiers ensuite : la participation dans les créations successives d'Harwell Management et d'Infotel Business Consulting ont permis d'étendre les prestations du Groupe vers les métiers, le consulting et la maîtrise d'ouvrage ;
- au niveau des logiciels enfin : la participation dans la création d'Archive Data Software a permis d'ajouter un nouveau canal de distribution pour notre logiciel d'archivage Arcsys, et l'acquisition, fin juin 2011, de la société allemande Insoft Software GmbH a complété notre offre de logiciels.

4.1.5.5. Le plan Performance 2016 (2013 - 2016)

Le groupe **Infotel** a poursuivi son développement avec le plan stratégique « Performance 2016 » articulé autour de quatre grandes directions :

- poursuivre la stratégie de développement avec les grands comptes, grâce à l'implantation de centres de service ;
- accompagner les services informatiques des grands comptes vers la mobilité ;
- aider les grands comptes à gérer les énormes volumes de données du Big Data ;
- augmenter la part de l'international.

Avec ce plan, **Infotel** s'est donné pour objectif la poursuite de la croissance et de la sécurisation des marges, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 M€ avec acquisition(s). Les objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de sécurisation des marges ont bien été atteints. **Infotel** a communiqué le 14 septembre 2016 que l'objectif de 200 M€ de chiffre d'affaires ne pourrait être atteint en 2016. Pour autant, les performances d'**Infotel** qui se traduisent par un chiffre d'affaires de 190,5 M€ en 2016, de 209,3 M€ en 2017 et de 231,7 M€ en 2018 sont très bonnes car réalisées sans croissance externe.

4.1.5.6. Le plan stratégique 2021 (2017 - 2021)

Pour piloter sa croissance, **Infotel** a défini en 2017 un nouveau projet de développement à 5 ans. Ce plan s'articule autour de trois axes fondamentaux :

- **l'innovation** : depuis la création d'Infotel, l'innovation, qu'elle soit technique, méthodologique, ou métier, a toujours fait partie de l'ADN de la société, qui a su rester à la pointe, intégrant des technologies et des méthodes qui n'existaient pas au moment de sa création ;
- **l'ambition** : rester parmi les partenaires de premier niveau de nos clients permet d'assurer le développement du Groupe et d'assurer une carrière valorisante à nos collaborateurs ;
- **la continuité** : comme les résultats le montrent, le modèle que nous avons développé est gagnant.

Ce plan vise à :

- surperformer le marché ;
- maintenir un bon niveau de rentabilité opérationnelle ;
- doubler de taille, en intégrant des acquisitions, à l'issue de ce plan.

Si le développement et la rentabilité d'**Infotel** ont été au rendez-vous, la pandémie de la Covid-19, la tension sur les ressources et le manque de cibles pertinentes pour la croissance externe n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs prévus dans ce plan stratégique.

4.1.5.7. Le plan stratégique 2022 – 2026

Pour aborder la période 2022 – 2026 et accélérer la transformation du Groupe, un plan stratégique à horizon 2026 a été défini.

Il s'appuie sur une dynamique de marché porteuse :

- évalué à plus de 30 milliards d'euros en 2021, le marché des services informatiques devrait connaître une croissance avec 33,8 milliards d'euros en 2023 (Source : Conférence semestrielle Numeum 13 décembre 2023) ;
- on assiste à une montée en valeur des prestations et des collaborateurs ;
- la demande est supérieure à l'offre, les budgets informatiques sont en hausse, et les augmentations de tarif ne sont plus impossibles.

Ce plan s'articule autour de quatre axes :

- **Axe 1** : Superperformer notre marché de référence, en exploitant nos catalyseurs de croissance :
 - une dynamique de marché forte, avec l'accélération de la transformation digitale dans les entreprises, la reprise des secteurs aérien et industriel et la poursuite dans les secteurs du tertiaire ;
 - un réel potentiel commercial, avec un potentiel d'extension au sein de nos clients existants, la montée en puissance des nouveaux référencements, la conquête de nouveaux clients et secteurs et le renforcement de nos positions par le resserrement des fournisseurs de rang 1 ;
 - la poursuite de l'innovation avec la mise en œuvre d'offres complémentaires de services, l'émergence de nouveaux logiciels, la montée en puissance des activités de conseil digital et l'intégration de l'innovation dans la gestion des parcs applicatifs des clients.
- **Axe 2** : Augmenter la contribution de l'activité Logiciels : notre ambition est de doubler le chiffre d'affaires Logiciels d'ici à 2026, en exploitant cinq atouts :
 - le plein effet de la pénétration du marché par Orlando (référencement American Airlines, accord avec Airbus, ...) ;
 - un large portefeuille de prospection sur Orlando à transformer ;
 - la montée en puissance commerciale de Deepeo ;
 - l'intensification marketing et commerciale d'Arcsys ;
 - les nouveaux produits à l'étude, grâce à la recherche interne et externe.
- **Axe 3** : Déployer une politique RH dynamique et attractive : baptisé « Human First », ce sujet, qui vise au renforcement du plan de recrutement et à la fidélisation des collaborateurs, comprend plusieurs points d'action :
 - un plan d'évolution de carrière avec un accompagnement personnalisé dès l'embauche (parrainage) ;
 - l'association des collaborateurs à l'innovation pour libérer la créativité au niveau des projets ;
 - l'intensification de la communication interne (rencontres, webinaires, ...) ;
 - l'accélération des programmes de formation (e-learning) ;
 - des partenariats avec les écoles (alternance) avec plan d'intégration.
- **Axe 4** : Accélérer le développement national et international, en actionnant plusieurs leviers :
 - la croissance organique (comme on l'a fait au Royaume-Uni et à Monaco) pour accompagner les besoins de nos clients historiques ;
 - l'*offshore* (qui a débuté avec le Maroc et l'Inde) pour répondre à la pénurie de ressources ;

- les acquisitions, pour amplifier le développement : nous recherchons l'expansion géographique, la diversification sectorielle ou de nouvelles briques technologiques ou fonctionnelles.

Ce plan vise une croissance de l'ordre de 8 % et une rentabilité opérationnelle dépassant 10 %.

4.2. INVESTISSEMENTS

La politique d'investissement du Groupe concilie ambition et raison. Ambition, lorsqu'il s'agit de développer les prestations du Groupe, notamment en logiciels, ou de saisir des opportunités de croissance externe. Raison, car **Infotel**, particulièrement soucieuse de sa rentabilité et de son indépendance, privilégie des investissements offrant un retour rapide sur les capitaux engagés.

4.2.1. Principaux investissements réalisés

Les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de matériel de transport et de bureau, d'aménagement et d'installation de locaux.

(en k€)	2024	2023	2022
Aménagements installations	237	316	635
Matériel informatique et de bureau	148	842	1 263
Matériel de transport	0	24	73
Immobilisations en cours	0	13	0

Les immobilisations en cours concernent l'aménagement du nouveau siège social d'**Infotel**. Ces investissements sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

Agencements et installations générales	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	4-5 ans

Les budgets annuels d'investissements courants correspondent, pour la majeure partie, à du renouvellement de l'existant et suivent la croissance de la Société.

Les investissements en cours ont trait au renouvellement global des aménagements, installations, matériels informatiques et de bureau.

Ces investissements sont autofinancés, et aucun investissement particulier n'appelle de commentaires.

Les investissements en recherche et développement figurent au chapitre 5.9 en page 42.

4.2.2. Principaux investissements en cours

Pour l'exercice 2024, le Groupe poursuit le renouvellement de ses immobilisations corporelles en fonction de l'évolution de ses activités.

Le principal investissement du Groupe est constitué par la recherche et le développement, détaillé au chapitre 5.9 « Recherche et développement, brevets et licences » en page 42.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

L'évolution du chiffre d'affaires et sa répartition par secteur opérationnel et géographique sont également exposées à l'annexe des comptes consolidés au titre 19.2.6.9 « Information sectorielle » en page 243.

5.1. GÉNÉRALITÉS

Infotel est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec ses prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative) **Infotel** propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure, **Infotel** répond aux besoins d'évolution des informaticiens.

Au cours de l'exercice clos, l'activité de services informatiques a représenté un chiffre d'affaires de 281 493 k€.

- **Infotel** a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications. Une évolution récente est d'aller vers des logiciels fonctionnels, Orlando en étant le premier élément.

Au cours de l'exercice clos, l'activité d'édition de logiciels a représenté un chiffre d'affaires de 13 330 k€.

5.2. Objectifs et stratégie

Si le groupe **Infotel** a pu progresser constamment depuis quatre décennies, c'est qu'il a su rester fidèle à ses valeurs fondamentales, tout en les adaptant à un contexte toujours mouvant.

Les valeurs d'**Infotel** sont caractérisées par plusieurs éléments :

- l'**excellence** : être parmi les meilleurs dans ses pratiques, dans ses métiers, chez ses clients, sur les technologies que le Groupe a choisi de maîtriser, comme celles du Web et des bases de données ;
- la **proximité** : être proche de ses clients, de leurs préoccupations pour amener la meilleure solution à leurs problèmes ; être proche de ses collaborateurs, pour leur assurer la meilleure évolution possible ;
- le **respect** : respecter ses clients et ses collaborateurs, respecter les règles, les délais, les engagements, l'environnement ;
- l'**agilité** : savoir évoluer, maîtriser de nouvelles techniques, améliorer ses pratiques, son métier, ses procédures, sa gestion, s'adapter en permanence tout en restant fidèle à ses autres valeurs (excellence, proximité, respect).

5.2.1. Le modèle d'Infotel

5.2.1.1. Faire de l'informatique un outil performant...

Le métier d'**Infotel**, c'est de concevoir, de réaliser et de maintenir des systèmes informatiques d'excellence, et de les vendre au sein de prestations de service et/ou de logiciels autonomes. **Infotel**

est un constructeur d'applications de l'informatique pour ses utilisateurs, au-delà des notions cloisonnées d'éditeur de logiciel ou d'ESN.

5.2.1.2. ... pour ses plus grands utilisateurs ...

Les clients d'**Infotel** ont en commun de faire reposer leur développement sur des systèmes informatiques performants. Pour eux, l'informatique est stratégique. C'est souvent leur outil de production (c'est le cas des banques, des assurances, des organismes de retraite). C'est aussi ce qui contribue à leur avantage concurrentiel, comme pour les entreprises des secteurs des transports ou de l'aéronautique.

Comme l'informatique n'est pas leur métier, les clients d'**Infotel** cherchent des spécialistes pour la gérer, en particulier au sein de centres de service : la vocation d'**Infotel** est d'être le partenaire fiable et durable de ces entreprises ou de ces administrations, depuis la conception des outils jusqu'à la réalisation et la maintenance des programmes.

5.2.1.3. ... au service de la croissance

C'est au service de la croissance de ses clients et de leurs besoins informatiques qu'**Infotel** trouve sa propre croissance.

Cette croissance est multidimensionnelle :

- croissance verticale, par la connaissance des métiers et des contraintes des clients, et leur application sans discontinuité depuis le conseil de haut niveau jusqu'à la réalisation et la maintenance ;
- croissance horizontale et géographique : partout où sont ses clients, en France, et vers toutes leurs implantations nationales ou internationales, et quel que soit leur secteur économique ;
- croissance technologique et fonctionnelle, à l'écoute de nouvelles techniques et de nouveaux métiers qu'il faut maîtriser pour créer la croissance de demain.

5.2.1.4. Une synthèse : la Charte Qualité

Pour satisfaire ses clients, **Infotel** s'engage :

- à écouter leurs besoins, et à les anticiper grâce à une R&D permanente sur les technologies de pointe ;
- à maîtriser leurs projets sur les plans fonctionnel et technique ;
- à aller au-delà de leurs attentes de conseil, de délais et de performance.

Pour satisfaire ses collaborateurs, **Infotel** s'engage :

- à éléver leur potentiel par des formations initiales et complémentaires ;
- à dynamiser leur évolution par un suivi permanent et attentif de l'encadrement ;
- à impulser leur progression de carrière par des missions valorisantes.

Pour respecter son environnement, **Infotel** s'engage :

- à respecter les dispositions réglementaires et les recommandations internes ;
- à poursuivre ses efforts en matière d'économie de ressources ;
- à encourager un comportement éco-citoyen pour ses collaborateurs et ses sous-traitants.

En résumé : ***Faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence.***

5.2.2. La mise en œuvre du plan stratégique à 5 ans

On détaillera dans les paragraphes suivants les actions mises en place pour réaliser ces ambitions.

5.2.2.1. Les centres de service

Le contexte des relations entre grands donneurs d'ordres et sociétés de services a changé : ce ne sont

plus des ressources qu'ils recherchent, mais un engagement total. **Infotel**, qui a devancé cette mutation, veut baser sa croissance sur les prestations forfaitisées au sein de centres de service.

Le centre de service consiste à prendre totalement en charge une partie des développements informatiques et de la maintenance d'une entreprise, avec des engagements à respecter (qualité de services, prix, délais, etc.).

Ces dernières années ont vu ce mode de fonctionnement s'affirmer pour constituer la plus grande partie des prestations de service d'**Infotel**, dans ses diverses formes :

- les forfaits consistent à prendre intégralement en charge la réalisation d'applications, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Ils peuvent être des forfaits unitaires, obtenus après réponse à un appel d'offres pour un nouveau client, ou des forfaits de réalisation au sein du centre de service d'un client existant. Dans tous les cas, c'est la culture technique des équipes qui savent évaluer les charges et les risques, et respecter les délais, ainsi que la maîtrise des réalisations et des tests qui constituent l'avantage concurrentiel d'**Infotel** ;
- les TMA et les TRA :
 - la TMA (Tierce Maintenance Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement les évolutions d'une ou de plusieurs applications ou sous-systèmes ;
 - la TRA (Tierce Recette Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement, pour une ou plusieurs applications ou sous-systèmes, les opérations de test et de recette, qu'elles soient fonctionnelle, technique, de performance, etc.
- la localisation des centres de service : le centre de service est efficace s'il est proche, géographiquement et culturellement, du client. **Infotel** continue de privilégier cette proximité, grâce à ses diverses implantations, mais n'exclue pas de recourir à des solutions d'offshore éloigné, non pour un gain à court terme sur les coûts de main d'œuvre, mais pour faire face aux problèmes de rareté des ressources.

5.2.2.2. La mobilité

Le passage à la mobilité constitue un des défis majeurs de la digitalisation des systèmes d'information des grands comptes : après avoir intégré des utilisateurs connectés au Web par l'intermédiaire d'ordinateurs de type PC, il va falloir maintenant proposer des services et des applications sur ces nouveaux types de terminaux que sont les téléphones connectés (*smartphones*) et les tablettes tactiles.

Les ventes mondiales de smartphones sont attendues en hausse de 2,5 % en 2025. Notamment tirées par le marché chinois, les livraisons de terminaux sous Android devraient progresser bien plus vite que celles d'iPhones.

À en croire IDC, le marché mondial des smartphones reste sur la trajectoire de croissance qu'il a recommencé à emprunter en 2024 (+6,4 %). Le cabinet d'études prévoit en effet que 1,26 milliard de terminaux soient livrés en 2025, ou 2,5 % de plus que lors des 12 mois précédents. Sur une période plus longue, de 2024 à 2029, la hausse annuelle moyenne des ventes devrait s'établir à 1,6 %.

La progression globale anticipée pour cette année devrait être principalement nourrie par une hausse de 2,5 % des achats de smartphones sous Android. Cette dernière sera elle-même soutenue par la croissance de 5,6 % que les livraisons de terminaux embarquant l'OS de Google devraient connaître en Chine. La firme de Mountain View et ses partenaires fabricants peuvent remercier le programme de subventions du gouvernement chinois visant à soutenir la consommation de ses administrés. Or, ce dispositif exclut les smartphones facturés plus de 818 \$, et par extension les équipements les plus haut de gamme d'Apple.

Résultats, les ventes d'iPhone devraient baisser de 1,9 % dans l'empire du milieu. En revanche, elles devraient s'apprécier de 1,8 % sur l'ensemble du globe, grâce à la forte demande dont devraient bénéficier les smartphones d'Apple aux États-Unis, son principal marché, et dans des pays émergents comme l'Inde (+18 %) et l'Indonésie (+9 %). « Le déploiement en cours d'Apple Intelligence et le lancement récent de l'iPhone 16E au tarif mesuré devraient également alimenter la demande et maintenir les prix de vente moyens élevés pour Apple », indique IDC. De quoi permettre au fabricant de capter 45 % de part du marché mondial en valeur en 2025, malgré une part de marché en volume de seulement 19 %.

Sur le marché des smartphones dans son ensemble, les prix de vente moyens devraient légèrement progresser, à 434 \$, en 2025, en dépit de la bonne performance des ventes de smartphones sous

Android. Car dans le même temps, la « *premiumisation* » continue de battre son plein sur le segment haut de gamme.

Le terminal mobile s'affirme toujours comme un des moteurs de croissance des prochaines années, et l'ambition d'**Infotel** est d'accompagner les services informatiques des grands comptes vers ce passage à la mobilité. Cette digitalisation nécessite des compétences techniques (il faut pouvoir gérer des plates-formes diverses, fonctionnant sous des systèmes comme Android, et iOS) et fonctionnelles, par la transformation digitale de l'ensemble des applications sur toutes ces plates-formes en restant proche de l'utilisateur.

Les équipes d'**Infotel** ont déjà montré leur compétence (par exemple, par la réalisation d'applications bancaires sur iPad et Android) et sont à même de surmonter ce nouveau défi. La création d'une agence digitale, filialisée en 2018 pour donner naissance à la société OAIO, a concrétisé cette orientation vers les techniques et méthodes attendues par les grands comptes (digitalisation, user experience, Scrum, agilité, etc.) et a permis de gagner de nouveaux contrats.

5.2.2.3. Les grands volumes de données (*Big Data*)

La quantité totale de données créées, capturées, copiées et consommées à l'échelle mondiale devrait augmenter rapidement, atteignant 149 zettaoctets en 2024. Au cours des cinq prochaines années, jusqu'en 2028, la création mondiale de données devrait dépasser 394 zettaoctets. En 2020, la quantité de données créées et répliquées a atteint un nouveau record. Cette croissance a été plus élevée que prévu, en raison de la demande accrue due à la pandémie de Covid-19, car davantage de personnes travaillaient et apprenaient à domicile et utilisaient plus souvent des options de divertissement à domicile..

Seul un faible pourcentage de ces données nouvellement créées est conservé, puisque seulement 2 % des données produites et consommées en 2020 ont été enregistrées et conservées jusqu'en 2021. En ligne avec la forte croissance du volume de données, la base installée de capacité de stockage devrait augmenter, à un taux de croissance annuel composé de 19,2 % sur la période de prévision de 2020 à 2025. En 2020, la base installée de capacité de stockage a atteint 6,7 zettaoctets et on attend 2 142 zettaoctets en 2035.

Depuis sa création, **Infotel** est le spécialiste des bases de données de gros volume, et ce bien avant que le terme « *Big Data* » ne soit retenu pour les qualifier. Durant ce nouveau plan, l'ambition d'**Infotel** est d'aider les grands comptes à gérer les énormes volumes de données du *Big Data*, et son atout est la connaissance des bases de données complexes.

Cette prise en compte des très grands volumes revêt plusieurs aspects :

- la poursuite et l'extension des relations avec IBM pour la commercialisation de logiciels utilitaires performants autour des grandes bases de données ;
- le développement des gammes de logiciels Infotel, pour l'archivage, la gestion des bases de données, la qualité et les performances ;
- le développement des outils et des prestations de service associées, comme le coffre-fort numérique ou la business intelligence ;
- la recherche et le développement de nouveaux algorithmes et de nouveaux outils, en ayant recours à l'**intelligence artificielle**, pour créer les logiciels de demain.

5.2.2.4. L'international

Durant la période couverte par ce plan, l'ambition d'**Infotel** est d'augmenter la part de ses activités réalisées à l'international, en exploitant notre atout : des clients et des logiciels mondiaux.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe utilisera plusieurs canaux :

- couvrir les besoins en service de nos clients vers l'international (comme, par exemple, Airbus, Stellantis, BNP Paribas, etc.) : l'extension de nos activités vers des pays comme le Maroc et l'Inde répond à ces demandes de garder des *front offices* au plus près des utilisateurs tout en ayant des *back offices* dans des pays où on trouve des compétences nombreuses à un prix raisonnable ;
- étendre la distribution de nos logiciels à l'international, en utilisant les compétences de notre filiale Insoft Infotel Software GmbH en Allemagne et de son réseau de distributeurs ainsi que

celles de nos filiales Infotel Corp. aux États-Unis et Infotel UK Consulting Ltd au Royaume Uni ;

- développer les références de notre logiciel Arcsys à l'international, en prolongeant, par exemple à Monaco, ce qui a déjà été fait en Belgique et au Luxembourg, et développer la commercialisation de notre logiciel Orlando auprès des compagnies aériennes du monde entier.

5.3. LES SERVICES : LES RÉPONSES SUR MESURE À PROXIMITÉ DES CLIENTS

Dans cette activité, les prestations d'**Infotel** consistent à conseiller, rechercher et réaliser des solutions complexes et innovantes intégrant les technologies les plus pointues.

Infotel a sa conception du service. C'est :

- d'être le partenaire privilégié des entreprises qui souhaitent faire évoluer leur système d'information en leur offrant des prestations de haute qualité, basées sur les compétences et l'avance technique des équipes de la Société ;
- d'anticiper en permanence les demandes et les besoins des clients en étant à la pointe des technologies émergentes pour les aider à les comprendre et à les utiliser au mieux ;
- de conserver la confiance de ses clients grands comptes (les premiers clients d'Infotel comptent aujourd'hui parmi ses plus gros clients) en continuant d'être attentifs à leurs besoins et aux évolutions du marché ;
- de se positionner, avec ses centres de service, comme un acteur de proximité pour ses clients, en étant proche de leurs préoccupations, de leurs problèmes, de leur culture, de leurs implantations géographiques, de leurs équipes.

5.3.1. Les spécificités d'Infotel

La compétence technique

L'expertise d'**Infotel** s'étend sur toutes les couches du système d'information de l'entreprise, du poste de travail au serveur central :

- au niveau du poste client (*front-end*), avec les navigateurs, les langages comme HTML, XML, Javascript, Java, les techniques comme Ajax et le client riche, et l'intégration des terminaux mobiles (smartphones, tablettes, ...) et des objets connectés (montres par exemple), des smartphones et des autres outils de mobilité, comme des composants essentiels des systèmes d'informations orientés vers le client ;
- au niveau des serveurs intermédiaires (*middle-end*), avec la maîtrise des middlewares, des couches réseau et des pare-feu, des systèmes d'exploitation comme Windows ou Unix et ses variantes comme Linux, des serveurs d'applications comme Tomcat, de Java (JEE) et des EJB, etc. ;
- au niveau des serveurs centraux (*back-end*), avec une expertise reconnue des systèmes d'exploitation comme z/OS, des moniteurs temps réel (CICS, IMS), des systèmes de gestion de bases de données (IMS, DB2, Oracle, Hadoop, ...), des langages et des applications.

Infotel place la maîtrise des techniques, qu'elles soient pérennes ou émergentes, au cœur du métier de l'entreprise.

La maîtrise de l'ensemble des activités du service informatique

Les prestations d'**Infotel** couvrent la totalité du cycle de vie des applications, depuis leur conception initiale jusqu'à leur évolution après leur mise en production.

Les équipes d'**Infotel** interviennent :

- dans les phases d'étude, au niveau des choix d'architecture, des choix méthodologiques, des spécifications et de la conception ;
- dans les phases de réalisation, en prenant en charge partiellement ou totalement (au forfait) la construction des applications et en assurant les tests et la recette ;
- durant le fonctionnement opérationnel, en assurant la maintenance des applicatifs (au sein de centres de service avec des activités de TMA et de TRA), les audits de performances et les actions d'optimisation qui permettent de tirer le meilleur parti des investissements consentis.

Sur toutes les phases du cycle de vie des applications, l'expérience d'**Infotel** est une garantie de qualité.

La proximité des clients

Infotel dispose d'implantations lui permettant de couvrir les besoins de ses clients :

- une implantation en région parisienne, à partir de Paris, de Neuilly-sur Seine et de Nanterre ;
- une couverture du Sud-Ouest de la France à partir de son agence de Toulouse ;
- des implantations dans l'Ouest et dans le Centre, à partir de Rennes, Nantes, Le Mans, Niort, Bordeaux, Orléans et Brest ;
- des implantations dans le Sud-Est, à partir de Lyon, de Dijon, de Nice, d'Aix-Marseille ;
- et dans le Nord et l'Est avec Lille.

Une organisation et des moyens adaptés

Pour exercer au mieux ses activités, **Infotel** dispose de moyens humains et matériels :

- l'équipe dirigeante est constituée de véritables professionnels, ayant tous exercé le métier du service informatique ;
- une fonction de Recherche et Développement qui a pour mission d'être en veille technologique permanente pour garantir l'excellence technique ;
- des plates-formes techniques disposant des matériels et logiciels nécessaires à l'anticipation des besoins à la formation des équipes et à la réalisation des projets.

5.3.2. L'intelligence artificielle

L'**intelligence artificielle (IA)** fait partie des technologies émergentes sur lesquelles **Infotel** a commencé à se former et a investi en liaison avec ses clients pour trouver, dans un premier temps, des cas d'usage au cœur du développement des nouvelles applications opérationnelles.

5.3.2.1. Trois niveaux d'opportunité

Aujourd'hui, l'IA est pour **Infotel** une formidable opportunité au service de notre performance et de notre transformation. Elle revêt trois dimensions :

Accélérer notre business actuel

Nous voulons créer les centres de service de demain pour répondre aux besoins émergents du marché et de nos clients. Pour cela, nous allons nous doter d'agents et d'outils IA pour améliorer la performance de nos activités de développement, de test, de support et de maintenance pour produire plus de valeur, plus de qualité, plus de productivité pour nos clients.

Développer de nouvelles opportunités de création de valeur

Nous voulons renforcer notre attractivité d'acteur Tech Innovant et accélérer toutes nos activités en France et à l'International. Nous allons faire bénéficier à l'ensemble de nos filiales et de nos logiciels (OAIO, Altanna, Infotel UK, Orlando...) des opportunités offertes par l'IA pour consolider notre positionnement chez nos clients actuels, et saisir de nouvelles opportunités.

Transformer le Groupe de manière durable et responsable

Nous voulons transformer nos activités, nos process et nos outils internes, dans une démarche Responsable. Nous sommes convaincus qu'IA et RSE partagent un destin commun, qu'ils ne sont pas dissociables l'un de l'autre, et qu'ils sont même compatibles pour être un acteur impliqué et un leader engagé des services informatiques responsables et durables.

5.3.2.2. Une offre en trois piliers

L'IA pour les métiers

C'est une offre d'accompagnement des Directions Métiers pour identifier, évaluer et cadrer des cas d'usage IA qui visent principalement à optimiser les expériences utilisateurs et process (internes et finaux). Elle est constituée de solutions (produits et services) intégrant de l'IA, comme les assistants (bots), l'aide à la rédaction, etc.

L'IA pour les l'informatique

C'est une offre d'accompagnement des Directions IT pour identifier, évaluer et cadrer des cas d'usage IA qui visent à optimiser tout ou partie de la chaîne de valeur de fabrication logicielle, depuis les étapes de conception détaillée, de développement, de test, jusqu'à la mise en production et la maintenance. On y trouve les développeurs augmentés, les testeurs augmentés ...

L'IA pour les hommes

C'est une offre de réalisation d'état de lieux de la maturité IA d'une organisation, d'une Direction, d'une équipe, constituée d'animation de sessions d'acculturation et sensibilisation à l'IA.

5.3.2.3. Une organisation adaptée

En 2024, nous avons largement accéléré nos expertises en collaboration avec nos clients, et mis en place une organisation dédiée, structurée et robuste.

Elle consiste en une direction Conseil IA, une direction Technique IA, une direction Opérations IA et des équipes de réalisation IA.

5.3.3. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel

Dans son activité de service, **Infotel** intervient dans quatre secteurs principaux :

- **Banque / Finance** : Banque de France, Groupe BNP Paribas, Groupe Banques Populaires / Caisse d'Épargne, Natixis, Groupe Crédit Agricole, CACIB, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale, Fortuneo, La Banque Postale, Oney, ProCapital, Boursorama, HSBC, CACF (Sofinco), Virgin Money, etc.
- **Assurance / Retraite** : Allianz, AGIRC ARRCO, AG2R, APPB, Aviva, AXA, Europ Assistance, GENERALI, Groupama GAN, GMF, Humanis, KLESIA, Lybernet, MAAF, MAIF, MACIF, Malakoff Médéric, MGEN, Covea, NOVALIS TAITBOUT, PRO BTP, SCOR, SMABTP, SMACL, Swiss Life, Systaliens, Verspieren, etc.
- **Industrie** : Airbus, Airbus Defence and Space, Airbus Helicopters, ATR, Safran, Groupe Stellantis (Peugeot, Citroën, Opel, Fiat, ...), Siemens, Groupe Total, Fromageries Bel, LDC, Daunat, Coopagri, Roquette, Sanders, Nissan, etc.
- **Transport / Services / Télécoms / Distribution / Administrations** : Air France KLM, Bouygues Télécom, CGEA, EDF, Éducation Nationale (CINES, CNOUS, CROUS, Rectorats), EPO (European Patent Office), Euroclear, ERDF, ENGIE, ENEDIS, Gefco, Groupe Accor, Groupe Leclerc, La Poste, Lyra Networks, Nouvelles Frontières, Orange, Semvat, SNCF, Sysmedia, Yves Rocher, Système U, Groupe Barrière, Veritas, Ouest France, Isocel, Cdiscount, Vinci Autoroutes, Cegedim, Virgin Atlantic, etc.

5.4. LES LOGICIELS : LES OUTILS DES GRANDS SYSTÈMES D'INFORMATION

5.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants

Les bases de données sont une ressource vitale pour l'entreprise. Pour les gérer au mieux, optimiser leur fonctionnement et assurer leur exploitation permanente, il faut des outils performants.

Depuis le début de la société, **Infotel** a développé des logiciels améliorant les fonctionnalités des grands systèmes informatiques, comme Infopak, leader de la compression des bases de données. Ces logiciels sont développés par les équipes d'**Infotel** basées dans ses laboratoires à Paris et à Toulouse.

Ils sont commercialisés en France et en Europe francophone par ses équipes commerciales, et dans le reste du monde par des distributeurs ou par IBM pour les logiciels ayant fait l'objet d'accords de distribution.

5.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques

Infotel conçoit, développe, commercialise et maintient des logiciels, qui évoluent, se complètent et sont perfectionnés au fil du temps. Leur domaine commun est la gestion des données de grand volume, sous tous leurs aspects.

Les logiciels d'**Infotel** sont déclinés autour de trois lignes de produits :

L'archivage électronique

Le logiciel **Arcsys** apporte une solution globale à toute organisation souhaitant mettre en œuvre une plate-forme d'archivage pérenne et sécurisée pour ses données électroniques. Arcsys garantit la conservation de toute information et permet la recherche et la restitution parfaite des données des années plus tard.

La gestion intelligente des bases de données

iDBA-Online est une solution de pilotage intelligent des opérations d'administration et de maintenance des bases de données DB2. Le logiciel permet d'optimiser les tâches utilitaires telles que les réorganisations ou les sauvegardes selon les contraintes métier et leurs impacts sur les coûts applicatifs. iDBA-Online intègre des techniques d'intelligence artificielle qui font de lui un véritable administrateur de bases de données intelligent.

La qualité et les tests des applications

Infoscope apporte la solution globale à toute organisation souhaitant mettre en œuvre une démarche de contrôle de la qualité de son parc applicatif. S'appuyant sur une architecture modulaire, la plate-forme couvre l'intégralité du processus de contrôle qualité logiciel depuis la vérification du code source jusqu'à la réalisation des tests fonctionnels.

La gamme Infoscope a été restructurée pour être cohérente avec les fonctionnalités de la gamme **DB/IQ**, le logiciel de contrôle de la qualité des accès SQL développé par notre filiale allemande Insoft Infotel Software GmbH. Les préoccupations actuelles sur la consommation des ressources énergétiques ont conduit à créer une version **Infoscope Green** destinée à aider à l'optimisation des logiciels les plus énergivores.

Les autres logiciels

Outre ces trois lignes, **Infotel** continue le support de ses logiciels plus anciens (comme InfoPak, InfoVic, et InfoUtil) et développe aussi de nouveaux logiciels, commercialisés directement ou par l'intermédiaires de ses filiales ou de ses partenaires, et distribue des logiciels écrits par d'autres partenaires (comme Zetaly, SQData, ...) qui complètent son offre.

Orlando, nouveau logiciel développé par **Infotel**, s'adresse plus particulièrement aux constructeurs du domaine aéronautique et aux compagnies aériennes pour traiter leurs problèmes de documentation technique. En phase de lancement commercial, Orlando a déjà conquis des références importantes, comme le constructeur ATR et des compagnies comme Air France, Air Transat, Allegiant (première

référence aux États-Unis), et les compagnies aériennes espagnoles Fly Level et Wamos Air. En 2020, malgré la pandémie, de nouvelles références ont été acquises, comme American Airlines, Flyadeal, Spirit Airlines et Emerald Airlines, suivies, en 2023, par d'autres compagnies comme Air Canada, HOP, Binter, CMA-CGM, Oman Air... En 2024, de nouvelles références prestigieuses ont rejoint la communauté Orlando comme Japan Airlines, SAS, Singapore Airlines et Indigo.

Infotel a également lancé un nouveau logiciel appelé **Deepeo** (dont le nom s'inspire de DPO : Data Protection Officer) offrant une réponse à la protection des données. Il offre une fonctionnalité unique sur le marché qui permet l'anonymisation ou l'effacement des données une fois répertoriées et identifiées. Il permet une gestion et un pilotage facilité et centralisé des données personnelles présentes dans le système d'information dans le respect des contraintes RGPD exigées par la CNIL, et une compatibilité et une intégration avec les grandes bases de données. Créé au Royaume-Uni, il a déjà été vendu à deux clients et fait l'objet d'une campagne de prospection.

Les accords avec IBM

En mars 1999, **Infotel** et IBM ont signé un premier accord de distribution commerciale pour le monde. Cet accord permet à IBM de vendre sous le nom « DB2 High Performance Unload for z/OS » un logiciel de déchargement rapide des bases de données *mainframe* DB2 développé par **Infotel**. Un nouvel accord a été signé début 2002 pour un progiciel de déchargement rapide des bases de données multi-plates-formes dont le nom est maintenant « InfoSphere Optim High Performance Unload for DB2 for Linux, UNIX and Windows ».

Ces accords sont à l'origine du versement de royalties qui contribuent de manière significative à la rentabilité de l'activité Logiciels.

5.4.3. Le support technique

Infotel offre un support technique qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des clients. Dès l'acquisition d'un produit, un numéro de téléphone direct les met en contact à tout moment avec le support, pour une assistance technique en français ou en anglais.

5.5. PRINCIPAUX MARCHÉS

5.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France

Numeum (ex Syntec Numérique), dans son communiqué du 10 décembre 2024, analyse ainsi le marché des logiciels et des services en France :

[Numeum, premier syndicat des entreprises du numérique en France, dévoile ses observations concernant l'évolution du marché en 2024 et ses projections pour 2025.]

Après une décennie de croissance soutenue, le secteur numérique entre dans une phase de stabilisation avec une croissance revue à la baisse estimée à +3,5 % pour 2024 au lieu des +5,8 % prévues en juillet dernier. Le cloud et l'IA générative restent néanmoins des catalyseurs de transformation et de productivité.

Entre incertitudes et prudence : le marché numérique face aux turbulences politiques et économiques

Le secteur numérique français, moteur essentiel de l'économie nationale, fait face à une période de transition marquée par des incertitudes économiques et politiques. Après une progression de +6,5 % en 2023, Numeum réévalue sa prévision de croissance à +3,5 % pour l'année 2024 avec des évolutions contrastées selon les segments de marché. .

Bien que tous les métiers bénéficient d'un chiffre d'affaires en hausse, les activités de services sont particulièrement impactées par le ralentissement de la croissance :

- croissance estimée 2024 pour les éditeurs de logiciels et plateformes cloud : +8,2 % ;*

- croissance estimée 2024 pour les entreprises de services du numérique (ESN) : +0,7 % ;
 - croissance estimée 2024 pour les activités de conseil en technologies (ICT) : +1 %.
- (Source : PAC, Numeum).

La taille du marché du numérique est ainsi évaluée à 69,4 milliards d'euros : 39 % du marché pour les éditeurs de logiciels et les plateformes cloud avec 26,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 50 % du marché pour les ESN avec 34,5 milliards d'euros et enfin 11 % pour les activités d'Ingénierie et Conseil en Technologie avec 7,9 milliards d'euros.

L'année 2024 a vu émerger un climat d'instabilité politique et économique, qui pèse sur la capacité des entreprises à anticiper et planifier leurs investissements. Cette imprévisibilité impacte directement la vision des tendances économiques pour l'année à venir, ce qui n'est pas un bon signal pour le retard de productivité et de compétitivité de notre économie. Dans ce contexte, Numeum et PAC invitent à la prudence et prévoient une croissance de +4,1 % pour le marché numérique en 2025, sans rebond significatif à court terme.

Les principaux leviers qui stimulent la croissance dans ce climat incertain

Cinq tendances majeures continuent de dynamiser l'économie et portent le secteur numérique en France, agissant comme des moteurs de croissance. Ces leviers clés redessinent le marché dans un environnement complexe. :

- *Le Cloud (un marché de 20,1 milliards d'euros avec +27 % de croissance en 2024) : les clouds verticalisés, la collaboration globalisée, la généralisation des approches containers, modernisation et transformation apps/infra...*
- *La Sécurité (un marché de 4,6 milliards d'euros avec +11,9 % de croissance en 2024) : une croissance des investissements et de l'externalisation pour parer à la recrudescence des risques, des réglementations, des attaques...*
- *Le Big Data (un marché de 3,6 milliards d'euros avec +15,7 % de croissance en 2024) : la collecte et l'usage de la donnée deviennent essentiels pour faire évoluer les business-models, développer de nouveaux services, optimiser les opérations...*
- *Les services IA (un marché de 1,8 milliards d'euros avec +5 % de croissance en 2024) : le sujet n'est pas nouveau mais les nouvelles technologies permettent de le démocratiser et de l'accélérer.*
- *Les services numérique responsable (un marché de 0,9 milliards d'euros avec +27 % de croissance en 2024) : beaucoup d'entreprises, d'organisations et de gouvernements ont pris des engagements sur ce sujet. Le numérique sera central pour atteindre ces objectifs. .*

L'IA générative : un potentiel révolutionnaire entravé par des freins à lever

L'IA générative a connu une adoption accélérée en 2024, avec des impacts significatifs sur les entreprises : 76 % des éditeurs et plateformes affirment avoir déjà mis en place ou prévoient d'utiliser l'IA générative pour leurs offres et solutions. Cette technologie a permis des gains de productivité notables : près de la moitié des entreprises (47 %) ayant adopté l'IA générative rapportent une amélioration de la productivité de 5 à 10 %, tandis que 26 % prévoient des augmentations de 11 % à 22 %.

Néanmoins, si l'IA générative s'impose comme un moteur d'innovation et d'efficacité, son adoption se heurte à plusieurs freins. 41 % des entreprises peinent à quantifier les bénéfices de son usage, 39 % ont du mal à trouver des cas d'usage à forte valeur ajoutée ou encore, 35 % font face à une pénurie de talents qualifiés en IA générative. En outre, la question de la réglementation, notamment avec l'IA Act, représente un enjeu majeur : 45 % des entreprises déclarent avoir une connaissance limitée, voire inexistante, sur ce sujet.

Les éditeurs de logiciels doivent transformer en profondeur leurs solutions afin qu'elles proposent des agents IA autonomes, c'est-à-dire des agents capables d'orchestrer des services complexes en temps réels. Cette évolution nécessite des investissements conséquents en recherche et développement qu'il est essentiel de soutenir par des dispositifs d'aide à l'innovation.

Le numérique responsable : un levier stratégique encore sous-exploité

Le numérique responsable apparaît aujourd'hui comme un levier stratégique essentiel pour concilier les transitions environnementale et numérique. Cependant, l'enquête met en lumière un certain retard dans l'adoption de pratiques responsables au sein des entreprises. En effet, près de la moitié d'entre

elles (48 %) n'ont jamais réalisé de bilan carbone et 34 % déclarent ne pas savoir si elles sont concernées par la CRSD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Dans le même temps, 50 % des entreprises ne disposent d'aucun label ou certification RSE, et ce chiffre grimpe à 65 % pour ce qui concerne la confiance numérique. Cette situation témoigne de l'urgence d'accompagner les entreprises dans leur transition vers un numérique plus responsable.

Ralentissement des recrutements : un indicateur clé de la décélération de la croissance

Le secteur connaît un net ralentissement des recrutements au second semestre 2024 comparé à la même période de l'année précédente. Près de 30 % (chiffre multiplié par 3 par rapport à 2023) des entreprises déclarent avoir réduit leurs recrutements ou ne pas en avoir effectué du tout. Ce recul impacte tout particulièrement les profils en reconversion ainsi que les jeunes diplômés, qui rencontrent davantage de difficultés à s'intégrer sur le marché de l'emploi.

Il existe donc un changement de paradigme : le 1^{er} frein à la croissance du secteur n'est plus la capacité à acquérir de nouveaux talents, mais bien à identifier les opportunités d'affaires sur le marché.

« 2024 a mis en lumière la résilience, mais aussi les dépendances du secteur numérique face à un contexte politique et économique difficile... 2025 s'annonce tout aussi incertaine, mais il est impératif que les entreprises continuent d'innover et d'identifier des relais de croissance pour rester compétitives. Le manque d'investissement technologique des différents secteurs économiques que constate en 2024 le secteur du numérique est un mauvais signal pour la compétitivité future des entreprises françaises. Une accélération de l'adoption des technologies émergentes comme l'IA générative tout comme celle des solutions pour la transition écologique et climatique seront déterminantes pour surmonter les défis à venir et saisir les opportunités d'un marché en pleine mutation », affirme Véronique Torner, présidente de Numeum.]

La position d'Infotel

Dans le TOP 2024 des ESN et ICT en France sur le chiffre d'affaires réalisé en France en 2023, publié par Numeum et KPMG en octobre 2024, **Infotel** apparaît en 32^e position.

5.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel

On trouvera ci-dessous les informations plus détaillées sur la répartition de l'activité d'**Infotel** :

Répartition par activité

k€	2024		2023		2022	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Services	281 493	95,5	296 017	96,3	289 896	96,5
Logiciels	13 330	4,5	11 530	3,7	10 522	3,5
dont royalties IBM	6 108		4 747		5 024	
Total	294 823	100	307 547	100	300 418	100

Répartition par zone géographique

k€	2024		2023		2022	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
France	266 776	90,5	277 788	90,3	270 658	90,1
Europe (Hors France)	21 537	7,3	24 048	7,8	24 077	8,0
États-Unis	6 510	2,2	5 711	1,9	5 683	1,9
Total	294 823	100	307 547	100	300 418	100

Répartition de l'activité Services par secteur économique

	% CA 2024	% CA 2023	% CA 2022
Banque Finance	39,2 %	38,7 %	41,2 %
Assurances / Retraite	11,4 %	11,0 %	11,5 %
Industries	26,3%	27,9%	26,9 %
Services / Transport / Télécoms	19,1 %	18,6 %	17,1 %
Administrations	4,1 %	3,8 %	3,3 %

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2024	% CA 2024	2023	% CA 2023	2022	% CA 2022
Client N° 1	43 483	14,7 %	51 829	16,9 %	50 077	16,7 %
Client N° 2	32 162	10,9 %	30 069	9,8 %	33 621	11,2 %
Client N° 3	27 477	9,3 %	26 579	8,6 %	25 485	8,5 %
Client N° 4	24 612	8,3 %	25 404	8,3 %	24 846	8,3 %
Client N° 5	22 373	7,6 %	22 174	7,2 %	17 642	5,9 %
Client N° 6	16 423	5,5 %	18 606	6,1 %	16 749	5,6 %
Client N° 7	15 184	5,1 %	16 486	5,4 %	14 649	4,9 %
Client N° 8	7 962	2,7 %	7 805	2,5 %	7 805	2,6 %
Client N° 9	7 141	2,4 %	6 113	2,0 %	5 618	1,9 %
Client N° 10	5 774	2,0 %	4 718	1,5 %	5 226	1,7 %

L'évolution du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et par zone géographique est exposée au paragraphe 19.2.6.9 « Information sectorielle » en page 243.

La concurrence sur les services

Dans son activité de services, **Infotel** rencontre, selon le type de contrat, différents acteurs :

- des acteurs internationaux (comme Capgemini, Infosys, CGI, Atos, etc.) chez les clients qui recherchent des fournisseurs leur assurant une couverture dépassant le territoire ; **Infotel** peut répondre à cette concurrence en animant ou en participant à des consortiums permettant d'offrir à ces clients une couverture d'activités et de territoire permettant de couvrir ses besoins ;
- des acteurs nationaux que sont des sociétés de services de plus grande taille comme Sopra-Steria, Inetum, etc. ; **Infotel** sait affronter ces concurrents sur des appels d'offres qu'elle remporte souvent par la pertinence de ses réponses et la qualité de ses solutions ;
- des acteurs locaux ou spécialisés, aux compétences spécifiques sur des logiciels, des solutions, des domaines fonctionnels ou des clients particuliers.

La variété des domaines d'intervention d'**Infotel** fait que la Société ne rencontre pas toujours systématiquement les mêmes concurrents, et le professionnalisme de ses équipes place souvent **Infotel** dans le peloton de tête des fournisseurs préférés de ses clients.

La concurrence sur les logiciels

Dans son activité d'édition de logiciels pour les grands système IBM, les deux principaux concurrents d'**Infotel** sont les grands éditeurs américains : CA Technologies (racheté par Broadcom) et BMC Software (racheté par KKR), qui sont aussi les adversaires d'IBM dans sa stratégie de reconquête du segment des logiciels utilitaires des bases de données relationnelles. Leur récent changement d'actionnariat pourrait influer sur leur positionnement.

Pour l'archivage et la dématérialisation, **Infotel** rencontre à la fois des fournisseurs de matériel, des éditeurs et des intégrateurs, comme, par exemple, EMC, racheté par Dell, (qui a repris Documentum et Legato), et IBM (qui a repris FileNet), et des sociétés de plus petite taille cherchant à tirer profit de la dynamique de ce segment de marché. La double compétence d'**Infotel** (éditeur de logiciels et société

de services) est un atout, les clients préférant un interlocuteur unique capable de personnaliser et de mettre en place les solutions.

Pour **Orlando** et **Deepeo**, la concurrence est plus morcelée, du fait de la spécificité de ces logiciels et de leur nouveauté : la compétence technique d'**Infotel** et sa réputation d'excellence sont des éléments pouvant aider à les différencier. 2024 a vu la concrétisation de nouvelles ventes de la solution logicielle **Orlando** destinée aux compagnies aériennes ainsi que la concrétisation du partenariat prometteur avec Airbus.

5.6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus).

Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

Le 18 novembre 2024, la filiale d'**Infotel Conseil**, à savoir la société **Coach'IS**, a absorbé sa filiale détenue à 100 %, **Collaboractif Portail Services**, par la voie d'une fusion-absorption à effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2024,

Le 27 juin 2024, **Infotel** a fait l'acquisition de 30 % du capital de la société lyonnaise Altanna, partenaire sur les sujets Infrastructure, DevOps et Cloud. **Infotel** souhaitant construire une offre claire, visible et à fort potentiel sur ces sujets, il est apparu intéressant d'aller plus loin dans ce partenariat.

5.7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Infotel détient les droits de propriété industrielle et intellectuelle de ses logiciels. **Infotel** a mis en place des procédures visant à protéger ses droits, notamment en imposant au personnel ayant accès aux informations patrimoniales de la Société de respecter un engagement de confidentialité dans le cadre d'un règlement intérieur, et en restreignant l'accès aux codes sources des logiciels de la Société. **Infotel** s'appuie sur la réglementation en matière de secret commercial et de droits d'auteur, qui n'offre cependant qu'une protection limitée, pour assurer la protection de ses produits logiciels, de sa documentation et des supports écrits divers. **Infotel** pourra se défendre pour protéger ses droits de propriété industrielle et intellectuelle s'appuyant sur les lois sur les droits d'auteur et les dépôts de marques et de produits, le secret commercial, les accords de confidentialité et les termes des contrats. La marque **Infotel** et celle de ses produits sont enregistrées en Europe, en Amérique du Nord et dans certains pays asiatiques.

Infotel commercialise les licences, propriété intellectuelle d'**Infotel** en échange du paiement de redevances.

Les codes sources des logiciels ont été déposés en France à l'Agence pour la Protection des Programmes.

5.8. POSITION CONCURRENTIELLE

La position concurrentielle du groupe **Infotel** est décrite dans le paragraphe 5.5 « Principaux marchés ».

5.9. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Durant l'année 2024, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage) :
 - Étude d'intégration de la blockchain dans un contexte de préservation numérique ;
 - Étude et prototypage de l'intégration de la norme d'échange SEDA au sein du moteur d'archivage ;
 - Amélioration du support des pré-traitements permettant notamment l'intégration des traitements IA sur les documents archivés pour les enrichir ou améliorer leur métadonnées.
- Orlando (suite pour Tech Pubs) :
 - Ajout du suivi de la conformité aux réglementations des autorités aériennes ;
 - Création d'un module dédié au suivi de la conformité ;
 - Intégration avec AMAS.aero permettant l'extraction des exigences des autorités mises à jour ;
 - gestion de nouveaux manuels Embraer de maintenance au format ATA iSpec 2200 ;
 - optimisation de la gestion des versions documentaires temporaires ;
 - amélioration et optimisation de la gestion des manuels Airbus de maintenance dans le cadre du partenariat avec Airbus.
- Les produits de la gamme IBM DB2 for z/OS, notamment InfoUnload et DB/IQ :
 - déchargement consistant de données Db2 : le déchargement des données DB2 est réalisable sans que la base de données doive être arrêtée. Les données sont donc disponibles à 100 % du temps ;
 - Intégration de nouveaux formats de déchargement, notamment le format de données XML ;
 - Intégration du mode d'accès BSAM dans notre produit de déchargement rapide, permettant d'améliorer grandement les performances de l'outil InfoUnload ;
- Prise en compte de la stabilisation du traitement des requêtes dynamiques pour DB/IQ.

Pour cette activité, les frais de développement se sont élevés en 2024 à 1 594 k€ entièrement portés à l'actif avant imputation du CIR.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur la poursuite des points suivants :

- conception d'une usine logicielle et d'intégration continue sur la base des services Azure de Microsoft pour le groupe Infotel ;
- outil de scan des sites de production d'Appels d'Offres pour retenir plus facilement ceux qui sont couverts par l'offre Infotel pour les ingénieurs commerciaux ;
- étude de la mise en place d'outils d'Intelligence Artificielle dans plusieurs domaines :
 - amélioration des réponses à Appel d'Offres sur la base de l'apprentissage ;
 - modèles prédictifs sur différents sujets comme les parcours de carrière, la tension sur un réseau électrique, production de CO₂, etc ;
 - développement d'une solution d'optimisation pour l'assistance technique ;
 - constitution d'une base de connaissance de différents modèles prédictifs pour entraîner de nouveaux modèles.

Pour ces activités de service, les charges de recherche se sont élevées à 681 k€, correspondant uniquement aux charges du personnel prises dans le calcul du CIR.

Le tableau ci-dessous récapitule les charges de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2024	2023	2022
Frais de développement activés	1 594	1 638	1 409
Frais de développement du logiciel Orlando	2 324	1 865	1 687
Frais de développement comptabilisés en charges	681	1 249	1 039
Total frais de recherche et développement	4 599	4 752	4 135

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au 31 décembre 2024, **Infotel** détient directement 100 % du capital de sa filiale française **Infotel Conseil**, 91,25 % de sa filiale française **OAIO**, 30 % de la société **Altanna**, 51 % de sa filiale britannique **Infotel UK Consulting Ltd**, 65 % de sa filiale marocaine **Groupe Adaming Maroc** et 100 % de ses autres filiales étrangères. La société **Infotel Conseil** détient 100 % de **Coach'IS**, filiale britannique **Infotel UK Consulting Ltd** détient par ailleurs 99,9 % de la filiale indienne **Infotel IT Consulting Private Limited**.

Le périmètre du Groupe, ainsi que les pourcentages de contrôle et d'intérêts sont mentionnés en page 232 dans le paragraphe 19.2.6.6 « Faits caractéristiques et périmètre de consolidation ».

6.1. PLACE DE LA SOCIÉTÉ INFOTEL AU SEIN DU GROUPE

Infotel est la holding animatrice du Groupe, et exerce des activités propres de formation et de conception et de ventes de logiciels. Elle assure aussi la recherche et développement des logiciels du Groupe. **Infotel** détient la propriété intellectuelle de ses logiciels.

Le Comité de direction se partage entre **Infotel** et sa principale filiale de service informatique **Infotel Conseil**, dont le poids dans l'activité économique du Groupe est le plus important de toutes les filiales.

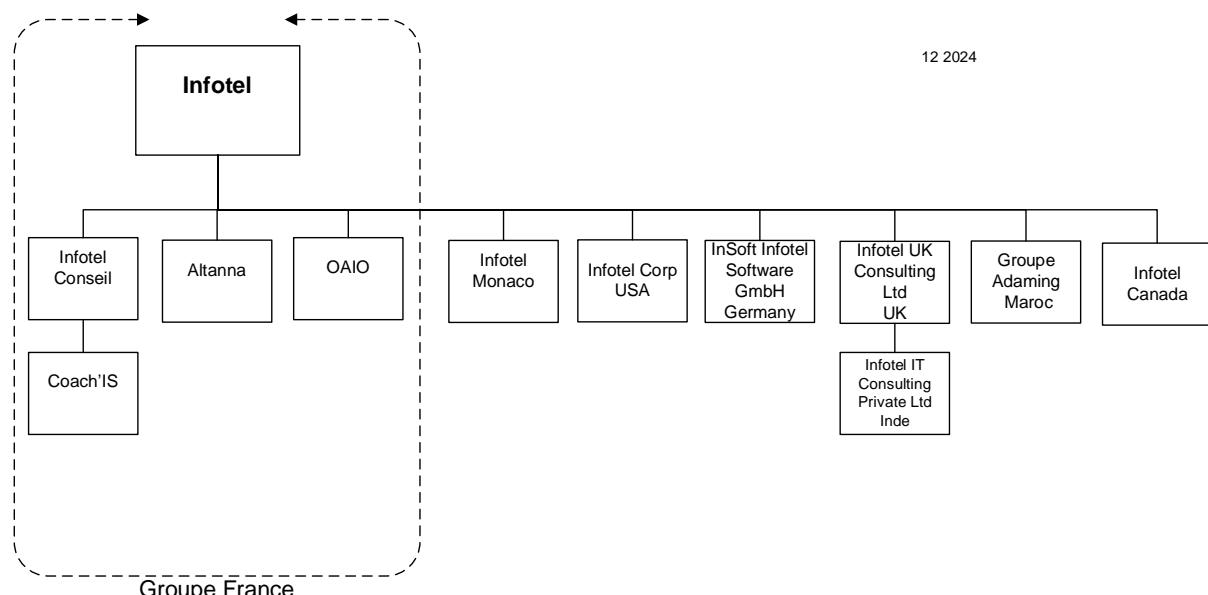
Les résultats propres d'**Infotel** figurent au titre 19.3 « États financiers annuels » en page 246.

6.2. FILIALES

6.2.1. Description et activité des filiales

La société **Infotel** est la société mère d'un Groupe incluant, au 31 décembre 2024, les filiales françaises **Infotel Conseil**, **OAIO**, **Altanna**, **Coach'IS** et sept filiales étrangères.

L'actionnariat et le contrôle du Groupe sont présentés au titre 17 « Principaux actionnaires » en page 214.



Infotel Conseil exerce les activités de prestation de service informatique du Groupe. Elle est basée à Neuilly-sur-Seine, et exerce son activité en région parisienne, dans l'Ouest et le Centre de la France, depuis ses localisations de Rennes, Nantes, Le Mans, Orléans, Niort, Brest et Bordeaux, dans le Sud-

Ouest depuis son site de Toulouse, dans le Sud-Est depuis ses implantations à Lyon, Dijon, Aix-Marseille et Nice et dans le Nord Est depuis son implantation à Lille.

La société **OAI0** est basée à Neuilly-sur-Seine et exerce une activité de conseil dans le domaine du digital, dans des secteurs en pleine transformation et en recherche d'innovations comme la banque, l'assurance, l'industrie automobile et l'aéronautique.

La société **Altanna** est basée dans la région lyonnaise et elle est spécialisée dans l'Infrastructure, le DevOps et le Cloud.

La société **Coach'IS** est également basée dans la région lyonnaise et elle exerce une activité de prestations de service informatiques.

La société **Infotel Monaco** basée en Principauté exerce des activités de service en informatique.

La société **Infotel UK Consulting Ltd** (Newcastle) exerce des activités de prestations de service informatiques au Royaume-Uni.

La société **Infotel IT Consulting Private Limited** (Chennai – État du Tamil Nadu) exerce une activité de prestations de service informatiques en Inde.

La société **Groupe Adaming Maroc** (Casablanca) exerce une activité de prestations de service informatiques au Maroc.

Les autres filiales étrangères distribuent à l'exportation les logiciels développés par **Infotel** :

- **Infotel Corp.** (Tampa - Floride) assure le support technique aux États-Unis et gère certains distributeurs ;
- **Inssoft Infotel Software GmbH** (Düsseldorf) conçoit, développe et commercialise des logiciels techniques, dans le domaine des bases de données DB2 d'IBM.

La société **Infotel Canada Inc.**, récemment créée, a pour vocation, dans un premier temps, d'assurer la présence du Groupe auprès d'Airbus Canada à Mirabel (Québec), puis de développer une activité de services au Canada.

Les pourcentages de détention du capital et des droits de vote détenus par l'émetteur dans ses filiales sont précisés au paragraphe de l'annexe des comptes consolidés dans la partie 19.2.6.6 « Faits caractéristiques et périmètre de consolidation » en page 232.

6.2.2. Activité d'Infotel Conseil

Le chiffre d'affaires d'Infotel Conseil, détenue à 100 %, s'est élevé à 273 648 k€ pour l'exercice 2024 contre 287 693 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de l'ordre de 4,88 %.

Les charges d'exploitation ont diminué de 4,99 %. Elles passent de 267 745 k€ en 2023 à 254 392 k€ en 2024.

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 22 258 k€, représente 8,13 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2024 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 23 258 k€ et représentait 8,08 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 3 177 k€ contre 1 699 k€ pour l'exercice précédent.

Après 5 290 k€ d'impôt sur les bénéfices et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 3 637 k€, le résultat net comptable s'élève à 16 600 k€ contre 16 166 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.3. Activité d'OAIO

La société OAIO, détenue à 91,25 % par **Infotel**, a réalisé un chiffre d'affaires en 2024 de 9 700 k€ contre 9 877 k€ en 2023, soit une baisse de 1,79 %.

Le résultat d'exploitation de 1 578 k€ représente 16,27 % du chiffre d'affaires pour l'année 2024 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 1 640 k€, représentant 16,60 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 69 k€ en 2024 alors qu'il était nul en 2023.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 348 k€ et de la participation des salariés de 262 k€, le résultat net comptable s'élève à 1 026 k€ contre 1 096 k€ pour l'année précédente.

6.2.4. Activité d'Altanna

La société Altanna, dans laquelle **Infotel** a fait une acquisition de 30 % du capital le 27 juin 2024, a réalisé un chiffre d'affaires en 2024 (clôture au 31 août) de 3 674 k€ contre 1 814 k€ en 2023 (clôture au 31 août), soit une hausse de 102,50 %.

Le bénéfice net comptable est de 209 k€ en 2024 contre 61 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.5. Activité de Coach'IS

Coach'IS, détenue à 100 % par Infotel Conseil, a réalisé un chiffre d'affaires en 2024 de 130 k€ et une perte nette comptable de 26 k€.

6.2.6. Activité d'Infotel Corporation (USA)

La société Infotel Corporation (USA), détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1 550 k€ en 2024, en hausse de 46,36 % (1 059 k€ en 2023) et un bénéfice de 719 k€ contre 78 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.7. Activité d'Infotel Monaco (Monaco)

La société Infotel Monaco (Monaco), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 7 842 k€ en 2024 contre 7 646 k€ lors de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de 2,56 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 1 186 k€ contre 1 337 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.8. Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)

La société Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 990 k€ en 2024, en hausse de 6,00 % (934 k€ en 2023). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 234 k€, contre 231 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.9. Activité d'Infotel UK Consulting Ltd

La société Infotel UK Consulting Ltd (Royaume-Uni), détenue à 51 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 8 504 k€, en hausse de 7,75 % (7 752 k€ au cours de l'exercice 2023). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 564 k€, contre 711 k€ pour l'exercice précédent.

6.2.10. Activité de Infotel IT Consulting Private Limited

La société Infotel IT Consulting Private Limited (Inde), détenue à 99,9 % par la société Infotel UK Consulting Ltd, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 491 k€ pour l'année 2024. Le résultat net pour la période est de 151 k€ après impôt sur les bénéfices.

6.2.11. Activité d'Infotel Canada Inc.

La société Infotel Canada Inc., détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 326 k€ en 2024, en hausse de 167 % (122 k€ en 2023). Le résultat pour la période est de 49 k€ avant impôt sur les bénéfices.

6.2.12. Activité de Groupe Adaming Maroc

La société Groupe Adaming Maroc, détenue à 65 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 4 536 k€ au cours de l'exercice 2024, en hausse de 183 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 487 k€ (1 602 k€ en 2023).

6.2.13. Autres informations sur les filiales

On trouvera ci-dessous d'autres informations sur les filiales, et en particulier leur chiffre d'affaires et leur résultat.

k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel corporation	OAIO	Coach'IS	Altanna	Insoft Infotel Software GmbH	Infotel UK Consulting Ltd	Infotel IT Consulting Private Limited	Infotel Canada Inc.	Groupe Adaming Maroc
Capital	20 000	150	186	133	300	32	50	0,13	1	1	171
Capitaux propres (hors capital et avant résultat)	66 094	244	(722)	2 841	198	163	1 226	2 927	365	57	260
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	30 %	100 %	51 %	51 %	100 %	65 %
Valeur d'inventaire 31/12/2024	6 269	128	181	4 814	1 519	698	2 000	0,07	1	0,692	892
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0	0	473	0	0	0
Cautions données en faveur de la filiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	273 648	7 842	1 550	9 700	130	2 403	990	8 504	1 491	326	4 536
Résultat	16 501	1 187	719	1 026	1 027	194	234	564	151	49	487
Dividendes encaissés de la filiale	11 000	1 500	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0

Les flux financiers existant entre les sociétés du Groupe sont les suivants :

Frais de gestion	3 120 k€	Facturés par Infotel à Infotel Conseil
Sous-traitance et mise à disposition de personnel par Infotel Conseil à Infotel	3 766 k€	Facturé par Infotel Conseil à Infotel
Royalties Infotel Corporation	136 k€	Facturés par Infotel à Infotel Corp.
Frais de marketing Logiciels	816 k€	Facturés par Infotel Corp à Infotel SA
Frais Insoft Infotel Software GmbH	10k €	Facturés par Insoft Infotel Software GmbH à Infotel Corp.
Frais d'assurance responsabilité civile et autres frais	274 k€	Facturés par Infotel aux filiales

Tableau de synthèse des contributions des entités consolidées

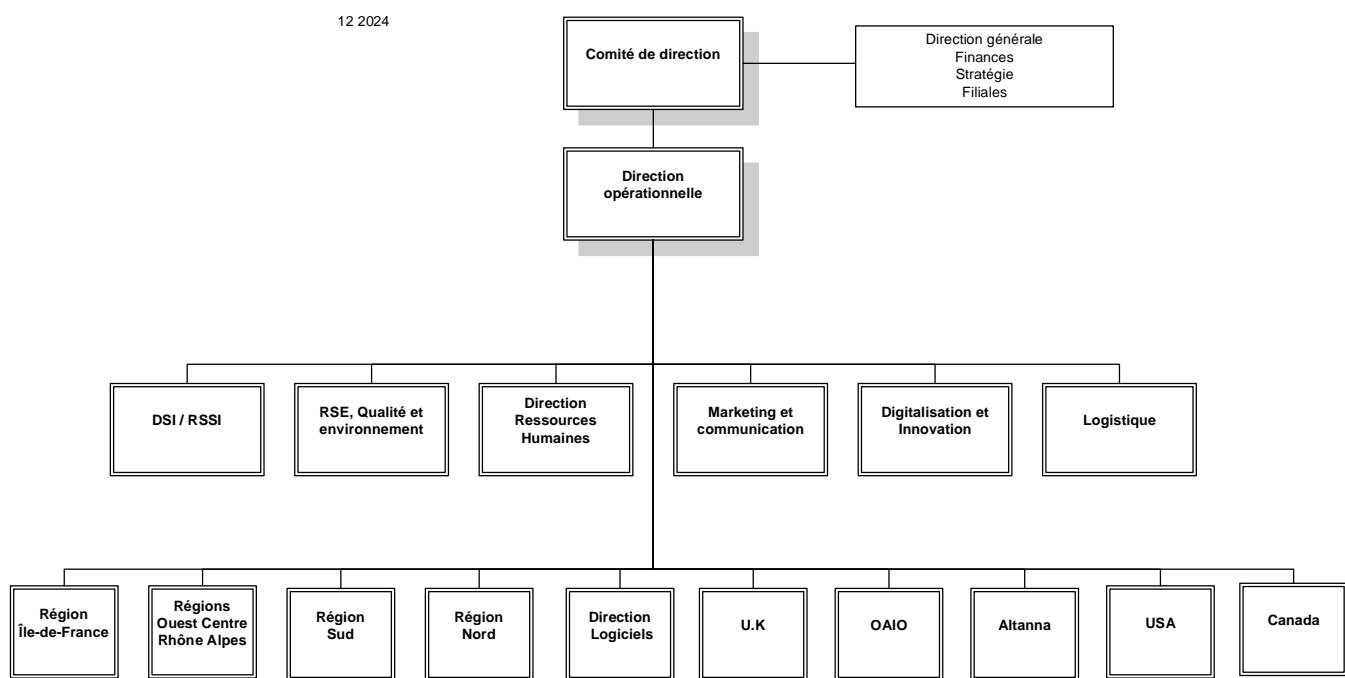
Valeurs en consolidation (sauf dividendes) en k€	Infotel Conseil	Autres filiales	Infotel	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	46 773	16 897	7 625	71 295
Endettement financier hors groupe	0	0	4 295	4 295
Trésorerie au bilan	86 671	23 226	12 655	109 897
Flux de trésorerie nets totaux	7 881	1 281	3 929	12 991

6.3. ORGANISATION FONCTIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

La note d'organisation Groupe, élément du système Qualité d'**Infotel**, décrit notamment l'organisation et le fonctionnement du Groupe. Les organes de direction du Groupe assurent les rôles fonctionnels, et la Direction opérationnelle pilote des directions chargées de monter et de réaliser un ensemble d'opérations et ce, dans le respect de la stratégie et des objectifs définis.

6.3.1. Organigramme

Il se présente ainsi :



6.3.2. Fonctionnement

Le Comité de direction

Le Comité de direction est l'instance de décision du Groupe.

Ses principaux rôles sont :

- d'étudier les mesures concernant le fonctionnement du Groupe et décider de leur application ;
- de procéder à un examen mensuel du compte-rendu d'activité synthétique, à un examen trimestriel du compte-rendu détaillé des directions opérationnelles, et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- de contrôler l'avancement des décisions ;

- de coordonner les actions des diverses entités ;
- de convoquer, le cas échéant, des personnes nécessaires à l'instruction de dossiers ou à la prise de décisions.

Le Comité de direction du Groupe se composant au 31 décembre 2024 de 5 membres, ayant chacun la charge d'une activité fonctionnelle :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué chargé de la stratégie, de la communication et de la qualité ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale ;
- M. Jean-François Castella, Directeur chargé des logiciels ;
- Mme Laeticia Fernandes, Directrice des Ressources Humaines.

Les membres du Comité de direction se répartissent les fonctions de Direction générale, de Direction du personnel, de Direction financière, de Stratégie, de Qualité, de Communication, de gestion des filiales et de Logistique.

Ainsi, lui est rattachée la Direction financière qui a en charge la gestion de la comptabilité et de la trésorerie du Groupe, ainsi que celle du contrôle de gestion. Ses tâches sont exécutées directement ou à l'aide de cabinets extérieurs.

La Direction opérationnelle

Cette direction est chargée, par l'intermédiaire de ses directions régionales qu'elle coordonne, de concevoir de commercialiser et de rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats (centres de service), d'assistance technique et de formation adaptables aux besoins des clients ainsi que les logiciels.

Elle est aussi chargée de mettre en place la politique commerciale du Groupe, et de s'assurer de sa cohérence entre les diverses directions.

Elle assure les fonctions de gestion du personnel, et de recrutement, ainsi que la gestion opérationnelle et la gestion des filiales. Les dirigeants d'**Infotel** attachent une importance particulière aux ressources humaines. Dans une activité de services et une conjoncture marquée par une exigence croissante d'une clientèle fidèle, il est essentiel pour **Infotel** de s'assurer un recrutement constant de bonne qualité et une fidélité du personnel. **Infotel** y parvient par une politique de ressources humaines dont les éléments principaux sont :

- la motivation de ses collaborateurs auxquels la Société s'efforce de donner la formation nécessaire pour leurs interventions chez les clients, et un plan de carrière leur permettant de bien évoluer au sein du Groupe et d'y faire une plus longue carrière que chez les autres acteurs du secteur, aidant ainsi à préserver l'investissement le plus précieux pour une société de services : l'investissement humain ;
- la technicité à tous les niveaux hiérarchiques qui permet à chacun, débutant ou confirmé, d'effectuer les missions en fournissant une aide effective au client, tout en étant bien suivi par la Société ;
- l'accessibilité à tous les dirigeants que chacun peut consulter quand il le souhaite pour tout problème technique, personnel ou de relations dans le travail.

Les directions régionales et la direction Logiciels

Les directions régionales sont les organes opérationnels du Groupe. Une direction régionale assure de façon autonome tout ou partie des fonctions et métiers du Groupe. La mission générale des directions régionales est de concevoir, commercialiser, réaliser et rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats, de type TMA ou TRA, de formation, d'assistance technique, adaptables aux besoins des clients sur les territoires définis. La direction Logiciels est chargée de la conception, du développement, de la maintenance et du support technique des Logiciels.

Il y a aujourd'hui cinq directions :

- la direction Région Île-de-France ;
- la direction Régions Ouest Centre Rhône Alpes ;
- la direction Région Sud ;
- la direction Région Nord ;
- la direction Logiciels.

Les ingénieurs commerciaux sont rattachés aux directions.

Altanna, OAIO, Infotel UK, Infotel Corp. (États-Unis) et Infotel Canada constituent des unités opérationnelles.

6.4. LOCAUX UTILISÉS PAR LE GROUPE

Lieux	Surface en m ²	Type de locaux	Loyer annuel €	Loyer au m ²	Propriétaire ou Mandataire
Infotel 4-16, av. Léon Gaumont 75020 PARIS * Siège – 1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e étage	4 544	Bureaux	1 767 568	389	SEFAL
Infotel Conseil 13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly-sur-Seine * Siège – 1 ^{er} , 2 ^e et 4 ^{ème} étage		Bureaux			Société Michelis
* Nanterre		Bureaux			ESSET 4 et 5
* Rennes	1 200	Bureaux	616 556	514	SCI Mabiland
* Blagnac le Millénaire	1 275	Bureaux	422 755	332	SCI IMMOFI 57
* Balma	844	Bureaux	172 451	204	BP Occitane
* Bordeaux – Pessac	6 620	Bureaux	929 803	140	SCI Physalis Segerinvest
* Nantes-Saint Herblain	1 209	Bureaux	273 432	226	Pessacinvest
* Lyon	326	Bureaux	51 668	158	SCI PFO2
* Le Mans	758	Bureaux	151 758	200	Nexity SC AFER Pierre
* Valbonne	759	Bureaux	142 785	188	Foncière Lelièvre
* Aix-en-Provence	762	Bureaux	113 576	149	PSI CORPORATE
* Brest	889	Bureaux	182 000	205	PFO
* Lille-Lezennes	926	Bureaux	170 963	185	Baraine IMMO
* Lille-Lezennes	548	Bureaux	97 347	178	TOLEFI
* Niort	657	Bureaux	111 453	170	TOLEFI 2
* Dijon	352	Domiciliation	52 098	148	SC MK2 SCI VICHY
* Orléans	611	Bureaux	49 226	81	ENTREPÔT
					LBA Centre d'affaires
					Durand Montouché / A LOUER

Aucun équipement n'est financé par des contrats de crédit-bail au 31 décembre 2024.

Pour les filiales étrangères, les locaux sont dans des centres d'affaires ou non significatifs.

Il n'existe pas de lien capitalistique direct ou indirect entre la Société ou ses dirigeants et les propriétaires ou mandataires des locaux loués.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

7.1. SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe a financé son activité opérationnelle et ses investissements principalement grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Aux 31 décembre 2023 et 2024, le Groupe détenait des disponibilités et équivalents de disponibilités pour respectivement 96,9 M€ et 109,9 M€. En 2024, les disponibilités et équivalents de disponibilités sont détenus pour 1 855 k€ d'entre eux en dollars, 1 803 k€ d'entre eux en livres Sterling, 66 k€ en roupies indiennes, 244 k€ en dirham marocain, 251 k€ en dollars canadiens et pour 105 986 k€ en euros.

L'activité a généré un flux net de trésorerie positif de 35 598 k€ grâce à une gestion maîtrisée dans un contexte de légère baisse d'activité et un raccourcissement du délai client. Cette trésorerie a été utilisée pour les flux d'investissement pour 5 209 k€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement concernent principalement la distribution de dividendes pour 13 864 k€ après élimination des actions propres.

7.2. RÉSULTAT

7.2.1. Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 294 823 k€ pour l'exercice 2024 contre 307 547 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une baisse de 4,14 %.

L'année 2024 a été marquée par une baisse de 4,91 % de l'activité Services (95,48 % du CA) qui passe de 296 017 k€ à 281 493 k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 15,61 % (4,52 % du CA) qui passe de 11 530 k€ à 13 330 k€.

Les charges opérationnelles courantes ont diminué de 7,84 %. Elles passent de 282 673 k€ en 2023 à 260 499 k€ en 2024.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 24 638 k€ et représente 8,36 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 24 874 k€ en 2023 et représentait 8,09 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 0,27 point.

Le résultat financier est de 1 018 k€ contre 689 k€ pour l'exercice précédent. Il est bénéficiaire grâce aux placements de trésorerie.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 6 803 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 18 485 k€ contre 18 073 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.2. Société mère

La société mère **Infotel** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des redevances d'assistance à ses filiales, des dividendes en provenance de ses filiales et de la part lui revenant des produits financiers résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'élève à 11 518 k€, en hausse de 7,76 % contre 10 689 k€ en 2023.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 9,89 %. Elles passent de 11 387 k€ en 2023 à 12 513 k€ en 2024.

Le résultat d'exploitation passe de 947 k€ à 607 k€, et le résultat financier ressort à 13 570 k€ alors qu'il s'élevait à 13 804 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 14 177 k€ contre 14 750 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 7 k€ en 2024, alors qu'il était nul en 2023.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices correspond à un crédit d'impôt de 268 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ressort à 14 452 k€ contre 14 823 k€ pour l'exercice précédent.

L'évolution de l'activité de la société mère **Infotel**, correspondant à l'édition de logiciels, est indiquée au paragraphe 5.5.2 « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 39, ainsi qu'au paragraphe 19.2.6.9 « Information sectorielle » en page 243.

7.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale

Il n'existe à notre connaissance aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

7.3. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2024 à la somme de 123 771 k€.

La variation des capitaux propres part du Groupe de 6 007 k€ s'explique par les éléments suivants :

- résultat 2024 : + 18 485 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 22 mai 2024 : (13 864) k€ ;
- variation de capital : néant ;
- variation des réserves consolidées : + 2 k€ ;
- variation des primes liées au capital : néant ;
- impact des mouvements sur actions propres : (309) k€ ;
- variation des écarts de conversion : + 93 € ;
- variation actuarielle : 93 k€ ;
- attributions actions gratuites : + 1 924 k€;
- autres variations : (144) k€.

8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

L'activité des sociétés du Groupe a généré des flux de trésorerie positifs qui ont permis le financement d'acquisitions d'immobilisations pour 4 077 k€ en 2024 contre 4 393 k€ en 2023, ainsi que la distribution de dividendes aux actionnaires de la société mère à hauteur de 13 864 k€ en 2024 contre 13 776 k€ en 2023.

Le Groupe estime qu'il dispose d'un fonds de roulement suffisant pour assurer ses engagements à court terme. Il est très faiblement endetté.

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au titre 19.2 « États financiers consolidés » en page 218.

Les informations relatives aux délais de paiement pour la société **Infotel** SA sont exprimées dans les tableaux ci-dessous :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de Commerce)**

	Article D. 441-4 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de						Article D. 441-4 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						4						43
Montant total des factures concernées (TTC)		1 454	0	0	-19	1 435		442	75 480	0	1 636 031	1 711 954
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice (TTC)							0,01%	1,16%	0,00%	25,21%	26,38%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues			0								0	
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)			0								0	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441-4 II : Factures <i>reçues</i> ayant connu un retard de paiement au						Article D. 441-4 II : Factures <i>émises</i> ayant connu un retard de paiement au						
	0 jour (<i>indicatif</i>)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (<i>indicatif</i>)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre cumulé de factures concernées						111						22	
Montant cumulé des factures concernées (TTC)		2 412 184	0	0	0	2 412 184		759 112	36 411	110 081	309 175	1 214 779	
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)		23,49%	0,00%	0,00%	0,00%	23,49%							
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)								11,70%	0,56%	1,70%	4,76%	18,72%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues			0									0	
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)			0									0	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux :						

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

L'environnement réglementaire dans lequel **Infotel** exerce ses activités est décrit aux paragraphes suivants :

- 3.4 : « Risques juridiques » ;
- 4.1.4 : « Siège social, forme juridique et législation applicable » ;
- 16.4.1.2 : « G1-1. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise » ;
- 16.4.1.3 : « G1-3. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin » ;
- 16.3.1.18 : « S1-17. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme » ;
- 3 : « Renforcement ESG : Alignement sur la CSRD, engagement SBTi et amélioration de la transparence extra-financière. » en page 115.

10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2024

Le démarrage de l'année 2025 s'est effectué dans la continuité de la fin de l'année 2024. Comme *Numeum* (l'organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France) l'a annoncé dans son communiqué de presse du 10 décembre 2024, Numeum et PAC invitent à la prudence et prévoient une croissance de +4,1 % pour le marché numérique en 2025, sans rebond significatif à court terme.

Pour **Infotel**, la situation est variable selon les secteurs : le secteur Banque / Finance est en légère croissance avec 39,2 % du chiffre d'affaires Services contre 38,7 % en 2023, le secteur Industrie est en baisse avec 26,3 % du chiffre d'affaires par rapport aux 27,9 % de 2023. Le secteur des Services / Transports reste dynamique avec 19,1 % du chiffre d'affaires Services contre 18,6 % l'an dernier. Le taux d'intercontrats reste à un niveau faible à 3,4 % mais marque une progression, notamment en raison du ralentissement du secteur Industrie. Les équipes commerciales sont toujours actives et l'obtention de nouveaux référencements est un élément positif pour les prochaines années.

Comme indiqué au paragraphe « Calendrier de communication financière » en page 278, le communiqué sur chiffre d'affaires et les tendances du premier trimestre 2025 sera diffusé le 14 mai au soir.

10.2. TENDANCES POUR L'EXERCICE 2025

Infotel dispose d'excellents atouts au sein de ses deux pôles d'activité Services et Logiciels, une trésorerie confortable, un endettement limité et un positionnement fort chez ses clients.

En 2025, le Groupe entend consolider ses positions commerciales chez la majorité de ses clients grands comptes, en ayant recours à tous ses atouts, dont l'exploitation des possibilités nouvelles apportées par l'intelligence artificielle.

Le début de l'année 2025 est marqué par une stabilisation de l'inflation et les incertitudes sur la situation macro-économique avec les retombées des crises en Europe de l'Est et au Moyen Orient. Nous envisageons un premier semestre difficile, sans croissance, et nous espérons un retour à la croissance au cours du second semestre.

Mais nous avons confiance en nos salariés et en notre entreprise pour réaliser les objectifs de notre plan de développement.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne présente aucune prévision ou estimation de ses bénéfices futurs.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE

12.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration qui comprend 6 membres au 31 décembre 2024. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable, excepté le mandat de l'administrateur représentant les salariés d'une durée de 3 ans. Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2024. Le taux d'assiduité à ces réunions a été de 100 % en prenant en compte les participants ayant le droit de vote.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration se composait comme suit :

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Bernard Lafforet	31 décembre 1979	AG statuant sur les comptes 2029	Président-Directeur général	Néant	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	3 juin 1982	AG statuant sur les comptes 2029	Directeur général délégué	Néant	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	23 mai 2006	AG statuant sur les comptes 2029	Néant	Néant	Néant
Hélène Kermorgant	20 mai 2015	AG statuant sur les comptes 2029	Néant	Néant	Néant
Anne André	13 mars 2024 Par cooptation	AG statuant sur les comptes 2024	Néant	Néant	Néant
Alain Labbé	Élections des 16 et 17 novembre 2023	Novembre 2026, à l'issue de la prochaine élection	Salarié	Néant	Néant

Au 31 décembre 2024 l'équipe dirigeante du Groupe se compose de trois membres :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé Infotel après dix ans de recherche au CNRS ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Lafforet pour créer Infotel après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029 ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, a rejoint Infotel en 1996 après douze années dans les services informatiques dont deux pour le compte de Sopra et dix pour son propre compte ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

M^{me} Josyane Muller a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué d'Infotel et de Président-Directeur général d'Infotel Conseil avec effet au 31 décembre 2023. Elle demeure administrateur de la société Infotel.

L'expérience et les compétences de M^{me} Hélène Kermorgant et de M^{me} Anne André sont décrites au chapitre « Le Conseil d'administration » en page 68.

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle, le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience, en matière de gestion, de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organes divers.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Durant les cinq dernières années, aucune des personnes visées au chapitre 12 page 61 n'a exercé de mandats dans des sociétés autres que celles du Groupe qui sont, pour certaines, sorties du périmètre du Groupe ou ont été absorbées.

M. Bernard Lafforet est « président administrateur-délégué » de la société Infotel Monaco et « president-director » d'Infotel Corporation.

M. Michel Koutchouk exerce les fonctions de « director » d'Infotel Corporation, de représentant permanent d'**Infotel**, administrateur d'Infotel Conseil.

M. Éric Fabretti exerce les fonctions de président de la société OAIO. Il est « director » d'Infotel UK Consulting Ltd, président de Coach'IS.

Aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associée, en qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite ou mise sous séquestre, n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer, ni n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

Il est difficile dans l'état actuel de la composition du conseil d'administration constitué de trois membres fondateurs par ailleurs dirigeants opérationnels de la société de prévoir un renouvellement échelonné de leurs mandats. Pour faciliter l'échelonnement des mandats, **Infotel** étudiera la possibilité d'organiser un échelonnement des renouvellements des mandats des administrateurs lors de la prochaine échéance de fin de mandat au titre de la Recommandation R9 du Code Middlenext ou justifiera la non application de cette recommandation selon le principe « appliquer ou expliquer ».

12.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À l'exception de la détention d'un nombre important d'actions par les personnes visées au paragraphe 12.1.1, la Société n'a pas connaissance de conflit d'intérêt existant ou potentiel entre elle et ces personnes.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toute nature versées, durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2024	2023	2022
Bernard Lafforet	216 000	216 000	216 000
Michel Koutchouk	199 854	199 854	199 226
Éric Fabretti	240 000	240 000	239 833

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2022, 2023 et 2024, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'a été alloué aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » repris dans le paragraphe 19.4.3 en page 267 ne fait mention d'aucune convention réglementée.

13.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2024 en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la méthode des unités de crédit projetées.

L'engagement relatif au versement d'une prime pour 10 ans d'ancienneté a aussi été provisionné dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les engagements de retraite comme ceux au titre du versement de la prime d'ancienneté sont calculés en retenant les critères suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO ;
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe ;
- Taux d'actualisation : 3,70 % pour les engagements de retraite (3,33 % en 2023) et 3,60 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,29 % en 2023) ;
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans);
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 % ;

- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de plus de 56 ans : 1 % ;
- Taux de charges patronales retenu : 45 %.

La provision IDR des entités du groupe s'établit à 3 874 k€ à la fin de l'exercice 2024.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. MANDATS ET CONTRATS DE SERVICE

Les dates d'expiration des mandats des administrateurs sont indiquées au paragraphe 12.1.1 en page 61.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur.

14.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET COMITÉS

Ces informations figurent au paragraphe 14.5 « Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise » en page 67.

14.3. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

14.4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En complément des informations ci-dessus, les précisions suivantes sont apportées :

- Nombre d'administrateurs indépendants : 2 administrateurs indépendants au 31 décembre 2024 à compter de la cooptation de M^{me} Anne André, lors de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2024, suite au décès de Monsieur Alain Hallereau survenu le 17 octobre 2023.
- Nombre d'administrateurs élus par les salariés : 1.
- Rémunération annuelle des administrateurs (ex « Jetons de présence ») : 6 k€ au profit des administrateurs indépendants, conformément à la recommandation n°10 du Code Middlenext, soit 3 k€ par administrateur indépendant.
- Comité d'audit : missions du Comité d'audit exercées par les membres du Conseil d'administration.
- Comité RSE : missions du Comité RSE exercées par les membres du Conseil d'administration.
- Comité des rémunérations : néant.
- Parité homme-femme au sein du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 : 2 femmes et 2 hommes (En application des articles L. 225-27, alinéa 2 et L. 225-27-1, II, alinéa 2 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés n'est pas pris en compte dans ce calcul de parité).

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'elle se réfère au Code Middlenext dont les modalités d'applications sont énoncées dans le rapport sur le contrôle interne.

Conformément à la Recommandation n°3 du Code Middlenext, qui recommande la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil, un second administrateur indépendant au Conseil avait été nommé en la personne de M. Alain Hallereau, par l'Assemblée générale mixte du 29 mai 2019. Monsieur Alain Hallereau est décédé le 17 octobre 2023.

Dans ce contexte, suite au décès de M. Hallereau, il a été recherché un candidat à coopter, répondant aux critères d'indépendance requis par le Code Middlenext et disposant de compétences en matière financière et comptable attachées à la fonction d'administrateur indépendant.

À cet effet, le choix s'est arrêté sur la candidature de M^{me} Anne André (détails ci-après au sein du Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise). M^{me} Anne André a été cooptée à l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2024, pour la durée restante à courir du mandat de M. Hallereau, lequel vient à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

14.5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

(Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017, pris en application de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin 2)

Introduction : rappel des obligations légales

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 (SA à Conseil d'administration) ou L. 225-68 (pour les SA à Directoire et CS) du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des limitations de pouvoir du Directeur général.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services financiers et a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 23 avril 2025.

La société **Infotel** se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de septembre 2021, disponible à l'adresse internet suivante, sur le site de Middlenext :

[Code de gouvernance Middlenext révisé 2021 - Middlenext](#), ci-après le Code de référence.

Par séance en date du 10 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de changer de code de référence en matière de gouvernement d'entreprise et d'adopter le Code Middlenext qui correspond davantage aux enjeux, à la taille du Groupe, à la composition de l'équipe dirigeante et au fort degré d'implication de ses membres (dirigeants actionnaires).

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

S'agissant de la rémunération de ses mandataires dirigeants, point important du Code de référence, il doit être précisé que la société **Infotel** a toujours adopté une politique exemplaire de rémunération et d'avantage de ses dirigeants-administrateurs. Ceux-ci ne bénéficiant d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni avantages tels que : rémunération annuelle des administrateurs (ex jeton de présence), option de souscription ou option d'achat d'actions, instrument donnant accès au capital, actions gratuites ou indemnité de départ.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code Middlenext qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

Gouvernement d'entreprise

L'équipe dirigeante

L'équipe dirigeante du Groupe se compose au 31 décembre 2024 de 3 membres :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé Infotel après dix ans de recherche au CNRS ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Lafforet pour créer Infotel après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, non administrateur.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose ainsi :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué ;
- M^{me} Josyane Muller, Administrateur ;
- M^{me} Anne André, Administrateur ;
- M^{me} Hélène Kermorgant, Administrateur ;
- M. Alain Labbé, Administrateur représentant les salariés.

Diplômée de l'École Supérieure de Gestion, M^{me} Hélène Kermorgant, actuellement associée chez RSM Paris, Expert-comptable et Commissaire aux comptes, a exercé pendant toute sa carrière professionnelle des fonctions de Commissaire aux Comptes et d'Expert-comptable notamment en tant que Directrice financière adjointe d'une société d'économie mixte locale de 1994 à 1999 et depuis lors en tant que Directrice de mission puis associée chez RSM Paris. Elle a été professeure à l'Université Paris Dauphine ainsi que formatrice auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Conformément à la Recommandation n°3 du Code Middlenext, qui recommande la nomination de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil, dans sa séance du 13 mars 2024, le Conseil d'administration d'Infotel a coopté en qualité de nouvel administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Alain Hallereau, décédé, M^{me} Anne André, née le 20 novembre 1960 à Paris (75015), demeurant 112 rue des Dames à Paris (75017).

Diplômée de l'école de commerce HEC Paris, M^{me} Anne André exerce l'activité de consultante experte en matière d'assurance et de protection sociale au sein de la société Anne André Conseil.

Elle a été ingénieur d'affaires au sein de la société IBM pendant plus de dix ans, en charge de la vente de services informatiques à de grands groupes d'assurance, pour rejoindre ensuite le secteur de l'assurance. Ainsi, M^{me} André a par la suite été directrice de l'organisation et des systèmes d'information du groupe Mornay, puis directrice du développement au sein de ce même groupe, avant de devenir directrice de la branche assurances de personnes chez Aon France et Diot. M^{me} André a également été Directrice Générale Déléguée du Groupe Henner, courtier spécialiste de l'assurance de personnes.

M. Alain Labbé est titulaire d'un DUT en informatique de Gestion obtenu en 1986. Il a travaillé chez Gan-Groupama, AXA, Société Générale et JP Morgan en qualité de concepteur/développeur avant d'intégrer Infotel en 2008 en tant qu'ingénieur d'études au sein de l'agence de Lyon. Par des élections intervenues les 16 et 17 novembre 2023, Monsieur Alain Labbé est devenu administrateur représentant les salariés. Cette désignation a été constatée par le Conseil d'administration dans sa séance du 31 janvier 2024.

Compte rendu des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la société **Infotel** s'est réuni à 7 reprises (avec un taux de participation de 100 %) aux dates et sur les ordres du jour ci-dessous indiqués :

- le 31 janvier 2024 : stratégie (n°1) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ; attribution définitive d'actions gratuites (plan n°6) ; augmentation de capital par incorporation de réserves ; Attribution provisoire de nouvelles actions gratuites (plan n°7) ; prise d'acte de l'élection de Monsieur Alain Labbé en qualité d'administrateur représentant les salariés ; prise de participation dans la société Altanna ;
- le 13 mars 2024 : arrêté des comptes 2023 et préparation de l'Assemblée générale mixte ; proposition de renouvellement du mandat des administrateurs, proposition de cooptation de M^{me} Anne André en qualité d'administrateur indépendant suite au décès de Monsieur Alain Hallereau ; proposition de nomination de la société Mazars ACA et de la société Constantin Associés en qualité de commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité ;
- le 24 avril 2024 : examen des éventuels conflits d'intérêts en application de la procédure annuelle de révélation des conflits d'intérêts, validation des annexes aux comptes annuels et aux comptes consolidés 2023, arrêté définitif des documents juridiques et du document d'enregistrement universel (URD) ;
- le 22 mai 2024 : renouvellement des mandats de Président et Directeur Général, renouvellement des mandats des Directeurs Généraux Délégués, lancement du programme de rachat ;
- le 10 juillet 2024 : formalisation de la réunion du conseil d'administration dans sa formation de comité RSE (responsabilité sociale et environnementale), composition, nomination de M^{me} André en qualité de Président du Conseil dans sa formation de comité RSE et désignation de M. Jean-Etienne Bouedec en qualité d'invité récurrent, Modification corrélative du règlement intérieur du Conseil, compte rendu d'activité du conseil d'administration réuni dans sa formation de comité RSE, stratégie (n°2) de l'entreprise, stratégie (n°3) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 24 septembre 2024 : arrêté des comptes au 30 juin 2024 (1^{er} semestre 2024) ;
- le 23 octobre 2024 : stratégie (n°4) de l'entreprise, point sur l'activité du troisième trimestre, point sur les activités (services et logiciels) et les perspectives, point sur les filiales, Acquisitions et partenariats, point sur le titre et les marchés financiers ;

En tout état de cause, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Depuis le 26 janvier 2011, le Conseil d'administration d'**Infotel** a choisi de se doter d'un Règlement intérieur. Ce Règlement intérieur est consultable sur le site internet de la société.

Ce Règlement intérieur a pour but de rappeler aux membres du conseil d'administration d'**Infotel** leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration en intégrant les huit rubriques prévues à la recommandation R9 du Code Middlenext 2021 :

- rôle du Conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil/critères d'indépendance des membres ;
- définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation et procédure de suivi des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité,) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ;

- modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ;
- règles de détermination de la rémunération des « membres du Conseil » ;
- la question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés.

Le Règlement intérieur a été mis à jour à l'occasion du conseil du 27 avril 2022 conformément au nouveau Code Middlenext.

Dispositions concernant les administrateurs - Présence de deux administrateurs indépendants

Les qualités que doit requérir l'administrateur sont la compétence, l'expérience et le respect de l'intérêt social de la société.

Il est rappelé deux spécificités d'**Infotel** : la taille du Groupe et la forte implication des deux membres du conseil exerçant des fonctions exécutives (dirigeants-actionnaires) - très investis dans la gestion des procédures clés du Groupe et soucieux en toutes circonstances de l'intérêt social de la société.

Pour autant, deux administrateurs indépendants ont été nommés, le premier en la personne de M^{me} Hélène Kermorgant à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du 20 mai 2015 qui a statué sur les comptes de l'exercice 2014, le deuxième en la personne de Monsieur Alain Hallereau par l'Assemblée générale annuelle du 29 mai 2019, étant précisé que M^{me} Anne André a été cooptée le 13 mars 2024 par le Conseil d'administration comme nouvel administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Alain Hallereau, décédé.

M^{me} Hélène Kermorgant est indépendante pour les raisons suivantes :

- Au cours des cinq dernières années, M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas été salariée ni mandataire social dirigeant d'**Infotel** ou d'une société du Groupe.
- Au cours des deux dernières années, M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas été cliente, fournisseur, auditrice, conseillère ou banquière (d'affaires ou de financement) significative d'**Infotel** ou du Groupe, ou pour lequel **Infotel** ou le Groupe représente une part significative de l'activité.
- M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- M^{me} Hélène Kermorgant n'a pas été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.
- M^{me} Hélène Kermorgant n'est pas actionnaire de référence d'**Infotel** et ne détient pas de pourcentage de droit de vote significatif.

Par ailleurs, M^{me} Hélène Kermorgant n'est soumise à aucun engagement visant à préserver les conditions de sa qualification d'administrateur indépendant et n'entretient aucune relation d'affaires avec la société **Infotel**.

M^{me} Anne André est indépendante pour les raisons suivantes :

- Au cours des cinq dernières années, M^{me} Anne André n'a pas été salariée ni mandataire social dirigeant d'**Infotel** ou d'une société du Groupe.
- Au cours des deux dernières années, M^{me} Anne André n'a pas été cliente, fournisseur, auditrice, conseillère ou banquière (d'affaires ou de financement) significative d'**Infotel** ou du Groupe, ou pour lequel **Infotel** ou le Groupe représente une part significative de l'activité.
- M^{me} Anne André n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- M^{me} Anne André n'a pas été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des six années précédentes.
- M^{me} Anne André n'est pas actionnaire de référence d'**Infotel** et ne détient pas de pourcentage de droit de vote significatif.

Par ailleurs, M^{me} Anne André n'est soumise à aucun engagement visant à préserver les conditions de sa qualification d'administrateur indépendant et n'entretient aucune relation d'affaires avec la société **Infotel**.

Conflits d'intérêts

Dans l'optique de prévenir la survenance de conflits d'intérêts, **Infotel** prend en compte les critères établis par le Medef (dans son guide « prévenir et gérer les conflits d'intérêts ») lui permettant d'identifier de tels conflits : il y a conflit d'intérêts lorsqu'un intérêt significatif (affectif, familial, financier, associatif, culturel, sportif, politique, caritatif, religieux, syndical, philosophique...) étranger à l'entreprise que l'administrateur dirige est susceptible d'interférer dans la position ou la décision qu'il va prendre dans le cadre de ses fonctions de dirigeant.

Le conflit d'intérêts est caractérisé par le fait qu'une personne risque de perdre son indépendance intellectuelle ou son objectivité et se trouve ainsi fragilisée dans l'exercice de ses responsabilités.

La gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil repose sur une communication spontanée de chaque administrateur conformément au règlement intérieur du conseil : une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêt n'existe. En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant démissionner.

Par ailleurs, conformément à la Recommandation R 2 du Code Middlenext, le Conseil met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts, laquelle consiste chaque année à réexaminer la situation de l'ensemble des membres du Conseil à l'occasion de l'une de ses séances, en mentionnant les éventuels conflits d'intérêt qui auraient été révélés au cours de l'exercice clos en N-1 pour chacun d'entre eux, en indiquant le cas échéant le traitement approprié qui a été donné suite à la détection de tels conflits et en constatant ou non l'absence de conflit d'intérêt potentiel ou actuel à la date de cette séance du Conseil.

Cet examen a été réalisé à l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 23 avril 2025, pour l'exercice 2024, au cours de laquelle il a été constaté qu'aucun conflit d'intérêt n'a été identifié ou révélé lors de l'année écoulée, à l'égard de chacun des membres du Conseil. En outre, il a été confirmé qu'il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel à l'égard de l'ensemble des membres du conseil, à la date de ladite séance.

Relations du conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration exerçant les missions dévolues par la loi au Comité d'audit veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le groupe **Infotel**.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Comité d'audit

La fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration, par la direction générale, et par le cabinet d'expertise comptable qui assiste le Groupe dans ses travaux.

La société **Infotel** a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 823-20 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration.

Le Conseil d'administration d'**Infotel** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Lors de sa réunion en date du 26 janvier 2011, le Conseil d'administration a précisé dans son Règlement intérieur les règles de fonctionnement du Conseil d'administration dans sa fonction de comité d'audit et les missions qui lui sont dévolues.

Il n'est pas exigé la présence au sein du Conseil d'un membre compétent en matière financière et comptable.

Néanmoins, M^{me} Hélène Kermorgant, administrateur indépendant, présente toutes les compétences requises en matière financière pour exercer la présidence du Conseil réuni en formation de Comité d'audit.

La présidence du Conseil réuni en formation de Comité d'audit est assurée par M^{me} Hélène Kermorgant comme il en a été décidé lors du Conseil d'administration du 20 mai 2015.

Le Président Directeur général participe néanmoins à la réunion du Conseil en formation de comité d'audit dans le but de favoriser les échanges directs et immédiats.

Comité RSE

Infotel a fait évoluer son modèle de gouvernance pour prendre en compte les enjeux liés à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe.

Comme le rappelle le Code Middlenext dans sa nouvelle recommandation R 8, « *les entreprises sont de plus en plus sollicitées par leurs parties prenantes afin de formaliser les actions conduites en faveur de leur environnement et dans la création de valeur durable. La signature des accords de Paris, premier accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique, l'engagement du Conseil européen de tout mettre en œuvre pour parvenir à une Union Européenne climatiquement neutre d'ici 2050, amènent les entreprises à modifier radicalement leurs modes de fonctionnement afin que la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), soit encore plus au cœur de toutes les décisions stratégiques* ».

En application de cette nouvelle recommandation, le Code Middlenext recommande que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE ou alors qu'il se réunisse en formation de comité RSE.

Infotel a décidé d'opter pour la **réunion du Conseil d'administration en formation de comité RSE**, chargée de déployer la stratégie RSE, laquelle relève de la stratégie générale du Groupe, et chargée d'étudier des questions et sujets particuliers en lien avec la RSE.

- Présidé par un administrateur.
- Animé par le responsable des questions liées au RSE.
- Avec comme invité récurrent le Responsable RSE de l'entreprise.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 10 juillet 2024 afin de formaliser la réunion du conseil d'administration dans sa formation de comité RSE (responsabilité sociale et environnementale).

En outre, dans ce cadre, au niveau du Conseil d'Administration, Infotel a souhaité nommer un **Responsable des questions liées au RSE** afin d'effectuer une surveillance et mener les réflexions auprès du Conseil d'administration.

La société a souhaité aussi se doter d'un Responsable RSE pour assurer la coordination des démarches et initiatives ainsi que l'amélioration de la performance.

Elle a ensuite déployé cette démarche auprès des régions et des filiales en nommant des correspondants RSE chargés d'effectuer le *reporting* RSE de leur entité et déployer des bonnes pratiques.

En plus de la réunion du Conseil d'administration en formation de comité RSE, **Infotel** a mis en place deux instances de pilotage :

- un **Comité Stratégique RSE** avec un représentant RSE auprès du Conseil d'Administration dont la mission est notamment de définir la stratégie et le plan d'action global RSE, de fixer les objectifs du Groupe sur les 3 piliers ESG, de suivre l'exécution de la feuille de route, d'analyser les retours sur rapport de durabilité des CAC et/ou OTI sur le futur rapport de durabilité ainsi que de valider les communications RSE.
 - Fréquence trimestrielle.
 - Composition : Direction générale, DRH, responsable RSE, membre du Conseil d'administration.
- un **Comité Opérationnel RSE** chargé de déployer la feuille de route RSE, de proposer des initiatives RSE, de déployer les bonnes pratiques, de construire les indicateurs nécessaires pour le futur rapport de durabilité.
 - Animé par le Responsable RSE.
 - Fréquence mensuelle.
 - Composition : Responsable RSE - Responsable Qualité et environnement- Correspondants RSE région - Formation - Services Généraux (achats Responsables) – DSI – Communication – Inclusion et Handicap – mobilité- Eco-conception.

Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à la recommandation R 13 du Code de gouvernance Middlenext intégrée à l'article 4 du Règlement intérieur, une fois par an les membres du Conseil sont invités par le Président à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et la préparation de ses travaux, cette discussion devant être portée au procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration.

Étant précisé par ailleurs que la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Lors de la réunion du Conseil du 19 mars 2025 sur l'arrêté des comptes 2024, les administrateurs ont exprimé leur avis sur leur évaluation des travaux du Conseil.

Il ressort de ces débats que les administrateurs estiment que le Conseil fonctionne de manière satisfaisante et au mieux des intérêts de la société.

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »), M. Alain Labbé a été élu en novembre 2023 en qualité d'administrateur représentant les salariés au Conseil. Par ailleurs, M^{me} Anne André a été cooptée le 13 mars 2024 en qualité d'administrateur indépendant, suite au décès de Monsieur Alain Hallereau survenu le 17 octobre 2023.

Le Conseil est donc composé de 3 femmes et de 3 hommes. La composition du Conseil respecte donc toujours les principes de mixité dans les conseils d'administration posés par la loi Copé-Zimmermann n°2011-103 du 27 janvier 2011, complétée par l'Ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 qui transpose en droit français la Directive européenne UE 2022/2381 dite « Women on Boards ». Depuis l'entrée en vigueur de cette Ordonnance, l'administrateur représentant les salariés, qui n'était pas pris en compte dans le calcul visant à établir la proportion d'hommes et de femmes au Conseil d'administration, est dorénavant pris en compte. Ce rapport est donc dorénavant de 3 femmes pour 3 hommes, soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Le Conseil a également amélioré les critères d'indépendance requis par le Code Middlenext et attachés à la fonction d'administrateur indépendant. Cette fonction est actuellement assumée par M^{me} Hélène Kermorgant, qui possède d'importantes compétences en matière financière et comptable, et cette fonction d'administrateur indépendant est également assurée par M^{me} Anne André.

Formation des membres du Conseil

Au titre de la recommandation R 5 du Code Middlenext dans sa version révisée de septembre 2021, il est recommandé que le Conseil prévoie un plan de formation triennal adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux « membres du Conseil » salariés ou non. Cependant, ce plan doit prendre en compte les équivalences acquises par l'expérience.

Or, il doit être constaté que le mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration d'Infotel, ne constitue pas un mandat nouveau pour Monsieur Bernard Lafforet, M^{me} Josyane Muller, Monsieur Michel Koutchouk, M^{me} Hélène Kermorgant et M^{me} Anne André.

Monsieur Bernard Lafforet est le dirigeant fondateur d'Infotel, groupe créé en 1979, rejoint par la suite par Monsieur Koutchouk et M^{me} Muller. Leurs expertises et compétences respectives développées dans le cadre de leur formation et aux cours de leurs expériences professionnelles, ainsi qu'au sein du Groupe Infotel, tant en qualité de dirigeants fondateurs, que d'administrateurs, permet de conclure aux équivalences acquises par l'expérience. Ces dernières justifient l'absence de plan de formation à leur égard. Leurs expériences et compétences sont décrites au sein du chapitre « Le Conseil d'administration » du Document d'enregistrement universel.

Il en est de même pour M^{mes} Hélène Kermorgant et Anne André, qui justifient également d'une formation acquise par l'expérience. L'expérience et les compétences de M^{me} Kermorgant et M^{me} Anne André sont également détaillées au chapitre « Le Conseil d'administration » du Document d'enregistrement universel. Leurs expériences justifient l'absence de plan de formation à leur égard.

Le mandat d'administrateur représentant les salariés étant nouveau pour Monsieur Labbé, la nécessité d'une formation spécifique à son égard, en matière de gouvernance, s'avère pertinente. Au-delà de la recommandation R 5 du Code Middlenext, une formation de ce type est requise par la législation, pour l'Administrateur représentant les salariés, en application de l'article L. 225-30-2 du Code de commerce. C'est dans ce contexte que M. Labbé a bénéficié au cours de l'année 2024 d'une formation spécifique délivrée par l'Institut Français des Administrateurs (IFA).

Organes d'administration et de direction au 31 décembre 2024

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Administrateurs	
Bernard Lafforet, Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp. « Président Administrateur-Délégué » d'Infotel Monaco
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Représentant permanent d'Infotel, administrateur d'Infotel Conseil
Josyane Muller	Néant
Hélène Kermorgant	Néant
Alain Labbé	Salarié
Anne André	Néant
Directeurs généraux délégués	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Éric Fabretti	« Directeur Général délégué » d'Infotel Conseil « Director » d'Infotel UK Consulting Ltd Président d'OAIO Président de Coach'IS Gérant de Collaboractif Portail Services Président d'Infotel Canada Inc. Gérant de Groupe Adaming Maroc

Comité de direction

Il est composé de :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué ;
- M. Jean-François Castella, Directeur chargé des Logiciels ;
- M^{me} Laeticia Fernandes, Directrice des Ressources Humaines.

Ce comité est placé sous l'autorité du Directeur général et regroupe la direction générale et les responsables de directions. L'examen du suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe est fait mensuellement en Comité de direction.

L'examen des résultats sur la base des situations trimestrielles pour l'ensemble des entités du Groupe est fait par le Comité de direction.

2^e Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

3^e Partie : Rémunération des mandataires sociaux

Cette partie vise à présenter la politique de rémunération des mandataires sociaux, que sont tant les administrateurs que les dirigeants de la société **Infotel**, en application de l'Ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 elle-même prise en application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »).

Le présent rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise a également pour objectif de présenter les éléments de rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués et d'exposer le projet de résolutions établis par le Conseil d'administration relatifs à l'approbation de ces rémunérations.

La politique de rémunération de la société **Infotel** présente trois composantes :

- politique de rémunération des administrateurs ;
- politique de rémunération du Président-Directeur général ;
- politique de rémunération des Directeurs généraux délégués.

Ces trois composantes doivent toutes être soumises à l'Assemblée générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé les raisons qui motivent l'absence de Comité des rémunérations. Nous présentons également ici le ratio d'équité en conformité avec la Loi PACTE, ainsi que le projet des résolutions établies par le Conseil d'administration relatives aux rémunérations des mandataires sociaux.

1.) Présentation de la politique de rémunération

De manière générale, la politique de rémunération des mandataires sociaux d'**Infotel** est responsable et conforme à l'intérêt de l'entreprise, elle est adaptée à sa stratégie commerciale et au contexte dans lequel elle évolue. Elle est établie en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et avec les recommandations du Code MiddleNext.

En conformité avec la Loi PACTE, la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux, détaillée ci-après, fera l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2025, mais également lors de chaque modification importante de cette politique.

En outre, en application de l'article L.22-10-34 III du Code de commerce, il en sera de même concernant les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnelles de chaque dirigeant mandataire social, dues ou attribuées au titre de l'exercice clos 2024, qui doivent être présentés à la prochaine Assemblée générale mixte des actionnaires pour être soumis à un vote consultatif. Etant précisé que les rémunérations des dirigeants d'**Infotel** sont fixes et ne comportent aucune composante variable ou rémunération exceptionnelle.

a.) Politique de rémunération annuelle des administrateurs :

La politique de rémunération des administrateurs est fixée et révisée par le Conseil d'administration de la société **Infotel**, elle vise à rémunérer exclusivement les administrateurs indépendants pour leur temps et l'investissement qu'ils consacrent dans le cadre de leurs interventions aux différentes séances du Conseil d'administration.

Les principes de fixation de la rémunération des administrateurs sont les suivants :

- le principe même de l'octroi d'une rémunération annuelle aux membres du Conseil d'administration dépend du profil de l'administrateur puisqu'une distinction est faite entre les administrateurs dirigeants et les administrateurs non dirigeants. Ainsi, les administrateurs

dirigeants et l'administrateur représentant les salariés ne perçoivent aucune rémunération annuelle au titre de leur mandat d'administrateur, celle-ci étant réservée uniquement aux administrateurs indépendants ;

- s'agissant de la rémunération annuelle allouée aux administrateurs indépendants, elle n'est attribuée qu'à compter de l'expiration de la première année de mandat ;
- la rémunération des administrateurs indépendants est constituée exclusivement d'un élément fixe, aucune part variable n'étant accordée à l'administrateur ;
- une rémunération identique est attribuée à chacun des administrateurs indépendants.

Au regard des principes de fixation de la rémunération présentés ci-dessus, la politique de rémunération des administrateurs est conforme à l'intérêt social et elle contribue à la pérennité de la société, tout en s'inscrivant dans sa stratégie commerciale.

S'agissant des éléments de rémunération allouée aux administrateurs indépendants :

- au titre de l'exercice 2018, il est rappelé que le 29 mai 2019, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme de 3 000 euros. Cette rémunération a été attribuée à M^{me} Hélène Kermorgant, administrateur indépendant, par le Conseil d'administration du 6 mars 2019, sous réserve du vote de l'assemblée ;
- au titre de l'exercice 2019, il est rappelé que le 20 mai 2020, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme globale de 6 000 euros. Il a été attribué à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, par le Conseil d'administration du 4 mars 2020, sous réserve du vote de l'assemblée ;
- au titre de l'exercice 2020, il est rappelé que le 19 mai 2021, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme globale de 6 000 euros. Il a été attribué à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, par le Conseil d'administration du 4 mars 2020, sous réserve du vote de l'assemblée ;
- au titre de l'exercice 2021, il est rappelé que le 25 mai 2022, l'Assemblée générale des actionnaires d'**Infotel** a alloué à titre de rémunération, une somme globale de 6 000 euros. Il a été attribué à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, par le Conseil d'administration du 16 mars 2022, sous réserve du vote de l'assemblée ;
- au titre de l'exercice 2022, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 6 000 euros. Le Conseil d'administration du 22 mars 2023 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, sous réserve du vote de l'assemblée. L'attribution de ce montant fera donc l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 mai 2023.
- au titre de l'exercice écoulé 2023, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 6 000 euros. Le Conseil d'administration du 13 mars 2024 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M. Hallereau, la somme de 3 000 euros, sous réserve du vote de l'assemblée. L'attribution de ce montant fera donc l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2024.
- au titre de l'exercice écoulé 2024, il a été proposé de fixer ce montant à la somme globale de 6 000 euros. Le Conseil d'administration du 19 mars 2025 a décidé d'attribuer à chacun des deux administrateurs indépendants, M^{me} Kermorgant et M^{me} André, la somme de 3 000 euros, sous réserve du vote de l'assemblée. L'attribution de ce montant fera donc l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2025.

b.) Politique de rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués

La politique de rémunération du Président-Directeur général est identique à celle des Directeurs généraux délégués. Elle est fixée par le Conseil d'administration.

La politique de détermination de la rémunération des dirigeants est établie sur la base des critères suivants :

- le niveau et la difficulté des responsabilités ;
- l'expérience dans la fonction ;
- l'ancienneté dans le Groupe et
- les pratiques relevées dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle n'a été allouée aux dirigeants. Par ailleurs, ces derniers n'ont bénéficié d'aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le tableau ci-dessous et les explications qui suivent ont vocation à récapituler les éléments de rémunération des dirigeants du groupe **Infotel**, au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires dans le cadre de la politique dite « say on pay ».

Les rémunérations de toute nature versées durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2024	2023	2022
Bernard Lafforet	216 000	216 000	216 000
Michel Koutchouk	199 854	199 854	199 226
Éric Fabretti	240 000	240 000	239 833

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Nous vous précisons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à un vote *ex post* positif et une identification de ces éléments. Étant toutefois précisé que les rémunérations du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués d'**Infotel** se composent exclusivement d'un élément fixe.

2.) Comité des rémunérations

Conformément à la Position-recommandation AMF n°2014-14 les raisons qui motivent l'absence de comité des rémunérations, selon le principe « appliquer ou expliquer » (« *comply or explain* »), sont exposées ci-après.

Les rémunérations du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués sont exclusivement composées d'un élément fixe et ne comprennent pas d'éléments variables ou exceptionnels.

Aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit de rémunération ou d'avantage en nature dans les

sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune stock-option (options de souscription ou option d'achat d'actions), ni aucun instrument donnant droit accès au capital n'est attribué à des bénéficiaires ayant la qualité de mandataires sociaux au moment de l'attribution.

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Pour ces raisons, l'existence d'un comité des rémunérations n'a pas été jugée opportune.

3.) Ratio d'équité entre les niveaux de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Ce ratio d'équité est présenté en application de l'article L.22-10-9, I, 6° du Code de commerce suite à l'entrée en vigueur de la Loi PACTE précitée, et vise à transposer la Directive européenne du 17 mai 2017 sur l'engagement à long terme des actionnaires (« SRD II »), tout en complétant le dispositif mis en place par la loi dite « SAPIN II », dans un souci de mise en conformité avec les nouvelles exigences en matière de transparence des rémunérations des dirigeants.

Il consiste à présenter un ratio entre la rémunération de chacun des dirigeants mandataires sociaux d'**Infotel**, et la rémunération moyenne et médiane sur une base équivalent temps plein des salariés d'**Infotel** autres que les mandataires sociaux.

Par ailleurs, en application de la nouvelle recommandation R16 du Code Middlenext dans sa version de Septembre 2021, au-delà de la disposition légale précitée, il est recommandé de publier un ratio d'équité complémentaire : la comparaison par rapport au SMIC valeur de référence indépendante et dénominateur fixe pour toutes les entreprises.

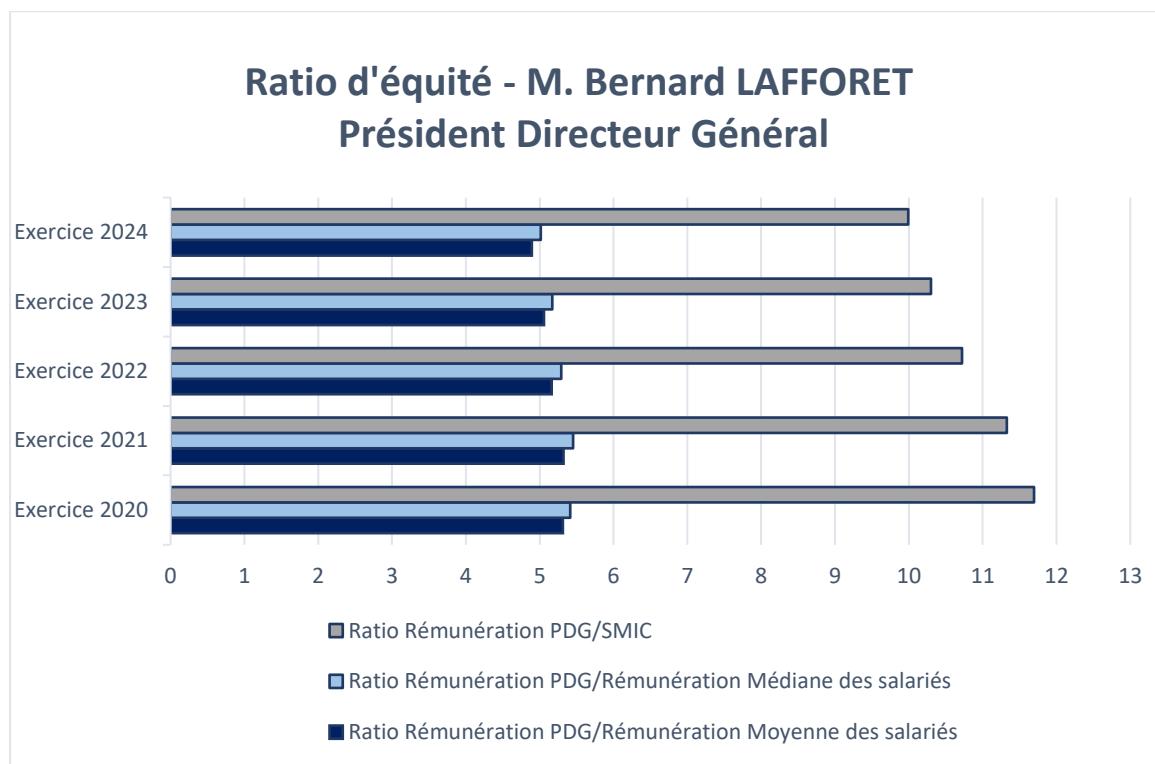
Conformément à l'article L.22-10-9, I, 7° du Code de commerce, la présentation du ratio doit être réalisée sur les cinq derniers exercices.

(i) Présentation de la méthode de calcul du ratio d'équité :

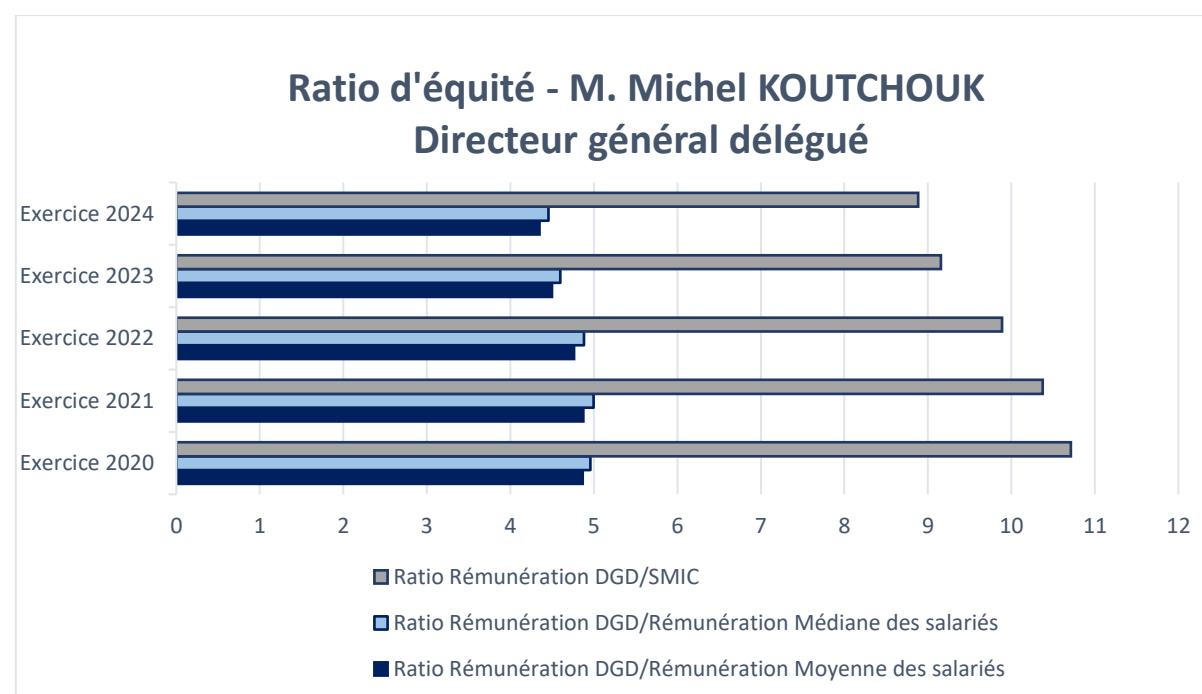
- Les rémunérations des salariés d'**Infotel** pouvant varier d'un pays à un autre en raison des disparités du coût de la vie entre ces pays, dans un souci de cohérence, les dirigeants étant rémunérés par **Infotel** SA, entité française, le ratio d'équité est donc calculé en prenant en compte les rémunérations des salariés de l'ensemble des filiales directes et indirectes situées en France, ce périmètre français couvrant par ailleurs 98 % de la masse salariale totale du Groupe ;
- pour les salariés, la rémunération prise en compte dans le calcul est la rémunération équivalent temps plein des salariés permanents, quel que soit le niveau d'ancienneté. Ce calcul ne prend donc pas en compte les salariés à temps partiel, les apprentis, les stagiaires ou encore les sous-traitants ;
- s'agissant des actions gratuites attribuées aux salariés, celles-ci ne sont prises en compte dans le calcul qu'à compter de leur attribution définitive.

(ii) Présentation du ratio d'équité pour chacun des dirigeants :

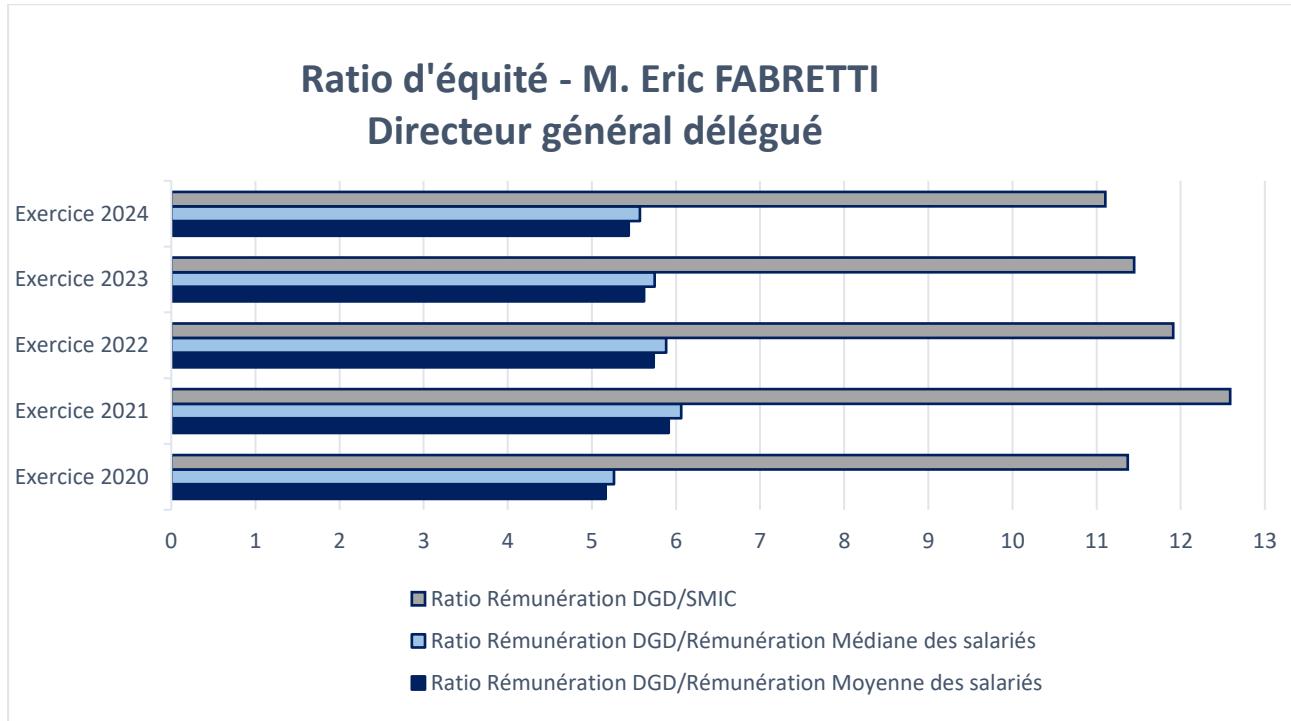
- Ratio d'équité relatif à M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général



- Ratio d'équité relatif à M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué



- Ratio d'équité relatif à M. Éric Fabretti, Directeur général délégué



4.) L'analyse des votes négatifs des minoritaires au cours de l'Assemblée générale du 22 mai 2024

Conformément à la Recommandation R 14 du Code Middlenext, **Infotel** porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Il convient en particulier d'examiner comment ont voté les minoritaires s'agissant de la résolution relative à la politique de rémunération. À l'occasion de l'Assemblée générale du 22 mai 2024, il apparaît que sur les 7 594 977 de voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, 1 019 408 voix (soit 13,42 % des droits de vote) ont été exprimés contre ladite résolution numéro 6 relative à la politique de rémunération. Si l'on prend pour hypothèse que les actionnaires autres que les dirigeants sont les actionnaires minoritaires et totalisent 32,59 % des droits de vote à la date de cette assemblée, il doit être constaté que la majorité des actionnaires minoritaires a voté en faveur de cette résolution.

5.) Projet des résolutions sur les rémunérations soumises à l'Assemblée générale du 27 mai 2025

- SIXIÈME RÉSOLUTION -

L'Assemblée Générale, consulté en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux telle que présentée dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- SEPTIÈME RÉSOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, plus particulièrement la partie relative à la rémunération des mandataires

sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, les informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- HUITIÈME RÉSOLUTION -

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Bernard Lafforet, Président-Directeur général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- NEUVIÈME RÉSOLUTION -

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- DIXIÈME RÉSOLUTION -

L'Assemblée Générale, consultée en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2024 à Monsieur Éric Fabretti, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

- ONZIÈME RÉSOLUTION -

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, décide de fixer à **neuf mille (9.000)** Euros le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice en cours.

4^e Partie : Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

(i) Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

En application de l'article L.225-37-4, 2 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

(ii) Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

En application de la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite Loi « PACTE », la société **Infotel** a élaboré une procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure a également vocation à suivre la Recommandation de l'AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012, modifiée le 5 octobre 2018.

À cette occasion, il a été rappelé le cadre législatif et réglementaire applicable aux conventions réglementées ainsi que la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues.

Cette procédure a été approuvée à l'occasion de la séance du Conseil d'administration d'**Infotel** en date du 4 mars 2020.

5^e Partie : Tableau des délégations au 31 décembre 2024

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
17 mai 2023	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 380 000 euros	17 juillet 2025	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	0,64 %
22 mai 2024	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	22 novembre 2025	0

6^e Partie : Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

1^o La structure du capital de la société

- ➔ Celle-ci est exposée dans le chapitre 17 du document d'enregistrement universel.

2^o Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

- ➔ Celles-ci sont exposées dans les paragraphes 20.2.4 à 20.2.9 du document d'enregistrement universel.

3^o Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

- ➔ Celles-ci sont exposées au chapitre 17 et en paragraphe 20.2.8 du document d'enregistrement universel.

4^o La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

- ➔ Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans (paragraphe 20.2.4 du document d'enregistrement universel).

5^o Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

- ➔ Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

6^o Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

- ➔ Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

- ➔ Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 16 des statuts. La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

- ➔ En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes, figurant en « 5^e Partie : Tableau des délégations » de ce présent rapport.

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

- ➔ Il n'existe pas d'accord conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

- ➔ Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

7^e Partie : Politique visant à l'équilibre femmes hommes

Infotel s'engage en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En termes de parité, **Infotel** veille à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses équipes dirigeantes.

En application de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE »), M. Alain Labb  a  t   lu en novembre 2023 en qualit  d'administrateur repr sentant les salari s au Conseil. Par ailleurs, Mme Anne Andr  a  t  coopt e le 13 mars 2024 en qualit  d'administrateur ind pendant, suite au d c s de Monsieur Alain Hallereau survenu le 17 octobre 2023.

Le Conseil est donc compos  de 3 femmes et de 3 hommes. La composition du Conseil respecte donc toujours les principes de mixit  dans les conseils d'administration pos s par la loi Cop -Zimmermann n 2011-103 du 27 janvier 2011, compl t e par l'Ordonnance n 2024-934 du 15 octobre 2024 qui transpose en droit fran ais la Directive europ  ne UE 2022/2381 dite « Women on Boards ». Depuis l'entr e en vigueur de cette Ordonnance, l'administrateur repr sentant les salari s, qui n' tait pas pris en compte dans le calcul visant  t  tablir la proportion d'hommes et de femmes au Conseil d'administration, est dor n ant pris en compte. Ce rapport est donc dor n ant de 3 femmes pour 3 hommes, soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

Le 1^{er} mars 2025, **Infotel** a publi  sur son site internet les r sultats du calcul de l'index de l' galit  femmes / hommes, issu de la Loi n 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la libert  de choisir son avenir professionnel et du d cret n 2019-15 du 8 janvier 2019. Cette notation permet d' valuer le niveau d'investissement des entreprises sur le sujet. En 2024, Infotel a obtenu l'excellente note de 89/100, ce

qui témoigne de la réalité et de l'efficacité des actions mises en place.

Infotel est exemplaire en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'au niveau de l'écart de répartition des augmentations individuelles et des promotions.

Les femmes en retour de congé maternité sont accompagnées, un entretien de reprise est systématiquement proposé et une vigilance sur leur évolution de salaire est réalisée.

Un seul indicateur reste encore à travailler sur le long terme pour nous permettre de réaffirmer notre engagement en faveur de nos collaboratrices : augmenter le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations. Rappelons qu'elles sont déjà présentes sur plusieurs postes stratégiques et à responsabilités : Conseil d'Administration, Direction de fonctions support, Direction commerciale, Direction d'agence, Direction de projet, etc.

Un plan sur l'égalité entre les femmes et les hommes est déployé et prévoit des mesures concrètes visant à favoriser cette égalité de traitement. **Infotel** s'est fixé l'objectif consistant à atteindre un taux de personnel féminin au niveau national à deux ans de 25 % pour l'effectif global. **Infotel** souhaite également permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité : Codir, Directrice d'Agence, Directrice de projet, etc.

Afin de répondre à cet objectif, **Infotel** met en place les mesures concrètes suivantes :

- tout d'abord, les chargés de recrutement veillent à ce que les cabinets de recrutement externes avec lesquels Infotel collabore proposent autant de candidatures féminines que masculines ;
- la Direction recommande que, dans les équipes dans lesquelles il existe une sous-représentation féminine, à compétences et qualifications équivalentes entre un candidat et une candidate, une priorité sera donnée à la candidate, sous réserve d'une appréciation objective prenant en considération les situations particulières de tous les candidats ;
- les équipes recrutement sont formées et sensibilisées aux enjeux de non-discrimination. Un membre de la DRH a par ailleurs suivi une formation approfondie à ce sujet, ce qui permet de former régulièrement les chargés de recrutement et d'être le référent au quotidien en cas de besoin ;
- Infotel Conseil s'attache à promouvoir la présence de collaboratrices lors de présentations/formations dans les établissements supérieurs ou lors de présence à des forums ;
- De plus, Infotel Conseil adhère au réseau « Elles bougent » depuis avril 2021. Cette association a pour but d'accompagner les jeunes filles dans leurs choix d'orientation mais également de sensibiliser, grâce à différents événements, les parents et les enseignants aux possibilités de carrière dans les domaines scientifiques et techniques de l'industrie. Pour rendre concret l'engagement d'**Infotel** au sein de cette association, les marraines/relais **Infotel** bénéficient de deux demi-journées par an sur temps de travail pour participer à des actions « Elles bougent » ;
- Une communauté interne Infot'Elles a été créée pour échanger autour du sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est dans ce cadre que nous avons créé en novembre 2023 la première promotion Infot'Elles qui permet à un groupe de collaboratrices d'être accompagnées par des coachs pendant 8 mois. De nombreux événements sont également organisés tout au long de l'année pour sensibiliser l'ensemble de nos collaboratrices et de nos collaborateurs. En outre, nous développons divers partenariats avec des associations qui prônent la mixité ;
- **Infotel** met en place une politique interne et externe de communication et de sensibilisation sur ces thèmes ;
- depuis 2021, la Directrice des Ressources Humaines est au Comité de Direction en plus du Comité exécutif.

8^e Partie : Engagement envers une gouvernance responsable et durable

Chez **Infotel**, l'engagement envers une gouvernance responsable et durable est profondément ancré dans la vision et les actions de ses dirigeants, mandataires sociaux, responsables de business unit et employés à tous les niveaux.

En tant que dirigeants, ils reconnaissent la valeur stratégique de la durabilité pour assurer la pérennité de l'entreprise et son impact positif sur la société.

Avec une participation de 36,32 % dans le capital et 50,26 % des droits de vote, les dirigeants sont directement incités à favoriser la politique RSE de l'entreprise et à promouvoir des pratiques durables, renforçant ainsi la réputation et la valeur financière de l'entreprise.

Concernant les directeurs de Business Unit, des indicateurs de performance RSE sont intégrés à leur rémunération variable et sont mesurés selon les résultats des évaluations RSE de l'entreprise.

Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Bernard Lafforet, Président	2022 (Exercice N-2)	2023 (Exercice N-1)	2024 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	216 k€	216 k€	216 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant	Néant
TOTAL	216 k€	216 k€	216 k€

Michel Koutchouk, Directeur général délégué	2022 (Exercice N-2)	2023 (Exercice N-1)	2024 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	199 k€	200 k€	200 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant	Néant
TOTAL	199 k€	200 k€	200 k€

Éric Fabretti, Directeur général délégué	2022 (Exercice N-2)	2023 (Exercice N-1)	2024 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	240 k€	240 k€	240 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant	Néant
TOTAL	240 k€	240 k€	240 k€

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Bernard Lafforet, Président	2022 (Exercice N-2)		2023 (Exercice N-1)		2024 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluri annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€	216 k€

Michel Koutchouk, Directeur général délégué	2022 (Exercice N-2)		2023 (Exercice N-1)		2024 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluri annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	6 k€	7 k€	8 k€	8 k€	8 k€	8 k€
TOTAL	198 k€	199 k€	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€

Éric Fabretti, Directeur Général Délégué	2022 (Exercice N-2)		2023 (Exercice N-1)		2024 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluri annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€	240 k€

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations des administrateurs

Membres du Conseil	Montants versés au cours de l'exercice N-2	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant
Hélène Kermorgant	3 k€	3 k€	3 k€
Alain Labb��	N��ant	N��ant	N��ant
Anne Andr��	N��ant	N��ant	3 k€
Alain Hallereau	3 k€	3 k€	N��ant
TOTAL	6 k€	6 k€	6 k€

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribu  es durant l'exercice    chaque dirigeant mandataire social par l'  metteur et par toute soci  t   du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N�� et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la m��thode retenue pour les comptes consolid��s	Nombre d'options attribu��es durant l'exercice	Prix d'exercice	P��riode d'exercice
Bernard Lafforet	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant
Michel Koutchouk	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant
��ric Fabretti	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant
TOTAL	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions lev  es durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N�� et date du plan	Nombre d'options lev��es durant l'exercice	Prix d'exercice
Bernard Lafforet	N��ant	N��ant	N��ant
Michel Koutchouk	N��ant	N��ant	N��ant
��ric Fabretti	N��ant	N��ant	N��ant
TOTAL	N��ant	N��ant	N��ant

Tableau 6 : Actions de performance attribu  es    chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribu��es durant l'exercice �� chaque dirigeant mandataire social par l'��metteur et par toute soci��t�� du groupe (liste nominative)	N�� et date du plan	Nombre d'options attribu��es durant l'exercice	Valorisation des options selon la m��thode retenue pour les comptes consolid��s	Date d'acquisition	Date de disponibilit��	Condition de performance
Bernard Lafforet	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant
Michel Koutchouk	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant
��ric Fabretti	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant
TOTAL	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant	N��ant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition d'acquisition
Bernard Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 8 : Contrat de travail, Régime de retraite supplémentaire, Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions Indemnité relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bernard Lafforet Directeur Général		☒		☒		☒		☒
Michel Koutchouk Directeur général délégué		☒		☒		☒		☒
Éric Fabretti Directeur général délégué		☒		☒		☒		☒

Tableau 9 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT	
	Plan
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, <i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les mandataires sociaux</i>	Néant
- Bernard Lafforet, Directeur Général	Néant
- Michel Koutchouk, Directeur général délégué	Néant
- Éric Fabretti, Directeur général délégué	Néant
Point de départ d'exercice des options	Néant
Date d'expiration	Néant
Prix de souscription ou d'achat	Néant
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	Néant

Tableau 10 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

Tableau 11 : Historique des attributions gratuites d'actions

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	
	Plan
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, <i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les mandataires sociaux</i> - <i>Bernard Lafforet, Directeur Général</i> - <i>Michel Koutchouk, Directeur général délégué</i> - <i>Éric Fabretti, Directeur général délégué</i>	Néant Néant Néant Néant
Date d'acquisition des actions	Néant
Date de fin de période de conservation	Néant
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Néant

15. SALARIÉS

15.1. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs est présentée dans le tableau ci-après :

	2024	2023	2022
Taux de départs volontaires (en %)	10,1	11,1	12,4
Effectifs moyens du Groupe	1 906	1 944	1 827
Salaire moyen annuel du Groupe (k€)	43,21	45,22	45,0
Contrat d'apprentissage	210	221	160
Contrat de professionnalisation	40	96	114
Effectifs CDI moyens	1 742	1 740	1 619
Dirigeants *	3	4	4
Effectifs commerciaux	117	117	113
Effectifs administratifs	51	43	41
Ingénieurs	1 536	1 552	1 488
Techniciens	120	244	227

* Note : pour l'indicateur Dirigeants : présence au 31 décembre 2024.

Ce tableau ne prend pas en compte la sous-traitance.

Le taux d'intercontrats de l'activité Service se définit en jours par rapport au temps potentiel d'activité (excluant les congés payés, les congés sans solde et les RTT) des collaborateurs directement facturables.

	2024	2023	2022
Taux d'intercontrats	3,4 %	2,2 %	0,9 %

15.2. PARTICIPATION ET INTÉRÉSSEMENT

Exercice	2024	2023	2022	2021	2020
Participation des salariés de l'exercice d'Infotel Conseil	3 637 363 €	3 554 969 €	3 739 136 €	2 946 263 €	1 757 748 €
Participation des salariés de l'exercice d'OAIO	261 603 €	258 650 €	333 859 €	235 242 €	177 012* €

(* inclut la participation d'Infotel Business Consulting)

Pour la première fois au titre de l'exercice 2019, une participation des salariés a été calculée selon les règles légales, pour un montant de 123 495 euros, au sein de la société OAIO. Au titre de l'exercice 2023, la participation était de 258 650 euros et elle s'élève à 261 603 euros au titre de l'exercice écoulé 2024.

15.3. PARTICIPATION AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés du groupe **Infotel** au capital de la société au 6 janvier 2025 au travers du plan d'épargne entreprise est de 89 476 actions représentant 1,29 % du capital social d'**Infotel**.

En application du même article, il est rappelé qu'au 31 décembre 2023, aucun salarié du groupe **Infotel** ne détient d'actions nominatives acquises dans les conditions ci-dessous :

- acquises au titre de la participation, y compris celles qui ne sont plus en période d'inaccessibilité ;
- acquises à la suite d'une opération de privatisation ;
- résultant d'attributions gratuites dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce ;
- souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-187 du Code de commerce avant son abrogation par la loi du 20 février 2001 sur l'épargne salariale.

La participation au capital des principaux dirigeants est détaillée au paragraphe 17.1 « Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années » en page 214.

15.4. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET PLANS D'ACTIONS GRATUITES

15.4.1. Plans d'options de souscription d'actions

Aucun plan d'option de souscription d'actions n'est actuellement en vigueur au sein de la Société.

Attributions et levées de l'année 2024 pour les 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice par Infotel dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur Infotel et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés d'Infotel, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	Néant	Néant

15.4.2. Plans d'actions gratuites

15.4.2.1. Historique des plans d'actions gratuites

- Plan d'actions gratuites n° 1 (Conseil d'administration du 23 mai 2006)
- Plan d'actions gratuites n° 2 (Conseil d'administration du 10 octobre 2007)
- Plan d'actions gratuites n° 3 (Conseil d'administration du 23 janvier 2019)
- Plan d'actions gratuites n° 4 (Conseil d'administration du 23 janvier 2020)
- Plan d'actions gratuites n° 5 (Conseil d'administration du 21 octobre 2020)
- Plan d'actions gratuites n° 6 (Conseil d'administration du 25 janvier 2023)
- Plan d'actions gratuites n° 7 (Conseil d'administration du 31 janvier 2024)

15.4.2.2. Plans d'actions gratuites en cours

- L'Assemblée générale mixte du 31 mai 2018 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes de la société **Infotel**, et ce, dans le but d'assurer la pérennité de l'entreprise. Étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra

dépasser 5 % du capital social, à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.

- Sur la base de cette autorisation, le Conseil d'administration du 23 janvier 2019 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 77 497 actions pour 7 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 3 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 23 janvier 2019.
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 23 janvier 2020, à l'issue de la période d'acquisition d'un an, pour procéder à l'émission des actions du « Plan d'actions gratuites n° 3 » par prélèvement sur les réserves. À compter de cette date, les bénéficiaires des actions gratuites doivent respecter un délai minimum de conservation des actions de trois (3) ans.
- Le même jour, le Conseil d'administration a également décidé d'attribuer à titre provisoire une deuxième tranche de 86 823 actions pour 7 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 4 ».
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 octobre 2020 et a décidé d'attribuer à titre provisoire une troisième tranche de 69 283 actions pour 6 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 5 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 21 octobre 2020.
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 27 janvier 2021, à l'issue de la période d'acquisition d'un an, pour procéder à l'émission des actions du « Plan d'actions gratuites n° 4 » par prélèvement sur les réserves. À compter de cette date, les bénéficiaires des actions gratuites doivent respecter un délai minimum de conservation des actions de trois (3) ans.
- Le Conseil d'administration s'est réuni le 21 octobre 2021, à l'issue de la période d'acquisition d'un an, pour procéder à l'émission des actions du « Plan d'actions gratuites n° 5 » par prélèvement sur les réserves. À compter de cette date, les bénéficiaires des actions gratuites doivent respecter un délai minimum de conservation des actions de trois (3) ans.
- L'Assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2022 a autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes de la société **Infotel**, et ce, dans le but d'assurer la pérennité de l'entreprise. Étant précisé que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social, à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'administration.
- Sur la base de cette nouvelle autorisation, le Conseil d'administration du 25 janvier 2023 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 44 233 actions pour 12 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 6 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 25 janvier 2023.
- Sur la base de cette nouvelle autorisation, le Conseil d'administration du 31 janvier 2024 a décidé d'attribuer à titre provisoire une première tranche de 50 565 actions pour 12 personnes, dans le cadre du « Plan d'actions gratuites n° 7 ». Ces actions font l'objet d'une période d'acquisition d'un (1) an à compter de leur attribution provisoire par le Conseil d'administration du 31 janvier 2024.

15.5. INFORMATIONS SOCIALES

15.5.1. Tableau de synthèse des informations

Informations sociales	2024	2023
Effectif total au 31 / 12 ⁽¹⁾	1827	1 957
Entrées (CDI et contrats de professionnalisation)	310	521
Embauches CDD	0	0
Sorties (CDI et contrats de professionnalisation)	440	433
Licenciements (économiques et pour autres causes)	12	7
Heures supplémentaires forfaitaires	2,15 ou 2,75 par semaine selon fonction	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction
Main d'œuvre extérieure	Néant	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant	Néant
Organisation du temps de travail	Calcul des HS à la semaine	Annualisation à 90 %
Durée du temps de travail	37,15 ou 37,75 heures par semaine	37,20 ou 37,75 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	26,9 heures par semaine	30,1 heures par semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, AT, maternité : 2,17 %	Maladie, AT, maternité : 2,39 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	43218 € / an	45 216 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+3,5 % en moyenne	+5,8 % en moyenne
Charges sociales	43 % des rémunérations	43 % des rémunérations
Intéressement	Néant	Néant
Participation	Coefficient 4/7	Coefficient 4/7
PEE	Oui, y compris en actionnariat	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle hommes femmes : salaire moyen ⁽²⁾	3,6 % de plus pour les hommes	2,6 % de plus pour les hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	0,1 %	1,8 %
Accords collectifs	Égalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation	RTT ; Egalité Professionnelle Femmes/Hommes-QVT ; Participation
Hygiène et sécurité	1 CSE, maladie prof. : néant	1 CSE, maladie prof. : néant
Accidents de travail et de trajet avec arrêt	6	6
Formation	2 357k€ soit 1,81% des charges du personnel	2 937k€ soit 2,31% des charges du personnel
Travailleurs en situation de handicap	36	41
Œuvres sociales	255 k€ (CSE)	224 k€ (CSE)
Sous-traitance	45,7 % du poste total salaires + ST	52,3 % du poste total salaires + ST
Impact territorial	Néant	Néant
Relation avec les associations	Elles Bougent + Social Builder + Descodeuses	Elles Bougent + Social Builder
Sous-traitance à l'étranger	<0,5 %	<0,5 %
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant	Néant

(1) : exclusion faite de toutes les sorties 2024

- la différence entre les effectifs Groupe France et les effectifs mondiaux, inférieure à 9 %, n'est pas significative et justifie de leur exclusion des données mentionnées dans ce chapitre. Les données présentées dans ce tableau incluent le périmètre France et Monaco depuis 2019 sauf pour les indicateurs « motifs et taux d'absentéisme » et Égalité Professionnelle hommes femmes qui sont sur un périmètre Infotel Conseil uniquement.

(2) : ce faible écart est jugé comme non significatif.

(3) : un accord d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail a été signé le 3 mars 2009 avec le Comité d'entreprise pour une durée indéterminée.

15.5.2. Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

En application des dispositions des articles L.22-10-36 alinéa 5 et R 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons les engagements de la Société dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Ils se placent dans le cadre de la législation française, concernant plus de 98 % des effectifs du Groupe : ainsi, les thématiques comme la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou l'abolition du travail des enfants n'ont pas été traitées car le groupe **Infotel** est implanté dans des pays présentant peu de risque sur ces points.

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée.

Par ailleurs, le Groupe a défini une politique d'emploi des seniors et a mis en place un plan d'action.

15.5.3. Politique de formation

Le nombre d'heures de formation (pour Infotel, Infotel Conseil, OAIO et Infotel Monaco) réalisé sur l'année 2024 est de 79 354. Le coût global de la formation sur ce périmètre est de 2 357 088 €.

Le dispositif de formation du Groupe est animé localement par les équipes recrutement. Cette organisation permet de mettre en place une politique formation au plus près des besoins métiers et des clients. En parallèle, les souhaits des collaborateurs sont pris en compte, en particulier lors des entretiens professionnels.

À la suite de nouvelles réflexions menées sur l'organisation de la formation, un responsable formation et développement des compétences a été désigné chez Infotel Conseil afin d'accompagner les recruteurs et de mettre en place des outils tels qu'une cartographie des métiers pour anticiper les évolutions propres aux métiers de l'ESN.

Lors du 1^{er} trimestre 2024, le bilan sur l'utilisation de la LMS Infotel Learning et LinkedIn Learning a été réalisé pour 2023. L'utilisation de ces outils formation est satisfaisante et donc prolongée pour trois ans.

L'ensemble des collaborateurs ont accès à la plateforme « LMS Infotel Learning » qui rassemble des formations réalisées en interne ainsi que par des organismes de formation spécialisés.

Une licence LinkedIn Learning est aussi attribuée aux Infoteliens en CDI, stage et alternance avec plus de 22 000 formations disponibles et est reconduite pour 2025.

15.5.4. Politique de santé-sécurité / Qualité de vie au travail

La Politique Santé et Sécurité au Travail & QVT d'**Infotel** est déployée en conformité avec les exigences légales et réglementaires locales, en particulier en France.

La politique santé – sécurité

Infotel Conseil dispose d'un CSE et d'une CSSCT, en charge de veiller à l'application de cette politique santé-sécurité au travail.

Chaque année, tous nos sites sont visités dans le cadre d'une visite conjointe avec un élu représentant les collaborateurs et un membre de la Direction.

Nous entretenons des relations directes et de proximité avec chaque Service de Santé au Travail avec lesquels nous travaillons.

Les activités du groupe **Infotel** ne comportent pas de risques particuliers identifiés en matière d'accident du travail. Les taux d'accident du travail et de trajet sont bas. Les accidents interviennent le plus souvent lors des trajets domicile-travail.

Tous les salariés sont sensibilisés aux consignes de sécurité dès leur arrivée et une communication dédiée est mise en place dans les livrets reçus à l'arrivée, dans les différents documents affichés dans les bâtiments.

Le principal facteur de risque identifié concerne la posture adoptée au poste de travail et le fait que ce dernier soit sur un écran.

Infotel travaille avec un prestataire externe qui visite chaque agence annuellement afin de réaliser des vérifications et former les collaborateurs à différents sujets (SST, incendie, défibrillateurs, etc.).

La qualité de vie au travail

La Direction a mis en place de nombreux projets visant à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des collaborateurs.

En juillet 2023, **Infotel** a signé un accord relatif à la qualité de vie au travail.

Dans cet accord, l'entreprise s'engage sur plusieurs points tels que :

- l'équilibre de vie professionnelle et de vie privée ;
- la préparation à la retraite ;
- le forfait mobilité durable ;
- la parentalité (places en crèche) ;
- les proches aidant ;
- le don de jours qui assure un système de solidarité entre les collaborateurs ;
- le télétravail : afin de pérenniser le télétravail au sein d'Infotel Conseil une charte télétravail a été signée en décembre 2021 et déployée massivement. En proposant trois modes de télétravail, cette charte vise à être flexible pour s'adapter aux besoins de l'entreprise, de nos clients ainsi qu'aux attentes des collaborateurs tout en veillant à préserver l'équilibre du collectif de travail. Un avenant télétravail fixant des jours sur la semaine ou sur le mois est possible, selon chaque situation particulière.

En 2024, 79 % des salariés avaient signé un avenant de télétravail régulier, ce qui témoigne de la flexibilité et adaptabilité du modèle.

Chaque année, entre septembre et décembre, chaque employé bénéficie d'un bilan de performance individuelle permettant d'échanger sur les réussites, les éventuels échecs et les axes de progrès identifiés.

En complément, chaque collaborateur bénéficie aussi d'un entretien annuel de carrière.

Cet entretien permet d'envisager les perspectives d'évolution, les attentes professionnelles et les formations pouvant y contribuer.

En prévoyant une périodicité plus courte que la loi, l'entreprise démontre son souci de suivre la carrière au long terme, au-delà d'une seule approche par mission.

Pour accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs à ce mode de travail, un guide du télétravail, complété d'une foire aux questions sont à la disposition des collaborateurs. Ces documents visent également à sensibiliser les collaborateurs sur les bonnes pratiques permettant d'éviter les risques psycho-sociaux et/ou les troubles musculosquelettiques.

De plus, dès le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Groupe a mis en place un service de psychologues extérieurs permettant d'accompagner les collaborateurs en toute confidentialité. Ce service est, à date, pérennisé et les collaborateurs peuvent le contacter, à tout moment et gratuitement.

L'accompagnement des collaborateurs détenteurs d'une RQTH

Depuis 2021, Infotel Conseil a mis en place un plan en faveur des personnes en situation de handicap qui vise à intégrer l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur situation. Ce plan prévoit, notamment, la désignation de deux référents handicap, la possibilité d'un aménagement de poste, l'absence autorisée d'une journée pour constituer son dossier de demande de reconnaissance de travailleur en situation de handicap ainsi qu'une journée annuelle pour rendez-vous médicaux (en lien avec sa RQTH) et enfin des chèques CESU financés intégralement par Infotel Conseil.

Cette politique a permis de faire évoluer à la hausse le nombre de personnes en situation de handicap de 57 % depuis 2021.

Parallèlement, d'autres projets ont été mis en place afin de favoriser la circulation et la disponibilité de l'information ainsi que l'automatisation de processus RH.

Infotel Conseil prend en charge depuis 2023 une partie des frais du trajet domicile-travail effectué au moyen d'un vélo personnel (assistance électrique ou non) avec un montant forfaitaire directement versé sur le salaire en fonction de la présence effective sur site et du nombre de kilomètres parcourus. En 2024, 86 collaborateurs ont bénéficié du Forfait Mobilité Durable.

15.5.5. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social reste un enjeu majeur pour accompagner l'évolution du Groupe.

Annuellement, **Infotel** engage les négociations obligatoires sur les thématiques suivantes : rémunération/temps de travail/partage de la valeur ajoutée et égalité professionnelle/QVT.

Au-delà de cette périodicité, les négociations ont porté sur le télétravail et la gestion des parcours professionnels. Le Comité Social et Économique (CSE) et la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), sont les relais de la communication entre la Direction et les salariés.

Pour cela, la Direction et les représentants du personnel se réunissent régulièrement : au moins une fois par mois avec le CSE et une fois tous les trimestres avec la CSSCT.

Cette politique d'organisation du dialogue social s'inscrit dans une volonté d'accroître auprès des salariés le sentiment d'appartenance à l'entreprise et de renforcer la mobilisation de tous autour du plan stratégique de développement du Groupe.

16. RAPPORT DE DURABILITÉ

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Depuis plusieurs années, **Infotel** mène une transformation en profondeur pour renforcer sa position d'acteur de référence dans l'édition de logiciels, le conseil et les services numériques. Cette dynamique s'appuie sur trois leviers : le développement géographique, l'évolution de notre modèle opérationnel, et l'enrichissement de notre offre de valeur. Notre engagement en matière de développement durable s'inscrit pleinement dans cette stratégie, avec une accélération notable de nos actions.

Nous évoluons dans un contexte complexe, marqué par des tensions géopolitiques, la guerre en Europe, la transition numérique, et l'urgence climatique. L'année passée a confirmé des tendances fortes, comme l'essor de l'intelligence artificielle et une concurrence toujours plus intense. Dans cet environnement incertain, **Infotel** reste fidèle à sa vision : allier performance durable et innovation technologique pour bâtir une croissance responsable.

En 2024, nous avons renforcé nos engagements sociaux et environnementaux. Notre trajectoire de décarbonation avance grâce à une démarche structurée et des outils efficaces. Des initiatives concrètes sont engagées, notamment autour de la mobilité durable et du numérique responsable, qui devient un marqueur fort de notre identité. Nous avons également intensifié nos actions pour la diversité et l'égalité des chances, convaincus que progrès social et performance économique sont indissociables.

L'arrivée de la directive CSRD marque une nouvelle étape vers plus de transparence. Ce premier rapport de durabilité traduit notre volonté d'être exemplaires, tout en inscrivant nos actions dans une démarche d'amélioration continue. Nous sommes convaincus qu'une innovation technologique éthique est clé pour relever les défis environnementaux et sociaux, et nous continuerons à mobiliser nos parties prenantes pour construire ensemble un avenir plus responsable.

Michel Koutchouk

16.1. GÉNÉRAL

16.1.1. ESRS 2 - Informations générales

16.1.1.1. BP-1. Base générale pour la préparation des états de durabilité

BP-1_01, BP-1_02, BP-1_03, BP-1_04

La présente déclaration de durabilité a été préparée sur une base consolidée. Le périmètre de consolidation pour ce premier rapport de durabilité n'est pas le même que les états financiers pour des data points quantitatifs qui prennent en compte pour cette première CSDR uniquement la France et Monaco avec **Infotel** et ses filiales Infotel Conseil, OAIO et Infotel Monaco. La CSDR a vocation à être progressivement étendue aux autres filiales dans les prochaines années.

La déclaration de durabilité du Groupe couvre les données et impacts de sa chaîne de valeur en amont et en aval.

16.1.1.2. BP-2. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

BP-2_01, BP-2_02

Définitions des horizons temporels à court, moyen et long terme

Le groupe **Infotel** pour sa déclaration de durabilité considère les valeurs suivantes :

- Court terme : d'un mois à un an.
- Moyen terme : d'un à cinq ans.
- Long terme : 5 ans ou plus.

Les valeurs d'horizons retenues dans le cadre de la CSDR ne diffèrent pas des horizons temporels définis dans la section 6.4 de l'ESRS 1.

BP-2_07, BP-2_08, BP-2_09

Métriques quantitatives soumises à un haut niveau d'incertitude de mesure

Métrique quantitative	Sources d'incertitude de mesure	Description des hypothèses, approximations et jugements effectués lors de la mesure
Le Bilan des GES est concerné par des mesures sujettes à l'incertitude.	Les données peuvent être estimées et non relevées et cela engendre des incertitudes.	Au fur et à mesure des bilan Carbone, nous affinons les données collectées.

16.1.1.3. GOV-1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

GOV-1_01

Nombre de membres exécutifs dans les organes administratifs, de gestion et de supervision de l'entreprise

Infotel compte 4 membres exécutifs au niveau du conseil d'administration.

GOV-1_02

Nombre de membres non exécutifs dans les organes administratifs, de gestion et de surveillance de l'entreprise

Infotel compte 10 membres non exécutifs au niveau du Comex.

GOV-1_03

Représentation des employés et autres travailleurs dans les organes administratifs, de gestion et de supervision de l'entreprise

M. Alain Labbé est le représentant des salariés au conseil d'administration du groupe **Infotel**.

Expérience du membre pertinente pour les secteurs, produits et localisations géographiques

Infotel a fait évoluer son modèle de gouvernance en 2023 pour prendre en compte les enjeux liés à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe.

Comme le rappelle le Code Middlenext dans sa nouvelle recommandation R 8, « *les entreprises sont de plus en plus sollicitées par leurs parties prenantes afin de formaliser les actions conduites en faveur de leur environnement et dans la création de valeur durable. La signature des accords de Paris, premier accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique, l'engagement du Conseil européen de tout mettre en œuvre pour parvenir à une Union Européenne climatiquement neutre d'ici 2050, amènent les entreprises à modifier radicalement leurs modes de fonctionnement afin que la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), soit encore plus au cœur de toutes les décisions stratégiques* ».

En application de cette nouvelle recommandation, le Code Middlenext recommande que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE, ou alors qu'il se réunisse en formation de comité RSE. **Infotel** a décidé d'opter pour la réunion du Conseil d'administration en formation de comité RSE, chargée de déployer la stratégie RSE, laquelle relève de la stratégie générale du Groupe, et chargée d'étudier des questions et sujets particuliers en lien avec la RSE.

- Présidé par un administrateur.
- Animé par le responsable des questions liées au RSE.
- Avec comme invité le Responsable RSE de l'entreprise.

Le Conseil d'administration s'est réuni pour la première fois en comité spécialisé en matière de responsabilité sociale et environnementale (Comité RSE) au cours de l'année 2024.

En outre, dans ce cadre, **Infotel** a souhaité nommer un Responsable des questions liées au RSE afin d'effectuer une surveillance et mener les réflexions auprès du Conseil d'administration.

Infotel a également souhaité se doter d'un Responsable RSE pour assurer la coordination des démarches et des initiatives ainsi que l'amélioration de la performance.

Le Groupe a ensuite déployé cette démarche auprès des régions et des filiales en nommant des correspondants RSE chargés d'effectuer le reporting RSE de leur entité et de déployer des bonnes pratiques.

Pourcentage de membres des organismes administratifs, de gestion et de supervision par genre

Genre	Pourcentage au conseil d'administration
Homme	50 %
Femme	50 %
Total	100 %

Pourcentage de membres indépendants au conseil d'administration

Le pourcentage de membres indépendants au conseil d'administration s'élève à 33 %.

Expertise et compétences liées à la durabilité dans les organes administratifs, de gestion et de supervision

En plus de la réunion du Conseil d'administration en formation de comité RSE, **Infotel** a mis en place deux instances de pilotage.

Un **Comité Stratégique RSE**, avec un représentant RSE auprès du Conseil d'administration, dont la mission est notamment de définir la stratégie et le plan d'action global RSE, de fixer les objectifs du Groupe sur les 3 piliers ESG, de suivre l'exécution de la feuille de route, d'analyser les retours sur rapport de durabilité des CAC et/ou OTI sur le rapport de durabilité ainsi que de valider les communications RSE.

- Fréquence : trimestrielle.
- Composition : Direction générale, DRH, responsable RSE, membre du Conseil d'administration.

Un **Comité Opérationnel** RSE chargé de déployer la feuille de route RSE, de proposer des initiatives RSE, de déployer les bonnes pratiques, de construire les indicateurs nécessaires pour le rapport de durabilité.

- Animé par le Responsable RSE.
- Fréquence mensuelle.
- Composition : Responsable RSE – Responsable Qualité et environnement – Correspondants RSE région – Formation – Services Généraux (achats Responsables) – DSi – Communication – Inclusion et Handicap – Mobilité – Eco-conception.

16.1.1.4. GOV-2. Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

GOV-2_01

Les IRO (Impacts, Risques et Opportunités) ont été analysés par le Directeur Financier et Administratif, le Responsable RSE et le Responsable Qualité et Environnement avant présentation à la Direction du Groupe.

Les IRO sont remontés au Comité RSE Stratégique, avec des membres du CODIR et le référent RSE du Conseil d'administration.

GOV-2_02

Infotel anticipe les IRO en intégrant la durabilité dans sa gouvernance, garantissant ainsi un équilibre entre performance économique et engagements ESG.

Lors de projets de transactions significatives (fusions, acquisitions, investissements) :

- Une due diligence ESG est menée pour évaluer l'impact environnemental et social des acquisitions et partenariats.
- Les investissements sont analysés avec une analyse des risques RSE et de leur rentabilité à long terme.
- Les attentes des parties prenantes (clients, investisseurs) sont prises en compte pour garantir une cohérence avec les engagements RSE d'**Infotel**.

GOV-2_03

Liste des impacts matériels traités par les organes administratifs, de gestion et de supervision

Pendant la période de reporting, les organes administratifs de gestion et de supervision ont intégré les impacts ci-dessous dans la stratégie.

Impacts environnementaux traités :

- Réduction des émissions de GES et transition énergétique : Adoption d'une trajectoire carbone ACT Pas à Pas et engagement à faire valider les objectifs de réduction des émissions par le SBTi d'ici fin 2025.
- Gestion durable des équipements IT : Mise en place de critères d'achats responsables avec l'adoption du label EPEAT Gold pour les PC portables et renforcement des pratiques de reconditionnement et d'allongement de la durée de vie des équipements.

Impacts sociaux traités :

- Attractivité et fidélisation des talents : Renforcement du programme RH "Human First", incluant des plans de formation interne, des parcours de carrière et des dispositifs d'amélioration de la qualité de vie au travail.
- Diversité, inclusion et bien-être des collaborateurs : Déploiement d'indicateurs de suivi de la diversité et de l'inclusion au sein des effectifs, avec une sensibilisation accrue aux enjeux d'égalité des chances.

Impacts économiques traités :

- Évolution du modèle économique vers un numérique responsable : Adaptation des offres logicielles pour répondre aux exigences ESG des clients, notamment en intégrant des critères d'eco-conception et d'optimisation des performances énergétiques des applications.

16.1.1.5. GOV-3. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

GOV-3_01

Programmes d'incitations liés à la durabilité pour les instances administratives, de gestion et de supervision

L'entreprise propose des programmes d'incitation et des politiques de rémunération liés aux questions de durabilité pour ses organes administratifs, de gestion et de supervision.

GOV-3_02, GOV-3_03, GOV-3_04, GOV-3_05, GOV-3_06

Aperçu des systèmes d'incitation liés à la durabilité et des politiques de rémunération

Programme d'incitation	Gouvernance et Engagement Durable des Dirigeants et Directeurs Business Unit
Brève description	<p>Chez Infotel, l'engagement envers la durabilité est intégré dans la gouvernance d'entreprise et la politique de rémunération des dirigeants et directeurs de Business Unit. Les dirigeants, en raison de leur participation significative dans le capital de l'entreprise (36,32 % du capital et 50,26 % des droits de vote), sont directement incités à promouvoir la stratégie RSE et à intégrer les pratiques durables dans la gestion de l'entreprise.</p> <p>Pour les directeurs de Business Unit, des indicateurs de performance RSE sont inclus dans la rémunération variable, basée sur les évaluations RSE et la performance environnementale et sociale de l'entreprise.</p>
Impacts liés à la durabilité abordés	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'empreinte carbone : Contribution à l'objectif de réduction de 37 % des émissions de GES d'ici 2025. - Achats responsables : Intégration de critères environnementaux et sociaux dans les choix de fournisseurs et d'équipements. - Bien-être des collaborateurs : Mise en place d'actions pour améliorer la qualité de vie au travail et favoriser la diversité et l'inclusion. - Engagement sociétal : Participation aux initiatives solidaires et partenariats avec des associations (ex. : Secours Populaire, UFCV).
Objectifs liés à la durabilité atteints	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du pourcentage d'énergie verte consommée - Développement du numérique responsable : Allongement de la durée de vie des équipements IT et achats de matériel reconditionné. - Amélioration des scores d'évaluation RSE : Réponses optimisées aux évaluations CDP et questionnaires clients. - Accélération de la politique de mobilité durable : Augmentation du nombre de véhicules électriques et hybrides dans la flotte.
Mesures des performances liées au développement durable sont considérées comme des références de performance ou incluses dans les politiques de rémunération	<p>Pour les dirigeants, la performance RSE est directement liée à la valorisation de l'entreprise et à sa réputation auprès des investisseurs et clients, influençant ainsi la gouvernance stratégique et la prise de décision.</p> <p>Pour les directeurs de Business Unit, des indicateurs spécifiques sont intégrés à leur rémunération variable, en particulier l'amélioration ou la non-dégradation des évaluations Ecovadis-CDP-Ethifinances qui relèvent d'un engagement collectif et déployé localement.</p>
Rémunération variable dépendant d'objectifs et/ou d'impacts liés au développement durable (en %)	5 %
Niveau de l'entreprise auquel les conditions sont approuvées et mises à jour	Direction Générale

16.1.1.6. GOV-4. Déclaration sur la vigilance raisonnable

GOV-4_01

Cartographie des éléments clés du processus de diligence raisonnable dans la déclaration de durabilité

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Déclaration relative à la durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique.	SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur. GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.
Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable.	GOV-1 Intérêts et points de vue des parties intéressées.
Identifier et évaluer les impacts négatifs.	IRO-1 Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités matériels.
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs.	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique.
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer.	GOV-1 rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance.

16.1.1.7. GOV-5. Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

GOV-5_01

Portée, principales caractéristiques et composants des processus de gestion des risques et de contrôle interne

Portée du contrôle interne

Le contrôle interne chez **Infotel** vise à :

- Assurer que les actes de gestion et les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par la direction générale, les lois et les règles internes.
- Veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées reflètent fidèlement l'activité et la situation du groupe.
- Garantir le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux liés à la sauvegarde des actifs.

Caractéristiques principales

Organisation centralisée : Le contrôle interne s'exerce de façon transversale sur l'ensemble des entités du groupe, avec une direction centralisée.

Implication de la direction : Le Comité de direction, placé sous l'autorité du Directeur général, examine mensuellement le suivi des prévisions et réalisations du chiffre d'affaires, ainsi que les résultats trimestriels pour toutes les entités du Groupe.

Prévention des risques : Le système vise à prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité du Groupe, notamment dans les domaines comptable et financier.

Suivi de l'efficacité : Un comité d'audit est chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Adaptation au reporting de durabilité : Bien que les informations spécifiques à **Infotel** sur le reporting de durabilité soient limitées, les principes généraux de contrôle interne peuvent être appliqués pour :

- Sécuriser les flux de données liés à la durabilité.
- Identifier et prioriser les risques liés au reporting de durabilité.
- Mettre en place des contrôles sur les étapes clés du processus de reporting.

- Veiller à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

Évolution continue : Le dispositif de contrôle interne doit être entretenu et aligné avec les changements de l'organisation, en particulier pour s'adapter aux nouvelles exigences du reporting de durabilité.

Cette approche du contrôle interne permet à **Infotel** de gérer efficacement les risques liés à son activité, y compris ceux émergents dans le domaine du reporting de durabilité.

GOV-5_02

Méthodologie d'évaluation et de hiérarchisation des risques

Infotel utilise une approche pour évaluer et prioriser les risques liés au reporting en matière de durabilité.

Identification des risques potentiels

Infotel procède à un brainstorming impliquant des collaborateurs de différentes unités opérationnelles pour identifier tous les risques possibles pouvant affecter l'organisation, ses partenariats et son secteur d'activité.

Évaluation de l'impact

Le Groupe détermine ensuite comment ces risques pourraient l'affecter et associe à chaque risque des typologies spécifiques.

Analyse de la probabilité et de la gravité

Infotel évalue tous les types de risques selon leur probabilité d'occurrence et leur niveau de gravité potentiel.

Élaboration de scénarios

Des scénarios sont élaborés pour chaque risque identifié, en les graduant selon la facilité de mise en place et les hypothèses d'évolution favorable ou défavorable.

Plans d'atténuation et de réponse

Infotel crée des plans pour atténuer ces risques et y répondre si nécessaire.

Mise en place d'un système de surveillance

Infotel définit des paramètres de monitoring pour surveiller en continu ces risques.

Évaluations externes

Infotel fait également appel à des évaluations externes pour valider sa démarche :

- Évaluation Ecovadis (médaille de bronze avec 64/100 en 2024) sur les thématiques environnement, sociétal, éthique et achats responsables.
- Évaluation ESG par Ethifinance (61/100 sur l'indice GAIA en 2024).

Certifications et engagements

Le groupe **Infotel** s'appuie sur des certifications comme ISO 14001 et le label Numérique Responsable pour structurer sa démarche de gestion des risques liés à la durabilité.

Cette méthodologie permet à **Infotel** d'avoir une approche systématique et complète pour évaluer, prioriser et gérer les risques liés au reporting en matière de durabilité.

GOV-5_03

Vue d'ensemble des risques identifiés associés aux rapports sur le développement durable

Infotel n'a pas identifié à ce jour de risques spécifiques liés au reporting de durabilité. Toutefois, en s'appuyant sur les pratiques du marché, plusieurs risques peuvent être anticipés, ainsi que des leviers concrets pour les maîtriser.

Risques potentiels

- Manque d'harmonisation des normes et indicateurs
 - Le recours à des référentiels différents (GRI, ISO 26000, SASB, etc.) peut rendre les données difficilement comparables d'une entité ou d'une année à l'autre.
- Qualité et fiabilité des données
 - Certaines données peuvent être mal renseignées, incomplètes ou biaisées
 - (ex : estimations plutôt que des données issues de factures ou de plateformes de réservation pour l'empreinte carbone des déplacements par exemple)
- Périmètre et matérialité mal définis
 - Le choix des sujets couverts par le reporting peut être subjectif, avec un risque de minimisation des enjeux clés (ex : surpondérations d'actions solidaires (ex. dons, mécénat de compétences) et inversement de poids de l'empreinte environnementale des services numériques (serveurs, usage cloud, etc.).
- Contexte réglementaire en évolution
 - Les exigences réglementaires (ex : CSRD) évoluent rapidement et peuvent être interprétées différemment selon les acteurs.

Stratégies de réponse

- Intégrer la RSE dans la stratégie globale et publier les engagements court et moyen terme
- Utiliser des méthodologies et des outils de maîtrise de la trajectoire carbone
 - Exemple démarche ACT pas à pas de l'ADEME
- Utiliser des outils partagés pour la collecte avec un référentiel de données unique
- Impliquer les organes de gouvernance
 - Exemple Conseil d'administration en formation RSE
- Cartographier la chaîne de valeur et les circuits de collecte, de validation et de remontée des données

GOV-5_04

Intégration des résultats de l'évaluation des risques dans les fonctions et processus internes

Infotel intègre les résultats de ses évaluations des risques de durabilité et les conclusions de son contrôle interne dans ses fonctions et processus de plusieurs manières :

Analyse et prévention des risques

Les équipes Environnement et Qualité d'**Infotel** mènent une analyse approfondie des risques environnementaux liés aux activités du Groupe. Cette analyse vise à prévenir, réduire et réparer les potentiels rejets dans l'air, l'eau et le sol qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement. Les résultats de cette analyse sont utilisés pour adapter les pratiques du Groupe et renforcer son engagement envers la protection de l'environnement.

Intégration dans les processus opérationnels

Infotel adopte une approche de gestion des risques centrée sur les processus métier, intégrant le contrôle interne et la conformité aux processus opérationnels. Cette approche permet de :

- Accélérer l'analyse des processus et les contrôles qualité
- Améliorer l'évaluation des impacts des risques dans toute l'organisation
- Simplifier le suivi des plans de remédiation
- Réduire les efforts de conformité et de mitigation

Amélioration continue

Infotel utilise les résultats de ses évaluations pour mettre en place une dynamique d'amélioration continue.

Cela implique :

- L'adoption de méthodes pour garantir la constance des efforts d'amélioration.
- L'enracinement de la démarche d'amélioration continue dans le Groupe.

Formation et encadrement

Pour gérer les risques liés aux prestations au forfait, **Infotel** a mis en place une politique managériale visant à sensibiliser et encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et à la gestion des clients. Cette approche pourrait être étendue pour inclure la formation sur les aspects de durabilité et de reporting non financier.

GOV-5_05

Rapport sur les risques pour les organes administratifs, de gestion et de surveillance

Infotel a mis en place un processus pour signaler périodiquement les résultats de l'évaluation des risques et des contrôles internes à ses organes de gouvernance :

Comité de direction

Un Comité de direction, placé sous l'autorité du Président Directeur Général, se réunit tous les quinze jours pour examiner notamment le suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe, ainsi que le suivi des impayés, de la trésorerie et de l'évolution des effectifs. Ce comité examine également les résultats trimestriels pour toutes les entités du Groupe.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'**Infotel** remplit les fonctions du comité d'audit. À ce titre, il assure le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration examine l'activité et les résultats du contrôle interne au cours de l'exercice écoulé. Il approuve également les limites globales de risques.

16.1.1.8. SBM-1. Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

SBM-1_01

Description des principaux produits et services offerts

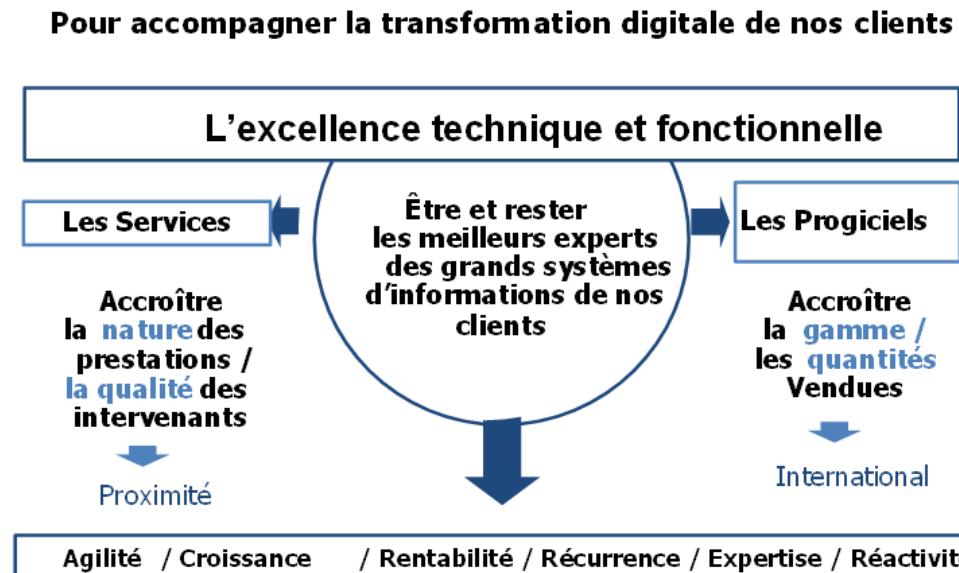
Infotel est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- Avec ses prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative) **Infotel** propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure, **Infotel** répond aux besoins d'évolution des informaticiens.
- **Infotel** a développé des logiciels pour assister les clients dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications. Une évolution récente est d'aller vers des logiciels fonctionnels, Orlando en étant le premier élément.

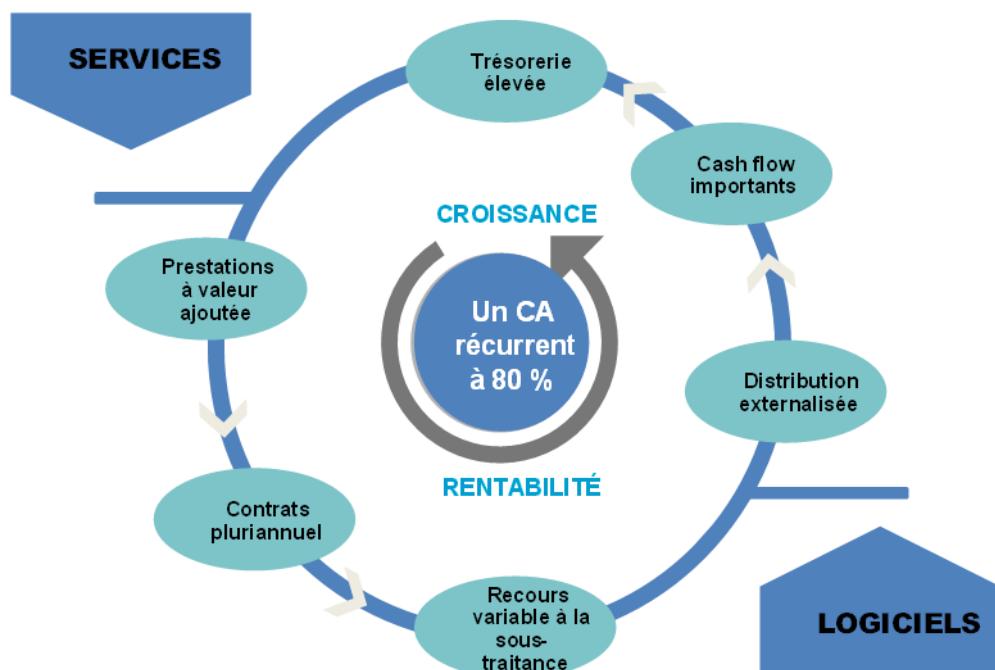


Le modèle d'affaires d'**Infotel** peut se schématiser en trois parties :

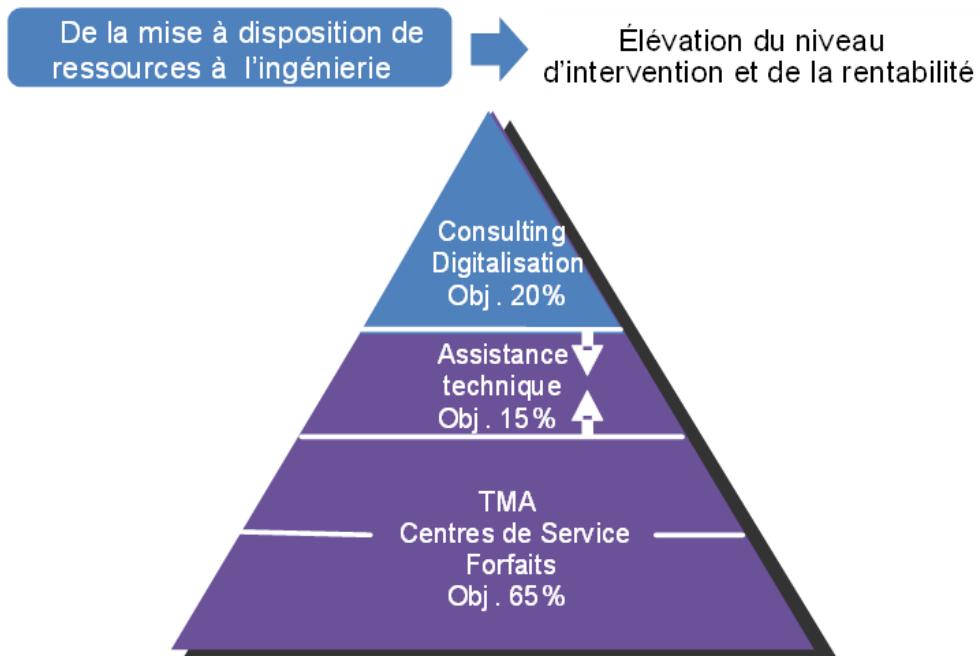
1) Modèle opérationnel : Il montre comment les deux activités, les Services et les Logiciels, s'articulent autour de valeurs d'excellence au cœur de la transformation des clients.



2) Modèle économique : Il montre comment l'articulation des deux activités contribue à la rentabilité et au développement de l'entreprise.



3) Modèle métier : Il montre que l'évolution des métiers assure pérennité et la complémentarité des activités. Le haut de la pyramide amène la rentabilité alors que le bas de la pyramide amène la récurrence des affaires.



SBM-1_02

Description des marchés significatifs et des groupes de clients

Dans ses activités de services et d'éditeur de logiciel, **Infotel** intervient dans quatre secteurs principaux :

- **Banque / Finance** : Banque de France, Groupe BNP Paribas, Groupe Banques Populaires / Caisse d'Épargne, Natixis, Groupe Crédit Agricole, CACIB, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale, Fortuneo, La Banque Postale, Oney, ProCapital, Boursorama, HSBC, CACF (Sofinco), Virgin Money, etc.
- **Assurance / Retraite** : Allianz, AGIRC ARRCO, AG2R, APB, Aviva, AXA, Europ Assistance, GENERALI, Groupama GAN, GMF, Humanis, KLESIA, Lybernet, MAAF, MAIF, MACIF, Malakoff Médéric, MGEN, Covea, NOVALIS TAITBOUT, PRO BTP, SCOR, SMABTP, SMACL, Swiss Life, Systaliens, Verspieren, etc.
- **Industrie** : Airbus, Airbus Defence and Space, Airbus Helicopters, ATR, Safran, Groupe Stellantis (Peugeot, Citroën, Opel, Fiat, ...), Siemens, Groupe Total, Fromageries Bel, LDC, Daunat, Coopagri, Roquette, Sanders, Nissan, etc.
- **Transport / Services / Télécoms / Distribution / Administrations** : Air France KLM, Bouygues Télécom, CGEA, EDF, Éducation Nationale (CINES, CNOUS, CROUS, Rectorats), EPO (European Patent Office), Euroclear, ERDF, ENGIE, ENEDIS, Gefco, Groupe Accor, Groupe Leclerc, La Poste, Lyra Networks, Nouvelles Frontières, Orange, Semvat, SNCF, Sysmedia, Yves Rocher, Système U, Groupe Barrière, Veritas, Ouest France, Isocel, Cdiscount, Vinci Autoroutes, Cegedim, Virgin Atlantic, etc.

SBM-1_03, SBM-1_04

Nombre d'employés par zone géographique significative

Pays	Nombre d'employés (effectif)	Méthode de calcul
France	1 769	Ce chiffre cumule les employés des sociétés Infotel SA, Infotel Conseil et OAIO en France en décembre 2024
Monaco	61	Employés d'Infotel Monaco en décembre 2024
Royaume-Uni	30	Nombre d'employés au Royaume Uni en décembre 2024.
Inde	80	Nombre d'employés en Inde en décembre 2024.

SBM-1_05

Description des groupes importants de produits ou de services faisant l'objet de restrictions ou d'interdictions

Infotel ne fait l'objet d'aucune restriction sur les produits ou services rendus.

SBM-1_06, SBM-1_07

Revenu par secteur ESRS significatif

Secteur	Revenus du secteur (en k€)
Dans les services, le secteur Banque Finance représente 39,2 % du CA en 2024	110 372
Le secteur Industrie totalise 26,3 % du chiffre d'affaires Services en 2024	73 965
Le secteur Services – Transports représente 19,1 % du chiffre d'affaires Services en 2024.	53 659
Le secteur Assurance Retraite représente 11,4 % du chiffre d'affaires services en 2024	32 030
Le secteur Administrations représente 4,1 % du chiffre d'affaires services en 2024	11 466
Le secteur Logiciel représente 4,5 % du CA annuel groupe	13 330

SBM-1_21

Vue d'ensemble des objectifs de durabilité pour les produits, services et marchés clés

Les objectifs de durabilité du groupe **Infotel** se concentrent sur les trois piliers principaux de la RSE que sont l'économie, l'environnement, et le social, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU.

Objectifs de durabilité :

- Réduction de l'impact environnemental : **Infotel** vise à réduire l'empreinte écologique du numérique à travers sa stratégie de « numérique responsable ». Le Groupe s'efforce de diminuer sa consommation d'énergie et de ressources.
- Amélioration de l'impact social : le Groupe cherche à sensibiliser ses employés aux pratiques numériques responsables. **Infotel** s'engage dans la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs.

- Économie financière et innovation : La démarche de durabilité est vue comme un levier d'innovation et d'économie potentielle.
- Engagement à long terme : Infotel Conseil est labellisée Numérique Responsable niveau 2 depuis avril 2022.

Groupes de produits et services significatifs :

- Services de transformation numérique,
- Conseil et mise en œuvre de projets digitaux, avec une expertise en Big Data et Mobile,
- Développement d'applications stratégiques à forte valeur ajoutée,
- Édition de logiciels.

Infotel propose une gamme de logiciels pour les grands serveurs.

Catégories de clients

Infotel travaille principalement avec de grands groupes français et internationaux dans divers secteurs.

➤ Voir tableau « **Revenu par secteur ESRS significatif** » pour les rubriques SBM-1_06, SBM-1_07
Parmi les clients majeurs figurent Airbus, BNP Paribas, BPCE, Banque de France, Air France, Crédit Mutuel, Stellantis PSA, Covea, Enedis EdF et Agirc-Arrco.

Régions géographiques

Infotel opère principalement en :

- France
- Europe (Allemagne, Belgique, Monaco, Pays-Bas, Royaume-Uni)
- États-Unis

Relations avec les parties prenantes

- Employés : **Infotel** emploie plus de 1 769 personnes sur France et Monaco et met l'accent sur leur formation et leur sensibilisation aux pratiques durables.
- Clients : **Infotel** maintient des relations étroites avec ses grands comptes en leur proposant des solutions sur mesure.
- Fournisseurs : **Infotel** a mis en place une politique d'achats responsables, privilégiant des labels écologiques pour ses fournitures.
- Organismes de certification : Le groupe collabore avec l'INR (Institut du Numérique Responsable) et l'agence LUCIE pour sa labellisation et ses engagements.
- Investisseurs : Cotée sur Euronext Paris, **Infotel** communique régulièrement sur ses performances financières et extra-financières.

SBM-1_22

Évaluation des produits, services, marchés et groupes de clients importants

Infotel a mis en place plusieurs initiatives pour évaluer ses produits, services et pratiques par rapport à ses objectifs de durabilité.

Évaluation des produits et services

Infotel a obtenu la certification ISO 14001 en juillet 2011, démontrant son engagement à réduire son impact environnemental et à améliorer continuellement sa performance environnementale.

L'outil Ecoach by **Infotel** a également été développé afin de faciliter le pilotage de son engagement en matière de numérique responsable et le suivi de son plan d'actions validé par l'INR et l'agence LUCIE. Des modules de formation en e-learning ont par ailleurs été mis en place afin de sensibiliser ses employés aux bonnes pratiques du numérique responsable.

Évaluation des marchés et groupes de clients

Infotel Conseil a obtenu le label Numérique Responsable niveau 2 en avril 2022, attestant de ses efforts pour réduire l'impact environnemental et social du numérique. Le label Numérique Responsable traite notamment des thématiques suivantes : la mise en place d'une politique Numérique Responsable,

d'une politique achats responsables, l'analyse du cycle de vie du matériel, écoconception logicielle et la formation en interne à la sobriété numérique.

Infotel a reçu une évaluation ESG de 64/100 en 2024 basée sur les thématiques de l'environnement, du sociétal, de l'éthique et des achats responsables.

Une autre évaluation ESG réalisée par Ethifinance a attribué à **Infotel** un score de 61/100 sur l'indice GAIA.

Objectifs de durabilité

Infotel a pour objectif d'atteindre les 100 % d'approvisionnement en énergie verte pour ses sites en France d'ici 2026.

Le Groupe s'efforce de réduire son empreinte énergétique et de limiter les émissions de carbone.

Ainsi, **Infotel** priviliege l'achat de matériel informatique labellisé EPEAT Gold et de papier certifié PEFC, FSC et EU Ecolabel.

Ces initiatives démontrent l'engagement d'**Infotel** à évaluer et améliorer continuellement ses pratiques en matière de durabilité dans l'ensemble de ses activités.

SBM-1_23

Éléments de stratégie qui se rapportent à ou impactent les questions de durabilité

Infotel intègre la durabilité dans sa stratégie, notamment à travers la réduction des émissions de carbone, l'utilisation accrue d'énergies renouvelables, le développement de solutions IT éco-conçues, une chaîne d'approvisionnement responsable, un engagement sociétal renforcé, et une gouvernance alignée sur les exigences CSRD et SBTi.

SBM-1_24

Liste des secteurs importants de l'ESRS

Les secteurs significatifs sont :

- Banque et Finance avec Assurance et Retraite,
- Industrie
- Transport / Services / Télécoms / Distribution / Administrations
- Logiciel

SBM-1_25, SBM-1_26

Description des entrées et approche pour rassembler, développer et sécuriser les entrées

Infotel structure sa chaîne de valeur autour de trois éléments clés : ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires, qui constituent les piliers de son modèle d'affaires en prestations informatiques.

1. Clients : **Infotel** conçoit et délivre des solutions IT adaptées aux besoins de ses clients, en intégrant des critères de performance, de sécurité et de durabilité. L'entreprise garantit la satisfaction client grâce à une écoute active, des comités de suivi et une amélioration continue des services.
2. Collaborateurs : Les talents d'**Infotel** sont au cœur de son expertise. L'entreprise attire, forme et fidélise ses collaborateurs à travers son programme RH « Human First », des parcours de formation et des opportunités d'évolution interne. La diversité et la qualité de vie au travail sont intégrées dans la politique de gestion des ressources humaines.
3. Partenaires : **Infotel** collabore avec un réseau de fournisseurs et partenaires technologiques pour garantir des prestations de qualité. L'approvisionnement en matériel IT et en solutions logicielles est sécurisé par une sélection des partenaires, intégrant des critères de conformité ESG, de fiabilité, de réparabilité et d'innovation.

SBM-1_25, SBM-1_27

Description des résultats et des aboutissements pour les parties prenantes

Infotel génère de la valeur pour ses clients, investisseurs, collaborateurs et partenaires à travers son modèle économique fondé sur la performance IT, l'innovation et la durabilité.

- Clients : **Infotel** propose des solutions IT performantes, sécurisées et durables, alignées sur leurs besoins métiers et leurs objectifs ESG. L'évolution des offres vers des solutions éco-conçues garantit une adaptation aux nouvelles attentes du marché.
- Investisseurs : Grâce à un reporting extra-financier (CSRD, SBTi) et à l'intégration des critères ESG, **Infotel** renforce sa résilience financière et son attractivité sur le marché des investissements durables.
- Collaborateurs : Le programme RH « Human First » favorise la fidélisation des talents, le développement de compétences et l'amélioration continue des conditions de travail, garantissant un engagement fort des équipes.
- Partenaires et fournisseurs : **Infotel** sécurise sa chaîne de valeur par des partenariats alignés sur des critères de responsabilité sociétale, favorisant une collaboration durable et performante.

SBM-1_25, SBM-1_28

Description des caractéristiques principales de la chaîne de valeur et position dans la chaîne de valeur

Infotel se positionne comme un acteur clé des services IT, opérant dans une chaîne de valeur basée sur trois piliers : les fournisseurs, **Infotel** (prestataire IT) et les clients.

1. Chaîne de valeur en amont (approvisionnement et partenaires technologiques)

Infotel s'approvisionne en matériel informatique (PC, serveurs, équipements réseau, etc.) auprès de fournisseurs sélectionnés selon des critères de performance, conformité RSE et sobriété énergétique. L'entreprise s'appuie également sur des partenaires logiciels et des prestataires spécialisés pour compléter ses offres de services IT.

La sécurisation de cette chaîne passe par une diversification des fournisseurs, un suivi des pratiques RSE et une intégration croissante de solutions reconditionnées pour limiter l'empreinte environnementale.

2. Position d'Infotel dans la chaîne de valeur (acteur de services IT)

Infotel agit en tant que prestataire de services IT, proposant du conseil, du développement logiciel, de la gestion d'infrastructures et de l'optimisation des performances IT à ses clients.

Son rôle clé est d'accompagner la transformation numérique des entreprises en assurant innovation, sécurité et durabilité.

3. Chaîne de valeur en aval (clients et distribution des services IT)

Les principaux clients d'**Infotel** sont des grands comptes et ETI de secteurs variés (banque, assurance, industrie, services, etc.) nécessitant des solutions IT adaptées à leurs besoins spécifiques.

Infotel intervient en mode projet ou régie, en déployant des équipes dédiées et en fournissant des services d'accompagnement et de maintenance.

L'intégration croissante des enjeux RSE dans les projets IT (éco-conception logicielle, optimisation énergétique des infrastructures) répond aux attentes des clients en matière de numérique responsable.

16.1.1.9. SBM-2. Intérêts et points de vue des parties prenantes

SBM-2_01, SBM-2_02, SBM-2_03, SBM-2_04, SBM-2_05, SBM-2_06, SBM-2_07

Aperçu de l'engagement des parties prenantes

	Clients	Investisseurs	Collaborateurs	Partenaires	Communautés et associations
Groupe/catégorie de parties prenantes	Entreprises utilisant les solutions d'Infotel IT	Actionnaires, analystes et institutions financières évaluant la performance ESG	Employés et talents potentiels impliqués dans la stratégie RH et RSE	Fournisseurs IT et prestataires de service dans la chaîne de valeur	ONG, associations locales et partenaires sociaux engagés dans les solidaires d'Infotel
Brève description	Ces groupes sont essentiels à la stratégie de durabilité et de croissance d'Infotel , ils influencent ses décisions et sa politique d'engagement responsable				
L'engagement a-t-il lieu avec ce groupe/catégorie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Comment s'organise l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> - Comités clients et réunions stratégiques pour recueillir leurs attentes et adapter l'offre - Intégration des critères RSE dans les appels d'offres et collaborations pour répondre aux besoins responsables 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports financiers et extras financiers intégrant des indicateurs ESG - Réunions stratégiques et assemblées générales pour échanger sur la performance et les engagements RSE - Échanges réguliers lors de la présentation des résultats financiers et des perspectives à venir 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes internes et baromètres pour suivre l'engagement et le bien-être au travail - Plan de formation et initiatives RSE favorisant la montée en compétences et l'intégration des enjeux durables 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclusion de critères RSE dans les contrats fournisseurs pour garantir des pratiques d'achats responsables 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec des ONH et associations pour soutenir des initiatives solidaires Ex : Secours Populaire, UFCV, 16 Anges) - Missions de bénévolat de compétences permettant aux collaborateurs d'apporter leur expertise à des causes sociales
Objet de la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes en matière de numérique responsable et d'optimisation IT - Adapter les produits et les services aux exigences ESG des clients - Améliorer l'expérience client et ainsi la satisfaction grâce 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une transparence financière et extra-financière, notamment sur les engagements ESG - Aligner la stratégie d'Infotel avec les attentes des investisseurs sur la croissance durable - Renforcer la crédibilité d'Infotel sur les marchés grâce à une 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité RH, la fidélisation des talents et la qualité de vie au travail - Déployer des initiatives de formation et de développement professionnel - Renforcer la politique de diversité et d'inclusion pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un approvisionnement responsable en intégrant des critères environnementaux et sociaux - Renforcer la collaboration sur des pratiques durables et innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'engagement sociétale d'Infotel en soutenant des initiatives solidaires - Apporter une contribution concrète aux enjeux sociaux et environnementaux, notamment via des missions de bénévolat de compétences

	aux retours d'utilisation	gouvernance responsable	favoriser un environnement de travail équitable	-Évaluer et optimiser l'impact carbone de la chaîne d'approvisionnement	
Comment le résultat de l'engagement est-il pris en compte ?	<p>Infotel intègre les résultats de son engagement avec les parties prenantes en adaptant ses offres aux attentes ESG des clients, en optimisant ses indicateurs extra-financiers pour les investisseurs, en améliorant ses politiques RH pour les collaborateurs, en renforçant les critères RSE dans la sélection des fournisseurs et en développant des initiatives solidaires avec les associations.</p>				
Description de la compréhension qu'a l'entreprise des intérêts et des points de vue de ce groupe/catégorie	Infotel a conscience que ses clients recherchent des solutions IT éco-conçues et alignées avec leurs engagements ESG	Ses investisseurs exigent une transparence accrue sur la performance extra-financière et sur les stratégies de croissance durable	Nos collaborateurs attendent des conditions de travail optimisées, des opportunités de développement et une politique RH inclusive	Les partenaires et fournisseurs privilégient des relations commerciales fondées sur des critères RSE	Les communautés et associations sollicitent un engagement sociétal accru, notamment par le biais d'actions solidaires et environnementales de la part d' Infotel

SBM-2_08, SBM-2_09, SBM-2_10, SBM-2_11

Description des modifications apportées à la stratégie et (ou) au modèle d'affaires

Infotel a ajusté sa stratégie pour mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes en intégrant :

1. Offre durable : Développement de solutions IT éco-conçues et optimisation des infrastructures numériques.
2. Mobilité et achats responsables : Transition vers une flotte hybride/électrique et recours accru au matériel IT reconditionné.
3. Renforcement ESG : Alignement sur la CSRD, engagement SBTi et amélioration de la transparence extra-financière.
4. Évolution RH : Déploiement du programme « Human First » pour fidéliser les talents et améliorer la diversité.
5. Engagement sociétal accru : Développement des partenariats associatifs et du bénévolat de compétences.

SBM-2_12

Description de la manière dont les organes de gouvernance sont informés des avis et des intérêts des parties prenantes

La chaîne décisionnelle d'**Infotel** intègre pleinement les critères RSE, assurant une remontée efficace des informations liées aux engagements et aux retours des parties prenantes jusqu'au plus haut niveau de gouvernance.

Les comités opérationnels, comités commerciaux, Comex, comité de direction et conseil d'administration jouent un rôle clé dans ce processus. Les avis des parties prenantes sont collectés à travers ces instances et consolidés pour orienter les décisions stratégiques.

De la même manière, les décisions prises au plus haut niveau sont redescendues via ces mêmes instances afin d'être mises en œuvre à travers des plans d'action concrets et des mesures associées.

16.1.1.10. SBM-3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

SBM-3_01, SBM-3_03, SBM-3_04, SBM-3_05, SBM-3_06, SBM-3_07, SBM-3_10, SBM-3_11, SBM-3_12

▪ ESRS E1 : Adaptation au changement climatique

Infotel doit s'adapter au changement climatique qui peut impacter ses infrastructures et son personnel en prenant en compte non seulement les effets actuels mais également ceux à venir.

Effets en cas de canicule sur les salariés

Concernant les cas de canicule, **Infotel** recense les impacts, actuels ou futurs, suivants :

- Impact sur la santé des salariés
- Impact sur le bien être des salariés
- Impact négatif sur certaines prestations
- Impact sur les déplacements des salariés

Face à cela, **Infotel** doit déployer un plan de canicule pour préserver la santé des salariés face à la hausse des températures.

Effets en cas d'événements climatiques tels que des inondations ou des tempêtes

Dans de telles situations, plusieurs impacts peuvent être constatés :

- Impact sur les lignes HT pour **Infotel**, les clients et les collaborateurs
- Impact sur les infrastructures routières et transports en commun
- Impact sur les lieux de vie des collaborateurs

Cela peut dégrader la performance dans la livraison des prestations, ainsi pour limiter ces impacts **Infotel** met en place un plan de continuité d'activité. Par ailleurs, diverses mesures RH sont prises en fonction de la typologie des problèmes rencontrés.

De manière générale, les émissions de gaz à effet de serre participent au dérèglement climatique et à l'augmentation des catastrophes naturelles. Dans le cadre de son développement, **Infotel** doit réduire ses émissions afin de ralentir son impact sur le réchauffement climatique.

L'adaptation au changement climatique est une préoccupation à court terme, qui concerne l'ensemble des salariés **Infotel**.

Au-delà de l'impact sur les salariés, en fonction de la gravité de l'événement météorologique cela peut également impacter financièrement la délivrance de prestations, que ce soit pour nos clients ou en interne.

▪ ESRS E1 : Energie

Pour **Infotel**, les principaux sujets concernant l'énergie sont l'approvisionnement en énergie, la compensation carbone et les achats d'énergie renouvelable (électricité).

Afin d'appréhender les éventuels impacts actuels ou futurs de sa consommation en énergie, **Infotel** réalise depuis 2023 un bilan annuel BEGES sur les scopes 1, 2 et 3.

Réaction actuelle :

- Achats de contrats d'énergie verte pour la France et Monaco
- Adaptation de la flotte de véhicules avec des contrats de leasing sur des véhicules hybrides rechargeables

Réaction à venir :

- Études d'achats de contrats d'énergie verte pour les filiales UK, Inde et Maroc
- Électrification de la flotte de véhicules
- Achats de crédits carbone pour compenser les déplacements effectués en avion

Les mesures prises et à prendre dans le futur doivent permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et ainsi contribuer à notre ambition, qui est de diminuer de 37 % nos émissions d'ici 2035.

Le principal impact provient des émissions de CO₂ du Scope 3. Comme le changement climatique il s'agit d'un impact à court termes notamment sur les achats durables.

▪ **ESRS S1 : Conditions de travail**

Le sujet des conditions de travail englobe les différents thèmes suivants :

- Sécurité de l'emploi
- Temps de travail
- Salaires décents
- Dialogue social
- Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation
- Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives
- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Santé et sécurité

Les effets de l'impact sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la prise de décision

Les conditions de travail influencent à la fois le modèle économique, la chaîne de valeur, et la stratégie d'entreprise. Si le Groupe a aujourd'hui mis en place des actions solides et maîtrisées, l'évolution des attentes sociétales et réglementaires impose une vigilance accrue pour anticiper des impacts futurs.

Sur le modèle économique

Aujourd'hui, **Infotel** garantit une gestion maîtrisée de son modèle économique en assurant une politique active de sécurité de l'emploi et d'équité salariale. Avec plus de 80 % de ses collaborateurs bénéficiant d'horaires flexibles et une amélioration notable de l'index égalité femmes-hommes (89/100 en 2024), l'entreprise montre sa capacité à répondre aux attentes de ses équipes. Cette gestion proactive permet notamment de limiter les risques liés à l'absentéisme, au turnover, et aux coûts associés, tout en renforçant la fidélité des collaborateurs.

À l'avenir, des pressions réglementaires accrues et des exigences supplémentaires en matière de bien-être au travail se traduiront par des engagements complémentaires en matière de conditions de travail, notamment sur le temps de travail, les négociations collectives, et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Ces engagements seront importants pour assurer l'alignement avec les attentes des collaborateurs, des clients et des investisseurs sur ces sujets.

Sur la chaîne de valeur

Aujourd'hui, **Infotel** collabore avec des fournisseurs et partenaires dans un cadre RSE, s'assurant que les relations commerciales respectent les principes fondamentaux des droits des travailleurs. L'entreprise évalue régulièrement ses processus et encourage ses partenaires à s'aligner sur ses pratiques responsables, réduisant ainsi les risques réputationnels liés à la non-conformité de certains acteurs de la chaîne de valeur. Ces efforts renforcent la transparence et contribuent à la résilience de la chaîne de valeur.

À l'avenir, des normes sociales plus strictes et/ou des attentes accrues des investisseurs et des clients pourraient rendre nécessaire la refonte de certains partenariats. **Infotel** prévoit d'investir dans des audits et certifications pour garantir la conformité de ses fournisseurs. La nécessité de maintenir un réseau de partenaires alignés avec les exigences RSE de l'entreprise représentera un défi financier et opérationnel pour ne pas mettre à risque les référencements stratégiques du Groupe.

Sur la stratégie de l'entreprise

Aujourd'hui, les ressources humaines constituent un des principaux actifs des ESN et sont intégrées aux priorités stratégiques de l'entreprise.

Les efforts réalisés en matière sociale sont soutenus par des programmes dédiés, tels que le soutien pour les collaborateurs et l'optimisation des déplacements professionnels grâce à des politiques favorisant le télétravail. Ces actions contribuent au développement de la marque employeur tout en répondant aux attentes des parties prenantes internes et externes.

À l'avenir, des attentes croissantes en matière de durabilité en parallèle des politiques mises en œuvre à l'intérieur de la société amèneront l'intégration d'objectifs sociaux encore plus ambitieux afin de continuer à proposer des opportunités de différenciation et d'innovation aux collaborateurs.

Sur la prise de décision

Aujourd’hui, les décisions d’**Infotel** sont guidées par une approche de la gestion des risques sociaux et des attentes des collaborateurs. Les analyses régulières d’équité salariale, l’amélioration continue de l’index égalité, et le dialogue social actif via le CSE, constituent une base solide pour répondre aux enjeux de gouvernance sociale.

À l’avenir, l’intégration de nouveaux indicateurs sociaux dans les processus décisionnels permettra d’améliorer la résilience de l’entreprise face aux évolutions des marchés et des réglementations. Ces indicateurs auront pour ambition de mieux prioriser les investissements et les initiatives, tout en renforçant l’alignement entre les objectifs internes et les attentes des parties prenantes.

En réponse à ces évolutions, **Infotel** a mis en œuvre des actions concrètes et ambitieuses pour répondre aux impacts identifiés, tout en se positionnant stratégiquement face aux défis et opportunités à venir. Ces mesures reflètent un engagement clair envers l’amélioration continue de son modèle économique, de sa chaîne de valeur, et de sa stratégie.

Dans un premier temps, **Infotel** a nommé un Chief Sustainability Officer (CSO) pour piloter l’intégration des critères sociaux et environnementaux au cœur de ses décisions. Cette initiative est renforcée par une sensibilisation active du Conseil d’Administration aux enjeux de durabilité et de conditions de travail. Afin de répondre aux attentes croissantes des collaborateurs, **Infotel** a déployé des politiques de télétravail favorisant la flexibilité, permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

L’entreprise soutient activement l’inclusion et la diversité, notamment à travers des partenariats avec des initiatives comme « Elles Bougent », qui encouragent les femmes à se diriger vers les formations scientifiques et techniques, qui sont plus valorisées sur le marché du travail et à s’engager les métiers des secteurs technologiques et industriels en manque de talents féminins.

Pour **Infotel**, « Elles Bougent », se sont plusieurs dizaines de marraines/relais qui participent aux événements suivants : accueil de jeunes femmes au sein de nos locaux, Forum, Course à pied, Rencontre avec les jeunes filles au sein de leur établissement scolaire, Challenge innovation.

Sur la chaîne de valeur, des clauses sociales et environnementales ont été intégrées aux contrats fournisseurs, témoignant d’une exigence accrue envers des pratiques responsables. Parallèlement, **Infotel** s’efforce de renforcer sa marque employeur, valorisant ainsi son attractivité auprès des talents tout en fidélisant ses collaborateurs.

Plusieurs actions sont prévues pour consolider ces acquis et répondre aux défis futurs. Un baromètre collaborateur annuel sera instauré pour évaluer la satisfaction et identifier les axes d’amélioration.

En complément, l’entreprise mettra en place des programmes de soutien psychologique et des formations sur la gestion du stress, répondant ainsi aux risques psychosociaux identifiés. Un programme dédié au partage d’expérience et de compétences entre collaborateurs sera également déployé, favorisant la transmission de savoirs et le renforcement de la cohésion interne.

Infotel entend également déployer un plan ambitieux pour l’inclusion des personnes en situation de handicap, intégrant des actions de recrutement, d’accompagnement, et de sensibilisation. À cela s’ajoute le développement de partenariats avec l’économie sociale et solidaire, permettant aux collaborateurs de s’impliquer dans des initiatives de bénévolat de compétences, renforçant ainsi l’engagement sociétal de l’entreprise.

Pour garantir une conformité accrue aux normes internationales, **Infotel** envisage de se conformer aux standards ISO 20 400 (achats responsables), et ISO 37 001 (anti-corruption). L’entreprise souhaite également faire évoluer les compétences de ses développeurs à travers des formations dédiées à l’éco-conception logicielle, répondant ainsi aux attentes croissantes en matière de solutions numériques durables.

Ces actions, qu’elles soient déjà mises en œuvre ou en cours de planification, démontrent la capacité d’**Infotel** à répondre efficacement aux défis liés aux conditions de travail. Elles reflètent une vision stratégique visant à concilier performance économique et impact social positif, tout en garantissant la résilience et la compétitivité de son modèle économique.

Conséquence de l’impact sur les personnes et l’environnement

L’impact lié aux conditions de travail affecte, ou est susceptible d’affaiblir, les personnes en générant du stress, un déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et une baisse de satisfaction des collaborateurs. Cela peut entraîner une diminution de l’engagement et de la productivité, se traduisant par un absentéisme accru, un turnover important et une moindre capacité à attirer des talents.

De plus, un risque réputationnel pourrait émerger si certains fournisseurs ne respectent pas les normes sociales, notamment en matière de droits humains, de salaires équitables ou de sécurité au travail.

Sur le plan environnemental, l’impact se manifeste par une empreinte carbone accrue, principalement liée aux déplacements professionnels en l’absence de politiques renforcées sur la mobilité durable et

les achats responsables. Ces enjeux font l'objet d'une vigilance constante pour anticiper et minimiser les risques futurs, tout en alignant les pratiques de l'entreprise sur les attentes sociétales croissantes. L'impact sur les conditions de travail est étroitement lié aux choix stratégiques et au modèle économique d'**Infotel**. Bien qu'**Infotel** ne privilie pas la course à la croissance rapide, elle est consciente que la nature concurrentielle du secteur des services numériques peut créer des pressions accrues sur les collaborateurs.

Cette réalité impose de concilier les exigences de performance économique avec une gestion équilibrée des conditions de travail pour minimiser les impacts négatifs.

Le modèle économique d'**Infotel**, centré sur les prestations de services numériques, dépend fortement de l'engagement et de la satisfaction des collaborateurs, qui sont essentiels à la qualité des services et à la gestion des relations sereines avec les clients.

Une dégradation de ces conditions de travail, même limitée, pourrait affecter l'engagement des équipes, entraînant une baisse de la compétitivité et des performances globales de l'entreprise. Intégrer ces enjeux dans la stratégie permet à **Infotel** d'assurer une croissance durable tout en protégeant la satisfaction et la productivité de ses opérations.

Gestion de l'impact par Infotel

Le modèle économique de la prestation de service numérique est un modèle dit "people intensive", cela veut dire que le Chiffre d'affaires de l'entreprise est directement lié au nombre de collaborateurs qui travaillent sur les projets ou sont en mission.

Infotel a défini une stratégie à moyen terme qui intègre les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'entreprise s'engage sur ces piliers avec des actions concrètes et mesurables. La dernière évaluation ECOVADIS a montré un effort significatif sur les aspects sociaux et environnementaux et des axes de progrès sont identifiés.

Si l'on compare avec la période de reporting précédente, **Infotel** renforce son attention sur les impacts des conditions de travail sur sa chaîne de valeur. La signature du pacte de l'ONU et des 17 objectifs de développement durables, de même que la création d'une charte RSE fournisseurs responsables associée à un questionnaire de maturité RSE annuel vont dans le sens d'une meilleure maîtrise des impacts éventuels.

▪ ESRS S1 : Égalité de traitement et égalité des chances pour tous

Ce thème traite des questions relatives aux sujets suivants :

- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- Formation et développement des compétences
- Emploi et inclusion des personnes handicapées
- Mesures de lutte contre la violence et le
- Harcèlement sur le lieu de travail
- Diversité

L'égalité de traitement et des chances renforce actuellement l'attractivité et la rétention des talents chez **Infotel**, comme l'illustre l'amélioration de l'index égalité femmes-hommes (89/100 en 2024).

Ces actions favorisent un environnement de travail équitable et un turnover maîtrisé. Ne pas répondre aux attentes croissantes en matière de diversité et d'inclusion pourrait entraîner une baisse d'attractivité de l'entreprise et une image peu lisible de sa politique.

Sur la chaîne de valeur, l'intégration de clauses sociales dans les contrats fournisseurs est un levier pour encourager des pratiques responsables. Cependant, un manque de suivi ou de rigueur dans l'application de ces engagements pourrait exposer l'entreprise à des risques réputationnels et à des ruptures dans ses partenariats stratégiques, ce qui a amené **Infotel** à déléguer à la solution Provigis le suivi RSE des fournisseurs réalisant moins d'1 million d'Euros par an et à Ecovadis pour les fournisseurs au-dessus de ce seuil.

Au niveau de la stratégie, l'absence d'initiatives tangibles ou d'indicateurs spécifiques sur la diversité et l'inclusion pourrait créer un décalage entre les attentes sociétales et les actions perçues, fragilisant la marque employeur et la capacité de l'entreprise à innover.

La mise en place d'objectifs ambitieux et mesurables assurera un alignement avec les attentes croissantes de même que l'intégration d'indicateurs spécifiques dans les processus décisionnels contribuera à pérenniser l'impact positif des initiatives concernant les enjeux d'égalité.

Infotel a déjà engagé un certain nombre d'actions afin d'anticiper les impacts, et envisage d'en mettre d'autres en place dans le futur.

Ainsi, on note parmi les actions déjà engagées :

- Nomination d'un CSO Chief Sustainability Officer
- Sensibilisation du Conseil Administration
- Politique de gestion de carrière formalisée
- Négociations salariales avec les organisations représentatives
- Convention collective
- Déploiement de politiques de télétravail permettant une meilleure flexibilité tout en équilibrant vie professionnelle et personnelle.
- Lancement de programmes pour accompagner les femmes dans les métiers technologiques (ex : partenariats avec des initiatives comme « Elles Bougent »).
- Inclusion de clauses sociales et environnementales dans les contrats fournisseurs
- Renforcement de la Marque Employeur

Les actions envisagées dans le futur sont quant à elles les suivantes :

- Installation d'un baromètre collaborateur annuel pour évaluer la satisfaction et identifier les points d'amélioration
- Mise en place de programmes de soutien psychologique et de formations sur la gestion du stress
- Mise en place d'un programme pour favoriser le partage d'expérience et de compétences entre collaborateurs
- Développement de KPI pour suivre les avancées en matière de qualité de vie au travail
- Déployer un plan handicap pour recruter, accompagner et intégrer les collaborateurs en situation de handicap.
- Développer les partenariats avec l'économie sociale et solidaire (bénévolat de compétences)
- Se conformer aux normes ISO 20400, ISO 37001
- Faire évoluer le métier de développeur en formant les équipes à l'éco-conception logicielle pour des solutions numériques durables

Conséquence de l'impact sur les personnes et l'environnement

L'égalité de traitement, et ce qui en découle, peut engendrer du stress, un mauvais équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et conduire à une baisse de satisfaction des collaborateurs et ainsi entraîner un sentiment de désengagement qui se traduit par de l'absentéisme et un fort turnover.

Par ailleurs, l'absence de flexibilité dans les déplacements accroît l'empreinte carbone des émissions, aggravée par le manque de potentiel de politique d'Achats Responsables et de directives sur la mobilité (flotte automobile, déplacements Train-Avion, forfait mobilité durable, etc).

L'impact sur les conditions de travail découle directement des choix stratégiques et du modèle économique de l'entreprise :

- Une priorité donnée à la croissance rapide et à la performance économique peut entraîner des pressions accrues sur les collaborateurs
- Le modèle économique des prestations de services numériques repose fortement sur l'engagement et la satisfaction des collaborateurs. La dégradation de cette satisfaction peut entraîner une baisse d'engagement et *in fine* une baisse de compétitivité de l'entreprise

L'impact découle des activités de prestation de services numériques, caractérisées par une forte intensité humaine, où le succès repose sur une main-d'œuvre stable et engagée. Les relations commerciales incluent des partenariats avec des fournisseurs et sous-traitants, ce qui exige une vérification continue de leur conformité aux normes sociales et éthiques.

Gestion de l'impact par Infotel

La stratégie et le modèle économique d'**Infotel** sont conçus pour minimiser et gérer efficacement les impacts liés aux autres droits liés au travail. En mettant en place des politiques claires de conformité sociale, des clauses contractuelles rigoureuses pour les fournisseurs, et des contrôles réguliers, l'entreprise s'assure de prévenir les risques associés sur un court terme.

▪ ESRS E1 : Atténuation du changement climatique

Les activités du groupe **Infotel** sont sources d'émission de gaz à effet de serre. Cela concerne les infrastructures avec les bâtiments et l'infrastructure SI, et les déplacements des collaborateurs du groupe.

L'atténuation du changement climatique entraîne des impacts sur le modèle d'affaire et donc sur la stratégie du groupe. Dans cet objectif, **Infotel** a mis en place une politique de transport, une politique d'Achats responsables au niveau du Groupe, et rationalise les bureaux.

Ainsi, l'impact est susceptible d'affecter le personnel par :

- des changements dans les déplacements professionnels
- des changements dans les déplacements domicile travail
- l'application de politique d'achats responsables

L'atténuation du changement climatique est un impact à court terme, lié à la fois aux achats de services en amont de la chaîne de valeur, et à la fois aux déplacements des collaborateurs.

▪ **ESRS E3 : Eau**

Afin d'aborder les IROs concernant cette norme ESRS E3, nous avons passé en revue les sous-sous thèmes suivants :

- Consommation d'eau
- Prélèvements d'eau
- Rejet des eaux
- Rejet des eaux dans les océans
- Extraction et utilisation des ressources marines

En ce qui concerne la consommation d'eau, **Infotel** n'utilise pas d'eau dans ses activités professionnelles, la consommation est donc strictement limitée aux usages sanitaires. L'eau est fournie par les services publics locaux qui assurent en permanence sa qualité et sa conformité aux normes environnementales. De ce fait, **Infotel** n'est pas concerné par les prélèvements d'eau.

Les eaux usées liées aux usages sanitaires sont quant à elles rejetées dans les réseaux prévus à cet effet, aucun rejet direct dans l'environnement n'est effectué.

Enfin, l'activité d'**Infotel** n'est pas concernée par le rejet des eaux dans les océans et l'extraction et l'utilisation des ressources marines.

L'impact de la consommation d'eau est donc négligeable, et n'est pas lié à la stratégie ou au modèle économique puisque l'utilisation se réduit à un usage sanitaire, soit 5 268 m³ en 2024.

Cette consommation n'a donc aucun impact sur nos relations commerciales ou toute autre activité de l'entreprise, et il n'y a par ailleurs pas eu d'évolution d'une année sur l'autre.

La consommation d'eau fait partie des impacts qui sont couverts par les exigences de divulgation de l'ESRS et par l'information spécifique à l'entreprise.

▪ **ESRS E5 : Déchets**

Le groupe **Infotel** a mis en place un système de collecte sélective et de recyclage des déchets. Les principaux déchets suivis sont la filière papiers cartons et D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

Nous suivons également la collecte les canettes en métal liées à l'alimentation des collaborateurs et d'autres déchets.

Depuis 2022, **Infotel** renouvelle sa confiance auprès des Ateliers du Bocage qui sont une coopérative d'utilité sociale et environnementale, filiale d'Emmaüs (<https://ateliers-du-bocage.fr/>).

Lorsque le matériel est déclaré au rebut par la DSi du Groupe, il est collecté et envoyé au Ateliers du Bocage depuis les sites de Rennes, Paris et Toulouse.

Le traitement par les Ateliers du Bocage commence par un inventaire valorisé. Après inventaire valorisé des matériels informatiques confiés aux Ateliers du Bocage, une partie de ce matériel est remis en vente dans des boutiques dites solidaires.

L'impact des déchets est coté faible au regard de la matérialité de l'impact au vu des volumes traités par an. Il est traité dans le cadre de la stratégie de contribuer à un numérique responsable en minimisant ses DEEE.

Tous les services de l'entreprise utilisent, comme chaque ESN, du matériel informatique qui deviendra après la mise au rebut un déchet dit DEEE. La mise en place d'une politique numérique responsable contribue à gérer au mieux cet impact.

La gestion de cet impact n'a pas connu de modification par rapport à la période de reporting précédente.

▪ **ESRS E5 : Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources**

Les ressources entrantes sont les achats de matériel informatique (PC portables, serveurs pour les salles d'infrastructures).

La prise en compte du Scope 3 dans l'évaluation de l'empreinte carbone renforce la nécessité de revoir les pratiques d'approvisionnement et d'allonger la durée de vie des équipements.

La transition vers des infrastructures IT plus durables pourra nécessiter des investissements supplémentaires dans des solutions plus écologiques (ex. serveurs à haute efficacité énergétique, cloud vert).

Concernant les achats de PC portables, nous avons retenu le label EPEAT Gold, ainsi la quasi-totalité des achats de PC portables respectent ce critère en 2024.

Par ailleurs, afin de limiter les achats de matériel informatique neuf, nous mettons en place deux actions au niveau du numérique responsable :

- achats de matériel reconditionné ;
- allongement de la durée de vie du matériel.

Infotel s'appuie sur un logiciel de gestion pour suivre son parc informatique et notamment l'achat du matériel, l'affectation du matériel et en fin de vie la mise au rebut avec traitement dans des filières qui valorisent le matériel.

Des critères environnementaux sont progressivement intégrés dans les décisions d'achats et dans la gestion des équipements IT du Groupe afin de maîtriser l'impact sur court terme.

Achats de matériel IT : sélection des fournisseurs selon des critères environnementaux (EPEAT Gold).

Gestion du parc informatique : suivi des équipements et anticipation de leur fin de vie.

Recyclage et reconditionnement : partenariats avec des acteurs spécialisés dans la récupération et la valorisation du matériel en fin de vie.

Le suivi précis des équipements et l'adoption d'un modèle de reconditionnement et de prolongation de la durée de vie assurent une transition progressive vers un modèle IT plus durable et plus résilient qui permet de gérer l'impact.

▪ **ESRS E5 : Ressources sortantes liées aux produits et services**

Les ressources sortantes liées aux produits et services sont non matériel pour **Infotel**.

▪ **ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes**

Pour cette norme, nous avons étudié les sous-thèmes suivants :

- Vecteurs d'incidence direct de la perte de biodiversité
- Incidences sur l'état des espèces
- Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes
- Incidences et dépendances sur les services écosystémiques.

Il s'avère que ces sujets ne sont pas matériels pour le groupe **Infotel**.

▪ **ESRS E2 : Pollution**

Ce sujet traite de la pollution dans la norme ESRS E2, cela concerne la pollution de l'air, des eaux, des sols et enfin des organismes vivants et ressources alimentaires.

Concernant la pollution de l'air, les déplacements, et notamment les trajets domicile/travail et les déplacements professionnels, peuvent émettre des particules fines néfastes à la qualité de l'air. **Infotel** traite ce point avec l'atténuation des émissions dans les sous-thèmes liés à l'énergie et à l'atténuation du changement climatique de l'ESRS E1.

La consommation d'eau chez **Infotel** concerne uniquement l'usage boisson ou des sanitaires, l'impact sur la pollution des eaux est donc faible.

Enfin, la pollution des sols ainsi que la pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires ne sont pas matérielles pour **Infotel**.

En tant ESN, **Infotel** ne produit pas de substance préoccupante dans ses activités. Par ailleurs, dans le cadre de la norme ISO14001, nous surveillons la législation concernant les déchets comme les batteries Lion-Lithium des PC portables et smartphones.

Les substances extrêmement préoccupantes ne sont quant à elle pas matérielles.

L'entreprise **Infotel** considère que la principale pollution résulte des émissions de particules des véhicules thermiques lors des déplacements professionnels et des déplacements domicile travail. La pollution de l'air qui en découle peut avoir des effets néfastes sur la santé des populations.

Dans son développement, le groupe **Infotel** a mise en place le télétravail qui a un impact positif sur la réduction des déplacements domicile travail. L'avènement des outils numériques incite également les salariés à moins se déplacer.

▪ **ESRS S3 : Communautés touchées**

L'analyse des sous-thèmes de cette norme montre que nos activités n'ont pas d'impact matériel sur les points suivants :

- Droits économiques, sociaux et culturels des communautés
- Droits civils et politiques des communautés
- Droits des peuples autochtones

▪ **ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finals**

Ce sujet concerne les interactions entre **Infotel** et les consommateurs et utilisateurs finaux.

Par ses activités informatiques et de conseil, notre Groupe n'est concerné que par le terme utilisateur final au sens de l'EFRAG.

L'entreprise agit sur la protection des données personnelles avec la mise en place de mesures organisationnelles et techniques avec le SMSI basé autour de l'ISO27001.

La mise en place de mesures de protection des données personnelles et de l'information dans le Groupe permet de protéger les citoyens européens.

Le règlement européen « RGPD » est entré en application le 25 mai 2018.

Infotel est sensible à la protection des données pour son compte et pour ses parties prenantes, clients et fournisseurs.

En ce sens, diverses mesures ont été prises :

- Désignation à la CNIL d'un Data Protection Officer joignable à l'adresse dpo@infotel.com ;
- Élaboration d'une politique des données personnelles ;
- Déploiement d'un Système de Management de la Sécurité de l'information SMSI depuis 2017 avec certification ISO27001 pour les sites de Paris, Nanterre, Rennes, Blagnac et Newcastle en UK et les filiales

D'autres actions concernent Infotel Monaco et Infotel India :

- Mise en place des registres conformes au RGPD ;
- Procédure pour le droit d'accès, rectification et d'opposition à ses données personnelles ;
- Déploiement d'un module de sensibilisation au RGPD pour tous les salariés.

Cet impact concerne toutes les activités de l'entreprise où sont collectées des données personnelles.

La politique PSSI est intégrée à la stratégie du groupe **Infotel**.

▪ **ESRS S1 : Autres droits liés au travail**

Le sujet traite des questions liées au travail forcé, le travail des enfants, le logement, la protection de la vie privée

À l'avenir, ces enjeux joueront un rôle clé dans l'accès aux marchés exigeant des engagements mesurables sur ces questions.

Infotel a mis en place des politiques strictes en matière de conformité sociale, a intégré des clauses RSE dans les contrats fournisseurs et a renforcé le suivi pour garantir le respect des droits liés au travail. Le Groupe prévoit d'intensifier la formation des parties prenantes et de renforcer ses partenariats avec des fournisseurs responsables.

L'impact pourrait affecter les personnes en exposant les collaborateurs et les travailleurs de la chaîne de valeur à des violations des droits fondamentaux, entraînant ainsi des conséquences sociales et réputationnelles négatives pour l'entreprise.

Cet impact à moyen terme est directement lié à la stratégie et au modèle économique d'**Infotel**, qui repose sur des relations étroites avec ses collaborateurs et ses fournisseurs.

Il découle des activités de prestation de services numériques, caractérisées par une forte intensité humaine, où le succès repose sur une main-d'œuvre stable et engagée.

La stratégie et le modèle économique d'**Infotel** sont conçus pour minimiser et gérer efficacement les impacts liés aux autres droits liés au travail. En mettant en place des politiques claires de conformité sociale, des clauses contractuelles rigoureuses pour les fournisseurs, et des contrôles réguliers, l'entreprise s'assure de prévenir les risques associés, notamment les pratiques non conformes en matière de protection de données personnelles, de travail forcé ou de travail des enfants.

▪ **ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur – Conditions de travail**

Le sujet traite des questions relatives aux thèmes suivants :

- Sécurité de l'emploi
- Temps de travail
- Salaires décents
- Dialogue social

- Liberté d'association, y compris l'existence de comités d'entreprise
- Négociations collectives
- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Santé et sécurité

Une gestion proactive des conditions de travail dans la chaîne de valeur renforce la stabilité des partenariats et limite les litiges, tout en alignant le modèle économique sur des pratiques socialement responsables.

Infotel a mis en place un questionnaire systématique pour évaluer les pratiques des fournisseurs d'une part et une procédure renforcée de contrôle pour ceux dont les chiffres d'affaires annuels avec l'entreprise dépassent 1 million d'euros d'autre part.

L'impact sur les conditions de travail chez les fournisseurs peut améliorer la sécurité de l'emploi, les salaires, et la santé des personnes, réduisant ainsi les inégalités sociales. Il est également susceptible d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de la chaîne de valeur, contribuant à des opérations plus durables.

Cela découle directement de la stratégie d'**Infotel**, qui privilégie une chaîne de valeur responsable et durable. Son modèle économique, basé sur des partenariats à long terme et sur la conformité à la Charte RSE fournisseurs permettent de s'assurer des pratiques équitables chez ses fournisseurs.

Cet impact est lié aux activités d'achats et aux contrats avec des fournisseurs, particulièrement dans les domaines de l'informatique et de l'achat de prestations de services externalisés

La stratégie et le modèle économique d'**Infotel** reposent sur une gestion de son vivier de plus de 1 200 sous-traitants et permettent une maîtrise efficace de l'impact grâce à des processus de sélection rigoureux, des contrôles réguliers, et le respect de la charte RSE fournisseurs.

Si l'impact n'a pas significativement changé par rapport à la période de reporting précédente, l'entreprise continue toutefois de renforcer ses procédures, notamment avec le questionnaire fournisseurs.

▪ **ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur – Égalité de traitement et égalité des chances pour tous**

Le sujet traite des questions relatives à :

- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- Formation et développement des compétences
- Emploi et inclusion des personnes handicapées
- Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail
- Diversité

Une meilleure égalité de traitement renforce la diversité et l'inclusivité chez les partenaires, améliorant la collaboration et la performance globale de la chaîne de valeur.

Infotel a réagi en intégrant des critères liés à l'égalité dans ses questionnaires fournisseurs et en sensibilisant ses partenaires aux enjeux de l'inclusion et la diversité. Elle prévoit d'instaurer des formations spécifiques et de renforcer les contrôles pour garantir l'égalité de traitement et des chances dans toute la chaîne de valeur.

L'impact améliore les conditions de travail en réduisant les discriminations et en favorisant l'égalité des chances, ce qui contribue à une inclusion sociale accrue.

Il découle directement de la stratégie d'**Infotel**, qui valorise la diversité et l'inclusion comme leviers de performance et de responsabilité. Le modèle économique, basé sur des relations partenariales durables, favorise l'intégration de pratiques équitables dans la chaîne de valeur.

L'impact est principalement lié aux relations commerciales avec les sous-traitants, fournisseurs matériel informatique.

La stratégie d'**Infotel**, soutenue par des processus d'évaluation rigoureux et un vivier de 1 200 sous-traitants, permet de gérer efficacement l'impact en favorisant des pratiques équitables, tout en renforçant la résilience et la conformité de son modèle économique.

▪ **ESRS S2 : Autres droits liés au travail**

Le sujet traite des questions relatives à :

- Travail des enfants
- Travail forcé
- Logement adéquat
- Eau et assainissement
- Protection de la vie privée

Les impacts actuels liés aux droits humains, comme le travail des enfants, le travail forcé, les conditions de logement, l'accès à l'eau et la protection de la vie privée, exposent l'entreprise à des risques juridiques, réputationnels et opérationnels, affectant potentiellement la rentabilité et la chaîne de valeur. Ces impacts influencent la stratégie et la prise de décision en orientant l'entreprise vers des contrôles renforcés, une meilleure conformité et une anticipation des attentes réglementaires et sociétales.

Infotel a mis en place, à travers ses questionnaires systématiques pour les fournisseurs, des questions ciblées sur les droits humains. Des clauses contractuelles exigeant le respect de normes éthiques, notamment pour le travail des enfants et le travail forcé sont également prévues.

L'impact affecte les conditions de vie et de travail des employés de la chaîne de valeur, en éliminant les pratiques abusives comme le travail des enfants ou le travail forcé, l'accès à l'eau et la protection de la vie privée. Il incite également les fournisseurs à adopter des pratiques responsables, contribuant ainsi à une réduction des inégalités sociales.

Les droits liés au travail sont intrinsèquement liés à la stratégie et au modèle économique d'**Infotel**, qui privilégient des partenariats durables et éthiques dans la chaîne de valeur. Ce sont donc, à moyen terme, les activités d'approvisionnement stratégique et les relations commerciales avec des fournisseurs et sous-traitants clés qui sont concernées.

Le modèle économique, basé sur des partenariats à long terme avec de nombreux sous-traitants, garantit une résilience face aux enjeux sociaux et environnementaux dans la chaîne de valeur.

Par rapport à la période de reporting précédente, l'impact est mieux maîtrisé grâce à des initiatives renforcées, telles que la nomination d'un responsable achats groupe, l'adhésion à la charte SFRAR, et l'intégration des critères de la norme ISO 20400.

▪ **ESRS G1 – Conduite des affaires : culture d'entreprise**

La culture d'entreprise d'**Infotel**, axée sur l'éthique, la transparence et la responsabilité, impacte positivement la confiance des parties prenantes, renforce l'engagement des employés et soutient des pratiques durables dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Une culture d'entreprise éthique et responsable renforce la confiance des clients et des partenaires, stabilise la chaîne de valeur, et aligne les décisions stratégiques sur les attentes sociétales et réglementaires.

Cette culture permettra à **Infotel** de s'adapter rapidement aux évolutions du marché, d'attirer des talents et des partenaires sensibles aux valeurs ESG, et de consolider son modèle économique sur des bases durables et résilientes.

Infotel a réagi en nommant un *Chief Sustainability Officer* (CSO), en sensibilisant son conseil d'administration aux enjeux ESG, et en s'engageant via la signature du Pacte de l'ONU sur les 17 ODD, du Manifeste pour l'inclusion, et de la Charte de la diversité.

Le Groupe a également déployé un plan handicap et renforcé sa marque employeur, alignant ainsi ses actions sur une culture d'entreprise responsable et durable.

Infotel considère que la force de son organisation réside dans la richesse de ses différences individuelles. **Infotel** croit en particulier que la diversité sous toutes ses formes, qu'elle soit liée au genre, à l'âge, à l'origine ethnique, à la nationalité, à la religion, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, au handicap ou à tout autre aspect, enrichit sa culture d'entreprise, stimule l'innovation et renforce sa capacité à atteindre les objectifs commerciaux.

Un manque d'alignement entre les valeurs et la politique RSE du Groupe et les attentes des collaborateurs et clients, peut réduire l'attractivité de l'entreprise, nuire à son référencement sur des appels d'offres intégrant une forte composante RSE, et affaiblir la confiance des investisseurs sensibles à des référentiels comme SBTi, ACT, Ecovadis, ou Gaia, et ainsi impacter la performance globale et la compétitivité.

Par ailleurs, une incohérence entre les valeurs RSE affichées et les attentes des parties prenantes peut compromettre l'adéquation stratégique sur un moyen terme, affectant la capacité d'**Infotel** à répondre aux exigences croissantes des clients, collaborateurs et investisseurs.

Infotel évolue sur le marché très compétitif des ESN, et particulièrement parmi les entreprises référencées premium auprès des grands comptes du CAC 40 et du SBF 120.

La différenciation repose sur la qualité des missions, leur durée, le niveau d'accompagnement et de proximité avec les collaborateurs, ainsi que sur des aspects tels que la formation continue, la gestion du stress, et des entretiens annuels d'évaluation centrés sur les performances individuelles et sur les missions.

Infotel a mis en place une politique volontariste s'agissant de l'apprentissage avec une augmentation du nombre d'apprentis de 31,25 % sur deux ans entre 2022 et 2024. **Infotel** s'investit régulièrement en matière de formation, et entretient des relations étroites et privilégiées avec les établissements

d'enseignement informatique, en mettant notamment en place des partenariats proposant des apprentissages, des stages, et des formations. Ces actions sont également complétées au niveau local par le versement de la taxe d'apprentissage à différentes écoles et universités et l'intervention au sein de forums académiques.

La cooptation, ou « recrutement participatif », permet à des salariés de recommander des candidats potentiels qui pourraient correspondre à une offre d'emploi au sein du Groupe. Elle est basée sur le volontariat et est ouverte toute l'année. Elle est bénéfique tant pour l'entreprise, qui rencontre des candidats de confiance et reconnus par ses collaborateurs, que pour les collaborateurs en place, qui bénéficient d'avantages en cas de réussite du processus.

Ces éléments sont essentiels pour attirer et fidéliser les talents qui constituent le principal actif de l'entreprise tout en répondant aux attentes élevées des clients.

Ces enjeux sont partie intégrante de la stratégie et leurs progrès sont suivis via des plateformes d'évaluation reconnues, telles que le CDP pour les performances environnementales, Ecovadis pour la RSE, et Gaia-Ethifinance pour les critères ESG.

Ces outils permettent à **Infotel** de mesurer ses avancées, d'assurer une transparence vis-à-vis des parties prenantes, et de répondre aux exigences des clients et investisseurs en matière de durabilité et de responsabilité.

La mise en œuvre de la trajectoire de réduction carbone avec ACT Pas à Pas, et l'objectif de validation par le SBTi dès 2025 renforcent l'engagement d'**Infotel** envers la durabilité, tout en répondant aux attentes croissantes des parties prenantes en matière de transparence et de lutte contre le changement climatique.

- **ESRS G1 : Bien être matériel**

Le sujet est non matériel pour la société **Infotel**.

- **ESRS G1 : Protection des lanceurs d'alerte**

Infotel dispose d'une politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Une telle politique s'intègre dans un cadre plus large d'éthique dans les relations d'affaires.

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II », institue diverses mesures structurantes en vue de renforcer la transparence des groupes et des entreprises.

Cette année encore, la Direction générale d'**Infotel** a été sensibilisée sur les risques de corruption et de trafic d'influence auxquels les collaborateurs peuvent être exposés.

Infotel réprouve la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses dirigeants et salariés s'impliquent pour faire respecter ce principe.

L'objectif est de refuser toute tolérance en matière de corruption, objectif qui doit être partagé par le Groupe, ses salariés et ses parties prenantes. À ce titre, **Infotel** a désigné l'un de ses salariés en qualité de Responsable Conformité.

Ce dernier est en charge du déploiement du dispositif de lutte anti-corruption au sein du Groupe.

Par ailleurs, **Infotel** a procédé à une étude de la réalité du risque, aboutissant à une cartographie qui est réévaluée chaque année par la Direction du Groupe.

En complément, un code de conduite anti-corruption a été ajouté au règlement intérieur de l'entreprise et un dispositif d'alerte / signalement, qui intègre la loi dite « Waserman » visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte (Loi n°2022-401 du 21 mars 2022), a été mis en place au sein du Groupe.

Ainsi, les parties prenantes du système de management peuvent émettre un signalement sur le canal suivant alerte-infotel@proton.me. Le système d'alerte est ouvert aux clients, fournisseurs, sous-traitants et salariés.

La procédure de signalement est accessible depuis la page anticorruption du site **Infotel**.

Dans ce processus, les lanceurs d'alerte sont protégés par la protection des données (anonymat), une adresse de contact sécurisé et la mise en œuvre du RGPD dans la procédure.

La mise en place de la politique anti-corruption amène le groupe **Infotel** à former les personnes à risque dans l'exercice de leurs fonctions.

Cet impact à court terme concerne principalement les activités en lien avec les achats.

- **ESRS G1 : Engagement politique et activités de lobbying**

Infotel n'exerce pas de lobbying, ni d'activité politique.

Il n'existe pas d'impact sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la prise de décision.

Description des opportunités matérielles résultant de l'évaluation de matérialité

▪ Achats d'énergie renouvelable pour l'électricité

Infotel a mis en place une politique d'achats de contrats d'approvisionnement d'électricité avec des Garanties d'Origine pour la France et Monaco, ce qui permet de moins utiliser d'énergie fossile.

Cela représente une opportunité d'élargir cette politique aux filiales UK, Inde et Maroc.

L'achat de contrats avec Garantie Origine pour l'électricité verte n'entraîne pas une augmentation importante des tarifs pour la France et Monaco d'une part, et d'autre part, cela n'engendrera pas une augmentation importante des tarifs pour les sites non-couverts en France.

L'achat d'énergie renouvelable est une opportunité qui contribue à baisser le scope 2. Elle permettra d'améliorer la perception de la politique RSE avec une meilleure visibilité pour les investisseurs, nos clients et nos futurs salariés.

▪ Véhicules électriques (flotte Infotel)

Les véhicules électriques représentent une opportunité de transition pour remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Cela aura comme conséquence de supprimer l'énergie fossile dans les déplacements grâce à la flotte de véhicules.

Cette mesure devrait augmenter dans un premier temps le coût des contrats de leasing, mais le poids de la flotte en leasing est modéré dans les comptes du groupe **Infotel**.

▪ ESRS S1 : Conditions de travail

Comme évoqué précédemment le sujet traite des questions relatives à :

- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égalé
- Formation et développement des compétences
- Emploi et inclusion des personnes handicapées
- Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail
- Diversité

Les effets actuels de l'opportunité sur le modèle économique se traduisent par une meilleure rétention des talents grâce à des politiques d'égalité de genre, d'égalité de rémunération et de développement des compétences, réduisant ainsi les coûts liés au turnover et renforçant l'engagement des collaborateurs.

À l'avenir, s'investir davantage dans l'inclusion des personnes handicapées, la prévention du harcèlement et la promotion de la diversité positionnera l'entreprise comme un employeur de choix, en phase avec les attentes croissantes en matière de durabilité et de pérennité.

Sur la chaîne de valeur, les initiatives actuelles pour des conditions de travail responsables incitent déjà les fournisseurs à adopter des pratiques alignées sur des normes sociales et environnementales. Renforcer ces engagements à l'avenir, notamment sur la diversité et l'égalité de rémunération, améliorera la transparence et la résilience de la chaîne, répondant aux attentes des clients et investisseurs.

Dans la stratégie d'entreprise, intégrer des conditions de travail optimales renforce la marque employeur et attire des talents diversifiés et motivés. Aligner la stratégie sur des principes d'inclusion et d'équité renforcera la compétitivité et la résilience face aux attentes sociétales et réglementaires croissantes.

Sur la prise de décision, les initiatives actuelles en faveur de la diversité, du développement des compétences et de la lutte contre le harcèlement influencent les orientations stratégiques. À l'avenir, intégrer des indicateurs sociaux, comme des objectifs de diversité, dans les processus décisionnels renforcera l'impact positif des actions de l'entreprise et son alignement avec les attentes des parties prenantes.

Les effets de l'opportunité sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie

Les effets actuels de l'opportunité sur la situation financière se traduisent par une meilleure stabilité des effectifs grâce à des initiatives telles que le télétravail, les programmes d'inclusion et les mesures favorisant le bien-être au travail.

Ces actions réduisent le turnover, limitant ainsi les coûts associés au recrutement et à la formation de nouveaux collaborateurs.

Par ailleurs, le respect des normes sociales dans la chaîne de valeur atténue les risques légaux et réputationnels, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes et donc de réduire les litiges potentiels.

Les effets futurs attendus de l'opportunité sur la situation financière se traduiront par une fidélisation accrue des collaborateurs grâce à des initiatives en faveur de l'égalité, de la diversité et du bien-être au travail. Cette fidélisation, associée à une réputation renforcée auprès des investisseurs, contribuera à une meilleure stabilité financière et à une attractivité accrue pour de nouveaux partenariats stratégiques.

En termes de performance financière, un environnement de travail épanouissant favorise l'engagement des collaborateurs, augmentant leur productivité et, par conséquent, la rentabilité des projets.

De plus, les clients privilégident les entreprises affichant un engagement fort envers des pratiques responsables, ce qui facilite le renouvellement des contrats et l'accès à de nouvelles opportunités commerciales.

Dans le futur, une productivité améliorée et des marges optimisées découleront d'un engagement renforcé envers les pratiques responsables, attirant des clients sensibles à la performance RSE. Ces facteurs ouvriront de nouvelles opportunités commerciales et renforceront la compétitivité d'**Infotel**, soutenant ainsi une croissance durable.

Concernant les flux de trésorerie, une meilleure productivité et une réduction des périodes d'inter-contrats permettent d'optimiser la rentabilité et la stabilité financière de l'entreprise. À titre d'exemple, sur la base d'un taux de marge de 10 %, un collaborateur en inter-contrat pendant 20 jours équivaut à la marge générée par ce même collaborateur en mission de 200 jours facturés.

Les effets futurs de cette opportunité sont la réduction des périodes d'inter-contrats et le maintien d'un turnover limité qui stabilisent les revenus de l'entreprise. Couplée à la pérennité des contrats pluriannuels de référencement, cette stabilité permettra d'anticiper des excédents de trésorerie, offrant des possibilités de placement financier ou de réinvestissement stratégique.

Conséquences sur les valeurs de l'actif et du passif dans les états financiers de l'entreprise

Les opportunités liées à l'amélioration des conditions de travail et des engagements RSE d'**Infotel** peuvent générer des changements significatifs dans les valeurs des actifs et du passif dans les états financiers de l'entreprise.

Du côté des actifs immatériels, la valorisation de l'image de marque et de la réputation d'**Infotel**, renforcées par des initiatives en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, contribue à accroître son attractivité pour les clients, investisseurs et talents. En parallèle, l'amélioration de l'engagement des collaborateurs favorise une culture d'entreprise forte, augmentant ainsi la valeur perçue de l'entreprise. Concernant les actifs matériels, le développement de politiques favorisant la flexibilité, comme le télétravail, permet d'optimiser les surfaces de bureaux nécessaires, entraînant une réduction des coûts fixes. De plus, le choix de collaborer avec des clients RSE responsables améliore les délais de règlement, ce qui soutient une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement (BFR).

Sur le plan du passif, les initiatives en faveur des conditions de travail et la signature de chartes RSE responsables avec les fournisseurs réduisent les risques de litiges et, par conséquent, les provisions nécessaires pour couvrir ces risques juridiques et sociaux. Cette réduction des provisions renforce la stabilité financière de l'entreprise, permettant de dégager des ressources pour d'autres priorités stratégiques.

Infotel dispose d'une stratégie et d'un modèle d'affaires solides pour capitaliser sur les opportunités liées aux conditions de travail et aux engagements RSE. En renforçant la proximité avec ses collaborateurs et partenaires, l'entreprise crée un environnement de travail engageant et stimule la confiance des clients. Cette approche améliore également la résilience face aux aléas des projets, grâce à des équipes motivées et des partenaires alignés sur des objectifs communs.

Enfin, l'intégration des critères RSE dans la stratégie renforce l'attractivité d'**Infotel** lors des appels d'offres, où la durabilité représente une part croissante des évaluations, augmentant ainsi sa compétitivité et sa capacité à remporter de nouveaux contrats.

Par rapport à la période de reporting précédente, l'opportunité liée aux engagements responsables d'**Infotel** a pris de l'ampleur, notamment en raison de l'augmentation constante du poids des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres et les attentes des clients. Cette évolution se traduit par des initiatives renforcées, telles que la formation accrue des collaborateurs, l'évaluation systématique de l'empreinte carbone des prestations, le développement de sites accessibles et éco-conçus, le renforcement des partenariats avec le secteur adapté, et des actions concrètes pour promouvoir l'inclusion.

▪ **Main d'œuvre propre**

La main-d'œuvre propre constitue un atout stratégique pour **Infotel**, permettant de garantir la qualité des prestations et d'assurer la proximité avec les clients.

À l'avenir, la valorisation des compétences et le renforcement des dispositifs RH (formation, mobilité interne) permettront d'optimiser l'efficacité opérationnelle et renforcer l'attractivité de l'entreprise dans un contexte concurrentiel de recherche de talents.

Les coûts liés aux salaires, aux avantages sociaux et aux politiques RH sont intégrés dans les charges d'exploitation, influençant directement la rentabilité de l'entreprise. L'investissement dans la formation et le bien-être des collaborateurs peut améliorer la productivité et la rétention, limitant ainsi les coûts liés au turnover.

Une gestion optimisée des talents et une politique RH renforcée permettront de continuer à réduire les coûts de recrutement et augmenter l'efficacité opérationnelle, améliorant ainsi la marge brute et la rentabilité globale. L'adoption d'outils digitaux pour la gestion des collaborateurs permettra également d'entraîner des gains d'efficacité et une meilleure allocation des ressources financières.

Sur les actifs, les effets sont la capitalisation des investissements en formation (actifs immatériels) valorisation du capital humain et des expertises internes (valeur perçue), investissement dans des outils SIRH, des plateformes de formation, d'IA recrutement, etc.

Infotel a mis en place une politique RH « Human First » pour attirer et fidéliser les talents, ce qui s'aligne avec son modèle économique basé sur l'expertise et la proximité client.

L'opportunité reste relativement stable d'une année à l'autre, mais l'évolution du marché de l'emploi influence progressivement la manière dont **Infotel** capitalise sur sa main-d'œuvre propre.

▪ **Compensation carbone**

La compensation carbone est la possibilité d'achats de crédits carbone dans le but de tendre vers une réduction de 37 % des émissions de gaz à effets de serre d'ici 2025.

La décision d'acheter des crédits carbone devrait dans un premier temps compenser les déplacements en avion.

Cette compensation devrait être plus coûteuse dans les prochaines années du fait de l'augmentation des crédits Carbone dans les prochaines années.

La baisse des émissions de gaz à effets de serre valorisera l'entreprise auprès des institutions européennes, investisseurs et clients.

Infotel renforce les réponses aux questionnaires Carbone de nos clients (CDP) lors des appels d'offres.

▪ **ESRS S1 : Égalité de traitement et égalité des chances pour tous**

Le sujet traite des questions relatives à :

- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- Formation et développement des compétences
- Emploi et inclusion des personnes handicapées
- Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail
- Diversité

Les initiatives actuelles en faveur de l'égalité renforcent la fidélisation des talents, la compétitivité et l'attractivité client. À l'avenir, investir dans des politiques inclusives et équitables consolidera la résilience économique, la transparence de la chaîne de valeur et l'alignement stratégique avec les attentes des parties prenantes.

Quant aux effets actuels de l'opportunité sur la situation financière, ils incluent une meilleure maîtrise des coûts liés au turnover et une réduction des risques juridiques associés à l'égalité de traitement.

En termes de performance financière, l'engagement des collaborateurs favorise une productivité accrue et des marges optimisées.

Les flux de trésorerie, eux, bénéficient d'une prévisibilité améliorée grâce à des relations de long terme avec les clients sensibles aux engagements RSE.

Les effets futurs attendus incluent une stabilité financière renforcée par la fidélisation des talents et une image employeur valorisée, une performance optimisée grâce à une meilleure productivité et des opportunités élargies, ainsi que des flux de trésorerie plus prévisibles

L'opportunité d'améliorer l'égalité de traitement et les conditions de travail pourrait augmenter la valeur des actifs immatériels, comme la marque employeur et la fidélité des collaborateurs, tout en réduisant les passifs liés aux litiges sociaux et à la non-conformité réglementaire.

Infotel, avec sa stratégie axée sur l'humain et l'innovation responsable, est bien positionnée pour saisir les opportunités liées à l'égalité et à la diversité. En renforçant ses politiques inclusives et ses

partenariats, l'entreprise est en mesure de répondre aux attentes croissantes des clients et collaborateurs tout en consolidant sa compétitivité.

Dans le temps, de nouvelles opportunités liées à la capitalisation sur les engagements de l'entreprise apparaissent.

▪ **ESRS S1 : Autres droits liés au travail**

Le sujet traite des questions liées au travail forcé, au travail des enfants, au logement et à la protection de la vie privée.

L'intégration des droits humains (absence de travail forcé, logement adéquat, respect de la vie privée) renforce la confiance des parties prenantes, tout en favorisant des relations commerciales durables. Le respect des critères liés aux droits humains accroît la fidélité des clients et réduit les risques de sanctions et de litiges. Cela stabilise les revenus, limite les coûts associés aux non-conformités, et génère des flux de trésorerie plus prévisibles.

La posture d'**Infotel** sur ces critères permettra d'attirer des clients et investisseurs sensibles à la durabilité, tout en réduisant les coûts liés aux risques sociaux et juridiques.

L'opportunité peut augmenter la valeur des actifs immatériels, tels que la réputation et la marque d'une part, et réduire les passifs en limitant les risques juridiques, les provisions pour litiges, et les coûts liés à la non-conformité sociale dans la chaîne de valeur d'autre part.

La stratégie d'**Infotel**, centrée sur la performance durable, et son modèle d'affaires, autour d'une chaîne de valeur maîtrisée de plus de 1 200 sous-traitants, permet de saisir efficacement l'opportunité. Les initiatives comme l'adhésion à la charte SFRAR et l'intégration de critères ISO 20400 renforcent cette capacité.

L'opportunité s'est également élargie grâce à la nomination d'un responsable achats Groupe.

▪ **ESRS S2 Conditions de travail**

Le sujet traite des questions relatives aux sous-traitants à :

- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- Formation et développement des compétences
- Emploi et inclusion des personnes handicapées
- Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail
- Diversité

Les opportunités liées à l'égalité de genre, l'inclusion des personnes handicapées, la diversité, la lutte contre le harcèlement et le développement des compétences permettent à **Infotel** de renforcer sa chaîne de valeur et sa stratégie en attirant des partenaires alignés sur ses valeurs éthiques.

L'entreprise réagit en intégrant ces critères dans les questionnaires et audits fournisseurs, tout en sensibilisant ses sous-traitants via des formations spécifiques. Ces actions améliorent les conditions de travail, réduisent les inégalités et favorisent un environnement inclusif, alignant le modèle économique sur les attentes sociétales et réglementaires, tout en renforçant la résilience et l'attractivité d'**Infotel**.

Les opportunités liées à l'égalité, la diversité et l'inclusion améliorent la situation financière actuelle d'**Infotel** en renforçant la fidélité des clients et investisseurs sensibles à ces valeurs, tout en réduisant les risques juridiques et les coûts liés aux conflits sociaux.

À l'avenir, ces opportunités devraient améliorer la performance financière d'**Infotel** en augmentant son attractivité auprès des clients et investisseurs attachés à l'inclusion et à la diversité.

La prise en compte des conditions de travail peut augmenter la valeur des actifs immatériels, tels que la réputation et l'attractivité de la marque, grâce à un positionnement renforcé sur les pratiques inclusives et responsables.

Elle peut également réduire les passifs en limitant les provisions pour litiges et les risques financiers liés à des pratiques non conformes ou discriminatoires.

La stratégie d'**Infotel**, axée sur la responsabilité sociale et l'éthique, et son modèle d'affaires basé sur des relations partenariales durables, permettent de saisir efficacement l'opportunité. L'intégration de critères d'inclusion, de diversité et de formation dans la sélection des sous-traitants renforce la résilience de la chaîne de valeur et l'alignement avec les attentes sociétales.

Par rapport à la période de reporting précédente, l'opportunité s'est accrue grâce à des actions renforcées, telles que l'intégration systématique de critères d'égalité, d'inclusion et de diversité dans les questionnaires fournisseurs.

▪ **ESRS S2 : égalité de traitement**

Le sujet traite des questions relatives à :

- Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale
- Formation et développement des compétences
- Emploi et inclusion des personnes handicapées
- Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail - Diversité

Les opportunités liées aux sous-traitants **d'Infotel** dans les domaines de l'égalité de genre et de rémunération, la diversité, l'inclusion des personnes handicapées, la lutte contre le harcèlement et la violence, ainsi que le développement des compétences, permettent à l'entreprise de renforcer sa chaîne de valeur et sa compétitivité.

Les opportunités liées à l'égalité, à l'inclusion et à la diversité chez les sous-traitants renforcent actuellement la fidélité des clients et investisseurs sensibles aux pratiques responsables, contribuant ainsi à stabiliser les revenus et à améliorer la performance financière.

À l'avenir, ces opportunités devraient améliorer la situation financière **d'Infotel** en attirant davantage de clients et investisseurs sensibles aux valeurs éthiques, augmentant ainsi le chiffre d'affaires et la valeur intrinsèque de l'entreprise.

L'opportunité peut augmenter la valeur des actifs immatériels, tels que la réputation, l'attractivité de la marque, et la fidélité des clients, grâce à un positionnement renforcé sur les pratiques inclusives et éthiques. Elle peut également réduire les passifs en limitant les provisions pour litiges et les risques liés à la non-conformité sociale et réglementaire.

L'intégration de ces critères de sélection de ses sous-traitants renforcent sa capacité à aligner ses pratiques sur les attentes sociétales et à en tirer des avantages compétitifs.

▪ **ESRS S2 : autres droits liés au travail**

Le sujet traite des questions liées au travail forcé, le travail des enfants, le logement, la protection de la vie privée.

Les opportunités pour **Infotel** liées à la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, l'amélioration des conditions de logement, et la protection de la vie privée chez les sous-traitants permettent de renforcer la chaîne de valeur et d'aligner les pratiques sur les normes internationales et sociétales croissantes.

Les opportunités actuelles liées à la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, l'amélioration des conditions de logement et la protection de la vie privée chez les sous-traitants stabilisent la performance financière **d'Infotel**. Elles renforcent la fidélité des clients et investisseurs sensibles à l'éthique, limitent les coûts liés aux litiges ou sanctions, et génèrent des flux de trésorerie prévisibles du fait de la stabilité des partenaires sélectionnés.

L'effet attendu est une amélioration de la situation financière grâce à une attractivité accrue auprès des clients et investisseurs sensibles aux pratiques responsables, une réduction des coûts liés aux risques sociaux et juridiques, et une stabilisation des flux de trésorerie grâce à des relations commerciales plus éthiques et durables.

L'opportunité peut entraîner une augmentation des actifs immatériels, tels que la réputation et la valeur de la marque, en positionnant **Infotel** comme un leader éthique et responsable. Elle peut également réduire les passifs en limitant les provisions pour risques liés aux litiges ou aux non-conformités sociales.

La stratégie et le modèle d'affaires **d'Infotel**, éprouvés depuis plus de 40 ans, sont adaptés pour saisir efficacement cette opportunité. En misant sur des partenariats durables, des processus rigoureux de sélection et de contrôle des sous-traitants, ainsi qu'une culture de performance et de responsabilité, **Infotel** dispose des outils nécessaires pour intégrer pleinement ces enjeux dans sa chaîne de valeur. Par rapport à la période de reporting précédente, l'opportunité s'est renforcée grâce à l'intégration de critères sociaux et éthiques plus stricts dans les processus de sélection des sous-traitants.

▪ **ESRS G1 : Conduite des affaires - culture d'entreprise**

La culture d'entreprise **d'Infotel**, axée sur l'éthique, la transparence et la responsabilité, impacte positivement la confiance des parties prenantes, renforce l'engagement des employés et soutient des pratiques durables dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Cette opportunité, qui n'est pas nouvelle pour **Infotel**, s'appuie sur une culture d'entreprise ancrée dans l'éthique, la transparence et la responsabilité. L'entreprise a renforcé cet engagement en mettant en place des processus collaboratifs pour retravailler sa plateforme de marque employeur, notamment en redéfinissant sa raison d'être et sa vision.

Ces initiatives améliorent l'attractivité de l'entreprise auprès des talents et des clients, stabilisent la chaîne de valeur en favorisant des partenariats responsables, et orientent les prises de décision vers une stratégie alignée sur les attentes ESG et sociétales.

À l'avenir, cette dynamique permettra à **Infotel** de consolider son positionnement sur un marché compétitif tout en garantissant une résilience durable.

Les effets actuels de cette opportunité renforcent l'attractivité d'**Infotel** auprès des clients grands comptes et des talents, stabilisant ainsi les revenus grâce à des contrats durables et une fidélisation accrue. En réduisant les coûts liés au recrutement et à la non-conformité sociale, cette dynamique soutient une performance financière robuste et des flux de trésorerie sécurisés.

Une fidélisation accrue des talents et des partenaires réduira les coûts de recrutement et de formation, tandis qu'une différenciation claire sur les marchés compétitifs stabilisera les flux de trésorerie et augmentera la performance financière globale.

L'opportunité peut augmenter les actifs immatériels, tels que la valeur de la marque et la réputation, grâce à un positionnement renforcé sur les pratiques éthiques et responsables. Elle peut également limiter les passifs en réduisant les provisions pour litiges ou sanctions liées à la non-conformité, tout en minimisant les coûts associés au turnover et au recrutement.

La stratégie et le modèle d'affaires d'**Infotel**, fondés sur plus de 40 ans d'expérience, offrent une capacité éprouvée à saisir efficacement cette opportunité. L'approche centrée sur la proximité avec les collaborateurs, la qualité des missions, et l'intégration de valeurs éthiques dans les relations clients, alliée à des processus collaboratifs pour faire adhérer les collaborateurs la marque employeur, permet à **Infotel** de capitaliser pleinement sur les attentes croissantes en matière de RSE et d'ESG.

Par rapport à la période de reporting précédente, l'opportunité s'est renforcée grâce à des initiatives telles que le travail collaboratif de repositionnement de la marque employeur, la redéfinition de la raison d'être et de la vision, ainsi que l'engagement accru dans des programmes RSE structurants (ACT Pas à Pas, SBTi).

16.1.1.11. IRO-1. Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

IRO-1_01

Méthodologies et hypothèses utilisées pour identifier les impacts matériels

Infotel a adopté une approche pour identifier et évaluer les impacts matériels en lien avec les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*). Cette démarche repose sur une analyse approfondie des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes définis par la réglementation afin de déterminer leur pertinence pour les activités du Groupe.

L'identification des impacts matériels s'appuie sur :

- Le cadre réglementaire défini par le Règlement Délégué (UE) 2023/2772, qui complète la directive 2013/34/UE sur les normes d'information en matière de durabilité, et notamment son paragraphe AR16 ;
- Une consultation des parties prenantes internes, réalisée sous forme d'échanges et d'ateliers de travail afin d'identifier les enjeux clés pour **Infotel**.

Infotel a identifié 9 enjeux.

Méthodologie d'évaluation de la double matérialité

Infotel applique une approche de double matérialité, qui prend en compte à la fois :

- L'impact des activités du groupe sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) ;
- L'impact des enjeux de durabilité sur la performance financière d'**Infotel** (matérialité financière).

L'évaluation des enjeux s'est fondée sur une analyse qualitative, permettant d'identifier les thématiques jugées significatives en fonction de leur criticité et de leur pertinence stratégique.

Cette approche a permis de hiérarchiser les sujets clés et d'assurer une prise en compte alignée avec les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes.

IRO-1_01

Méthodes et hypothèses utilisées pour identifier les risques et opportunités importants

Infotel adopte une approche pour l'évaluation de la double matérialité, combinant une analyse d'impact et une analyse de matérialité financière afin d'évaluer de manière complète comment les opérations du Groupe affectent et sont affectées par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Identification des risques et opportunités matériels

L'analyse repose sur une évaluation qualitative, menée à travers des échanges et consultations internes avec les parties prenantes du groupe.

Cette démarche permet d'identifier :

- Les réactions des parties prenantes face aux impacts matériels identifiés,
- Les dépendances du groupe vis-à-vis de ressources clés,
- L'évaluation des risques et opportunités selon quatre paramètres clés :
 - Type (réglementaire, opérationnel, stratégique, réputationnel, etc.),
 - Intensité de l'impact,
 - Horizon temporel (court, moyen ou long terme),
 - Probabilité d'occurrence.

Évaluation de la matérialité d'impact et financière

L'identification des enjeux matériels repose sur une grille d'évaluation appliquant des seuils pour déterminer la criticité des enjeux.

- Matérialité d'impact : chaque enjeu est classé en fonction de son degré d'impact sur l'environnement, la société et les parties prenantes.
- Matérialité financière : l'analyse intègre la manière dont ces enjeux peuvent influencer la performance financière du groupe, en appliquant les seuils définis.

Ces seuils sont détaillés dans la section IRO-2.

IRO-1_03, IRO-1_02

Description de la façon dont l'évaluation de la matérialité se concentre sur les facteurs qui augmentent le risque d'impacts négatifs

L'évaluation de la double matérialité chez **Infotel** repose sur une analyse des risques liés aux impacts de durabilité, en tenant compte des spécificités de la chaîne de valeur du Groupe. Cette approche permet d'identifier les points sensibles où les activités du Groupe pourraient avoir des effets négatifs significatifs sur l'environnement et la société, ainsi que les risques que ces impacts font peser sur l'entreprise elle-même.

L'analyse prend en compte l'ampleur géographique des impacts, leur portée en termes de parties prenantes affectées, leur caractère potentiellement irréversible ainsi que la probabilité de leur survenue.

IRO-1_04, IRO-1_02

Description de comment le processus prend en compte les impacts dans ses propres opérations et sa chaîne de valeur

Infotel a analysé l'impact de ses activités sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, en se concentrant notamment sur les achats en amont, les activités internes, et les services fournis aux clients.

L'évaluation des achats porte sur la sélection des fournisseurs en intégrant des critères environnementaux et sociaux, notamment pour l'approvisionnement en énergie et en équipements informatiques. Pour ses propres opérations, **Infotel** prend en compte l'impact de ses infrastructures, la consommation énergétique de ses bureaux ainsi que les déplacements professionnels.

Enfin, l'analyse des prestations clients vise à mesurer l'empreinte environnementale des solutions logicielles et services IT délivrés.

IRO-1_05, IRO-1_02

Description de la manière dont l'évaluation de la matérialité a inclus des consultations avec des parties prenantes et des experts externes

Pour cette première année de reporting CSRD, **Infotel** a privilégié une approche interne en consultant ses parties prenantes clés afin d'identifier les enjeux matériels les plus pertinents.

Cette démarche a permis d'intégrer les perspectives des différentes directions et fonctions du Groupe, notamment en matière de durabilité, de gestion des risques et de performance opérationnelle.

IRO-1_06, IRO-1_02

Paramètres utilisés pour évaluer l'importance des impacts

Pour chaque enjeu de durabilité, **Infotel** évalue si les activités de l'entreprise entraînent des impacts positifs ou négatifs significatifs.

Pour les impacts négatifs, **Infotel** a passé en revue quatre paramètres qui sont : la gravité de l'impact, l'étendue des personnes ou régions affectées, la difficulté à inverser l'impact et la probabilité.

Pour les impacts positifs, **Infotel** a passé en revue trois paramètres qui sont : la gravité de l'impact, l'étendue sur les personnes ou régions affectées et la probabilité.

Infotel évalue l'importance de ses impacts en tenant compte de leur nature, de leur ampleur et de leur probabilité.

L'analyse des impacts négatifs repose sur plusieurs critères, notamment la gravité des effets sur l'environnement et la société, l'étendue des personnes ou des écosystèmes affectés, la difficulté à inverser ces effets ainsi que la probabilité de leur survenue.

Pour les impacts positifs, l'évaluation s'appuie sur des paramètres similaires, en mettant l'accent sur l'ampleur du bénéfice généré, le nombre d'acteurs concernés et la viabilité de l'impact dans le temps.

IRO-1_09, IRO-1_07

Évaluation de la probabilité, de l'ampleur et de la nature des impacts financiers

L'approche intègre à la fois une perspective d'impact et de matérialité financière, garantissant une évaluation complète de la manière dont les opérations d'une entreprise affectent et sont affectées par les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les risques et opportunités de durabilité matérielle se concentrent sur les réactions des parties prenantes aux impacts matériels et aux dépendances à des ressources clés à travers l'évaluation sur la base de quatre paramètres clés : type, intensité, horizon temporel et probabilité.

Le groupe **Infotel** a analysé sa dépendance à des ressources critiques comme l'air pur, l'eau et des écosystèmes sains pour identifier les risques et opportunités potentiels avec par exemple la réduction de la disponibilité des ressources, une dégradation de la qualité, une augmentation des coûts d'accès ou des réglementations à venir plus fortes.

Infotel évalue les risques et opportunités liés à la durabilité en analysant comment ses activités sont affectées par les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse repose sur quatre paramètres : le type de risque, son intensité, son horizon temporel et sa probabilité d'occurrence. Le Groupe a également étudié sa dépendance à des ressources critiques telles que l'air pur, l'eau et les écosystèmes sains. Cette évaluation permet d'anticiper les impacts potentiels, comme la raréfaction des ressources, la dégradation de leur qualité, l'augmentation des coûts ou le renforcement des réglementations.

IRO-1_10, IRO-1_07

Hiérarchisation des risques liés au développement durable par rapport aux autres risques

Infotel intègre les risques liés au développement durable dans sa gestion des risques globale. Ils sont évalués au même titre que les autres risques financiers, opérationnels et réglementaires.

L'analyse tient compte de leur gravité, de leur probabilité et de leur impact sur l'activité. Cette approche permet de prioriser les actions pour réduire les risques les plus importants et aligner la stratégie du groupe avec ses engagements en matière de durabilité.

IRO-1_11

Processus de prise de décision et procédures de contrôle interne associées

1°) La chaîne de valeur du groupe **Infotel** a été déterminée en prenant en compte l'intégralité des processus des activités logiciel et service.

Compte tenu des processus, le groupe a identifié les IRO au sein des activités propres et sur la chaîne de valeur, y compris les parties prenantes indirectes.

Pour réaliser l'identification nous avons utilisé l'article AR16 du règlement, ainsi que la liste de 115 enjeux fournie par l'ESRS 1 comme base de réflexion.

L'analyse des parties prenantes est relativement simple compte tenu des activités du Groupe. Ceci a permis d'identifier les parties prenantes affectées et les utilisateurs du rapport de durabilité.

Le groupe de travail participant à l'élaboration du rapport de la CSRD est constitué de salariés de différentes directions (ressources humaines, qualité, finance) de consultant, et de la direction qui sont

également actionnaires. Pour cette première CSRD, nous n'avons pas sollicité les sous-traitants pour la détermination des IRO.

Le groupe de travail est représentatif de la majorité des parties de l'entreprise dans la collecte et l'analyse des données.

2°) Principaux acteurs impliqués

- Direction générale : Pour assurer une vision stratégique.
- Organe de gouvernance : Pour garantir la conformité du rapport de durabilité.
- Équipes opérationnelles : Pour la collecte et l'analyse des données.

3°) Outils et cadres d'évaluation

- Bilan carbone : Pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre.
- Empreinte environnementale : Pour mesurer l'impact global sur l'environnement.
- Impact Score : Outil d'auto-évaluation pour un diagnostic global.
- Normes sectorielles (ISSB, GRI, CDP) : En l'absence de normes ESRS sectorielles.

4°) Fréquence des évaluations

- Évaluation annuelle : Pour la préparation du rapport de durabilité conforme à la CSRD.
- Mises à jour régulières : Pour suivre l'évolution des impacts et risques identifiés.

5°) Communication des résultats

- Rapport de durabilité : Document principal pour communiquer les résultats.
- Communication interne : Impliquer les employés dans le parcours vers un avenir plus durable.
- Transparence : Partager les objectifs et les pratiques de l'organisation avec toutes les parties prenantes.
- Formation : Sensibiliser et former les équipes aux enjeux de durabilité.

Cette approche permettra au groupe **Infotel** de répondre efficacement aux exigences de la CSRD tout en intégrant la durabilité dans sa stratégie globale.

Infotel s'appuie sur ses processus internes pour évaluer et vérifier les informations rapportées, sans création de dispositif spécifique, hormis un groupe de travail ad hoc chargé de la coordination et de l'analyse des données. Ce groupe réunit des représentants des principales directions pour assurer une vision transversale.

Les procédures internes reposent sur la collecte et la validation des données par les équipes responsables, leur consolidation par le groupe de travail et leur revue par les instances de gouvernance.

IRO-1_12

Intégration entre l'évaluation de la matérialité et le système global de gestion des risques

Infotel intègre l'évaluation de la matérialité dans son cadre global de gestion des risques, sans créer de processus distinct. L'identification des risques ESG est alignée avec les méthodes existantes d'analyse et de suivi des risques stratégiques, opérationnels et financiers.

Les résultats de l'évaluation de la matérialité sont pris en compte dans les décisions de gestion des risques et sont régulièrement actualisés pour anticiper les évolutions réglementaires et sectorielles.

IRO-1_13

Intégration entre l'évaluation des opportunités et les processus de gestion

Les opportunités sont identifiées et évaluées dans le cadre des processus de planification stratégique et de gestion des risques. La direction a historiquement mis en place des plans stratégiques à 5 ans pour mesurer à intervalle régulier les opportunités du marché.

Cette démarche implique une analyse de marché régulière, une implication des parties prenantes et des revues internes pour repérer les domaines de croissance, d'innovation ou d'amélioration.

Une fois identifiées, les opportunités sont évaluées pour leur impact potentiel et leur alignement avec nos objectifs stratégiques. Elles sont ensuite intégrées dans des plans d'action et suivies pour garantir qu'elles soient gérées efficacement et contribuent à la création de valeur à long terme.

IRO-1_14

Paramètres d'entrée utilisés dans l'évaluation de la matérialité

Le **bilan carbone** mesure les émissions de gaz à effet de serre, et l'**empreinte environnementale** évalue l'impact global des activités d'**Infotel**. Les indicateurs sociaux et de gouvernance, comme les politiques RH, la diversité et l'éthique des affaires, sont également pris en compte.

L'analyse repose sur l'ampleur des impacts, leur irréversibilité, leur probabilité d'occurrence et leurs implications financières.

IRO-1_15

Modifications impactant l'évaluation de la matérialité comparée à la période de rapport précédente

La double matérialité a été prise en compte pour la première fois pour ce reporting CSRD.

IRO-1_15

Modifications de l'évaluation de la matérialité du risque et des opportunités par rapport à la période de rapport précédente

En 2025, le changement dans le rapport de durabilité est la prise en compte de la CSRD et des normes ESRS en remplacement de la DPEF avec la norme NFRD.

16.1.1.12. IRO-2. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

IRO-2_03

Explication de l'évaluation de matérialité négative pour les ESRS E1 - Changement climatique

La norme ESRS E1 est matérielle pour le groupe **Infotel**.

IRO-2_04

Explication de l'évaluation de la matérialité négative pour ESRS E2 Pollution

La norme ESRS E2 n'est pas significative pour le groupe **Infotel**. Les déplacements et notamment les trajets domicile/travail et les déplacements professionnels peuvent émettre des particules fines néfastes à la qualité de l'air.

Infotel traite ce point avec l'atténuation des émissions dans les sous-thèmes énergie et atténuation du changement climatique de l'ESRS E1.

IRO-2_05

Explication de l'évaluation de matérialité négative pour les ESRS E3 Ressources aquatiques et marines

Lors de la réponse au questionnaire Water du CDP en 2024, nous avons étudié cette thématique de l'eau.

Infotel n'utilise pas d'eau dans ses activités professionnelles. Ainsi, la consommation d'eau est limitée pour les usages dits sanitaires. Il n'existe pas d'usage industriel.

L'eau utilisée est fournie par les services publics qui contrôlent en permanence sa qualité.

IRO-2_06

Explication de l'évaluation de matérialité négative pour ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes

La norme ESRS E4 n'est pas matérielle après étude des sous-thèmes de l'AR16 du règlement.

IRO-2_07

Explication de l'évaluation de matérialité négative pour ESRS E5 Économie circulaire

Le sous-thème des déchets mérite d'être analysé en profondeur sur la matérialité d'impact. Les déchets les plus sensibles sont les déchets d'équipements électriques et électroniques dit DEEE.

Lorsque le matériel est déclaré au rebut par la DSI du groupe, le matériel est collecté et envoyé au Ateliers du Bocage depuis les sites de Rennes, Paris et Toulouse.
Le traitement par les Ateliers du Bocage fournit toujours un inventaire valorisé.

IRO-2_03

Explication de l'évaluation de matérialité négative pour les communautés affectées par les ESRS S3

L'évaluation de la matérialité a conclu que l'ESRS S3 Communautés affectées n'est pas matériel pour **Infotel**.

L'activité du Groupe, centrée sur le développement de solutions informatiques et le conseil en services numériques, n'a pas d'impact direct significatif sur des communautés locales spécifiques.

IRO-2_11

Explication de l'évaluation négative de la matérialité de l'ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

L'évaluation de la matérialité a conclu que l'ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux n'est pas matériel pour **Infotel**. L'entreprise ne commercialise pas de produits destinés directement aux consommateurs finaux et ses services s'adressent exclusivement à des clients professionnels (B2B). L'analyse des risques et opportunités n'a pas mis en évidence d'enjeux ESG significatifs liés aux consommateurs pouvant affecter la performance financière du Groupe.

IRO-2_12

Explication de l'évaluation de matérialité négative pour la conduite des affaires ESRS G1

L'évaluation de la matérialité a conclu que l'ESRS G1 **Conduite des affaires** est matériel pour **Infotel**. La gouvernance d'entreprise, la conformité réglementaire et l'éthique des affaires sont des éléments clés dans les activités du groupe, notamment en raison des exigences croissantes en matière de transparence et de responsabilité des entreprises.

Infotel est engagé dans la prévention des **risques liés à la corruption, à la fraude et aux pratiques anticoncurrentielles**. L'entreprise met en place des politiques et des procédures internes pour assurer le respect des réglementations et des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Les attentes des parties prenantes, qu'il s'agisse des clients, des investisseurs ou des régulateurs, renforcent l'importance de la gouvernance responsable. La conformité aux cadres réglementaires et l'intégrité dans la conduite des affaires sont donc des enjeux stratégiques qui justifient la matérialité de l'ESRS G1 pour **Infotel**.

L'évaluation de la matérialité chez **Infotel** repose sur des seuils définis pour identifier les enjeux significatifs à divulguer conformément aux exigences des **ESRS**.

Pour la **matérialité d'impact**, les enjeux sont classés selon leur degré d'influence sur l'environnement et la société :

- **Impact nul** : de 0 à 25 %
- **Impact faible** : de 25 % à 50 %
- **Impact fort** : de 50 % à 75 %
- **Impact très fort** : de 75 % à 100 %

Pour la **matérialité financière**, les seuils sont définis en fonction de leur impact sur le ROC Résultat Opérationnel Courant) :

- **Impact nul** : 0 €
- **Impact faible** : 0 à 100 000 €
- **Impact fort** : 100 000 € à 300 000 €
- **Impact très fort** : supérieur à 300 000 €

Seuls les sujets atteignant un niveau de matérialité fort ou très fort, que ce soit en termes d'impact ou de conséquence financière, sont considérés comme matériels et donc intégrés dans la divulgation.

16.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

16.2.1. ESRS E1 - Changement climatique

16.2.1.1. Prérequis généraux

E1.MDR-A_13

Déclaration sur l'absence d'actions (adaptation au changement climatique)

Le groupe **Infotel** est en cours d'élaboration en 2025 d'une démarche ACT pas à pas de l'ADEME et est accompagné par le CITEPA.

E1.MDR-A_14

Calendrier pour l'adoption d'actions (adaptation au changement climatique)

Le groupe **Infotel** vise 2026 pour communiquer sur son plan d'action.

16.2.1.2. E1-1. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

E1-1_01, E1-1_02

Description générale du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Infotel aligne sa stratégie de décarbonation sur l'Accord de Paris en agissant sur plusieurs leviers, notamment :

- Énergie : Passage à 100 % d'électricité verte d'ici 2026 et optimisation des infrastructures IT via le cloud vert.
- Mobilité durable : Transition vers une flotte hybride/électrique, réduction des trajets aériens et promotion des transports bas-carbone.
- Achats responsables : Priorisation du matériel IT labellisé ou reconditionné, allongement du cycle de vie et recyclage.
- Compensation carbone : Achat de crédits carbone pour les émissions résiduelles et participation à des projets de reforestation.
- Suivi et conformité : Engagement dans le programme ACT Pas à Pas de l'ADEME, suivi via des indicateurs de performance et intégration des exigences CSRD et SBTi.

E1-1_03, E1-4_02, E1-4_23

Description des leviers de décarbonisation

Levier de décarbonation	Brève description	Réduction estimée des émissions de GES (tCO2e)	Objectifs de réduction associés
Électricité d'origine renouvelable	Contractualisation d'achats d'électricité verte pour réduire l'empreinte carbone en interne.	Non estimé en 2025	Atténuation au changement climatique
Véhicules hybrides ou électriques	Passage à une flotte hybride et/ou électrique pour limiter les émissions.	Non estimé en 2025	Réduction de l'empreinte carbone des activités
Optimisation des surfaces de bureaux	Réduction des surfaces des locaux pour optimiser l'utilisation des espaces et diminuer les consommations énergétiques.	Non estimé en 2025	Atténuation au changement climatique

Numérique responsable	Privilégier les achats de matériel informatique EPEAT Gold et allonger la durée de vie du parc informatique.	Non estimé en 2025	Réduction de l'empreinte carbone des activités
Sensibilisation des salariés	Sensibilisation des salariés aux écogestes dans le cadre du plan de sobriété numérique et du système de management environnemental.	Non estimé en 2025	Réduction de l'empreinte carbone des activités
Réduction des déplacements professionnels	Mise en place de politiques visant à limiter les déplacements professionnels non essentiels et promotion des réunions à distance.	Non estimé en 2025	Réduction de l'empreinte carbone des activités
Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments	Mise en place de solutions d'isolation thermique, d'éclairage LED et d'optimisation des systèmes de chauffage/climatisation.	Non estimé en 2025	Amélioration de l'efficacité énergétique
Économie circulaire et recyclage des équipements	Mise en place de stratégies de recyclage et de réutilisation du matériel IT et des équipements de bureau.	Non estimé en 2025	Réduction des déchets et des émissions liées aux équipements

E1-1_04, E1.MDR-A_01, E1.MDR-A_02, E1.MDR-A_03, E1.MDR-A_04, E1.MDR-A_05, E1.MDR-A_06, E1.MDR-A_07, E1.MDR-A_08, E1-3_01, E1-3_02, E1-3_05, E1-3_06

Description des actions d'atténuation / adaptation au changement climatique

Infotel s'engage dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone en intégrant des actions concrètes dans ses opérations. L'objectif principal est d'atteindre 100 % d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2026, en sécurisant des contrats d'approvisionnement en énergie verte et en optimisant la gestion énergétique des infrastructures.

La mobilité durable constitue un autre levier clé, avec la transition progressive vers une flotte de véhicules hybrides et électriques et des incitations à l'usage des transports en commun. L'entreprise poursuit également son engagement dans un numérique responsable, en privilégiant l'achat de matériel informatique à faible impact environnemental et en optimisant ses infrastructures IT pour réduire leur consommation énergétique.

Ces mesures visent une réduction totale des émissions de gaz à effet de serre estimée à 1 000 tCO₂e. L'entreprise mobilise un budget de 200 000 euros pour soutenir ces initiatives, dont le succès repose sur l'allocation des ressources, l'accès aux technologies bas carbone et l'engagement des parties prenantes.

E1-1_13

Alignement du plan de transition avec la stratégie d'entreprise

Infotel intègre son plan de transition climatique à sa stratégie commerciale et financière en visant 100 % d'électricité renouvelable d'ici 2026, une réduction progressive des émissions validée par le SBTi en 2025, et une transition vers de véhicules hybrides/électriques, tout en optimisant ses infrastructures IT et en alignant ses investissements sur les exigences CSRD et Taxonomie UE.

E1-1_14

Approbation du plan de transition par les instances administratives, de gestion et de supervision

Le plan de transition de l'entreprise a été approuvé par les organes administratifs, de gestion et de supervision.

Délai pour l'adoption d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Au-delà des recommandations du BEGES sur les pistes de réduction identifiées, **Infotel** a choisi de lancer en 2024 une démarche ACT (Assessment Low Carbon) en cours destinée à identifier les leviers nécessaires pour définir une trajectoire vers une transition bas-carbone fiable tout en prenant en compte nos objectifs de développement.

Cet accompagnement vise à nous permettre de prendre des mesures concrètes pour réduire notre empreinte carbone et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique. **Infotel** a décidé dès 2024 de formaliser son engagement envers la réduction de son empreinte environnementale en démarrant le processus auprès de l'initiative Science Based Targets (SBTi) visant à fixer et faire valider en 2025 un objectif pour réduire son empreinte carbone et un plan d'action associé.

16.2.1.3. E1.IRO-1. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

E1.IRO-1_03

Identification des dangers climatiques à court, moyen et long terme

Le groupe **Infotel** a identifié dans son analyse environnementale les dangers liés aux évènements climatiques. Nous parlons de catastrophes naturelles causant des dommages aux biens et des interruptions d'activités.

Les principales catastrophes naturelles envisagées sont les suivantes : inondations, fortes précipitations, tornades et ouragans, orages, sécheresse, canicules, grêle et incendies de forêt, qui peuvent entraîner des répercussions sur les locaux du Groupe, sur les locaux des clients, sur les infrastructures de transports et de réseau électrique.

E1.IRO-1_04

Évaluation de l'exposition des actifs et des activités aux risques liés au climat

Les locaux du groupe **Infotel** sont exposés à des événements de type météorologie extrême. Les événements pourraient endommager certains locaux, ou infrastructures de transports et retarder la délivrance de prestations informatiques.

E1.IRO-1_05

Définition des horizons temporels et alignement avec la stratégie et l'allocation de capitaux

À moyen terme, la demande croissante des clients pour une économie bas carbone influence les choix stratégiques d'**Infotel**, notamment sur son infrastructure IT, ses locaux et la mobilité des collaborateurs. L'entreprise s'appuie sur la norme ISO 14001 depuis 2011 pour identifier et atténuer les risques environnementaux.

Les principaux leviers d'action incluent :

- **Mobilité durable** : électrification de la flotte, covoiturage, plans de mobilité.
- **Efficience énergétique** : réduction de la consommation des centres de données face aux évolutions réglementaires et à l'essor de l'IA.
- **Digitalisation** : diminution de la consommation de papier.

Alignement avec la transition bas carbone : **Infotel** ne recense pas d'activité incompatible avec une transition vers une économie neutre en carbone et poursuit l'élaboration.

16.2.1.4. E1-2. Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

E1.MDR-P_01, E1.MDR-P_02, E1.MDR-P_03, E1.MDR-P_04, E1.MDR-P_05, E1.MDR-P_06, E1-2_01

Énergies renouvelables

L'objectif de la politique est d'atteindre une transition vers 100 % d'énergie verte d'ici 2026. La portée de cette politique pilotée par le Comité de direction s'inscrit dans le cadre de la CSRD et de

l'engagement STBI. Cette politique s'inscrit dans l'atténuation au réchauffement climatique. Cela prend en compte les principales parties prenantes comme clients, investisseurs et collaborateurs. Cette politique est une opportunité de réduire les émissions et de diminuer la dépendance aux énergies fossiles.

Mobilité durable

La mobilité durable incluse dans la politique de déplacement est menée par le Comité de direction par des actions comme la transition vers une flotte électrique/hybride et la limitation des trajets aériens. Cela contribue à réduire les émissions de gaz à effets de serre. Cette politique est encouragée par la trajectoire bas carbone avec l'ACT pas à pas de l'ADEME.

Achats responsables

Un axe des achats responsables est la sélection de fournisseurs IT éco-responsables et l'allongement du cycle de vie des équipements. La politique d'achats responsables inclus une charte RSE fournisseurs et s'appuie sur la norme ISO20400. Cela se traduira par une opportunité de réduire l'impact environnemental et d'augmenter la durabilité des approvisionnements.

Compensation carbone

Compenser ses émissions de carbone par la participation à des projets de séquestration pour neutraliser les émissions résiduelles s'inscrit dans la démarche SBTi pilotée par la direction RSE du groupe. Cela prend en compte les attentes des clients, investisseurs et collaborateurs.

Sensibilisation et formation

Le changement de culture d'entreprise s'accompagne par la formation des collaborateurs avec la sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales. Le programme de formation est piloté par la direction des ressources humaines.

Stratégie climat et gouvernance

Les enjeux climatiques sont intégrés dans la gouvernance de l'entreprise par le comité de direction et le conseil d'administration.

16.2.1.5. E1-3. Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

E1-3_03

Total des réductions d'émissions de GES atteintes grâce aux actions d'atténuation du changement climatique

Le montant s'élève à 20 tCO2e lié à l'achat de crédit-carbone dans une action de reforestation d'une parcelle.

E1-3_04

Réductions totales prévues des émissions de GES provenant des actions d'atténuation du changement climatique

1 000 tCO2e

16.2.1.6. E1-4. Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Catégorie	Identifiant	Description	Valeur	Commentaires
Plan d'action pour l'atténuation du changement climatique	E1-3_03	Total des réductions d'émissions atteintes grâce aux actions d'atténuation.	20 tCO2e	
Plan d'action pour l'atténuation du changement climatique	E1-3_04	Réductions totales prévues des émissions de GES provenant des actions d'atténuation.	1 000 tCO2e	
Objectifs d'atténuation du changement climatique	E1.MDR-T_01	Réduction des émissions de GES d'ici 2035.	37%	Scope 3 dominant, faible impact des scopes 1 et 2.
Objectifs d'atténuation du changement climatique	E1.MDR-T_02	Transition vers une flotte de véhicules écoresponsable d'ici 2030.	43 tCO2e	Intégrée aux achats responsables.

E1.MDR-T_14

Calendrier pour l'adoption des objectifs (changement climatique)

Les objectifs sont en cours d'élaboration dans le cadre de la démarche ACT pas à pas de l'ADEME avec l'organisme Citepa.

E1.MDR-T_15

Déclaration sur l'absence d'objectifs (changement climatique)

Infotel a initié en 2024 une démarche **ACT (Assessment Low Carbon)** afin d'identifier les leviers nécessaires à la définition d'une trajectoire bas-carbone alignée avec ses objectifs de développement. Cet accompagnement permet de structurer des actions concrètes pour réduire son empreinte carbone et contribuer à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique.

En parallèle, **Infotel** a formalisé son engagement environnemental en rejoignant l'**initiative Science Based Targets (SBTi)**. L'entreprise s'est engagée à fixer et faire valider sous deux ans un objectif de réduction de son empreinte carbone, accompagné d'un plan d'action.

16.2.1.7. E1-5. Consommation d'énergie et mix énergétique

E1-5_01, E1-6_19, E1-6_21, E1-6_22, E1-6_23

Aperçu de la consommation d'électricité

Indicateur	Consommation d'électricité pour la France et Monaco
Quantité d'électricité	1 133 MWh
Quantité d'électricité couverte par des instruments et associée à des attributs relatifs à la production d'énergie	1 073 MWh
Quantité d'électricité couverte par des instruments et NON associée à des attributs relatifs à la production d'énergie	46 MWh

E1-5_03, E1-5_04, E1-5_05, E1-5_07, E1-5_09, E1-5_14 E1-5_15

Consommation d'électricité par source

Pour le tableau ci-dessous, les sources d'énergie sont supposées pour l'électricité couverte par des instruments et non associée à des attributs relatifs à la consommation d'énergie (même répartition que pour les GO associés à des attributs).

Source	Consommation en MWh
Charbon	0,04 MWh
Pétrole	0,08 MWh
Nucléaire	15 MWh
Hydroélectricité	840 MWh
Éolien	230 MWh
Photovoltaïque	51 MWh
Biomasse	-
Marées et Vagues	-
Hydrogène	-
Biofuel	-
Autre énergie fossile	1,4 MWh
Autre énergie renouvelable	1,0 MWh

E1-5_03, E1-5_04

Consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires dans le cadre des activités propres

La consommation provenant du nucléaire représente 15MWh et 1 % de la quantité totale d'électricité.

E1-5_04, E1-5_05, E1-5_07, E1-5_09, E1-5_14, E1-5_15

Consommation de vapeur

Type de source d'énergie	Quantité consommée	Commentaires supplémentaires
Biomasse et unité de valorisation énergétique	0 MWh	Pas de consommation de vapeur pour Infotel
Géothermique	0 MWh	Pas de consommation de vapeur pour Infotel
Fioul / Diesel	0 MWh	Pas de consommation de vapeur pour Infotel
Autre énergie fossile	0 MWh	Pas de consommation de vapeur pour Infotel

E1-5_07

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables

Le montant s'élève à 1 122 MWh.

E1-5_14

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles

Le montant s'élève à 1,5 MWh.

E1-5_01, E1-5_02, E1-5_05, E1-5_06, E1-5_09, E1-5_10, E1-5_11, E1-5_12, E1-5_13, E1-5_15
Consommation d'énergie – générale

Indicateurs		
Consommation d'énergie totale liée à vos propres opérations	1403	MWh
Consommation totale d'énergie provenant de sources fossiles	266	MWh
Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables dans le cadre des activités propres	1122	MWh
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables dans le cadre des activités propres		MWh
Pourcentage de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (activités propres)	80	%
Consommation de carburant à partir du charbon et des produits à base de charbon (opérations propres)		MWh
Consommation de combustibles provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	183	MWh
Consommation de carburant à partir de gaz naturel (opérations propres)	82	MWh
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (activités propres)		MWh
Consommation de combustibles provenant d'autres sources fossiles (activités propres)	19	%

16.2.1.8. E1-6. Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

E1-4_04, E1-4_07, E1-4_10, E1-4_13, E1-4_16, E1-6_02, E1-6_03, E1-6_06, E1-6_09, E1-6_10, E1-6_12, E1-6_13, E1-6_18, E1-6_20, E1-6_30, E1-6_31

Émissions brutes de GES du scope 1

2024	115tCO2e
2023	97tCO2e
N/N-1	1,2

Le scope 1 est la partie du bilan GES qui a le plus changé avec l'évolution de périmètre (impact de la prise en compte du gaz à Neuilly).

E1-6_08

Pourcentage des émissions de GES du scope 1 provenant des systèmes réglementés d'échange d'émissions

Le montant s'élève à 0 %.

E1-6_17

Émissions de CO2 biogéniques provenant de la combustion ou de la biodégradation de biomasse non incluses dans les émissions de GES du scope 1

Le montant s'élève à 0 tCO2e.

E1-4_04, E1-4_07, E1-4_10, E1-4_13, E1-4_16, E1-6_02, E1-6_03, E1-6_06, E1-6_09, E1-6_10, E1-6_12, E1-6_13, E1-6_18, E1-6_20, E1-6_30, E1-6_31

Aperçu des émissions de GES du scope 2

Retrospective « or milestones »	Émissions GES brutes Scope 2 « location-based » (tCO2eq)	Émissions GES brutes Scope 2 « market-based » (tCO2eq)
Rétrospective - 2024	45 tCO2e	0,5 tCO2e

E1-6_24

Émissions de CO2 biogéniques provenant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse non incluses dans les émissions de GES du scope 2

Le montant s'élève 0 tCO2e.

E1-6_11

Émissions brutes de GES du scope 3

Le total des émissions du scope 3 est 4121 tCO2e.

E1-6_06

Total des émissions de GES par section de la chaîne de valeur

Catégorie de la chaîne de valeur	Emissions GES
Amont	4 121 tCO2
Opérations internes <i>correspond aux scopes 1&2.</i>	115 tCO2
Aval	0 tCO2
Transport	0 tCO2e

E1-6_15

Méthodologies, hypothèses significatives et facteurs d'émission utilisés pour évaluer les émissions de GES

La méthodologie Bilan Carbone utilisée, avec l'outil Bilan Carbone version 8.10.3

Les prestataires d'**Infotel**, qui ne sont pas directement salariés d'**Infotel**, mais qui réalisent une activité semblable au jour le jour pour l'entreprise, ont été pris en compte (part non négligeable spécifiquement pour les déplacements domicile-travail et pour les repas).

Le site de Monaco a été intégré en plus, dans le bilan 2024, par rapport au bilan 2023.

Par ailleurs, certains services dont les données n'étaient pas disponibles pour le bilan 2023 ont été ajoutés.

La consommation de gaz de Neuilly, dont la donnée n'était pas accessible sur le bilan 2023, a été ajoutée pour le bilan 2024.

E1-6_26, E1-6_27, E1-6_29

Limites de déclaration, méthodes de calcul et exclusions (Émissions de GES du Scope 3)

Le groupe **Infotel** se fait accompagner pour son Bilan BEGES par un organisme reconnu le CITEPA. L'ensemble des activités d'**Infotel** SA a été étudié, sur les sites France et Monaco. Cela concerne Infotel Conseil, OAIO et Infotel Monaco.

Les postes non quantifiés sont le fret (négligeable au regard de l'activité de l'entreprise), et l'utilisation des produits vendus.

La méthodologie Bilan Carbone utilisée, avec l'outil Bilan Carbone version 8.10.3

Les prestataires d'**Infotel**, qui ne sont pas directement salariés d'**Infotel**, mais qui réalisent une activité semblable au jour le jour pour l'entreprise, ont été pris en compte (part non négligeable spécifiquement pour les déplacements domicile-travail et pour les repas).

Les facteurs d'émissions sont issus de la Base Empreinte de l'ADEME.

Les données d'activité sont majoritairement des données physiques.

Les données monétaires ont été utilisées seulement pour les intrants de services et pour les intrants de biens hors déjeuners.

E1-6_28

Émissions biogéniques de CO2 se produisant dans la chaîne de valeur non incluses dans les émissions de GES du scope 3

Le montant s'élève à 0 tCO2e.

16.2.1.9. E1-7. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

E1-7_05

Total de l'élimination et du stockage des gaz à effet de serre

Le montant s'élève à 0 tCO2e.

E1-7_10

Montant total des crédits carbone hors chaîne de valeur, vérifiés selon des normes de qualité reconnues et annulés

Le montant s'élève à 0 tCO2e.

E1-7_11

Montant total des crédits carbone en dehors de la chaîne de valeur prévus pour être annulés

Le montant s'élève à 0 tCO2e.

E1-7_13

Pourcentage des projets de réduction

Le montant s'élève à 0 %.

E1-7_14

Pourcentage de projets de retrait

Le montant s'élève à 0 %.

E1-7_17

Pourcentage de crédits carbone (en termes d'émissions de GES) émis à partir de projets dans l'Union Européenne

Le montant s'élève à 0 %.

E1-7_18

Pourcentage de crédits carbone (en termes d'émissions de GES) qui se qualifie comme ajustement correspondant selon l'Article 6 de l'Accord de Paris

Le montant s'élève à 0 %.

E1-7_20

Neutralisation des émissions résiduelles de GES

Les actions mises en place par le groupe **Infotel** dans le cadre d'une diminution des gaz à effets de serre sont les suivantes :

- La réalisation annuelle d'un Bilan BEGES chaque année afin de suivre les émissions et les améliorations dans la décennie actuelle.
- Un plan de transition vers moins de carbone.
- Le recours à de l'énergie électrique verte.
- Les achats de véhicules hybrides et électriques.

- Une politique de plan de mobilité.
- Le choix de bâtiments écoresponsables lors des projets de changement de locaux.

Lorsque ces actions auront porté leurs fruits, il restera à s'occuper des émissions de GES restantes non encore chiffrés à date.

16.2.1.10. E1-9. Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat

E1-9_01

Actifs à risque physique important avant d'envisager des actions d'adaptation au changement climatique

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_02

Actifs exposés à un risque physique majeur avant les actions d'adaptation au changement climatique

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_03

Actifs exposés à des risques physiques chroniques avant toute action d'adaptation au changement climatique

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_04, E1-9_15

Valeur totale des actifs à la fin de la période de référence

Le montant s'élève à 70 768 830 €.

E1-9_04

Pourcentage d'actifs à risque physique matériel avant de prendre en compte les actions d'adaptation au changement climatique

Le montant s'élève à 0 %.

E1-9_07

Pourcentage d'actifs à risque physique matériel traités par des actions d'adaptation

Le montant s'élève à 0 %.

E1-9_08

Revenus nets des activités commerciales à risque physique important

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_10, E1-9_18

Portée de l'évaluation des effets financiers prévus sur les activités commerciales face aux risques physiques et aux risques de transition importants

L'évaluation des effets financiers anticipés liés aux risques physiques et de transition couvre l'ensemble des activités et opérations d'**Infotel**.

Elle inclut l'analyse des zones géographiques où l'entreprise est implantée, l'exposition des actifs à des événements climatiques extrêmes, ainsi que l'impact des évolutions réglementaires et du marché sur les services numériques.

Les principaux domaines évalués concernent la consommation énergétique des infrastructures IT, l'adaptation aux nouvelles normes environnementales et les implications financières liées à la décarbonation des activités.

E1-9_10, E1-9_18

Définitions de l'horizon temporel utilisées dans l'évaluation des effets financiers pour les activités commerciales à risque physique ou de transition significatif

L'évaluation des effets financiers des activités commerciales exposées aux risques matériels physiques ou de transition suit les horizons temporels définis par les réglementations CSDR.

- Court terme : Correspond à la période de reporting des états financiers annuels et permet d'évaluer les impacts immédiats des changements réglementaires et des évolutions du marché sur les coûts opérationnels et la rentabilité.
- Moyen terme : Couvre une période allant d'un à 5 ans et intègre les évolutions progressives des cadres réglementaires, les adaptations aux nouvelles exigences environnementales et les investissements nécessaires pour répondre aux attentes du marché en matière de durabilité.
- Long terme : Englobe toute période supérieure à 5 ans et prend en compte les transformations structurelles liées à la transition vers une économie bas-carbone, les évolutions technologiques majeures, ainsi que les impacts climatiques à plus grande échelle pouvant affecter les infrastructures et les modèles d'affaires.

Ces horizons temporels sont utilisés pour anticiper les risques financiers et planifier les ajustements stratégiques nécessaires afin d'assurer la résilience et la durabilité du modèle économique d'**Infotel**.

E1-9_11, E1-9_19

Intégration entre l'évaluation des activités commerciales à risque et la détermination des risques et des scénarios

L'évaluation des activités commerciales considérées comme à risque physique matériel ou en transition s'inscrit dans le processus global de gestion des risques d'**Infotel** et l'élaboration de ses scénarios stratégiques.

L'identification des risques de transition matériels prend en compte l'évolution des réglementations, les changements de marché et les avancées technologiques susceptibles d'affecter les modèles d'affaires et les investissements.

Les risques physiques matériels sont évalués en fonction de l'exposition des infrastructures et des opérations aux événements climatiques extrêmes et aux évolutions progressives du climat.

E1-9_14

Actifs présentant un risque de transition important avant la prise en compte des mesures d'atténuation du changement climatique

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_15

Pourcentage d'actifs présentant un risque de transition important avant toute action d'atténuation du climat

Le montant s'élève à 0 %.

E1-9_16

Pourcentage d'actifs à risque de transition matérielle traités par les actions d'atténuation du changement climatique

Le montant s'élève à 0 %.

E1-9_19

Lien entre les définitions de l'horizon temporel et l'horizon de planification stratégique

Infotel aligne ses horizons temporels de planification stratégique pour garantir une transition maîtrisée vers un modèle bas-carbone.

1. Court terme (période de reporting des états financiers - 2024)

- Suivi des indicateurs de performance RSE et carbone (bilan GES annuel, consommation d'énergie verte).
- Optimisation des infrastructures IT et de la mobilité durable (flotte hybride/électrique, achats IT reconditionnés).
- Conformité avec les réglementations CSRD et reporting ESG pour assurer une transparence accrue.

2. Moyen terme (2025-2029)

- Validation SBTi de la trajectoire carbone et réduction progressive des émissions des Scopes 1, 2 et 3.
- Atteinte de 100 % d'électricité verte et déploiement généralisé du numérique responsable.
- Anticipation des évolutions réglementaires et adaptation des offres aux exigences RSE des clients.

3. Long terme (2030 et au-delà)

- Poursuite de la décarbonation des infrastructures et services IT pour s'aligner sur les objectifs de neutralité carbone.
- Intégration des évolutions technologiques bas-carbone pour limiter l'empreinte environnementale des activités.
- Adaptation continue aux risques de transition climatique (réglementations renforcées, évolutions du marché, nouvelles exigences clients).

E1-9_19

Lien entre les définitions de l'horizon temporel et les plans d'allocation de capital

1. Court terme (période de reporting – 2024)

- Investissements opérationnels : Optimisation de la consommation énergétique des bureaux et des infrastructures IT.
- Mobilité durable : Acquisition de véhicules hybrides et électriques pour la flotte d'entreprise.
- Conformité réglementaire : Ressources allouées au reporting CSRD et SBTi et aux bilans GES annuels.

2. Moyen terme (2025-2029)

- Transition énergétique : Accélération des investissements vers l'électricité verte (objectif 100 % d'ici 2026).
- IT durable : Financement accru des achats de matériel reconditionné et des services cloud bas carbone.
- Adaptation aux exigences RSE des clients : Allocation de capital pour intégrer des solutions numériques responsables et renforcer les critères RSE dans les offres commerciales.

3. Long terme (2030 et au-delà)

- Stratégie de neutralité carbone : Financement progressif des solutions IT à faible impact environnemental et modernisation continue des infrastructures.
- Anticipation des risques réglementaires et technologiques : Allocation budgétaire pour adapter les activités aux nouvelles exigences du marché et aux innovations bas-carbone.
- Engagement dans l'innovation durable : Développement de solutions numériques alignées avec les futures réglementations environnementales.

E1-9_22

Valeur comptable totale des biens immobiliers dont la consommation d'énergie est basée sur des estimations internes

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_29

Revenu net des activités commerciales à risque de transition matérielle

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_30

Revenu net provenant des clients opérant dans les activités liées au charbon

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_31

Revenu net des clients opérant dans les activités liées au pétrole

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_32

Revenu net provenant des clients opérant dans les activités liées au gaz

Le montant s'élève à 0 €.

E1-9_33

Pourcentage du revenu net provenant des clients opérant dans des activités liées au charbon

Le montant s'élève à 0 %.

E1-9_38

Divulgation des effets financiers anticipés en termes d'érosion des marges pour les activités commerciales à risque de transition significatif

Infotel anticipe un impact limité en termes d'érosion des marges liée aux risques de transition vers une économie bas-carbone, mais reste attentif aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des clients en matière de durabilité.

Les principaux facteurs pouvant influencer les marges incluent :

- Coûts de mise en conformité : L'intégration des exigences CSRD et des attentes clients en matière de reporting extra-financier pourrait nécessiter des investissements supplémentaires en formation, outils de suivi et conformité réglementaire.
- Évolution des critères d'achat des clients : Une demande accrue pour des solutions numériques à faible empreinte carbone pourrait nécessiter des ajustements dans l'offre, notamment via le

recours à des infrastructures cloud plus vertes, des optimisations logicielles ou des certifications spécifiques.

- Augmentation des coûts d'énergie et de transport : La transition vers une flotte hybride/électrique et la réduction des déplacements aériens pourraient engendrer des investissements et des coûts initiaux, bien que des économies soient attendues à moyen terme.

Toutefois, ces évolutions sont également perçues comme des opportunités stratégiques pour renforcer la compétitivité du groupe **Infotel**.

16.2.2. ESRS E2 – Pollution

16.2.2.1. Prérequis généraux

E2.MDR-T_14

Calendrier pour l'adoption des objectifs concernant la pollution

Le groupe **Infotel** a engagé une transition de sa flotte de véhicules vers une flotte écoresponsable. Le plan de transition a démarré en 2023 et a un objectif d'une flotte à 100 % écoresponsable en 2030.

E2.MDR-T_15

Déclaration sur l'absence d'objectifs concernant la pollution

Les activités en propre du groupe **Infotel** ne participent pas à la pollution de l'air. Les déplacements professionnels avec des véhicules thermiques et les déplacements domicile travail et domicile client en véhicule thermique peuvent participer à l'émission de particules néfastes pour la qualité de l'air. Le groupe **Infotel** n'a pas d'activité polluante vis à vis de l'eau.

16.2.2.2. E2.IRO-1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

E2.IRO-1_01

Processus d'identification des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels liés à la pollution

Le groupe **Infotel** a utilisé une approche par enquête, basée sur la norme ESRS E2, pour évaluer les risques de pollution de l'air (faible) et l'eau (nul) dans nos opérations. Cette évaluation a été doublée d'une analyse des catégories, thèmes et sous-thèmes de l'AR16.

16.2.2.3. E2-1. Politiques en matière de pollution

E2.MDR-P_01, E2.MDR-P_02, E2.MDR-P_03, E2.MDR-P_04, E2.MDR-P_05, E2.MDR-P_06, E2-1_01, E2-1_02, E2-1_03, E2-1_04

Gestion de la politique environnementale liée à la pollution

Le principal objectif est de réduire les émissions de gaz à effets de serre et particules fines issues des véhicules thermiques dans les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail.

La politique liée à la pollution environnementale vise à atténuer les impacts négatifs liés à la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Cette politique couvre les principaux polluants atmosphériques, les substances dangereuses pour l'eau et le sol, ainsi que les déchets.

Le niveau le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politique est le Conseil d'administration en mode RSE et le comité de direction.

La mise en œuvre d'une politique liée à la pollution respecte la norme ISO 14001 sur les systèmes de management environnemental et s'aligne sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies auquel le groupe **Infotel** a adhéré en 2024.

Le groupe **Infotel** prend en compte les intérêts des investisseurs, des salariés et des clients.

La politique liée à la pollution est mise à disposition de toutes les parties prenantes potentiellement affectées et responsables de sa mise en œuvre via le site web de l'entreprise dans les documents investisseurs, des communications ciblées en interne et en externe.

Le groupe **Infotel** n'est pas concerné dans le cadre de sa politique contre la pollution avec l'utilisation des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes.

Dans sa politique environnementale, le groupe **Infotel** vise à éviter des situations d'urgence avec une politique de protection des locaux contre les incendies.

16.2.2.4. E2-2. Actions et ressources relatives à la pollution

E2.MDR-A_01, E2.MDR-A_02, E2.MDR-A_03, E2.MDR-A_04, E2.MDR-A_05, E2.MDR-A_06, E2.MDR-A_07, E2.MDR-A_08, E2.MDR-A_09, E2.MDR-A_10, E2.MDR-A_11, E2.MDR-A_12, E2-2_01, E2-2_02, E2-2_03, E2-2_04

Aperçu des actions concernant la pollution

Le groupe **Infotel** a décidé de basculer sa flotte de véhicules vers une flotte écoresponsable. La portée de cette action concerne les déplacements à usage professionnel.

L'objectif retenu dans la trajectoire de réduction du scope 3 est de réduire de 37 % les émissions de gaz à effets de serre.

16.2.2.5. E2-6. Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution

E2-6_10

Incidents de pollution matérielle et dépôts ayant un impact sur l'environnement et/ou les indicateurs financiers

Aucun incident lié à la pollution est à mentionner dans nos activités.

16.2.3. ESRS E3 - Ressources hydriques et marines

E3.MDR-P_07, E3.MDR-P_08, E3.MDR-A_13

Le groupe **Infotel** n'a pas élaboré de politique formelle concernant les ressources en eau et marines parce que nos activités ne sont utilisatrices de ressource aquatique.

L'eau est exclusivement réservée à l'usage sanitaire.

Le groupe **Infotel** prévoit dans les prochaines années d'améliorer son système de mesure de la consommation d'eau actuellement basée sur une estimation.

Infotel n'a pas mis en place d'actions spécifiques liées à l'eau et aux ressources marines. Nos activités n'ont pas d'impact sur l'eau et les ressources marines de façon significative. Notre principal enjeu environnemental est la trajectoire carbone.

E3.MDR-T_14

Infotel ne prévoit pas de fixer d'objectif pour l'eau à usage sanitaire tant que le Groupe ne dispose pas d'un système de collecte précis de la consommation d'eau.

E3.MDR-T_15

Infotel n'a pas prévu de fixer des objectifs liés à la consommation à usage sanitaire. Cet indicateur n'est pas pertinent pour cet usage.

16.2.3.1. E3IRO-1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

E3IRO-1_01

Évaluation des actifs et activités pour identifier les impacts, risques et opportunités liés à l'eau et aux ressources marines

Le groupe **Infotel** a mené une évaluation approfondie de ses activités pour identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) liés à l'eau et aux ressources marines dans ses opérations et sa chaîne de valeur.

Concernant la matérialité financière, nous n'avons pas identifié d'impacts sur les flux financiers à court, moyen ou long terme.

Concernant la matérialité d'impact, nous avons uniquement identifié notre consommation d'eau à usage sanitaire. Notre consommation d'eau déclarée aujourd'hui est une estimation et non une donnée relevée. Un enjeu pour les prochaines années sera de construire un indicateur avec des relevés de consommation.

E3IRO-1_02

Compte tenu de l'enjeu sur l'eau (consommation à usage sanitaire), le groupe **Infotel** n'a pas jugé opportun d'impliquer les parties prenantes.

16.2.3.2. E3-1. Politiques en matière de ressources hydriques et marines

E3-1_07

Infotel n'a pas adopté de politique spécifique parce que ce sujet est non matériel à ce stade pour **Infotel**.

16.2.3.3. E3-4. Consommation d'eau

E3-4_01, E3-4_02, E3-4_03, E3-4_04, E3-4_05, E3-4_06, E3-4_07

Consommation d'eau

La consommation d'eau totale est 5 268 m³ avec 100 % de la consommation qui est estimée.

La consommation d'eau est estimée avec une formule par m² et par an.

Compte-tenu de la pratique du télétravail dans les locaux du Groupe, il est raisonnable d'appliquer un abattement de 30 %.

Le principal risque identifié sur nos sites pour l'eau est l'impact des sécheresses sur l'approvisionnement en eau dans certaines régions.

Il est à noter que l'utilisation de l'eau est réservé uniquement à de l'usage sanitaire. L'eau n'est pas utilisée pour refroidir les salles serveurs.

À l'heure actuelle, l'eau provient des différents réseaux d'eau potable mis en place par les différentes collectivités.

À notre connaissance, nous n'utilisons pas d'eau de pluie récupérée. Les eaux utilisées en usage sanitaire repartent dans les réseaux de collecte des eaux usées.

E3-4_08

Ratio d'intensité en eau

Le ratio d'intensité en eau est de 17 (consommation en m³ / unité de CA en millions d'euros).

16.2.4. ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes

16.2.4.1. E4IRO-1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

E4IRO-1_01

Le groupe **Infotel**, en réalisant son évaluation de matérialité pour son fonctionnement interne n'a pas identifié d'IRO avec un seuil de matérialité et financier significatif. Il s'avère donc que le sujet est non matériel pour le groupe **Infotel**.

E4IRO-1_02

Nous n'avons pas identifié d'utilisations qui impacteraient nos activités d'entreprise de services numériques. De plus, nous n'avons pas d'opérations dans des zones dites sensibles.

E4IRO-1_04

Considération des risques systémiques dans l'évaluation de la double matérialité

Nous n'avons pas identifié dans notre chaîne de valeur de risque significatif pour nos activités.

16.2.5. ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire

E5.MDR-T_15

Infotel ne fixe pas des objectifs sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire. L'enjeu est présent mais faible au niveau des volumes constatés au niveau du Système de management environnemental.

Deux exemples viennent illustrer cela :

- du DEEE remis en économie circulaire et
- du don de mobilier lors de rénovation de locaux.

16.2.5.1. E5IRO-1. Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

E5IRO-1_01

Le Groupe a effectué une analyse complète de ses actifs et activités pour identifier les impacts, risques et opportunités effectifs et potentiels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire dans ses opérations ainsi que dans sa chaîne de valeur en amont et en aval.

E5IRO-1_01

Méthodologie et hypothèses utilisées pour identifier les impacts, les risques et les opportunités (Utilisation des ressources et économie circulaire)

Pour identifier les impacts, risques et opportunités liées à l'utilisation des ressources et à l'économie, **Infotel** se sert de son Système de Management Environnemental basé autour de la norme ISO14001 avec les aspects environnementaux significatifs AES, de la mise en place d'une politique Numérique Responsable, d'une politique d'achats responsables.

La mise en place d'actions pour l'économie circulaire nécessite un accompagnement au changement dans les achats.

Bien que au vu de nos activités de services et éditeur de logiciels, les volumes sont faibles. Nous mettons des actions comme le processus de gestion des déchets dits DEEE avec les Ateliers du Bocage qui permettent de valoriser certains DEEE vers les boutiques solidaires, l'allongement de la durée de vie du matériel informatique avec la DSI du Groupe.

Consultations avec les parties prenantes

En 2024, une agence du Groupe dans le cadre de travaux a réalisé un don de mobilier auprès du Secours populaire, association reconnue d'utilité publique.

16.2.5.2. E5-1. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

E5.MDR-P_01, E5.MDR-P_02, E5.MDR-P_03, E5.MDR-P_04, E5.MDR-P_05, E5.MDR-P_06, E5-1_01, E5-1_02, E5-1_03, E5-1_04

Aperçu des politiques (Utilisation des ressources et économie circulaire)

Gestion des déchets DEEE : l'envoi du matériel DEEE vers une filière comme les Ateliers du Bocage assure à **Infotel** que le matériel est soit en recyclage, soit en réemploi.

Cette gestion des déchets DEEE concerne le matériel avec le statut mis au rebut dans le SMSI.

Les responsables de l'application de cette politique sont le DSI, le responsable RSE du Groupe et le responsable Qualité et Environnement.

Cette gestion des déchets DEEE est inscrite dans le Système de Management Environnemental.

Les intérêts des principales parties prenantes ont été pris en compte en intégrant l'impact d'un numérique responsable sur l'environnement, sur l'image d'**Infotel** auprès de ses clients, sur ses effectifs et ses investisseurs.

Les parties prenantes impliquées dans le processus partagent cette vision du numérique responsable. Avec cette politique, une partie du matériel est réparé et proposé en boutique solidaire.

La politique des déchets DEEE insiste sur le fait de procéder à une gestion environnementale la plus vertueuse pour l'environnement.

Dans le cadre d'un numérique responsable, nous insistons pour allonger autant que possible la durée de vie du matériel tout en prenant en compte la thématique de l'obsolescence matérielle et logicielle.

16.2.5.3. E5-3. Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

E5.MDR-T_01, E5.MDR-T_02, E5.MDR-T_03, E5.MDR-T_04, E5.MDR-T_05, E5.MDR-T_06, E5.MDR-T_07, E5.MDR-T_08, E5.MDR-T_09, E5.MDR-T_10, E5.MDR-T_11, E5.MDR-T_12, E5.MDR-T_13, E5-3_01, E5-3_02, E5-3_03, E5-3_04, E5-3_05, E5-3_06, E5-3_07, E5-3_08, E5-3_09, E5-3_13

Dans le cadre de notre politique environnementale et numérique responsable, nous avons comme objectif d'envoyer 100 % de nos DEEE vers des filiales spécialisées. Ainsi, ils deviennent soit des déchets recyclés, soit des déchets en réemploi.

Pour le DEEE, les trois sites **Infotel** Rennes, Paris et Toulouse certifiés récupèrent le matériel des autres sites qui sont ensuite collectés par les Ateliers du Bocage.

16.2.5.4. E5-4. Flux de ressources entrants

E5-4_01

Description des flux de ressources matérielles

Dans le cadre du projet Numérique Responsable, **Infotel** a conscience de l'impact de son activité via les achats notamment de matériel informatique (en particulier dans le cadre de leur fabrication), de papier et d'approvisionnement en énergie.

Selon les résultats du rapport de l'ADEME et l'Arcep de janvier 2022, les activités numériques représentent aujourd'hui 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale.

La fabrication de matériel informatique représente 80% de l'impact environnemental d'un PC portable si on prend en compte son cycle complet.

Les actions mises en œuvre par **Infotel** sur la chaîne de valeur de ses activités pour limiter l'impact sur la biodiversité sont :

- l'allongement de la durée d'utilisation du parc informatique tout en respectant la sécurité de l'information ;
- l'achat de matériel reconditionné pour diminuer l'empreinte liée à la fabrication ;

- les achats de papier avec la double certification FSC EU Ecolabel ;
- l'achat de matériel informatique avec le label EPEAT Gold et Energy Star ;
- l'approvisionnement en énergie verte avec des ressources renouvelables ;
- la gestion des déchets en visant 100 % de DEEE recyclé et revalorisé.

E5-4_03

Systèmes de certification utilisés pour vérifier la source durable de matériaux biologiques et/ou de biocarburants utilisés à des fins non énergétiques

Au niveau des achats de papier, **Infotel** privilégie le papier avec les labels FSC et EU Ecolabel.

E5-4_06, E5-4_08

Méthodologies et hypothèses utilisées pour calculer les données sur les flux de ressources

Les données relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire proviennent de nos prestataires.

16.2.5.5. E5-5. Flux de ressources sortants

E5-5_07, E5-5_10, E5-5_15, E5-5_16, E5-5_11

Indicateurs clés sur la génération de déchets

Indicateur	Quantité (en kg)	Pourcentage du total des déchets
Total des déchets produits	7 068 kg	100 %
Déchets non recyclés générés	6 063 kg	86 %
Déchets dangereux générés (DEEE)	1 005 kg	14 %
Déchets radioactifs générés	0 kg	0 %

E5-5_08

Déchets détournés de l'élimination, répartition par type de déchets dangereux et non dangereux et type de traitement

Indicateur concernant les déchets DEEE	Quantité (en kg)
Quantité détournée de l'élimination grâce à la préparation en vue de la réutilisation	68
Quantité détournée de l'élimination grâce au recyclage	937
Quantité détournée de l'élimination grâce à d'autres opérations de récupération	0
Quantité totale détournée de l'élimination	1005

E5-5_12, E5-5_13, E5-5_14

Composition des déchets

En tant qu'entreprise du secteur numérique, le groupe **Infotel** a identifié les principaux flux de déchets suivants.

1. Les déchets dit DEEE composés de terminaux, serveurs et ordinateurs en fin de vie.
2. Les cartons d'emballage du matériel informatique arrivant sur nos différents sites.
3. Les cartouches et toners des imprimantes du groupe **Infotel**.
4. Les papiers jetés dans les poubelles du groupe **Infotel**.
5. Les déchets provenant de nos salles de pauses avec les canettes, bouteilles en plastiques, verres.

E5-5_17

Méthodologies et hypothèses utilisées pour calculer les données sur les déchets générés

Déchets de bureau

Nous calculons les données sur les déchets en utilisant les données de nos prestataires sur la période 2024 reçues au niveau de chaque agence.

Pour les sites de Toulouse, nous estimons le volume de déchets en tenant compte du volume des contenants et du nombre de passage annuel. En 2024, le site de Rennes s'est doté d'un nouveau partenaire pour le recyclage.

L'agence de Toulouse quant à elle étudie un nouveau système de collecte en 2025.

Déchets dits DEEE

Le matériel électronique devient un déchet dès lors qu'il prend un statut mis au rebut dans le système GLPI piloté par la DSI du groupe **Infotel**. Trois sites collectent les déchets DEEE qui peuvent avoir un intérêt pour le possible réemploi du matériel.

À l'issue de chaque traitement par les Ateliers du Bocage, nous obtenons un inventaire des déchets qui se scindent en deux groupes. Les déchets recyclables et les déchets valorisés sont comptabilisés en kilos.

Sur le dernier inventaire de 999 kilos, 68 kilos de matériel (écrans, PC portables, Stations d'accueil, unités centrales) seront remis sur le marché en boutique solidaire.

E5-5_18

Engagement dans la gestion des déchets en fin de vie du produit

En ayant mis en place un système de management environnemental basé autour de la norme ISO14001, le Groupe participe à la valorisation et au recyclage du déchet électronique tout en prenant les exigences du système de management de sécurité de l'information basé autour de la norme ISO27001 avec une solution d'effacement des données dit Blanco.

16.2.6. Taxonomie

L'Union Européenne a adopté le règlement européen UE 2020/852 du 18 juin 2020, entré en vigueur le 12 juillet 2020. Ce règlement vise à promouvoir les investissements durables au sein du marché intérieur, en matière environnementale, sociale et de gouvernance, mais également à intégrer la durabilité dans la gestion des risques.

Ledit Règlement établit un système commun de classification des activités avec des critères spécifiques, permettant de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce dispositif est appelé taxonomie verte européenne.

En application du règlement précité, à compter du 1er janvier 2022, chaque société devant établir une déclaration de performance extra financière, doit publier au sein du document d'enregistrement universel la part de son chiffre d'affaires, ses dépenses d'investissement (Capex) et dépenses opérationnelles (Opex) associées à des activités dites éligibles au sens de la réglementation européenne. Il s'agit des produits et/ou services liés à des activités économiques considérées comme durables.

Plus spécifiquement, les activités en question considérées comme durables sont celles qui contribuent substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux suivants :

1. l'atténuation du changement climatique,
2. l'adaptation au changement climatique,
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
4. la transition vers une économie circulaire,
5. la prévention et le contrôle de la pollution, et
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Les actes délégués de l'Union Européenne du 4 juin 2021 et du 6 juillet 2021 établissent les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant aux objectifs détaillés ci-dessus, ainsi que la nature des informations à publier en matière de taxonomie verte.

La taxonomie européenne introduit les notions d'éligibilité et d'alignement :

- Une activité économique est dite éligible si elle est listée et décrite dans les actes délégués en raison de son potentiel contributif à l'un au moins des six objectifs environnementaux précités, indépendamment du fait que cette activité remplisse les critères techniques énoncés dans ces actes délégués ;
- La seconde notion est celle de l'alignement, laquelle vise à confirmer la contribution significative de cette activité économique éligible. Pour être alignée ; une activité doit ainsi respecter les critères de contribution substantielle à l'un des six objectifs précités, ne pas causer de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs (critère dit DNSH : « Do not significantly harm ») et respecter des garanties minimales, à savoir respecter les Droits de l'Homme & principes et droit fondamentaux au travail.

Depuis le 1er janvier 2023, les sociétés concernées doivent également publier la part de ces indicateurs qui est alignée avec les critères techniques de la Taxonomie.

En effet, a notamment été adopté depuis le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission européenne du 27 juin 2023 qui complète le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement aux quatre objectifs environnementaux et modifiant les méthodologies et formats de publication d'informations.

Pour **Infotel**, le périmètre de reporting pour les trois indicateurs (CA, CAPEX et OPEX) couvre les sites en France et Monaco, à l'exclusion des autres filiales étrangères, car leur impact est jugé non significatif et par conséquent elles ne sont pas intégrées au reporting présenté ci-après.

(i) La part du chiffre d'affaires associé à des activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Les six objectifs environnementaux à analyser au titre de l'exercice 2024 sont donc :

- l'« atténuation du changement climatique » ;
- l'« adaptation au changement climatique » ;
- l' « utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines » ;
- la « transition vers une économie circulaire » ;
- la « prévention et le contrôle de la pollution » et
- la « protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ».

Analyse relative aux deux premiers objectifs :

S'agissant de l'activité listée au paragraphe 8.2. de l'Annexe II du Règlement délégué du 4 juin 2021, intitulé « Programmation, conseil et autres activités informatiques », appartenant à la catégorie du « secteur de l'information et de la communication », comme le précise très justement la Commission européenne dans ce Règlement délégué, ce secteur d'activité est marqué par une certaine ambivalence sur le terrain de la durabilité.

Elle précise en effet que « le secteur de l'information et de la communication est un secteur en progression constante, qui prend une part croissante dans les émissions de gaz à effet de serre. Dans le même temps, les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer à atténuer le changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs, par exemple en offrant des solutions propres à faciliter la prise de décisions permettant de réduire ces émissions. » (§ 38 du Règlement délégué du 4 juin 2021).

Au titre des objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, au stade actuel de la réglementation européenne, les activités 8.2. « Programmation, conseil et autres activités informatiques » (Annexe II du Règlement délégué) et l'activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES » (Annexe I du Règlement délégué), sont considérées comme éligibles.

Dans le cas d'**Infotel**, pour pouvoir relever une part de chiffre d'affaires associé à ces activités économiques éligibles à la taxonomie européenne, il doit être démontré que le chiffre d'affaires généré par le Groupe est issu de solutions informatiques, digitales et de logiciels qui, grâce à leurs fonctionnalités, permettent une atténuation ou une adaptation au changement climatique.

Au titre de l'exercice 2024, il a été réalisé une analyse des solutions informatiques et logiciels afin d'établir au cas par cas leur impact respectif sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, particulièrement sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les solutions informatiques suivantes ont été identifiées :

- ENEDIS TEM (Transition énergétique et Mobilité Électrique) : développement de la plateforme de pilotage et suivi des usages d'autoconsommation collective, Participation à un projet dédié à l'électrification des parcs de véhicules avec le déploiement des bornes de recharge associées, ainsi qu'un projet à l'échelle nationale visant à optimiser la relève et l'agrégation des données issues des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques).
- Banque de France : développement d'un indicateur climat qui permettra aux entreprises de se positionner par rapport à une trajectoire cible de « décarbonation » de leur secteur, information fondamentale pour leur permettre de rationaliser leurs efforts et d'impulser leur dynamique de transition.
- Air France : prestation d'amélioration de la gestion des plans de vols dont l'optimisation de la consommation de carburant.
- APRR : déploiement de l'offre éco-conception Infoscope Green pour réduire l'impact environnemental des développements logiciels.
- IBA : Déploiement du produit iDBA-Online chez un client bancaire permettant d'automatiser la maintenance de la base de données Db2 et faisant gagner 4 heures de calculs Mainframe sur quatre grands systèmes du client avec 70 % de baisse de consommation.

Le chiffre d'affaires associé aux solutions et logiciels développés par **Infotel** pouvant être qualifié d'éligible au sens de la taxonomie, s'élève à la somme globale de 4 787 milliers d'euros (1 298 milliers d'euros en 2023) (activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de la réduction des émissions de GES »), représentant 1,6 % du chiffre d'affaires total d'**Infotel** (0,4 % en 2023). À date, ce chiffre d'affaires éligible n'est pas considéré comme aligné.

Analyse relative aux quatre autres objectifs :

Les activités économiques visées par l'objectif de contribution à l'« utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines » (« eau ») sont la fabrication, l'installation et les services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, la gestion des risques de catastrophe et la fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données pour la réduction des fuites.

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services vendus par **Infotel** ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 3^{ème} objectif.

Les activités économiques visées par l'objectif de contribution à la « transition vers une économie circulaire » (« économie circulaire ») sont l'industrie manufacturière (fabrication d'emballage en matières plastiques, fabrication d'équipements électriques et électroniques), la production et la distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, la Construction et les activités immobilières (construction de bâtiments neufs, la rénovation de bâtiments existants, la démolition et le démantèlement de bâtiments et d'autres structures, l'entretien de routes et d'autoroutes, utilisation de béton dans le génie civil), la fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données, la réparation, la remise en état et le remanufacturage, la vente de pièces détachées, la préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie, la vente de biens d'occasion, les produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats, la place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés.

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services venus par **Infotel** ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 4^{ème} objectif.

Les activités économiques visées par l'objectif de contribution à la « prévention et au contrôle de la pollution » (« pollutions ») sont la fabrication de principes actifs pharmaceutiques (PAP) ou de substances actives, la fabrication de médicaments, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et dépollution, la collecte et le transport de déchets dangereux, le traitement des déchets dangereux, la dépollution des décharges non conformes et des dépôts sauvages ou abandonnés de déchets et la dépollution de sites et zones contaminés.

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services venus par **Infotel** ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 5^{ème} objectif.

Les activités économiques visées par l'objectif de « protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes » (« biodiversité ») sont les activités de protection et de restauration de l'environnement (conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration), les activités d'hébergement (hôtels, hébergement touristiques, terrains de camping et hébergements similaires).

L'analyse des activités listées et des critères d'examen techniques du règlement européen permet d'aboutir à la conclusion suivante : les services venus par **Infotel** ne sont pas concernés et par conséquent, aucune activité n'est éligible à ce 6^{ème} objectif.

Les résultats relatifs au chiffre d'affaires peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 :

Part du Chiffre d'affaires issue de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2024																				
Activités économiques	Codes	Devise (m €)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do Not Significant Harm)						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie, année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité				
					%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	E/T	%		
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)	NA	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%	NA	NA	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités éligibles non alignées (A.2.)	CCM 8.2	4,787	1,6%														0%			
Total A (A.1. + A.2.)	NA	4,787	0%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	NA	290	98,4%																	
Total A+B	NA	294,8	100%																	

(ii) Les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Le groupe **Infotel** a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.2 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe **Infotel** a conclu que :

- le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie est nul ;
- le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;
- le montant des Capex concernant l'achat de la production d'activités économiques éligibles à la taxonomie, ainsi que les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 7.3 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14,

paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie s'élevait à 340 milliers d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 (3412 milliers d'euros pour l'année 2023).

Le groupe **Infotel** a adopté une approche selon laquelle les dépenses en immobilisations liées aux bâtiments, aux voitures d'entreprise acquises ou louées au cours de l'exercice, sont considérées comme « éligibles » au sens du règlement européen, pour autant qu'ils puissent être considérés comme participant aux objectifs fixés dans le règlement européen. En ce qui concerne les actifs loués, les nouveaux contrats, les renouvellements, les réévaluations et les prolongations ont été pris en compte dans le calcul du numérateur.

Le groupe **Infotel** a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentés au point 1.1.2.1 de l'annexe 1 au Règlement délégué. Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans les notes 12.1 – Actifs incorporels, hors goodwill 12.3 – Immobilisations corporelles et matériel et 12.4 – Contrats de location (Section 5.2 « États financiers consolidés ») s'élevait à 4 179 milliers d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 (7 475 milliers d'euros pour l'année 2023).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement s'élève à 8,14 % pour l'exercice 2024 (45,65 % en 2023).

Les résultats relatifs aux CAPEX peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 :

Part des dépenses CAPEX issue de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2024																				
Activités économiques	Codes	Devise (m €)	CAPEX en absolu	Part des CAPEX	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part des CAPEX alignée année N-1	Catégorie d'activité habitante	Catégorie d'activité transitoire
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité				
					%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E/T	
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires			0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	NA	NA	NA	
Acquisition et propriété de bâtiments			0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	NA	NA	NA	
CAPEX des activités alignées (A.1.)			0	0,00%	0,00%	0%	0%	0%	0%	0%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	E/T	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires			0,000	0,00%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	NA	NA	NA	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 8.2		0,340	8,14%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	NA	NA	NA	
CAPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)			0,340	8,14%																
Total A (A.1. + A.2.)			0,340	8,14%																
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
CAPEX des activités non éligibles (B)			3,839	91,86%																
Total A + B			4,179	100,00%																
Commentaire : Les travaux d'analyse pour la qualification des CAPEX éligibles comme alignés ou non étant en cours pour les 2 catégories, les CAPEX éligibles ont été considérés à date comme non alignés par prudence,																				

(iii) Les dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles et alignées à la Taxonomie Européenne

Les dépenses d'exploitation (OPEX) tels que définis par la taxonomie européenne correspondent à des frais d'entretien et de réparation d'actifs corporels, à des frais de rénovation des bâtiments, aux frais de recherche et développements, ainsi qu'aux frais de loyers non capitalisés, lesquels ne représentent

pas le cœur d'activité d'**Infotel** et constituent donc une faible quote-part des charges opérationnelles totales.

Or, il convient de rappeler que le modèle d'affaires d'**Infotel** génère principalement des dépenses d'exploitation afférentes à des charges de personnel et à des charges de sous-traitance. Ce constat amène **Infotel** à appliquer l'exemption de matérialité pour cet indicateur.

Les résultats relatifs aux OPEX peuvent dès lors être synthétisés de la manière suivante, selon le format de présentation des indices clefs de performance des entreprises non financières figurant à l'Annexe V du Règlement délégué (UE) 2023/2486 :

Part des OPEX concernant des services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Informations pour l'exercice 2024																				
Activités économiques	Codes	Devise (m €)	OPEX en absolu	Part des OPEX	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part des OPEX alignée année N-1	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité				
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	%	NA	NA
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
OPEX des activités alignées (A.1.)	NA	0	0%		0%	0%	0%	0%	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%	NA	NA
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
OPEX des activités éligibles non alignées (A.2.)	NA	0	0%																	
Total A (A.1. + A.2.)	NA	0	0%																	
B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																				
OPEX des activités non éligibles (B)	NA	0	0%																	
Total A+B	NA	0	0%																	

16.3. INFORMATIONS SOCIALES

16.3.1. ESRS S1 - Personnel de l'entreprise

16.3.1.1. Prérequis généraux

S1.MDR-A_13

Déclaration sur l'absence d'actions (main-d'œuvre de l'entreprise)

Infotel a mis en place plusieurs actions en faveur de sa main-d'œuvre, notamment via le programme « Human First », la politique de télétravail et de flexibilité, le plan de formation et de montée en compétences, ainsi que les initiatives en matière de diversité et d'inclusion.

Cependant, ces initiatives ne se traduisent pas encore par des résultats mesurables et tangibles, en raison notamment des délais d'impact des actions mises en œuvre :

- Les programmes de formation et d'amélioration des conditions de travail nécessitent un cycle de mise en œuvre plus long avant que leurs effets ne soient pleinement visibles.
- Les mesures sur l'attractivité et la fidélisation des talents s'observent à moyen terme via le taux de turnover et d'engagement des collaborateurs.

S1.MDR-A_14

Calendrier pour l'adoption d'actions (main-d'œuvre de l'entreprise)

À partir de 2025 : Premiers bilans et ajustements stratégiques

L'année 2025 marque le début d'une phase importante d'évaluation des initiatives en ressources humaines. Les premiers impacts des actions mises en œuvre seront méticuleusement mesurés, offrant ainsi une précieuse opportunité d'ajustement. L'analyse des données collectées, qu'il s'agisse de la fidélisation des employés, de l'inclusion ou encore de la satisfaction, s'appuiera sur les résultats du baromètre social. Ces indicateurs, véritables miroirs de la santé sociale de l'entreprise, guideront les ajustements nécessaires pour renforcer l'inclusion et promouvoir l'égalité professionnelle.

Parallèlement, un effort soutenu sera consacré à la consolidation du reporting. Un tableau de bord RH sera déployé, tel un instrument de navigation permettant un suivi continu des performances sociales et des initiatives favorisant le bien-être au travail. Ce tableau deviendra un outil garantissant une transparence accrue et une prise de décision éclairée pour la gouvernance.

2026 et au-delà : Pérennisation et vision stratégique

Au-delà de 2026, l'ambition sera d'intégrer pleinement le suivi des indicateurs RH dans la gouvernance globale d'**Infotel**. Cette intégration systématique s'accompagnera de l'ajout d'objectifs mesurables, soigneusement définis pour répondre aux attentes des parties prenantes et aux évolutions réglementaires.

Ainsi, chaque action entreprise sera non seulement suivie mais également ajustée en fonction des dynamiques externes et internes. Cette démarche visera à inscrire durablement les ressources humaines au cœur de la stratégie d'entreprise, tout en cultivant un environnement où inclusion, bien-être et performance se nourrissent mutuellement.

16.3.1.2. S1.SBM-3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

S1.SBM-3_01

Portée des divulgations (main-d'œuvre de l'entreprise)

Les politiques de l'entreprise abordent explicitement la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail obligatoire et le travail des enfants.

Employés et non-employés sur le marché du travail qui sont soumis à des impacts matériels

Type de travailleur	Catégorie d'emploi	Description
Salariés en CDI/CDD réalisant des prestations chez Infotel ou les clients d' Infotel .	Employé(s)	Les consultants internes d' Infotel sont des salariés en CDI ou CDD qui interviennent chez Infotel en centre de service ou directement chez les clients d' Infotel pour réaliser des prestations informatiques et technologiques. Ils travaillent principalement sur des missions de développement logiciel, d'administration système, de gestion de projets IT ou encore de conseil en transformation numérique.
Salariés en CDI/CDD travaillant au siège ou en agences (RH, finance, communication).	Employé(s)	Les fonctions support regroupent les salariés en CDI ou CDD travaillant au siège ou en agences, assurant des missions essentielles en Ressources Humaines, Finance, Communication, Achats, Informatique interne et Services généraux pour soutenir le bon fonctionnement et la croissance d' Infotel .
Consultants IT missionnés via des ESN partenaires.	Non-salarié(s)	Les prestataires externes sont des consultants IT missionnés via des ESN partenaires (Entreprises de Services du Numérique) pour réaliser des prestations spécifiques chez Infotel ou directement chez ses clients, en fonction des besoins en expertise et en effectifs.
Indépendants intervenant sur des projets spécifiques.	Non-salarié(s)	Les freelances et auto-entrepreneurs sont des travailleurs indépendants missionnés par Infotel pour intervenir sur des projets spécifiques nécessitant une expertise particulière, en fonction des besoins ponctuels de l'entreprise ou de ses clients.

Description des impacts négatifs matériels sur la main d'œuvre

Impact négatif	Nature de l'impact négatif	Description
Accidents du travail	Lié à des incidents individuels	
Accidents de trajet	Lié à des incidents individuels	
Isolement professionnel	Systémique	Nos collaborateurs amenés à travailler chez nos clients intègrent parfois des équipes où ils peuvent être les seuls issus d' Infotel .
Subordination double	Systémique	Les collaborateurs sont à la fois subordonnés à leur manager Infotel et à leur manager chez le client.
Réduction des budgets IT des clients	Systémique	En période de crise économique, les clients ont tendance à diminuer ou repousser leurs investissements en matière de transformation numérique et de projets informatiques. Cela se traduit par des projets suspendus ou annulés, affectant directement le carnet de

		commandes du groupe Infotel et réduisant leurs revenus prévus.
Pression sur les prix et la rentabilité	Systémique	Les clients négocient des contrats à des prix inférieurs, ce qui réduit les marges bénéficiaires. Cette situation oblige à optimiser l'organisation interne pour rester rentables malgré ces ajustements.
Augmentation des périodes d'intercontrat	Systémique	Les consultants et techniciens peuvent se retrouver sans mission pendant des durées plus longues, entraînant une sous-utilisation des ressources humaines. Cela représente un coût fixe significatif pour les ESN, pesant lourdement sur leur trésorerie.
Risques de cyberattaques	Systémique	Toutes les ESN sont exposées à des attaques par des logiciels malveillants capables de bloquer leur système informatique. Ces menaces peuvent paralyser les opérations, entraînant d'importantes pertes financières et des retards dans la fourniture de services.

S1.SBM-3_04

Description des impacts positifs matériels sur les travailleurs

Impact positif	Types de travailleurs concernés	Description
Salaire attractif	Ensemble du personnel	Le groupe Infotel offre des rémunérations compétitives
Formation continue	Ensemble du personnel	Le groupe Infotel a une politique de formation des salariés leur permettant de rester à jour sur les dernières technologies ou d'acquérir de nouvelles compétences.
Diversité des projets	Consultants	Les salariés ont l'opportunité de travailler sur une variété de projets stimulants favorisant le développement de compétences diverses
Perspectives de carrière	Ensemble du personnel	Le groupe Infotel offre des possibilités d'avancement et de progression professionnelle pour les personnes talentueuses et engagées.
Flexibilité	Ensemble du personnel	Le groupe Infotel offre de la flexibilité en termes d'horaires notamment avec le télétravail.

S1.SBM-3_05

Risques et opportunités liés à votre propre personnel

Le groupe **Infotel** fait face à plusieurs risques et opportunités liés à son personnel :

1/ Risques

- Turnover élevé

Le taux de turnover est relativement élevé.

Ce phénomène s'explique par un marché du travail très concurrentiel et une pénurie de talents dans le secteur IT.

- Démotivation et anxiété

Les périodes d'intercontrat peuvent générer de l'anxiété et une baisse de motivation chez les salariés. Le manque de reconnaissance et la sous-utilisation des compétences peuvent également frustrer les employés.

- Dégradation de l'image de marque

Un turnover élevé, des équipes insatisfaites ou le non-respect du droit peuvent nuire à la marque employeur **Infotel**.

- Fuite de données

Les collaborateurs traitent parfois de données très sensibles dans le cadre de leur travail, que ce soit en interne ou chez le client. Une fuite de données confidentielles pourrait nuire à l'image de l'entreprise et à sa relation avec ses clients.

- Difficultés de recrutement

La pénurie de talents IT rend le recrutement de nouveaux collaborateurs qualifiés particulièrement difficile.

2/ Opportunités

- Développement rapide des compétences

Infotel offre la possibilité de travailler sur des projets variés et avec des technologies de pointe, permettant une montée en compétences accélérée.

- Accélérateur de carrière

Les consultants peuvent rapidement gagner en responsabilités et être considérés comme des experts chez les clients.

- Flexibilité et équilibre vie professionnelle/personnelle

Infotel propose des horaires flexibles et des possibilités de télétravail. **Infotel** veille au bien être des salariés, ce qui permet de réduire les absences liées aux maladies et d'encourager la productivité des collaborateurs.

- Formation continue

Les périodes d'intercontrat peuvent être mises à profit pour se former et développer de nouvelles compétences.

- Développement du réseau professionnel

La variété des missions permet aux consultants d'élargir rapidement leur réseau professionnel.

- Sécurité de l'emploi

Comparé au statut d'indépendant, le travail en CDI offre la sécurité et les avantages du salariat.

- Marque employeur

Le renforcement de la marque employeur peut permettre d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser ceux déjà présents au sein du groupe **Infotel**.

Impacts sur la propre main-d'œuvre résultant des plans de transition

Impact (nom ou identifiant)	Type d'impact	Description
Réduction des déplacements professionnels	Impact positif	Diminution des voyages aériens et encouragement du télétravail, réduisant l'empreinte carbone tout en améliorant l'équilibre vie pro/perso.
Transition vers une flotte de véhicules électriques	Impact positif	Remplacement progressif des véhicules thermiques par des modèles électriques, ou hybrides selon les conditions d'utilisation.
Évolution des compétences vers des pratiques numériques responsables	Impact positif	Sensibilisation et formation des collaborateurs aux pratiques numériques responsables, à l'accessibilité numérique et à l'écoconception logicielle, renforçant leur employabilité et contribuant à réduire l'empreinte carbone de leur prestation chez les clients
Mise en place d'une politique d'achats responsables	Impact positif	Adhésion à la chartre SFAR et adaptation des pratiques achats responsables

S1.SBM-3_07, S1.SBM-3_08, S1.SBM-3_09, S1.SBM-3_10

Opérations exposées au risque de travail forcé ou de travail des enfants

Engagements et Conformité

Respect des droits humains fondamentaux

Le groupe **Infotel** conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux, en alignement avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. **Infotel** est également signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, réaffirmant son engagement à promouvoir les droits humains et à prévenir toute complicité dans leur violation.

Absence de pratiques contraires aux droits humains

Aucune activité menée par Infotel Conseil, OAIO, ou Monaco n'est concernée par le travail forcé ou le travail des enfants. Les pays où le Groupe est implanté respectent les droits humains et les libertés fondamentales.

Diligence Raisonnables

Infotel applique une démarche proactive pour identifier, évaluer et atténuer les risques liés aux violations des droits humains dans ses chaînes d'approvisionnement et ses opérations mondiales.

Actions Spécifiques

- Analyse des risques : Une évaluation régulière est menée pour garantir qu'aucun risque lié au travail forcé ou au travail des enfants n'existe dans nos activités directes ou indirectes.
- Transparence : **Infotel** s'engage à publier des rapports détaillés sur ses démarches en matière de durabilité.

16.3.1.3. S1-1. Politiques concernant le personnel de l'entreprise

S1-1_01, S1-1_03, S1-1_04, S1-1_05, S1-1_06, S1-1_12, S1.MDR-P_01, S1.MDR-P_02, S1.MDR-P_03, S1.MDR-P_04, S1.MDR-P_05, S1.MDR-P_06

Description des politiques (main-d'œuvre de l'entreprise)

▪ Respect des droits de l'homme

Cette politique vise à garantir des conditions de travail respectueuses et équitables à l'ensemble des salariés. Elle est mise en œuvre par la DRH.

Référence à des normes :

- Principe 12 des principes directeurs de l'ONU
- Directives de l'OCDE (chap. IV « Droits de l'homme »)

Prise en compte des intérêts des parties

- Respect de la durée légale de travail
- Droit à la déconnexion
- Rémunération équitable entre les hommes et les femmes

Infotel réaffirme son engagement en faveur de ses collaboratrices et notamment son souhait de faire évoluer le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations. Rappelons qu'elles sont déjà présentes sur plusieurs postes stratégiques et à responsabilité : direction générale, direction de département, direction d'agence, ou encore direction de projet ; **Infotel** souhaite continuer à œuvrer dans cette voie.

Pour cela, un plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est en vigueur. Il priorise 4 piliers : le recrutement, la promotion professionnelle, la rémunération et enfin l'articulation vie professionnelle – vie personnelle pour l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Infotel Conseil s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de personnel féminin au niveau national de 25 % pour l'effectif global à échéance 31.12.2025.

En conséquence, les mesures concrètes suivantes sont mises en place :

- les chargés de recrutement veillent à ce que les cabinets de recrutement externes avec lesquels **Infotel** collabore proposent autant de candidatures féminines que masculines ;
- la Direction recommande que, dans les équipes dans lesquelles il existe une sous-représentation féminine, à compétences et qualifications équivalentes entre un candidat et une candidate, une priorité soit donnée à la candidate, sous réserve d'une appréciation objective prenant en considération les situations particulières de tous les candidats ;
- les équipes recrutement sont formées et sensibilisées aux enjeux de non-discrimination. Un membre de la DRH a par ailleurs suivi une formation approfondie à ce sujet, ce qui permet de former régulièrement les chargés de recrutement et d'être le référent au quotidien en cas de besoin ;
- deux référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ont été nommés ;
- Infotel Conseil s'attache à promouvoir la présence de collaboratrices lors de présentations/formations dans les établissements supérieurs ou lors de présence à des forums ;
- de plus, Infotel Conseil adhère aux associations « Elles bougent » (depuis avril 2021) et Social Builder (depuis mars 2023). Elles bougent a pour but d'accompagner les jeunes filles dans leurs choix d'orientation mais également de sensibiliser, grâce à différents événements, les parents et les enseignants aux possibilités de carrière dans les domaines scientifiques et techniques de l'industrie. Social Builder œuvre pour la reconversion et l'insertion des femmes aux métiers du numérique.
- Pour rendre concret l'engagement d'**Infotel** au sein de ces associations, les collaborateurs souhaitant participer aux actions de ces associations bénéficient de deux demi-journées par an sur temps de travail ;
- une communauté « Infot'Elles » vient également d'être créée pour continuer d'avancer sur le sujet. Cela se matérialise par diverses actions autour du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes au travail (exemple : sensibilisation, conférences, groupe d'échange, partage de connaissances, etc.) ;
- un programme d'accompagnement « Infot'Elles » a été lancé en novembre 2023. Dix collaboratrices sont coachées, par un cabinet externe, via des ateliers thématiques, des

séances de co-développement et des webinaires inspirants. Ces femmes ont été sélectionnées par leur Directeur de Région pour les accompagner dans leur carrière et leurs ambitions ;

- **Infotel** met en place une politique interne et externe de communication et de sensibilisation sur ces thèmes ;
- depuis 2021, la Directrice des Ressources Humaines est au Comité de Direction en plus du Comité exécutif.

▪ **Développement des compétences**

La politique de développement des compétences conduit par la DRH vise à former les collaborateurs aux nouveaux langages et technologies afin d'adapter leur poste aux évolutions en lien avec notre métier. Elle s'applique aux collaborateurs **Infotel** (hors sous-traitants).

Référence à des normes :

- Recommandation 195 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail)

Prise en compte des intérêts des parties :

- L'accès à des formations adaptées aux besoins de chacun
- Les entretiens professionnels annuels

Ces mesures sont prévues dans le Plan sur la gestion des compétences et des parcours professionnels en entreprise signé en 2022. Les collaborateurs disposent à cet effet de formations internes et de formation en e-learning, grâce à la LMS (Learning Management System) et l'accès au contenu de LinkedIn Learning.

▪ **Anti-discrimination**

La politique anti-discrimination veille à ce que le recrutement, la rémunération et la promotion soient fondés sur des critères objectifs, et ainsi permet de lutter contre la discrimination au sein de l'entreprise. Elle est mise en œuvre par la DRH et bénéficie à l'ensemble des salariés.

Référence à des normes :

- Principe 6, Pacte de l'ONU
- ODD 5 de l'ONU
- Convention 111, OIT

Prise en compte des intérêts des parties :

- Recrutement fondé sur les compétences et sur des éléments objectifs
- Égalité salariale et promotions équitables

Ces mesures font partie de l'accord QVT et égalité entre les femmes et les hommes, elles sont par ailleurs portées à la connaissance des salariés à travers les formations internes et la création d'un parcours de formation en e-learning consacré à l'anti-discrimination.

▪ **Bien-être au travail**

L'entreprise garantit un environnement de travail sain et un équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Référence à des normes :

- ODD 3 de l'ONU
- Droit à la déconnexion, art. L2242-17 du code du travail

Prise en compte de l'intérêt des parties :

- Télétravail
- Horaires variables
- Conférences en lien avec le bien-être

Les mesures en faveur du bien-être au travail sont prévues dans l'accord QVT et égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La prévention des accidents du travail est également prise en compte et les règles de télétravail sont quant à elles précisées dans une Charte Télétravail.

Les formations internes dispensées chaque année permettent de rappeler l'ensemble de ces mesures aux salariés.

S1-1_09 ; S1-1_10 ; S1-1_11

L'entreprise aborde explicitement la prévention des accidents du travail dans ses politiques concernant sa propre main-d'œuvre.

Le groupe **Infotel** veille au respect du droit du travail, notamment en ce qui concerne les horaires afin de limiter les risques d'accident de travail ou de trajet. Ces règles sont également rappelées à chaque collaborateur qui rejoint le Groupe dans le livret d'accueil qu'il reçoit.

Infotel démontre un engagement envers la santé et la sécurité au travail à travers d'autres actions :

- **Infotel** est signataire du Manifeste Inclusion, qui comprend des engagements liés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- L'entreprise a déployé une Charte handicap intitulée « Nous sommes tous différents » il y a plusieurs années.

Objectif explicite d'élimination de la discrimination dans les politiques :

- Le Groupe a mis en place une politique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances.
- **Infotel** s'engage à lutter contre les stéréotypes et les discriminations à l'égard des personnes handicapées à travers des actions internes de sensibilisation régulières.
- L'entreprise veille à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses équipes.

Questions de droits de l'homme abordées par les politiques :

- L'entreprise conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux partout où elle exerce son activité.
- **Infotel** veille à ce que les pays où elle est implantée ne contreviennent pas aux droits de l'homme et libertés fondamentales.
- **Infotel** Conseil, OAIO publient l'index de l'égalité femmes/hommes sur son site internet, conformément à la loi française.

S1-1_13

Infotel organise des sessions de formation obligatoires sur la diversité et l'inclusion pour tous les chargés de recrutement chaque année, afin de les sensibiliser à la reconnaissance et à la prévention de la discrimination. Un parcours de formation « Égalité professionnelle » a également été créé à partir des ressources LinkedIn Learning afin d'encourager chaque salarié à se former sur le sujet.

De plus, nous avons une politique claire contre la discrimination qui est communiquée lors de l'intégration. Les salariés peuvent dénoncer un comportement discriminatoire par le biais de notre procédure d'alerte interne.

S1-1_14

Infotel diffuse ses politiques auprès des employés, sous-traitants, fournisseurs et investisseurs par le biais de courriels réguliers, de son site web et de communications externes sur les réseaux sociaux. Les réunions en personne et les webinaires jouent également un rôle important dans l'engagement des parties prenantes. De plus, les représentants du personnel et les managers renforcent cette communication en expliquant directement les politiques suivantes aux équipes.

Recrutement équitable

- Les offres d'emploi sont ouvertes à tous sans distinction de genre ou d'autres critères discriminants.
- L'entreprise s'engage à donner aux femmes et aux hommes, à compétences égales, accès aux mêmes emplois et possibilités de promotion.
- **Infotel** Conseil et OAIO ont obtenu respectivement des scores de 89/100 et 93/100 à l'index égalité professionnelle en 2024.

Placement équitable

- Les critères d'évaluation professionnelle et d'orientation de carrière sont identiques pour les femmes et les hommes.
- L'entreprise vise une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux.
- **Infotel** promeut l'encadrement féminin et a créé une communauté interne « Infot'Elles ».

Formation équitable

- Un plan de formation est établi annuellement sur chaque site du Groupe.
- **Infotel** offre un accès illimité à LinkedIn Learning pour tous ses employés.

- L'entreprise organise des formations pour sensibiliser les équipes au handicap.
- Infotel** s'engage également dans des actions plus larges pour promouvoir l'égalité et la diversité, et notamment :

- Sensibilisation auprès des universités et des écoles.
- Adhésion aux associations « Elles bougent » et « Social Builder ».
- Organisation de conférences, ateliers et formations sur l'égalité professionnelle.
- Couverture de la politique : formation et recrutement

S1-1_15

Responsabilité de l'encadrement supérieur en matière d'égalité de traitement et d'opportunités

Les politiques et procédures de l'entreprise garantissent que le recrutement, le placement et la formation se basent sur les qualifications, les compétences et l'expérience. Elles reconnaissent également que certaines personnes peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires pour acquérir ces attributs et tiennent compte de cela.

Ainsi, l'encadrement supérieur d'**Infotel** démontre son engagement envers l'égalité de traitement et d'opportunités à travers plusieurs actions :

- La création d'une communauté interne « Infot'Elles » pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La mise en place d'un Comité RSE au niveau du Groupe, impliquant des responsables de haut niveau.
- L'organisation de formations et d'ateliers de sensibilisation, comme les fresques du climat, de la biodiversité et du numérique, pour les collaborateurs.

S1-1_16, S1-1_17, S1-1_18

Responsabilité de la direction en matière d'égalité

Infotel a confié à sa direction la responsabilité de garantir l'égalité de traitement et d'opportunités en matière d'emploi. Cette mission s'accompagne de politiques et procédures claires, déployées à l'échelle de l'entreprise, visant à promouvoir des pratiques d'emploi équitables.

Cet engagement se manifeste notamment par :

- La création d'un Comité RSE au niveau du Groupe, impliquant des responsables de haut niveau.
- L'engagement de la direction dans des initiatives comme la communauté interne « Infot'Elles ».
- La signature de la Charte de la Diversité en avril 2024 par la direction.

Formation du personnel sur la non-discrimination : **Infotel** met en place, pour l'ensemble des salariés, des actions de formation et de sensibilisation pour lutter contre la discrimination :

- Organisation de formations et d'ateliers de sensibilisation sur divers sujets, y compris la non-discrimination.
- Sensibilisation régulière des équipes aux questions de handicap et d'inclusion.
- Participation à des événements externes pour promouvoir la diversité dans le secteur technologique.

Couverture de la politique : la politique d'**Infotel** en matière de formation et de recrutement vise à assurer l'équité et l'égalité des chances :

- Recrutement : Les offres d'emploi sont ouvertes à tous sans distinction, avec un engagement pour l'égalité d'accès aux emplois.
- Formation : Accès illimité à LinkedIn Learning pour tous les employés, plan de formation annuel sur chaque site du Groupe, et organisation de formations spécifiques sur l'égalité professionnelle et l'inclusion.

S1-1_20

Infotel maintient des dossiers détaillés et actualisés concernant le recrutement, la formation et la promotion de ses employés.

Cette pratique permet :

- D'assurer une transparence dans l'évolution de carrière des collaborateurs
- De fournir une vision claire des opportunités offertes au sein de l'entreprise
- De faciliter l'analyse des parcours professionnels et l'identification des talents

Cette approche s'inscrit dans la politique d'égalité professionnelle d'**Infotel**, qui vise à offrir les mêmes chances de développement à tous ses employés.

S1-1_21

Processus de gestion des plaintes des employés et de fourniture de solutions

Infotel a mis en place un processus pour gérer les plaintes des employés et apporter des solutions :

- Un système de remontée des plaintes accessible à tous les collaborateurs
- Des procédures claires pour le traitement des réclamations
- Un engagement à traiter chaque plainte de manière confidentielle et impartiale
- Des mécanismes de suivi pour s'assurer que les solutions proposées sont mises en œuvre

Ce processus vise à maintenir un environnement de travail sain et à résoudre efficacement les conflits potentiels, renforçant ainsi la confiance des employés envers l'entreprise.

S1-1_22

L'entreprise a mis en place des politiques et des programmes pour favoriser l'accès aux opportunités de développement des compétences pour ses employés.

16.3.1.4. S1-2. Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

S1-2_01

Engagement des travailleurs dans la gestion de l'impact

Canaux de communication et d'expression

- L'entreprise organise régulièrement des événements où les salariés peuvent s'exprimer sur la situation de l'entreprise.
- Des réunions d'agences sont organisées pour les salariés.
- Un journal interne (ARROBAS) permet aux employés de rédiger des articles sur divers sujets.
- Un réseau social d'entreprise est en cours de déploiement pour faciliter les échanges et l'expression des salariés.

Rôle du management et des RH

- Des entretiens formels (EPI/BPI) et informels sont prévus avec les managers de proximité.
- Les salariés peuvent demander des entretiens informels avec des responsables de niveau supérieur.
- La Direction des ressources humaines est disponible pour des entretiens formels ou informels à la demande des salariés.

Représentation du personnel

- Les représentants du personnel ont un rôle d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des salariés qui en font la demande.

Sensibilisation et communication

- La Direction des ressources humaines réalise des présentations pour sensibiliser les acteurs de l'entreprise, notamment les managers, au contenu des accords sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.
- Une communication interne est mise en place pour informer l'ensemble des salariés sur les thématiques d'égalité femmes-hommes et de qualité de vie au travail.

Engagement des travailleurs dans la gestion des impacts

Infotel encourage activement l'engagement des travailleurs dans la gestion des impacts de l'entreprise :

- Des groupes de travail thématiques sont mis en place, permettant aux employés de contribuer directement à l'élaboration de solutions pour des enjeux spécifiques.
- Un système de suggestions est instauré, invitant les employés à proposer des idées pour améliorer les processus, réduire l'impact environnemental ou renforcer la responsabilité sociale de l'entreprise.
- Des formations sont proposées aux employés sur les enjeux de développement durable et de responsabilité sociale, les encourageant à intégrer ces considérations dans leur travail quotidien.
- Des objectifs liés à la gestion des impacts sont inclus dans les évaluations de performance, incitant les employés à s'impliquer activement dans ces domaines.
- Des « ambassadeurs RSE » sont désignés parmi les employés volontaires pour promouvoir et coordonner les initiatives liées à la gestion des impacts au sein de leurs équipes.

S1-2_02

Infotel prend en compte les perspectives de son personnel à travers différents canaux de consultation, garantissant une intégration efficace du feedback dans la prise de décision.

1. Collecte et intégration du feedback

- Enquêtes internes régulières pour mesurer la satisfaction et identifier les attentes des collaborateurs (questionnaire carbone - baromètre collaborateurs).
- Entretiens annuels liés au déroulement des missions et bilans professionnels, permettant aux employés d'exprimer leurs besoins et suggestions.
- Comités CSE et réunions RH, où les représentants du personnel font remonter les préoccupations terrain.

2. Centralisation et prise de décision

- Le feedback est consolidé au niveau du comité de direction et des instances RH, avec un impact sur les décisions stratégiques (ex. adaptation du télétravail, amélioration des dispositifs de formation, etc.).
- Des ressources financières et humaines sont allouées aux programmes d'amélioration du bien-être et aux initiatives RSE internes.

3. Communication et transparence

- Les décisions prises en réponse au feedback sont communiquées via des newsletters internes, des réunions d'information et la plateforme collaborative Yammer
- Un suivi des actions mises en place est présenté lors des comités CSE, permettant un dialogue et une amélioration en continu.

S1-2_02

Principaux participants et allocation des ressources dans le processus d'engagement

1. Interactions avec les employés et leurs représentants

Infotel engage un dialogue direct avec ses collaborateurs ainsi qu'avec leurs représentants via plusieurs canaux :

- Échanges directs lors des enquêtes internes, bilans professionnels et réunions d'équipe.
- Comités sociaux et économiques (CSE) qui représentent les employés et remontent leurs préoccupations.
- Groupes de travail thématiques et webinaires sur des sujets comme la qualité de vie au travail, la mobilité ou la formation.

2. Ressources allouées à l'engagement

- Temps des équipes RH et managériales dédié aux entretiens, réunions et suivi des engagements.
- Budget formation pour répondre aux attentes identifiées
- Outils de communication internes (intranet, newsletters) pour diffuser les décisions prises en réponse au feedback.

3. Niveaux d'engagement et centralisation des retours

- Engagement local : interactions au niveau des agences et sites via les managers et RH de proximité.
- Centralisation des retours : synthèse des feedbacks au niveau du comité de direction.

S1-2_03

Stade, type et fréquence de l'engagement

L'engagement avec les employés et leurs représentants a lieu à plusieurs étapes clés, notamment lors de l'élaboration de nouvelles politiques internes, avant la mise en œuvre de changements organisationnels impactant les conditions de travail et dans le cadre du suivi des pratiques RH pour le bien-être et l'évolution des compétences.

L'interaction prend plusieurs formes, incluant la consultation via des enquêtes internes et des réunions avec les représentants du personnel, le partage d'informations par le biais de newsletters et de réunions d'information, ainsi que la participation active à travers des groupes de travail sur des thématiques spécifiques comme la mobilité ou la formation.

La fréquence de cet engagement est annuelle pour les enquêtes internes et les bilans managériaux, mensuelle pour les réunions des comités sociaux et économiques (CSE).

S1-2_04

Le département ou la fonction de rang le plus élevé responsable de garantir l'engagement avec la main-d'œuvre

La Direction des Ressources Humaines (DRH) d'**Infotel** joue un rôle crucial dans l'engagement de la main-d'œuvre et la gestion des impacts de l'entreprise sur son personnel.

Responsabilités clés de la DRH

- Assurer la mise en place et le suivi des processus d'engagement avec les employés
- Intégrer les résultats de ces engagements dans la stratégie de gestion des impacts
- Coordonner les actions avec la direction générale et les managers de proximité

Pratiques d'engagement mises en œuvre

La DRH et les équipes RH déploient diverses méthodes pour favoriser l'engagement des collaborateurs :

- Gestion et analyse des enquêtes internes
- Animation des comités sociaux et économiques (CSE)
- Élaboration et suivi des plans d'action basés sur les retours des employés

Impact sur la prise de décision

Les résultats des initiatives d'engagement sont examinés attentivement par la direction pour :

- Orienter les décisions stratégiques en matière de conditions de travail
- Adapter les programmes de formation
- Améliorer le bien-être global des collaborateurs

S1-2_05

Participation aux accords avec les représentants des travailleurs

Infotel Conseil a mis en place plusieurs accords avec les représentants des travailleurs, démontrant une participation active au dialogue social :

- Accord sur le calendrier de négociation 2020/2021

Un accord a été signé le 29 avril 2020 entre la direction d'**Infotel** Conseil et les représentants des salariés.

Cet accord porte sur :

- Les calendriers des négociations
- L'exercice du droit syndical
- Les instances représentatives du personnel
- L'expression des salariés

- Accord sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle

Un autre accord important a été conclu le 24 juillet 2019, couvrant les thèmes suivants :

- La qualité de vie au travail (QVT)
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La non-discrimination au travail
- L'équilibre entre vie professionnelle et personnelle

Dans le préambule de cet accord, les parties signataires s'engagent à :

- Faire bénéficier tous les collaborateurs de conditions de travail de qualité
- Respecter le principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes
- Promouvoir la mixité dans les emplois à tous les niveaux

Rôle de la Direction des Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines d'**Infotel** joue un rôle crucial dans ces accords :

- Elle facilite le dialogue social entre employés et représentants syndicaux
- Elle est responsable des négociations collectives
- Elle s'assure que les accords sont bénéfiques pour toutes les parties
- Elle gère les impacts sociaux en cas de changements organisationnels

S1-2_06

Infotel évalue l'efficacité de son engagement envers ses employés à travers plusieurs indicateurs, notamment les enquêtes annuelles de satisfaction, le taux de turnover, et les retours des comités sociaux et économiques (CSE). Ces résultats sont analysés et présentés à la direction afin d'ajuster les politiques internes, améliorer l'expérience des collaborateurs et renforcer la rétention des talents.

S1-2_07

Prise en compte des perspectives des employés vulnérables et marginalisés

Infotel a renforcé ses engagements envers les personnes vulnérables ou marginalisées, en mettant l'accent sur la participation active des travailleurs dans ces initiatives. L'entreprise a adopté une approche globale pour prendre en compte les perspectives de ces groupes :

Engagements formels et sensibilisation

- Signature du Manifeste Inclusion en mai 2024, complétant la Charte handicap « Nous sommes tous différents » déjà en place.
- Mise en œuvre d'actions régulières de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations.
- Formation des managers aux enjeux du handicap et de la diversité, avec l'introduction de référentiels de compétences spécifiques.

Initiatives pour l'inclusion

- Garantie d'accès aux entretiens de recrutement pour les candidats en situation de handicap ayant les compétences requises.
- Développement de partenariats avec des entreprises adaptées et des ESAT pour favoriser l'intégration professionnelle.
- Aménagement des postes de travail pour les collaborateurs titulaires d'une RQTH.

Participation des travailleurs et dialogue social

- Désignation de deux référents handicap pour un accompagnement personnalisé.
- Instauration d'un suivi régulier des collaborateurs en situation de handicap.
- Intégration de critères sociaux relatifs au handicap et à l'inclusion dans les appels d'offres.
- Dialogue renforcé avec les syndicats et représentants du personnel sur les questions de vulnérabilité.

Collecte et utilisation des retours

- Réalisation d'enquêtes internes anonymes et de groupes de discussion.
- Évaluation régulière des progrès réalisés en matière de diversité et d'inclusion.
- Adaptation des politiques internes basée sur les retours collectés, notamment pour l'aménagement des conditions de travail et l'égalité salariale.

S1-2_11, S1-2_10

Le périmètre d'**Infotel** concerné cette année n'est pas concerné par des barrières linguistiques puisque l'ensemble des collaborateurs emploie la langue française.

Néanmoins, l'entreprise s'efforce de maintenir un environnement inclusif pour tous, que ce soit pour les personnes en situation de handicap ou bien pour les femmes qui évoluent dans un secteur principalement masculin ou encore les salariés proches de la retraite. L'ensemble des collaborateurs sont formés sur les sujets de discrimination, de diversité et d'inclusion.

Des actions ont été menées pour chaque population minoritaire :

- Deux journées de préparation à la retraite en partenariat avec notre partenaire Klésia
- Une campagne de sensibilisation sur le handicap avec notre partenaire PiDiEM
- Coaching tout au long de l'année d'un groupe de 10 femmes dans le cadre d'Infot'Elles et en partenariat avec Version Originale

S1-2_12

Les diverses informations importantes de l'entreprise sont communiquées et accessibles via plusieurs canaux :

- Les panneaux d'affichages obligatoires pour les informations légales et autres informations sur la politique de l'entreprise
- Publication des documents, accords, chartes, flyer, etc. sur le « SharePoint » de l'entreprise ;
- Communication des nouveautés par mail ;
- Formation des collaborateurs aux nouveaux dispositifs ou aux nouvelles mesures entrées en vigueur.

S1-2_14

Respect des droits de l'homme des employés

Infotel a mis en place un processus d'engagement efficace et participatif pour garantir le respect des droits de l'homme et des normes de droit du travail, tant nationales qu'internationales.

Cadre normatif et engagement des travailleurs

- Alignement des politiques internes sur les normes de l'ONU, de l'OCDE et les Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Implication active des collaborateurs dans l'élaboration et la mise à jour des politiques via la communauté interne Infot'elles.
- Formation obligatoire des employés sur des sujets clés comme le RGPD, l'anticorruption et le numérique responsable.

Mécanismes de contrôle et de dialogue

- Désignation de référents handicap pour un suivi personnalisé des travailleurs en situation de vulnérabilité.
- Réalisation d'enquêtes internes anonymes et de groupes de discussion pour recueillir les retours des employés.
- Dialogue renforcé avec les syndicats et représentants du personnel sur les questions de droits humains et de conditions de travail

Transparence et amélioration continue

- Publication annuelle d'un index de l'égalité professionnelle (89/100 en 2025)
- Adaptation régulière des politiques internes basée sur les retours des collaborateurs
- Engagement à maintenir un équilibre femmes-hommes au niveau de la direction (50 % en 2024)

S1-2_15

Infotel inscrit son engagement envers ses employés dans un processus d'amélioration continue, s'appuyant sur les retours des parties prenantes pour ajuster et enrichir ses pratiques RH. Cette dynamique a notamment permis d'adapter la marque employeur, en valorisant davantage les opportunités de carrière et la culture d'entreprise, tout en répondant aux attentes en matière de flexibilité et de bien-être au travail.

L'analyse des retours collaborateurs a également conduit à la création de nouveaux programmes de formation, favorisant le développement des compétences en adéquation avec les évolutions technologiques et métiers de l'ESN. En parallèle, l'entreprise a renforcé ses outils de communication interne pour assurer une meilleure transparence des décisions et favoriser l'adhésion des équipes aux transformations stratégiques.

16.3.1.5. S1-3. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

S1-3_01

Processus pour aborder et résoudre les impacts négatifs significatifs sur la main-d'œuvre

Infotel a mis en place un processus pour identifier, traiter et corriger les impacts négatifs éventuels sur sa main-d'œuvre, en s'appuyant sur des mécanismes de suivi, des actions correctives et une évaluation continue afin d'améliorer les conditions de travail et la satisfaction des collaborateurs.

Identification et évaluation des impacts négatifs

- Suivi régulier du bien-être des employés via des enquêtes internes et un baromètre social permettant d'identifier les difficultés rencontrées par les collaborateurs (charge de travail, conditions de travail, satisfaction).
- Mécanismes de signalement confidentiels pour que les salariés puissent exprimer leurs préoccupations de manière sécurisée (ex. signalement des discriminations, du harcèlement ou des problèmes liés aux conditions de travail).

Actions correctives et mesures de réparation

- Mise en place de plans d'amélioration continue, notamment via l'adaptation des politiques RH pour mieux répondre aux préoccupations des collaborateurs (ex. amélioration des dispositifs de télétravail, renforcement de la flexibilité).
- Formations et sensibilisation des managers et collaborateurs sur des thématiques clés : égalité professionnelle, diversité, inclusion, lutte contre le harcèlement et prévention des risques psycho-sociaux.

Évaluation et suivi de l'efficacité des actions

- Suivi des indicateurs RH pour mesurer l'impact des actions mises en place : taux de fidélisation, taux de satisfaction, nombre de signalements traités, progression des indicateurs de diversité et d'inclusion.
- Dialogue avec les parties prenantes internes, en impliquant la direction, les managers et les représentants du personnel pour assurer un suivi transparent et une amélioration continue des pratiques RH.

S1-3_02

Description des canaux existants pour répondre aux préoccupations et besoins des employés

Infotel a mis en place un système de communication et de signalement multi-canal pour garantir que les préoccupations des employés soient entendues et traitées de manière efficace.

La Direction des ressources humaines est accessible via une adresse courriel générique, offrant un point de contact direct pour toute question ou inquiétude. En parallèle, une procédure d'alerte spécifique a été instaurée pour signaler tout manquement au code anticorruption, avec une adresse dédiée permettant de remonter l'information directement au responsable conformité et anticorruption du Groupe.

Pour traiter les sujets sensibles de discrimination, harcèlement et agissements sexistes, deux référents harcèlement ont été nommés, l'un représentant la direction et l'autre les élus, assurant ainsi une approche équilibrée et impartiale.

Les collaborateurs ont également la possibilité de s'adresser aux élus du CSE ou aux représentants syndicaux pour faire part de problématiques rencontrées dans leur environnement de travail.

Enfin, les managers jouent un rôle crucial en tant que premiers interlocuteurs, étant à l'écoute des collaborateurs pour remonter ou résoudre tout incident survenant dans les locaux de l'entreprise ou chez les clients.

Ce dispositif complet vise à créer un environnement de travail sûr et respectueux, où chaque voix peut être entendue et chaque problème adressé de manière appropriée.

S1-3_03

Accessibilité des mécanismes tiers pour la main-d'œuvre

Les mécanismes tiers sont accessibles à tous les employés, à leurs représentants ou, en leur absence, aux personnes ou organisations agissant en leur nom ou informées des impacts négatifs.

S1-3_04

Les collaborateurs sont informés de l'existence des différents canaux par divers moyens : communication par courriel, documentation sur les panneaux d'affichages, livret d'accueil remis à l'arrivée dans l'entreprise, ou encore rappel des différents interlocuteurs lors des formations internes.

S1-3_05

Existence de mécanisme pour gérer les griefs ou plaintes

L'entreprise a mis en place un mécanisme pour traiter efficacement les griefs ou plaintes des employés.

S1-3_06

Soutien à la disponibilité des canaux de signalement de griefs et de plaintes

Infotel a mis en place un système complet de gestion des incidents, garantissant une réponse adaptée à chaque situation signalée.

Canaux de signalement diversifiés

Les collaborateurs disposent de plusieurs options pour signaler un incident :

- Les élus du CSE sont accessibles pour tout type d'incident, quelle que soit sa nature.
- Des référents internes spécifiques sont désignés pour traiter les cas liés à la corruption, la discrimination, le harcèlement et les agissements sexistes.
- Les managers jouent un rôle de première ligne, intervenant sur les problèmes remontés au sein de leur équipe, que ce soit dans les locaux d'**Infotel** ou chez les clients.

Procédures de traitement

Chaque incident signalé fait l'objet d'un suivi rigoureux par la DRH.

Protection des lanceurs d'alerte

Le règlement intérieur d'**Infotel** inclut des dispositions spécifiques pour protéger :

- Les lanceurs d'alerte
- Tout salarié ayant témoigné de bonne foi

Cette protection vise à encourager la transparence et à garantir un environnement de travail sûr et éthique.

Formation et sensibilisation

Infotel a mis en place des formations obligatoires pour tous les collaborateurs, notamment sur :

- Le RGPD
- L'anticorruption
- La sécurité de l'information

Ces formations, dispensées via une plateforme LMS (Learning Management System), renforcent la capacité des employés à identifier et signaler les incidents de manière appropriée.

Cette approche globale démontre l'engagement d'**Infotel** à créer un environnement de travail sûr et respectueux, où chaque incident est pris au sérieux et traité de manière efficace.

Protection des personnes qui soulèvent des problèmes contre les représailles

Infotel a mis en place un dispositif complet pour protéger les lanceurs d'alerte et les personnes qui soulèvent des problèmes contre les représailles, conformément aux exigences légales et aux bonnes pratiques en la matière.

Cadre légal et engagement

Infotel a intégré les dispositions de la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 (dite loi Waserman) visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte dans son dispositif anticorruption. Cette loi renforce significativement les protections accordées aux lanceurs d'alerte.

Étendue de la protection

La protection s'étend non seulement au lanceur d'alerte lui-même, mais aussi aux :

- « Facilitateurs » : personnes physiques ou morales à but non lucratif qui aident le lanceur d'alerte
- « Collègues et proches » : personnes physiques en lien avec le lanceur d'alerte risquant des représailles professionnelles
- Entités juridiques contrôlées par le lanceur d'alerte ou avec lesquelles il a des liens professionnels

Mesures de protection

Infotel garantit plusieurs niveaux de protection :

1. Confidentialité : Les éléments permettant d'identifier le lanceur d'alerte ne peuvent être divulgués qu'avec son consentement, sauf à l'autorité judiciaire.
2. Protection contre les représailles : Interdiction de toute mesure de représailles, notamment :
 - a. Suspension, mise à pied, licenciement,
 - b. Rétrogradation ou refus de promotion,
 - c. Transfert de fonctions, changement de lieu de travail, réduction de salaire,
 - d. Mesures disciplinaires,
 - e. Discrimination,
 - f. Non-renouvellement de contrat.
3. Immunités :
 - a. Irresponsabilité civile : Le lanceur d'alerte ne peut être condamné à des dommages et intérêts pour les dommages causés par son signalement.
 - b. Irresponsabilité pénale : Protection contre les poursuites pour les infractions commises pour obtenir des preuves, sous certaines conditions.
4. Recours : Possibilité pour le lanceur d'alerte de saisir le conseil des prud'hommes en cas de mesure contraire au principe de protection.

Procédure de signalement

Infotel offre la flexibilité dans la procédure de signalement :

- Le lanceur d'alerte peut choisir entre un signalement interne ou externe.
- Il n'est pas obligé de suivre une procédure spécifique pour bénéficier de la protection.

Cette approche complète démontre l'engagement d'**Infotel** à créer un environnement sûr pour les personnes qui soulèvent des problèmes, en accord avec les dernières évolutions législatives et les meilleures pratiques en matière de protection des lanceurs d'alerte.

16.3.1.6. S1-4. Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

S1-4_08

Assurer que les pratiques ne causent pas ou ne contribuent pas à des impacts négatifs

Le groupe **Infotel** s'assure de ne pas causer ou contribuer à des impacts négatifs en déployant une politique interne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes que ce soit au niveau du recrutement ou de l'évolution de carrière. Les salariés sont sensibilisés grâce à des formations internes à l'égalité des chances et à la diversité et ce dans toutes les étapes de la vie professionnelle du salarié. Dans cette optique, une communauté a été créée pour soutenir les femmes, population minoritaire, dans leurs ambitions au sein de notre Groupe afin de les accompagner dans leurs évolutions professionnelles.

Par ailleurs, **Infotel** veille à ce que les normes de santé et sécurité soient respectées, notamment grâce à la réalisation de visites de nos agences tout au long de l'année et de réunion de la CSSCT trimestrielles.

L'entreprise, à travers son accord égalité et QVT, veille à maintenir un environnement de travail sûr et respectueux et à préserver l'équilibre vie professionnelle et personnelle de ses collaborateurs.

S1-4_10, S1-4_11, S1-4_12, S1-4_13

Approche générale pour aborder les impacts négatifs et promouvoir les impacts positifs

De manière générale, des mesures ont été mises en place pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, notamment avec la formalisation du télétravail à travers une Charte, et la récente mise en place des horaires variables au sein de l'entreprise.

L'accord égalité/QVT permet également aux futurs parents de bénéficier d'une place en crèche et d'un interlocuteur à leur disposition pour les accompagner dans leur parentalité.

Par ailleurs, un DUERP est mis à jour annuellement afin de lister l'ensemble des risques psychosociaux (RPS) et risques professionnels auxquels les salariés peuvent être confrontés. Chaque année, un plan d'action et de sensibilisation est prévu dans le Papripact afin de réduire au mieux les impacts. Des communications sont également diffusées lors des journées sur le handicap ou sur la sécurité routière, et une campagne de sensibilisation a été réalisée en 2024 en collaboration avec notre partenaire.

S1-4_14, S1-4_15

Exploiter les relations commerciales pour atténuer les impacts négatifs

En tant qu'entreprise de conseil en ingénierie, nos informaticiens sont placés chez le client pour effectuer leur mission. **Infotel** veille à ce que les missions proposées soient en accord avec les compétences du collaborateur afin de ne pas créer une surcharge de travail ou de stress. Par ailleurs, l'ordre de mission est rédigé en accord avec le client, dans le respect de la politique d'**Infotel**, ce qui nous permet de veiller à ce que les horaires projetés soient équilibrés au regard du projet et ainsi préserver l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle de notre collaborateur.

Les ESN évoluent sur un marché en tension, **Infotel** développe une politique de formation et de développement des compétences qui permet à nos collaborateurs de rester à jour des derniers langages et dernières technologies afin de faciliter leur placement sur les missions de nos clients au fil du temps.

S1-4_16, S1-4_17

Implication des travailleurs et de leurs représentants dans la création d'impacts positifs

La Direction d'**Infotel** maintient un dialogue continu avec les élus du CSE et les représentants syndicaux pour créer des impacts positifs alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment en matière de travail décent et de croissance économique (ODD 8). Cette collaboration vise à améliorer les conditions de travail et le bien-être des salariés, tout en contribuant à la

performance durable de l'entreprise. Les représentants du personnel sont systématiquement consultés lors de l'instauration de nouvelles mesures, comme récemment pour la mise en place des horaires variables, favorisant ainsi l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle.

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) se réunit trimestriellement pour aborder les sujets de santé et de sécurité au travail, en ligne avec l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être). Ces réunions permettent d'établir un bilan des visites effectuées dans les agences et de recenser les incidents, qu'ils soient matériels ou non. La participation de la médecine du travail à ces réunions apporte une expertise précieuse et des recommandations pour améliorer continuellement l'environnement de travail.

En outre, la main-d'œuvre est activement impliquée dans la création d'impacts positifs à travers diverses initiatives. Les employés participent à des groupes de travail thématiques sur le développement durable, proposent des idées d'amélioration via un système de suggestions, et s'engagent dans des actions de volontariat d'entreprise alignées sur les ODD.

Un comité RSE a été mis en place avec les salariés d'**Infotel** Conseil pour promouvoir les pratiques durables au sein du Groupe, renforçant ainsi l'engagement collectif envers les objectifs de développement durable d'**Infotel**.

S1-4_18

Alignement entre les impacts positifs et les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les initiatives prises par **Infotel** entrent dans le cadre des ODD suivants :

- ODD 3 - Bonne santé et bien-être : chaque année **Infotel** met à jour ses DUERP dans le cadre de sa politique de prévention des risques de santé et de sécurité au travail, des mesures en faveur du bien-être au travail sont ainsi mises en place (adaptation des postes de travail, télétravail, droit à la déconnexion, etc.)
- ODD 5 - Égalité entre les sexes : notre politique RH encourage la diversité et l'inclusion dans les métiers du numérique et un accès équitable à tous les dispositifs de promotion professionnelle. Des mesures visent également à favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle des parents.
- ODD 8 - Travail décent et croissance économique : l'accord QVT et égalité professionnelle permet de garantir un environnement de travail sain et respectueux, ainsi que des dispositifs de formation permettant d'accompagner les évolutions numériques. Par ailleurs, les critères RSE sont de plus en plus pris en compte dans les décisions stratégiques.
- ODD 9 - Industrie, innovation, infrastructure : en tant qu'ESN, notre entreprise à la volonté d'évoluer vers des technologies plus respectueuses de l'environnement.
- ODD 12 - Consommation et production responsables : **Infotel** déploie une politique d'achats responsables et s'efforce de diminuer sa consommation. La mise en place d'un Comité RSE permet de réfléchir à différentes mesures pour le futur.
- ODD 13 - Lutte contre le changement climatique : toujours dans son approche RSE, l'entreprise essaye de sensibiliser les collaborateurs à des habitudes et des pratiques plus responsables (télétravail, développement de plans de mobilité, etc.).

S1-4_20

Le département des Ressources Humaines veille à garantir que le recrutement et la promotion au sein d'**Infotel** reposent sur des critères équitables et inclusifs. Pour renforcer cette démarche, des formations sur les thématiques de l'inclusion sont proposées aux salariés, avec une attention particulière portée aux chargés de recrutement afin de sensibiliser aux enjeux liés à la diversité.

En parallèle, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), en collaboration avec les membres du département RH, surveille les conditions de travail et s'assure du traitement rapide des éventuels incidents pouvant survenir au sein de l'entreprise. Pour répondre aux situations sensibles, des référents anti-discrimination et harcèlement ont été désignés, et une procédure d'alerte

est mise en place pour permettre aux collaborateurs de signaler tout problème directement aux personnes responsables.

Infotel a également identifié des référents handicap, dont le rôle est d'accompagner les salariés dans leurs démarches administratives et d'assurer un environnement de travail adapté à leurs besoins, facilitant ainsi leur quotidien professionnel.

Enfin, un Comité RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) supervise l'alignement des politiques internes avec les enjeux sociaux et environnementaux poursuivis par le Groupe. Ce comité contribue à intégrer les principes de durabilité et d'équité dans toutes les dimensions de l'entreprise.

16.3.1.7. S1-6. Caractéristiques des salariés de l'entreprise

S1-6_01, S1-6_02, S1-6_03, S1-6_07, S1-6_18, S1-6_19, S1-6_20, S1-6_09, S1-6_10

Nombre d'employés par genre et type de contrat

Genre	Nombre total de salariés (en termes d'effectif)	Nombre de salariés permanents	Nombre de salariés temporaires	Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	Nombre de salariés à temps plein (optionnel)	Nombre de salariés à temps partiel (optionnel)
Homme	1 368	1 284	84	0	1 352	16
Femme	459	426	33	0	420	39
Total	1 827	1 710	117	0	1 772	55

S1-6_04, S1-6_05, S1-6_06, S1-6_08, S1-6_18, S1-6_19, S1-6_20

Nombre d'employés par pays et type de contrat

Pays	Nombre total de salariés (en termes d'effectif)	Nombre de salariés permanents (optionnel)	Nombre de salariés temporaires (optionnel)	Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (optionnel)	Nombre de salariés à temps plein (optionnel)	Nombre de salariés à temps partiel (optionnel)
France	1 766	1 649	117	0	1 711	55
Monaco	61	61	0	0	61	0

S1-6_11

Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise pendant la période de référence

Le nombre de salariés ayant quitté le Groupe est de 440.

S1-6_12

Pourcentage de roulement des employés

Le taux de rotation des employés est de 19,40 % pour le périmètre.

S1-6_13

Informations supplémentaires sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour calculer le nombre d'employés

Les chiffres fournis dans ce questionnaire sont basés sur les extractions de notre logiciel de gestion du personnel, SYGES, utilisées par le département RH pour calculer l'ensemble de nos indicateurs.

S1-6_14

Méthodologie utilisée pour obtenir le nombre d'employés

Les chiffres des employés indiqués dans cette exigence de divulgation ont été calculés sur la base du nombre de personnes.

S1-6_15

Période utilisée pour le calcul du nombre d'employés

Les numéros d'employés fournis dans cette obligation de divulgation sont de la fin de la période de rapport, soit 2024.

S1-6_16

Informations contextuelles sur les données fournies (caractéristiques générales de la main-d'œuvre)

Nos chiffres prennent en compte Infotel Conseil, Monaco et OAIO. Chaque entreprise suit les mêmes politiques internes, sauf pour ce qui touche à la législation monégasque. En ce sens, les données sont traitées de la même manière.

S1-6_17

Référence croisée vers l'état financier (numéros des employés)

Les effectifs sont également communiqués dans l'annexe des comptes consolidés pour l'intégralité du Groupe.

16.3.1.8. S1-7. Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise

S1-7_01, S1-7_02, S1-7_03

Non-salariés dans la population active

Catégorie de non-salariés	Nombre dans le personnel de l'entreprise
Personnel sous-traité	991
Total	991

S1-7_05

Les types les plus courants de non-employés

Les principaux non-salariés sont les sous-traitants, à qui **Infotel** contractualise des prestations de service.

S1-7_07, S1-7_06

Méthodologie utilisée pour calculer le nombre de non-salariés

Les chiffres fournis pour les non-employés sont donnés en tant que nombre total de personnes.

S1-7_08, S1-7_06, S1-7_10

Période utilisée pour calculer le nombre de non-employés

Les chiffres concernant les non-employés proviennent de la fin de la période de rapport, soit 2024. L'effectif des sous-traitants est calculé en équivalent temps plein (ETP) au 31.12.2024.

1 ETP = 220 jours/an

La totalité des jours facturés sont donc divisés par $220/12 = 18,33$ pour obtenir un résultat sur le mois de décembre.

16.3.1.9. S1-8. Couverture des négociations collectives et dialogue social

S1-8_01

Pourcentage du total des salariés couverts par des conventions collectives

L'intégralité des salariés des entreprises situées en France sont couverts par une convention collective.

S1-8_02, S1-8_03, S1-8_08

Taux de couverture par les conventions collectives par pays avec un emploi significatif

Taux de couverture	Pays de l'EEE
100 %	France

S1-8_05

Conditions de travail et conditions d'emploi pour les non-employés dans notre propre effectif

Pour nos sous-traitants dont les sociétés ou entreprises sont situées en France, leurs salariés d'ESN, sont couverts par la convention collective.

Les sous-traitants indépendants sont également couverts par la convention collective. Soit 100 % des sous-traitants situés en France sont couverts par la convention collective.

S1-8_06, S1-8_08

Taux de couverture de la représentation en milieu de travail dans les pays de l'EEE avec un emploi significatif

Taux de couverture de la représentation des travailleurs	Pays de l'EEE
100 %	France

16.3.1.10. S1-9. Indicateurs de diversité

S1-9_01, S1-9_02

Démographie de la haute direction

Sexe des employés de la haute direction	Nombre d'employés dans les instances dirigeantes	Pourcentage des employés dans les instances dirigeantes
Homme	5	55,5 %
Femme	4	44,4 %

S1-9_03, S1-9_04, S1-9_05

Répartition des employés par tranche d'âge

Groupe d'âge	Nombre d'employés	Pourcentage d'employés
Moins de 30 ans	619	33,8 %
Entre 30 et 50 ans	963	52,7 %
Plus de 50 ans	245	13, %

S1-9_06

Définition de la haute direction

La Haute Direction du groupe **Infotel** est composée d'un conseil d'Administration et d'un comité de direction CODIR.

16.3.1.11. S1-10. Salaires décents

S1-10_01

Salaires adéquats dans tous les pays d'opération

Infotel s'engage à offrir une rémunération juste et compétitive à l'ensemble de ses collaborateurs, dans tous les pays où l'entreprise est présente. Cette politique se traduit par :

- Le respect des réglementations locales en matière de salaire minimum et de rémunération
- Une structure de rémunération alignée sur les standards du marché dans chaque pays d'implantation
- Un suivi régulier des écarts de rémunération, notamment entre les femmes et les hommes (index égalité professionnelle de 89/100 pour Infotel Conseil en 2024)
- Des augmentations individuelles basées sur la performance et l'évolution des compétences

Cette approche vise à garantir que chaque employé d'**Infotel**, quel que soit son lieu de travail, bénéficie d'une rémunération appropriée et équitable, reflétant son expertise et sa contribution à l'entreprise.

16.3.1.12. S1-11. Protection sociale

S1-11_01

Couverture de protection sociale contre la perte de revenus

Infotel offre à l'ensemble de ses collaborateurs une couverture sociale étendue, conforme aux exigences légales françaises et souvent au-delà. Cette protection assure aux employés une sécurité financière dans diverses situations :

- Maladie : Maintien de salaire et complémentaire santé
- Chômage : Cotisations à l'assurance chômage dès l'embauche
- Accidents du travail et invalidité : Couverture spécifique et aménagements si nécessaire
- Congé parental : Garanties de retour à l'emploi et éventuelles compensations financières
- Retraite : Cotisations aux régimes obligatoires et complémentaires

16.3.1.13. S1-12. Personnes handicapées

S1-12_01

Pourcentage total de personnes handicapées dans votre main-d'œuvre

Le pourcentage total de personnes handicapées est de 1,90 %.

S1-12_02

Proportion d'employés en situation de handicap, classée par genre

Genre	Pourcentage de salariés handicapés
Homme	1,50 %
Femme	3,30 %

S1-12_03

Informations contextuelles sur les données fournies (personnes handicapées parmi les employés)

Les chiffres renseignés sont ceux au 31/12/2024. Ils ne prennent pas en compte les sous-traitants car cela ne nous aurait pas permis de les distinguer par genre.

Ce taux s'applique donc uniquement aux salariés Infotel Conseil, OAIO et Monaco.

16.3.1.14. S1-13. Indicateurs de formation et de développement des compétences

S1-13_01, S1-13_02, S1-13_03, S1-13_04

Formation et développement des compétences des travailleurs

Sexe des employés	Pourcentage ayant participé à des évaluations de performance et de développement de carrière régulières
Homme	79 %
Femme	21 %
Total	100 %

S1-13_07

Pourcentage de non-employés ayant participé à des revues régulières de performance et de développement de carrière

Le pourcentage des non-employés est de 0 %.

16.3.1.15. S1-14. Indicateurs de santé et de sécurité

S1-14_01

Pourcentage de la main-d'œuvre couverte par un système de gestion de la santé et de la sécurité reconnu ou conforme à la loi

Le pourcentage de la main d'œuvre est de 100,0 %.

S1-14_02, S1-14_04, S1-14_06, S1-14_07, S1-14_03

Indicateurs sur les incidents de santé liés au travail (main-d'œuvre de l'entreprise)

Type d'incident lié au travail	Nombre de cas comptabilisables
Décès de salariés causés par des blessures ou des maladies liées au travail	0
Décès de salariés causés par des blessures liées au travail	0
Décès de salariés causés par des problèmes de santé liés au travail	0
Décès causés par des blessures ou maladies liées au travail parmi les autres travailleurs sur les sites de l'entreprise.	0
Décès dus à des blessures liées au travail parmi les autres travailleurs sur les sites de l'entreprise	0
Décès causés par des maladies professionnelles parmi les autres travailleurs sur les sites de l'entreprise	0
Accidents de travail parmi les employés	3
Maladies liées au travail parmi les employés	0
Jours de travail perdus par les salariés en raison de blessures, maladies ou décès liés au travail	0

S1-14_05

Taux d'accidents du travail consignables pour notre propre main-d'œuvre

Le taux d'accidents du travail est de 0,75 %.

S1-14_08, S1-14_09, S1-14_12

Indicateurs sur les incidents de santé liés au travail (Non-employés et anciens employés)

Type d'incident lié au travail	Nombre de cas comptabilisables
Problèmes de santé liés au travail identifiés chez "anciens employés"	0

S1-14_10

Pourcentage de l'effectif couvert par un système de gestion de la santé et de la sécurité ayant fait l'objet d'un audit interne ou externe, ou ayant été certifié par une partie externe.

Le pourcentage est de 0 % de l'effectif.

S1-14_11

Description des normes sous-jacentes pour l'audit interne ou la certification externe du système de gestion de la santé et de la sécurité

Nous n'avons pas de certification externe basée, par exemple, sur la norme ISO45001.

16.3.1.16. S1-15. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

S1-15_01, S1-15_02, S1-15_03, S1-15_04

Congés liés à la famille

Sexe des employés	Pourcentage de salariés ayant droit au congé familial	Pourcentage de salariés ayant droit à un congé pour raisons familiales
Homme	100,00 %	74,00 %
Femme	100,00 %	26,00 %
Total	100,00 %	100,00 %

16.3.1.17. S1-16. Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

S1-16_01

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Période de reporting en cours	3,30 %
Dernière période de reporting (A-1)	2,00 %

S1-16_02

Ratio annuel total de rémunération

Le ratio annuel total est de 2,3.

S1-16_03

Informations contextuelles sur les données fournies (métriques de rémunération)

Les données prennent en compte les rémunérations moyennes des salariés d'Infotel Conseil, de Monaco et d'OAIO.

S1-16_04

Écart de rémunération selon le sexe, répartition par pays

Pays	Écart Salarial entre Hommes et Femmes
France	3,03 %
Monaco	9,70 %

16.3.1.18. S1-17. Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

S1-17_01, S1-17_02, S1-17_03, S1-17_04, S1-17_05, S1-17_06

Nombre d'incidents et de plaintes pour discrimination

Nombre de cas comptabilisables	0
Données pour la période de référence	2024
Nombre d'incidents de discrimination	0
Nombre de réclamations déposées par les salariés via les canaux internes	0
Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour dommage liés aux violations des droits sociaux et des droits de l'homme	0 EUR

S1-17_07

Informations contextuelles sur les données fournies (incidents de discrimination et plaintes)

En 2024, nous avons déclaré les données comme nulles car nous n'avons pas eu de remontée, que ce soit auprès du département des RH ou par le dispositif d'alerte qui permet de dénoncer un incident au référent anti-corruption du groupe **Infotel**.

S1-17_08, S1-17_09, S1-17_11, S1-17_12, S1-17_14

Problèmes et incidents graves de droits de l'homme

Données pour la période de référence	2024
Nombre de violations graves des droits de l'homme liées au personnel	0
Nombre de violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisations en cas de violations graves des droits de l'homme	0 EUR
Nombre de cas graves de violations des droits humains dans lesquels l'organisation a contribué à obtenir des recours pour les personnes concernées	0

S1-17_13

Statut des incidents et plaintes graves en matière de droits de l'homme

Au cours de la période de déclaration, le groupe **Infotel** n'a pas eu à traité d'incident graves sur les droits de l'homme. Aucune action de traitement d'incident n'a été menée.

S1-17_13

Discrimination et harcèlement sur le lieu de travail

À date, **Infotel** n'a pas eu à traiter de cas de discrimination ou harcèlement. Par ailleurs, nous avons 2 référents harcèlement au sein du Groupe qui ont été formés sur le sujet pour pouvoir intervenir dans de telles situations.

16.3.2. ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

16.3.2.1. Prérequis généraux

S2.MDR-P_07

Déclaration sur l'absence de politiques sur les Travailleurs dans la chaîne de valeur

Infotel n'a pas adopté de politiques spécifiques couvrant directement la gestion des impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de sa chaîne de valeur. Cette absence s'explique par le fait que :

- **Infotel** a d'abord mis en place des outils d'évaluation des fournisseurs (Provigis pour les petits fournisseurs et Ecovadis pour les grands fournisseurs) afin de mesurer leur conformité sociale et environnementale.
- Bien que nous ayons une charte RSE fournisseur, celle-ci ne constitue pas encore une politique complète régissant l'ensemble des droits et obligations des travailleurs de la chaîne de valeur.
- Nous manquons encore de données précises sur les impacts réels des pratiques de nos fournisseurs sur leurs employés

S2.MDR-P_08

Délai pour l'adoption de politiques sur la main-d'œuvre dans la chaîne de valeur

Infotel prévoit d'adopter une politique liée aux travailleurs de sa chaîne de valeur d'ici la fin de l'année 2026, en s'appuyant sur les données issues des évaluations fournisseurs en cours (Provigis pour les petits fournisseurs et Ecovadis pour les fournisseurs stratégiques).

Étapes clés du déploiement

- T2 2025 : Analyse des retours des questionnaires RSE remplis par les fournisseurs pour identifier les écarts de conformité et les risques sociaux potentiels.
- T4 2025 : Mise en place de plans d'actions correctifs pour les fournisseurs ne respectant pas pleinement nos engagements RSE (ex. exigences en matière de conditions de travail, droits fondamentaux des travailleurs).
- T2 2026 : Rédaction et validation d'une politique formalisée, intégrant des engagements sur les conditions de travail, le respect des droits sociaux et la conformité aux normes internationales.
- T4 2026 : Intégration de cette politique dans les contrats fournisseurs et processus d'achats.

S2.MDR-A_13

Déclaration sur l'absence d'actions sur les employés de la chaîne de valeur

Infotel a mis en place plusieurs actions concrètes pour gérer les impacts sociaux et environnementaux liés aux travailleurs de sa chaîne de valeur, notamment à travers des exigences renforcées en matière de RSE pour ses fournisseurs. Cependant, nous ne sommes pas encore en mesure de calculer précisément les OPEX et CAPEX associés à ces initiatives en raison du déploiement progressif des outils de suivi financier.

1. Actions mises en place pour la gestion des impacts dans la chaîne de valeur

Mise en place d'une charte RSE fournisseur :

- Tous les fournisseurs doivent adhérer à cette charte, qui définit les engagements d'**Infotel** en matière de respect des droits sociaux, d'éthique des affaires et de réduction de l'empreinte environnementale.
- Évaluation systématique des fournisseurs en fonction de leur taille :
 - Fournisseurs de moins de 1 million d'euros de CA/an : Ils doivent remplir un questionnaire RSE administré par Provigis, garantissant une première évaluation de leur conformité sociale et environnementale.

- Fournisseurs de plus de 1 million d'euros de CA/an : Ils doivent compléter un questionnaire plus détaillé via Ecovadis, permettant une analyse approfondie de leur performance RSE et de leur engagement sur les critères ESG.

Mise en place d'un suivi et d'une traçabilité renforcée :

- Les évaluations RSE des fournisseurs seront progressivement prises en compte dans les décisions d'achat et le processus de sélection et de renouvellement des contrats.

2. Difficulté à mesurer les OPEX et CAPEX associés aux actions mises en place

- Les coûts RSE liés aux fournisseurs sont actuellement intégrés dans les budgets globaux de conformité et achats responsables, ce qui ne permet pas encore une ventilation précise des dépenses spécifiques.
- L'implémentation des évaluations via Provigis et Ecovadis est en cours de structuration, et les coûts liés aux audits et accompagnements correctifs des fournisseurs seront quantifiés dans les prochains exercices.

S2.MDR-A_14

Délai pour l'adoption d'actions pour la main-d'œuvre dans la chaîne de valeur

Calendrier prévu pour l'adoption complète des actions

- T1 2025 : Finalisation du processus d'évaluation systématique des fournisseurs via Provigis et Ecovadis.
- T2 2025 : Mise en place d'un tableau de suivi des fournisseurs évalués, incluant les actions correctives et les mesures d'amélioration en cas de non-conformité.
- T3 2025 : Intégration des exigences RSE dans l'ensemble des contrats fournisseurs, avec un renforcement des critères d'engagement en matière de droits sociaux et de conditions de travail.
- T1 2026 : Développement d'un suivi budgétaire précis des OPEX et CAPEX liés aux actions RSE des fournisseurs et alignement avec les exigences CSRD

S2.MDR-T_14

Calendrier pour l'adoption des objectifs (Travailleurs dans la chaîne de valeur)

Infotel prévoit de fixer des cibles mesurables pour les travailleurs de sa chaîne de valeur d'ici la fin de l'année 2026, en s'appuyant sur les évaluations fournisseurs en cours via Provigis et Ecovadis.

Les jalons clés menant à l'établissement de ces cibles sont les suivants :

- T2 2025 : Analyse des retours des questionnaires RSE des fournisseurs pour identifier les écarts de conformité et les risques sociaux potentiels.
- T4 2025 : Déploiement de plans d'actions correctifs pour les fournisseurs ne respectant pas pleinement les engagements RSE d'**Infotel**.
- T2 2026 : Définition et validation d'objectifs quantifiables liés aux conditions de travail et aux droits sociaux, en concertation avec les fournisseurs et les parties prenantes concernées.
- T4 2026 : Intégration des objectifs dans la politique achats et les contrats fournisseurs, avec un suivi régulier des progrès réalisés.

Ces cibles visent à garantir une meilleure traçabilité des engagements sociaux, améliorer les conditions de travail au sein de la chaîne de valeur et réduire les risques de non-conformité liés aux pratiques des fournisseurs.

16.3.2.2. S2.SBM-3. Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

S2.SBM-3_01

Portée des divulgations concernant les Travailleurs dans la chaîne de valeur

Toutes les personnes travaillant dans la chaîne de valeur qui pourraient être impactées de manière significative par les opérations, produits, services ou partenariats sont incluses dans les déclarations de durabilité.

S2.SBM-3_02, S2.SBM-3_03

Types de travailleurs de la chaîne de valeur matériellement impactés par leurs propres opérations ou à travers la chaîne de valeur

Les sous-traitants apportent des compétences non pourvues au sein des effectifs du groupe **Infotel**.

S2.SBM-3_07, S2.SBM-3_09

Risques et opportunités matériels liés aux travailleurs dans la chaîne de valeur

En 2024, le groupe **Infotel** a mis en place une Charte RSE Fournisseurs et sous-traitants. Cette charte est annexée aux contrats de sous-traitance et une opportunité pour le groupe **Infotel** de partager ses valeurs.

16.3.2.3. S2-1. Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

S2-1_01, S2-1_02

Approche générale du respect des droits de l'homme pour les travailleurs de la chaîne de valeur

La charte RSE Fournisseurs et sous-traitants demande à nos fournisseurs de respecter la non-discrimination et la liberté d'association pour les travailleurs de la chaîne de valeur. Cette charte traite des points suivants comme le recours au travail forcé ou obligatoire, le recours au travail illégal, le travail des enfants, la durée du travail, le niveau de rémunération et le harcèlement.

S2-1_01, S2-1_03

Approche pour l'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Le groupe **Infotel** dans le cadre d'une politique d'achats responsables a mis en place en 2024 une charte RSE fournisseurs et sous-traitants.

Un questionnaire à destination des fournisseurs a été élaboré en 2024 et sera conduit en 2025.

S2-1_01, S2-1_04

Approche générale en relation avec la fourniture et (ou) la facilitation de remèdes pour les impacts sur les droits de l'homme

Nos fournisseurs et sous-traitants peuvent remonter toute alerte professionnelle via le canal : alerte-infotel@proton.me.

S2-1_06

Existence d'un code de conduite du fournisseur

L'entreprise dispose d'un code de conduite pour les fournisseurs qui traite explicitement de la traite des êtres humains, du travail forcé, du travail obligatoire et du travail des enfants.

S2-1_07

Alignement entre le code de conduite du fournisseur et les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Les dispositions du code de conduite des fournisseurs de l'entreprise sont entièrement conformes aux normes de l'OIT applicables, abordant de manière complète la sécurité des travailleurs, le travail précaire, la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants.

S2-1_07

Description du code de conduite des fournisseurs

La Charte RSE Fournisseurs et sous-traitants aborde les points suivants :

- l'éthique
- le respect des normes du travail
- la protection de la santé et de la sécurité
- la protection de l'environnement
- l'alerte professionnelle.

16.3.2.4. S2-2. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

S2-2_08

Déclaration sur l'absence d'un processus d'engagement (Travailleurs dans la chaîne de valeur)

Infotel n'a pas encore mis en place un processus d'engagement direct avec les travailleurs de sa chaîne de valeur.

Infotel a d'abord concentré ses efforts sur l'évaluation et le suivi des engagements des fournisseurs à travers Prodigis (petits fournisseurs) et Ecovadis (grands fournisseurs).

L'objectif initial est d'assurer que les fournisseurs respectent les droits du travail et les conditions de travail minimales, avant d'étendre la démarche vers un engagement direct avec leurs employés.

Infotel prévoit d'intégrer progressivement un processus d'engagement en se basant sur les résultats des évaluations fournisseurs et les risques identifiés.

S2-2_09

Calendrier pour l'adoption d'un processus d'engagement (employés de la chaîne de valeur)

Infotel n'a pas encore adopté de processus d'engagement direct avec les travailleurs de sa chaîne de valeur, mais prévoit de mettre en place progressivement un cadre d'échange et de suivi d'ici 2026, en s'appuyant sur les évaluations fournisseurs et l'identification des risques sociaux.

Calendrier prévisionnel pour l'adoption du processus

- T3 2025 : Analyse des résultats des évaluations fournisseurs (Prodigis, Ecovadis) pour identifier les principaux risques sociaux et enjeux liés aux travailleurs de la chaîne de valeur.
- T4 2025 : Définition d'un cadre d'engagement avec les fournisseurs à risque, incluant des exigences de dialogue social et des mécanismes de remontée des préoccupations des travailleurs.
- T2 2026 : Expérimentation d'un processus pilote avec un échantillon de fournisseurs stratégiques, incluant des audits sociaux ciblés et un dialogue renforcé sur les conditions de travail.
- T4 2026 : Déploiement généralisé d'un processus d'engagement formalisé, avec un suivi régulier des retours des travailleurs via leurs employeurs et une intégration de ces retours dans la politique RSE d'**Infotel**.

16.3.2.5. S2-3. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

S2-3_01

Approche générale pour la remédiation des impacts négatifs importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur

En adhérant au Pacte mondial des Nations Unies, le groupe **Infotel** adhère aux principes fondamentaux en matière de droits humains, d'emploi, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption et de confidentialité des données.

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, le groupe **Infotel** prévoit de questionner ses fournisseurs régulièrement sur les thèmes de la RSE.

S2-3_02

Description des canaux spécifiques pour répondre aux préoccupations et aux besoins des travailleurs dans la chaîne de valeur

Tous les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent exprimer adressed un signalement de violation de la politique anti-corruption du groupe **Infotel**, de ses politiques, procédures, de la loi, de manquements potentiels aux règles susceptibles de porter dommage à la marque employeur du groupe **Infotel**.

S2-3_03

Soutien à la disponibilité de canaux de signalement des plaintes et réclamations

Le groupe **Infotel** n'a pas encore demandé à ses fournisseurs de mettre en place un mécanisme de griefs dans le cadre de notre charte RSE Fournisseurs et sous-traitants.

S2-3_04

Suivi et surveillance du statut des réclamations pour garantir l'efficacité des canaux disponibles

Le canal de signalement alerte-infotel@proton.me est accessible aux parties prenantes. Ce canal permet signalement et aussi demande de conseil et expertise. Ce canal garantit la confidentialité des échanges.

La documentation est accessible sur le site internet du groupe **Infotel** à l'url suivante <https://infotel.com/anticorruption/> en téléchargeant le dispositif d'alerte.

S2-3_06

Protection des personnes qui soulèvent des problèmes contre les représailles

L'entreprise a mis en place des politiques pour protéger les personnes qui utilisent les canaux disponibles pour exprimer leurs préoccupations ou besoins, garantissant qu'elles sont protégées contre toute forme de représailles.

S2-3_07

Déclaration sur l'absence de canaux (Travailleurs dans la chaîne de valeur)

Comme toute partie prenante, les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent utiliser le canal alerte-infotel@proton.me signalement pour remonter tout problème de façon anonyme.

S2-3_09

Accessibilité des canaux de réclamation et/ou de signalement au niveau de l'employeur

Le groupe **Infotel** n'a pas encore demandé à ses fournisseurs de mettre en place un canal de réclamation et/ou de signalement au niveau de l'employeur.

S2-3_10

Accessibilité des mécanismes tiers pour les travailleurs dans la chaîne de valeur

Des mécanismes tiers sont accessibles à tous les travailleurs de la chaîne de valeur qui pourraient être matériellement impactés par l'entreprise.

S2-3_11

Traitemet confidential des griefs

L'entreprise garantit que toutes les plaintes soulevées par les travailleurs de la chaîne de valeur sont traitées de manière confidentielle, en respectant leur vie privée et leurs droits en matière de protection des données.

S2-3_12

Anonymat dans l'utilisation des canaux disponibles

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent utiliser les canaux disponibles pour soumettre des plaintes de manière anonyme.

16.3.2.6. S2-4. Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

S2-4_05

Processus d'identification des actions nécessaires et appropriées en réponse aux impacts négatifs significatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur

Infotel identifie les impacts négatifs sur les travailleurs de sa chaîne de valeur à travers une évaluation systématique des fournisseurs (Provigis pour les petits fournisseurs, Ecovadis pour les fournisseurs stratégiques).

S2-4_06

Approche pour prendre des mesures en relation avec les impacts négatifs spécifiques sur les travailleurs de la chaîne de valeur

Lorsqu'un risque social ou éthique est identifié via les évaluations Provigis ou Ecovadis, **Infotel** prévoit d'analyser les écarts de conformité et d'engager un dialogue avec les fournisseurs concernés afin de définir des mesures d'amélioration. L'entreprise intégrera progressivement des critères sociaux renforcés dans ses contrats et développera des actions de sensibilisation pour accompagner les fournisseurs vers de meilleures pratiques en matière de conditions de travail.

S2-4_07

Assurer la disponibilité et l'efficacité des processus pour remédier aux impacts négatifs matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur

Le groupe **Infotel** encourage le dialogue avec les sous-traitants en cas de réclamation.

Le groupe **Infotel** a mis en place un canal alerte-signalement@proton.me pour remonter tout signalement au référent conformité anti-corruption.

S2-4_11

Graves problèmes de droits de l'homme et incidents liés à la chaîne de valeur en amont et en aval

Infotel n'a pas détecté et signalé des problèmes ou des incidents liés aux droits de l'homme dans sa chaîne de valeur en amont ou aval.

16.3.3. ESRS S3 - Communautés affectées

S3.MDR-P_07, S3-3_01, S3-3_02

Déclaration sur l'absence de politiques sur Communautés affectées

Le groupe **Infotel** n'a pas adopté de politique liée aux communautés affectées parce que nos opérations n'affectent pas significativement les communautés locales. **Infotel** n'a pas identifié dans son analyse de matérialité d'impact négatif sur les communautés affectées.

Le groupe **Infotel** n'a pas mis en place de canaux particuliers pour les communautés affectées.

16.3.4. ESRS S4 - L'interaction avec les utilisateurs finaux

16.3.4.1. S4.SBM-3. Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

S4.SBM-3_01

Le groupe **Infotel** inclut tous les utilisateurs finaux qui pourraient être matériellement impactés par ses opérations, produits, services ou partenariats dans ses informations sur la durabilité.

S4.SBM-3_02, S4.SBM-3_03

Type de consommateur ou d'utilisateur final (nom ou identifiant)	Domaine de la chaîne de valeur	Description
Pour le groupe Infotel , les utilisateurs finaux sont parmi les clients.	Activités propres	Le principal sujet concerne le risque lié à la vie privée avec la protection des données personnelles.

S4.SBM-3_06, S4.SBM-3_08

Risques et opportunités importants liés aux utilisateurs finaux

Le principal risque identifié lors de la DMA est lié à des manquements au RGPD. Des non-conformités au RGPD peuvent entraîner des amendes et ternir l'image du Groupe.

S4.SBM-3_07

Identification des consommateurs et utilisateurs finaux confrontés à des risques ou préjudices accrus

Le groupe **Infotel** prend en compte comme enjeu pour les utilisateurs finaux la protection des données personnelles qui s'appuie sur deux politiques :

- Une politique de protection des données.
- Une politique de sécurité de l'information.

16.3.4.2. S4-1. Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

S4.MDR-P_01, S4.MDR-P_02, S4.MDR-P_03, S4.MDR-P_04, S4.MDR-P_05, S4.MDR-P_06, S4-1_01, S4-1_02, S4-1_06, S4-1_08, S4-1_09

La protection des données personnelles

La politique concernée est la protection des données personnelles. Le règlement européen « RGPD » est entré en application le 25 mai 2018. **Infotel** est sensible à la protection des données pour son compte et pour ses parties prenantes, clients et fournisseurs.

Le groupe **Infotel** a désigné un DPO et a mis en place une politique de protection des données personnelles. Le Système de management de la sécurité de l'information basé sur la norme ISO27001 donne un cadre structurant à la politique de protection des données personnelles.

Les personnes peuvent exercer leurs droits (à l'oubli, à la limitation, à la portabilité) en contactant le groupe à dpo@infotel.com.

Le RSSI du groupe réalise une analyse des risques de cybersécurité et présente dans des comités de suivi et de direction SI les évaluations des risques.

Le groupe **Infotel** forme ses salariés au RGPD et à la sécurité de l'information.

Une procédure de gestion des incidents de sécurité de l'information avec une mention particulière pour les violations des données à caractère personnel a également été déployée.

S4-1_03, S4-1_04, S4-1_05

Le respect des droits de l'homme

Le groupe **Infotel** s'engage à respecter

- La déclaration universelle des droits de l'homme,
- La déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail
- Le pacte mondial des Nations Unies.

Le groupe **Infotel** a engagé une politique RSE pour développer des actions envers l'environnement, le sociétal et l'économie.

Le Groupe a mis à la disposition des utilisateurs le canal alerte-proton@infotel.me pour remonter des problèmes liés à des manquements sur les droits de l'homme.

S4-1_07

Le groupe **Infotel** n'a pas eu d'alerte sur des cas de non-respects de directives internationales en matière de droits de l'homme concernant les utilisateurs.

16.3.4.3. S4-2. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

S4-2_01

Prise en compte des perspectives des consommateurs et des utilisateurs finaux dans la gestion des impacts

Les points de vue des utilisateurs finaux sont pris en compte lors de la prise de décisions ou de mesures visant à gérer les impacts réels ou potentiels sur eux.

S4-2_02, S4-2_03, S4-2_05

Participants clés dans le processus d'engagement

Le groupe **Infotel**, dans sa proximité avec ses clients, recueillent les avis des clients avec des enquêtes de satisfaction, des points réguliers de suivi, et des participations régulières aux instances de pilotage des centres de services et des projets.

Les équipes **Infotel** interagissent avec les clients tout au long des projets, via des points hebdo, des comités de pilotage, des comités à haut niveau.

L'engagement du groupe **Infotel** va de la phase d'avant-vente avec prise en compte des exigences clients jusqu'à la garantie des services.

La qualité des prestations conforme aux exigences des clients, la livraison à temps sont les piliers du système de management de la qualité basé sur la norme ISO9001.

16.3.4.4. S4-3. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

S4-3_01, S4-3_02, S4-3_04, S4-3_05

Les centres de service partagent des conventions de service avec des indicateurs de performance et des « Service Level Agreement ». Les indicateurs sont régulièrement revus et partagés avec les clients du groupe **Infotel**

Les utilisateurs finaux peuvent utiliser le canal alerte-infotel@proton.me comme les autres parties prenantes du groupe **Infotel** pour les sujets concernant les droits humains ou autres violations ou atteinte à l'environnement.

Les utilisateurs finaux ont accès à toute l'information au sujet des alertes sur le site **Infotel** à l'url <https://infotel.com/anticorruption/> en téléchargeant le dispositif d'alerte interne.

Dans notre modèle d'affaires B2B, nous ne traitons pas directement avec les consommateurs finaux, et nous n'avons donc pas de processus spécifiques pour mesurer leur niveau de conscience ou de confiance dans les mécanismes de réclamation. Nos clients, en tant qu'entreprises, sont responsables de la gestion de leurs propres canaux de retour d'expérience et de gestion des plaintes pour leurs utilisateurs finaux.

S4-3_06

Protection des individus qui signalent des préoccupations contre les représailles

Le groupe **Infotel** a mis en place des politiques visant à protéger les personnes qui utilisent les canaux disponibles pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins, en veillant à ce qu'elles soient protégées contre toute forme de représailles.

S4-3_10

Accessibilité des mécanismes tiers pour les consommateurs et les utilisateurs finaux

Les mécanismes tiers sont accessibles à tous les consommateurs et utilisateurs finaux susceptibles d'être matériellement impactés par le Groupe.

S4-3_11

Confidentialité des canaux

L'entreprise s'assure que toutes les plaintes soulevées par les consommateurs et les utilisateurs finaux sont traitées de manière confidentielle, en respectant leur vie privée et leurs droits à la protection des données.

S4-3_12

Anonymat dans l'utilisation des canaux disponibles

Les consommateurs et les utilisateurs finaux peuvent utiliser les canaux disponibles pour soumettre des plaintes de manière anonyme.

16.3.4.5. S4-4. Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

S4-4_05

Infotel évolue exclusivement dans un environnement B2B, où les impacts sur les utilisateurs finaux sont principalement indirects et passent par les entreprises clientes.

Notre approche pour identifier et traiter les impacts négatifs matériels repose sur plusieurs leviers :

- Suivi des retours clients : Évaluations régulières via des comités de suivi, des enquêtes de satisfaction et des échanges directs avec les entreprises partenaires.

- Gestion des incidents : Analyse des anomalies et optimisation continue des solutions pour garantir la fiabilité et la conformité des services informatiques fournis.
- Respect des exigences contractuelles et réglementaires : Conformité aux standards de cybersécurité, de protection des données (RGPD) et d'accessibilité numérique.
- Collaboration proactive avec les clients : Intégration de leurs attentes et amélioration des services en fonction des enjeux métiers et technologiques.

S4-4_06

Approche pour prendre des mesures en relation avec les impacts négatifs spécifiques sur les consommateurs et les utilisateurs finaux

Le groupe **Infotel** s'assure que ses produits et services répondent aux exigences de qualité, de performance et de sécurité attendues par ses clients, qui sont principalement des grandes entreprises et institutions. L'entreprise intègre un processus rigoureux d'évaluation des risques, couvrant notamment la cybersécurité, la protection des données et la conformité réglementaire.

Lorsqu'un impact négatif matériel est identifié, **Infotel** adopte une approche proactive en travaillant en étroite collaboration avec ses clients via des comités de suivi, des audits de qualité et des évaluations de conformité. Des mesures correctives sont rapidement mises en place, allant de l'optimisation des solutions IT à l'amélioration des processus de support et d'accompagnement client.

S4-4_07

Assurer la disponibilité et l'efficacité des processus pour remédier aux impacts négatifs significatifs sur les consommateurs et les utilisateurs finaux

Infotel garantit la disponibilité et l'efficacité de ses processus de remédiation en mettant en place des canaux de communication dédiés avec ses clients B2B, incluant des comités de suivi, des services support et des enquêtes de satisfaction.

L'entreprise surveille en continu la qualité de ses prestations via des indicateurs de performance (SLA, taux de résolution des incidents, délais de correction, satisfaction client...) et ajuste ses processus en conséquence. En cas d'impact négatif identifié, une analyse approfondie des causes est menée, suivie de la mise en place d'actions correctives et d'amélioration continue.

Infotel intègre les retours dans son approche d'innovation, en adaptant ses solutions aux évolutions du marché et aux attentes clients.

S4-4_10

Veiller à ce que nos pratiques n'entraînent pas d'effets négatifs sur les consommateurs et les utilisateurs finaux.

Dans le cadre de son processus de suivi et d'amélioration continue, **Infotel** veille à identifier et prévenir tout impact négatif potentiel sur ses clients et les utilisateurs finaux.

L'entreprise met en place des revues régulières de ses services et solutions à travers des comités de pilotage clients, des enquêtes de satisfaction et des audits de conformité pour détecter d'éventuelles défaillances ou risques.

Grâce à ces retours, **Infotel** ajuste ses pratiques en intégrant des actions correctives et préventives visant à renforcer la cybersécurité, la protection des données et la performance de ses solutions.

En cas d'évolution de ses offres ou de fin de relation commerciale, l'entreprise veille à une transition fluide en accompagnant ses clients dans la migration, l'intégration et la continuité de leurs services

S4-4_11

Aucun incident lié aux droits de l'homme n'a été signalé en 2024.

16.3.4.6. S4-5. Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

S4.MDR-T_01, S4.MDR-T_02, S4.MDR-T_03, S4.MDR-T_04, S4.MDR-T_05, S4.MDR-T_06, S4.MDR-T_07, S4.MDR-T_08, S4.MDR-T_09, S4.MDR-T_10, S4.MDR-T_11, S4.MDR-T_12, S4.MDR-T_13, S4-5_01, S4-5_02, S4-5_03, S4-5_04, S4-5_05, S4-5_06

Satisfaction client

Le groupe **Infotel** a mis en place une politique Qualité dont le but est de satisfaire les clients et de délivrer des prestations conformes aux exigences des clients. La satisfaction des clients est recueillie par différents moyens : points dédiés en comité de pilotage, enquêtes de satisfaction client.

Les collaborateurs ont à leur disposition un référentiel Qualité RQI chez **Infotel**.

Le système de management de la qualité s'appuie sur les exigences de la norme ISO9001.

16.4. GOUVERNANCE

16.4.1. ESRS G1 - Conduite des affaires

16.4.1.1. G1.GOV-1. Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

G1.GOV-1_01

Le Comité de direction est l'instance de décision du Groupe.

Ses principaux rôles sont :

- Étudier les mesures concernant le fonctionnement du Groupe et décider de leur application ;
- Procéder à un examen mensuel du compte-rendu d'activité synthétique, à un examen trimestriel du compte-rendu détaillé des directions opérationnelles, et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- Contrôler l'avancement des décisions ;
- Coordonner les actions des diverses entités ;
- Convoquer, le cas échéant, des personnes nécessaires à l'instruction de dossiers ou à la prise de décisions.

Le Comité de direction du Groupe se composant au 31 décembre 2024 de 5 membres, ayant chacun la charge d'une activité fonctionnelle :

- M. Bernard Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué chargé de la stratégie, de la communication et de la qualité ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué chargé de l'activité commerciale et des finances ;
- M. Jean-François Castella, Directeur chargé des logiciels ;
- Mme Laeticia Fernandes, Directrice des Ressources Humaines.

Les membres du Comité de direction se répartissent les fonctions de Direction générale, de Direction du personnel, de Direction financière, de Stratégie, de Qualité, de Communication, de gestion des filiales et de Logistique.

Ainsi, lui est rattachée la Direction financière qui a en charge la gestion de la comptabilité et de la trésorerie du Groupe, ainsi que celle du contrôle de gestion. Ses tâches sont exécutées directement ou à l'aide de cabinets extérieurs.

La Direction opérationnelle

Cette direction est chargée, par l'intermédiaire de ses directions régionales qu'elle coordonne, de concevoir de commercialiser et de rentabiliser toutes les prestations à engagement de résultats (centres de service), d'assistance technique et de formation adaptables aux besoins des clients ainsi que les logiciels.

Elle est aussi chargée de mettre en place la politique commerciale du Groupe, et de s'assurer de sa cohérence entre les diverses directions.

Elle assure les fonctions de gestion du personnel, et de recrutement, ainsi que la gestion opérationnelle et la gestion des filiales. Les dirigeants d'**Infotel** attachent une importance particulière aux ressources humaines. Dans une activité de services et une conjoncture marquée par une exigence croissante d'une clientèle fidèle, il est essentiel pour **Infotel** de s'assurer un recrutement constant de bonne qualité et une fidélité du personnel.

Infotel y parvient par une politique de ressources humaines dont les éléments principaux sont :

- La motivation de ses collaborateurs auxquels la Société s'efforce de donner la formation nécessaire pour leurs interventions chez les clients, et un plan de carrière leur permettant de bien évoluer au sein du Groupe et d'y faire une plus longue carrière que chez les autres acteurs du secteur, aidant ainsi à préserver l'investissement le plus précieux pour une société de services : l'investissement humain ;

- La technicité à tous les niveaux hiérarchiques qui permet à chacun, débutant ou confirmé, d'effectuer les missions en fournissant une aide effective au client, tout en étant bien suivi par la Société ;
- L'accessibilité à tous les dirigeants que chacun peut consulter quand il le souhaite pour tout problème technique, personnel ou de relations dans le travail.

G1.GOV-1_02

Expertise des organes administratifs, de gestion et de supervision sur les questions de conduite des affaires

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature

Les dépenses dans les sociétés françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes.

2) Établissement des comptes annuels

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes annuels leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) Établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

Évolution du contrôle interne.

Infotel se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel.

Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

Conformité aux lois et règlements en vigueur

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » proposé par l'AMF et que l'utilisation

de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

16.4.1.2. G1-1. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

G1.MDR-P_01, G1.MDR-P_02, G1.MDR-P_03, G1.MDR-P_04, G1.MDR-P_05, G1.MDR-P_06, G1-1_10, G1-1_05, G1-1_08, G1-1_02

Une politique de conduite des affaires

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II », institue diverses mesures structurantes en vue de renforcer la transparence des groupes et entreprises.

Cette année encore, la Direction générale d'**Infotel** a été sensibilisée sur les risques de corruption et de trafic d'influence auxquels les collaborateurs sont exposés.

Infotel réprouve la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses dirigeants et salariés s'impliquent pour faire respecter ce principe. L'objectif est de refuser toute tolérance en matière de corruption, objectif qui doit être partagé par le Groupe, ses salariés et ses parties prenantes.

À ce titre, **Infotel** a désigné l'un de ses salariés en qualité de Responsable Conformité. Ce dernier a la charge du déploiement du dispositif de lutte anti-corruption au sein du Groupe.

Une étude de la réalité du risque a été menée et à aboutie à une cartographie qui est réévaluée chaque année par la Direction du Groupe.

Par ailleurs, un code de conduite anti-corruption a été intégré au règlement intérieur de l'entreprise et un dispositif d'alerte / signalement a été mis en place au sein du groupe **Infotel**.

Les parties prenantes du système de management peuvent émettre un signalement sur le canal suivant : alerte-infotel@proton.me. Le système d'alerte est ouvert aux parties prenantes : clients, fournisseurs, sous-traitants, salariés. La procédure de signalement est accessible depuis la page anticorruption du site **Infotel**.

La loi n°2022-401 du 21 mars 2022 dite « Waserman » visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte a été intégrée au dispositif anticorruption.

En résumé, **Infotel** élabore une cartographie des risques, une politique avec un code de conduite, un dispositif d'alerte, forme les salariés exposés aux risques et met en place des contrôles internes, le tout dans un cadre d'amélioration continue.

Le responsable du programme reporte sur cette thématique à M. Michel Koutchouk, membre du comité de direction et du conseil d'administration du groupe.

Pour appréhender la problématique de la politique de conduite des affaires, **Infotel** utilise des données de l'AFA et de la norme ISO37001.

Les parties prenantes ont accès à la politique anti-corruption et au dispositif d'alerte sur le site institutionnel du groupe **Infotel**.

Les salariés ont la documentation accessible sur le SharePoint RH et les sous-traitants reçoivent des documents dans le cadre de la contractualisation.

G1.MDR-P_01, G1.MDR-P_02, G1.MDR-P_03, G1.MDR-P_04, G1.MDR-P_05, G1.MDR-P_06, G1-2_01, G1-2_02, G1-2_03

Les relations avec les fournisseurs

Engagement et transparence

Infotel est signataire de la charte Relations Fournisseurs et Achats responsables (RFAR), affirmant ainsi ses valeurs de solidarité et de respect des droits dans son écosystème économique.

Le Groupe s'engage à établir des partenariats durables en mettant en place des pratiques d'achats responsables, favorisant le respect mutuel et la communication transparente sur sa politique d'achat.

Pour accompagner la mise en œuvre de sa politique, **Infotel** a créé un poste de responsable des achats en lien direct avec la direction générale.

Pour la mise en place de la politique des achats responsables, le groupe **Infotel** s'appuie sur les normes ISO20400 et le référentiel RFAR.

Infotel a toujours eu recours à une politique rationnelle de ses achats, et la nomination d'une responsable des achats renforce la position du Groupe dans la démarche d'achats responsables. Les parties prenantes seront sollicitées pour s'assurer qu'elles ont une politique conforme aux exigences du Groupe.

La nomination de la responsable des achats datant de début 2025, les valeurs et politiques sont en cours de transmission aux parties prenantes.

Gestion des risques et de la chaîne d'approvisionnement

Pour minimiser les perturbations, **Infotel** a mis en place un Système de Management Environnemental (SME) dans le cadre de sa certification ISO 14001. Ce système vise l'amélioration continue des performances environnementales et inclut une meilleure gestion des déchets.

La gestion des déchets et le suivi relève à la fois de la responsable des achats et du responsable de la qualité et de l'environnement.

Pour la mise en place de son système de Management Environnemental, le groupe **Infotel** s'appuie sur la norme ISO14001, le label Numérique Responsable.

Critères achat responsable

Infotel privilégie les fournisseurs détenteurs de labels environnementaux.

- Pour l'électricité : la quasi-totalité des sites en France et à Monaco sont alimentés par de l'énergie avec un certificat Garantie d'origine (GO).
- Pour le papier : **Infotel** favorise les labels FSC et EU Ecolabel, avec un objectif d'atteindre 100 % de rames A4 doublement labellisées d'ici 2025.
- Pour les PC portables : le label EPEAT Gold est privilégié, avec la quasi-totalité des achats respectant ce critère en 2023 et 2024.

G1-1_01

Culture d'entreprise

La culture d'entreprise d'**Infotel**, axée sur l'éthique, la transparence et la responsabilité, impacte positivement la confiance des parties prenantes, renforce l'engagement des employés et soutient des pratiques durables dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

G1-1_11

Fonctions les plus à risque concernant la corruption et la subornation

Les fonctions à risque au sein du groupe **Infotel** sont les personnes qui sont liées à des décisions d'achats. Cela concerne les fonctions achats, commerciales, les chargés de recrutement et de formation, ainsi que les directions de projets.

G1-1_12

Exigences légales concernant la protection des lanceurs d'alerte

L'entreprise est tenue de se conformer aux lois nationales mettant en œuvre la Directive (UE) 2019/1937 ou des lois similaires protégeant les lanceurs d'alerte.

16.4.1.3. G1-3. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

G1-3_01, G1-3_02

Procédures en place pour prévenir, détecter et traiter les allégations ou incidents de corruption ou de pot-de-vin

Le groupe **Infotel** a mis en place des mesures de prévention et de détection de la corruption. Chaque année, la cartographie des risques pour identifier les zones géographiques, les activités à haut risque de corruption est mise à jour, partagée et validée par la Direction Générale du groupe **Infotel**. Le groupe **Infotel** évalue ses sous-traitants avec un devoir de vigilance et s'appuie sur la solution Provigis.

La politique Anti-corruption et le dispositif d'alerte sont à la disposition des parties prenantes. Toute demande d'information peut être demander via le canal alerte-infotel@proton.me.

Chaque année, le personnel à risque suit une formation sur l'anti-corruption et des contrôles comptables et internes sont mis en place pour détecter toute anomalie financière.

Les enquêteurs ou le comité d'enquête traitant de la corruption et des pots-de-vin sont indépendants de la direction impliquée dans l'affaire.

G1-3_03

Processus de communication des résultats des enquêtes aux organes d'administration, de gestion et de surveillance.

Le groupe **Infotel** a mis en place un processus de communication des résultats des enquêtes sur la corruption et les pots-de-vin aux organes administratifs entre le Référent Conformité Anti-Corruption et le comité de direction du groupe **Infotel**.

Les principales étapes du Processus se décomposent de la façon suivante :

1. La réalisation de l'Enquête

L'alerte est reçue et étudiée par le Référent Conformité Anti-Corruption.

Si l'alerte est recevable alors une enquête est menée par une équipe qui peut demander l'avis d'experts externes si cela s'avère nécessaire.

Les preuves sont collectées et analysées pour déterminer si des actes de corruption ont eu lieu.

Tout au long de la procédure d'enquête, le groupe **Infotel** respecte le droit des personnes et notamment la confidentialité des échanges et la protection des données personnelles.

2. La rédaction du Rapport

Au cours de l'enquête, un rapport détaillé est rédigé, incluant les conclusions et les recommandations pour remédier aux problèmes identifiés. Ce rapport alimente aussi la cartographie des risques annuels d'anti-corruption.

3. Communication Interne

Les résultats de l'enquête sont communiqués aux organes de direction du groupe **Infotel**.

4. Communication Externe

Si nécessaire, les résultats peuvent être partagés avec des autorités externes, comme les services de lutte contre la corruption ou les autorités judiciaires, en cas de violations légales.

G1-3_05

Comment les politiques sont communiquées à ceux pour qui elles sont pertinentes (prévention et détection de la corruption ou des pots-de-vin)

Le groupe **Infotel** diffuse sa politique anti-corruption et son dispositif d'alerte à travers différents canaux. Tout d'abord la politique anti-corruption est consultable via le site institutionnel du groupe à l'adresse suivante : <https://infotel.com/anticorruption/>.

Pour les parties prenantes internes, la politique anti-corruption est à disposition des salariés du Groupe dans un espace dédié intitulé RH et Communication.

Pour les sous-traitants, la politique anti-corruption est jointe et mentionnée dans les contrats de sous-traitance.

G1-3_06

Nature, portée et profondeur des programmes de formation anti-corruption ou anti-pot-de-vin

Une formation anti-corruption a été dispensée le 10 octobre 2024 en réunion Teams par le RCA du groupe **Infotel**. Cette formation aborde le contexte, le RCA, des définitions autour de la corruption, le trafic d'influence, la cartographie des risques anti-corruption, le code anticorruption, le dispositif d'alerte signalement.

G1-3_07

Pourcentage de fonctions-à-risque couvertes par des programmes de formation anti-corruption et anti-pot-de-vin

Le pourcentage de fonctions à risque couverte par des programmes de formation anti-corruption et anti-pot-de vin s'élève à 82 % en 2024 et 100 % en 2023.

G1-3_08

Formation anti-corruption et anti-pot-de-vin pour les membres des organes administratifs, de gestion et de supervision

Une formation Anticorruption a été dispensée aux métiers les plus exposés chez **Infotel** en lien avec la cartographie de risques.

Les métiers à risques au sein du groupe **Infotel** ont été identifiés. Il s'agit des métiers qui sont en lien avec des décisions d'achats. Le contenu de la formation est revu chaque année pour prendre en compte d'éventuels REX et tenir compte de l'actualité juridique.

G1-3_09

Indicateurs de formation anti-corruption et anti-pot-de-vin, répartition par pays

La formation anti-corruption a été dispensée pour Infotel Conseil, OAIO et Monaco.

16.4.1.4. G1-4. Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

G1-4_01, G1-4_02

Nombre de condamnation pour violation des lois anti-corruption et anti-pot-de-vin	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pot-de-vin	0 EUR

G1-4_03

Indicateurs de formation anti-corruption et anti-pot-de-vin

La formation anti-corruption concerne les fonctions à risques à la corruption et au versement de pots-de-vin.

Indicateur de formation anti-corruption pour les fonctions à risques	Nombre total de cas avérés en 2024
Nombre total d'employés	144
Nombre total d'employés ayant reçu la formation	116
Nombre moyen d'heures de formation	2
Nombre de session de formation par employé	1

La formation est dispensée par le Référent Conformité Anti-Corruption annuellement.

Les sujets abordés pendant la formation sont une présentation du contexte global et particulier de l'anticorruption, des définitions sur la corruption passive et active ainsi que le trafic d'influence.

La cartographie des risques est présentée ainsi que le code anti-corruption avec des exemples concrets de bonnes ou mauvaises pratiques. Le dernier thème traite du dispositif d'alerte.

G1-4_04, G1-4_06, G1-4_07

Indicateurs supplémentaires sur la détection et la prévention de la corruption et des pots-de-vin

Indicateur de corruption et de versements de pot-de-vin	Nombre total de cas avérés en 2024
Incidents de corruption ou de versements de pot-de-vin	0
Incidents où des employés ont été licenciés ou sanctionnés pour corruption ou versement de pots-de-vin	0
Incidents où des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption ou aux versements de pots-de-vin	0

G1-4_05

Informations sur la nature des incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin

Au cours de l'année 2024, aucun cas de corruption n'a été mentionné.

G1-4_08

Détails et résultats des affaires juridiques publiques concernant la corruption ou la subornation

Au cours de l'année 2024, aucune affaire juridique publique de corruption ou de pot de vin.

16.4.1.5. G1-5. Influence politique et activités de lobbying

G1-5_02, G1-5_03, G1-5_06, G1-5_07, G1-5_08, G1-5_04, G1-5_05

Contributions politiques effectuées, répartition par pays

Montant des contributions politiques pour le groupe Infotel	0 EUR
Montant payé pour l'adhésion à des associations de lobbying	0 EUR
Montant des dépenses de lobbying interne et externe	0 EUR

16.4.1.6. G1-6. Pratiques en matière de paiement

G1-6_01

Nombre moyen de jours pour payer une facture à partir de la date où le terme contractuel ou légal de paiement commence à être calculé

Le nombre de jours s'élève à 45 Jours.

G1-6_02, G1-6_03

Conditions de paiement standard en nombre de jours par catégorie principale de fournisseurs

Catégorie de fournisseur	Délai de paiement standard (en jours)	Pourcentage de paiements effectués à temps selon les délais de paiement standard
Ensemble des fournisseurs	30 jours	95 %

G1-6_04

Nombre de procédures judiciaires en cours pour retards de paiement

Le nombre de procédures judiciaires est de 0.

G1-6_05

Informations contextuelles sur les données fournies (pratiques de paiement des fournisseurs)

Les jours moyens de paiement déclarés dans ce questionnaire ont été calculés en utilisant les données 2024 de l'ensemble de fournisseurs. Ces données sont valables pour le périmètre France et Monaco.

16.5. DONNÉES NON RENSEIGNÉES

16.5.1. Non matériel

Déclaré non matériel suite à l'analyse de double matérialité: E2-1_01, E2-1_02, E2-1_03, E2-1_04, E2-2_01, E2-2_02, E2-2_03, E2-2_04, E2-3_01, E2-3_02, E2-3_03, E2-3_04, E2-3_05, E2-3_06, E2-3_07, E2-3_08, E2-3_09, E2-3_10, E2-3_11, E2-4_01, E2-4_02, E2-4_03, E2-4_04, E2-4_05, E2-4_06, E2-4_07, E2-4_08, E2-4_09, E2-4_10, E2-4_11, E2-4_12, E2-4_13, E2-4_14, E2-4_15, E2-4_16, E2-4_17, E2-4_18, E2-4_19, E2-4_20, E2-5_01, E2-5_02, E2-5_03, E2-5_04, E2-5_05, E2-5_06, E2-5_07, E2-5_08, E2-5_09, E2-5_10, E2-5_11, E2-5_12, E2-5_13, E2-6_01, E2-6_02, E2-6_03, E2-6_04, E2-6_05, E2-6_06, E2-6_07, E2-6_08, E2-6_09, E2-6_10, E2-6_11, E2.IRO-1_01, E2.IRO-1_02, E2.IRO-1_03, E2.MDR-A_01, E2.MDR-A_02, E2.MDR-A_03, E2.MDR-A_04, E2.MDR-A_05, E2.MDR-A_06, E2.MDR-A_07, E2.MDR-A_08, E2.MDR-A_09, E2.MDR-A_10, E2.MDR-A_11, E2.MDR-A_12, E2.MDR-A_13, E2.MDR-A_14, E2.MDR-P_01, E2.MDR-P_02, E2.MDR-P_03, E2.MDR-P_04, E2.MDR-P_05, E2.MDR-P_06, E2.MDR-P_07, E2.MDR-P_08, E2.MDR-T_01, E2.MDR-T_02, E2.MDR-T_03, E2.MDR-T_04, E2.MDR-T_05, E2.MDR-T_06, E2.MDR-T_07, E2.MDR-T_08, E2.MDR-T_09, E2.MDR-T_10, E2.MDR-T_11, E2.MDR-T_12, E2.MDR-T_13, E2.MDR-T_14, E2.MDR-T_15, E2.MDR-T_16, E2.MDR-T_17, E2.MDR-T_18, E2.MDR-T_19, E3-1_01, E3-1_02, E3-1_03, E3-1_04, E3-1_05, E3-1_06, E3-1_07, E3-1_08, E3-1_09, E3-1_10, E3-1_11, E3-1_12, E3-2_01, E3-2_02, E3-2_03, E3-3_01, E3-3_02, E3-3_03, E3-3_04, E3-3_05, E3-3_06, E3-3_07, E3-3_08, E3-3_09, E3-3_10, E3-4_01, E3-4_02, E3-4_03, E3-4_04, E3-4_05, E3-4_06, E3-4_07, E3-4_08, E3-4_09, E3-4_10, E3-4_11, E3-4_12, E3-5_01, E3-5_02, E3-5_03, E3-5_04, E3-5_05, E3-5_06, E3.IRO-1_01, E3.IRO-1_02, E3.MDR-A_01, E3.MDR-A_02, E3.MDR-A_03, E3.MDR-A_04, E3.MDR-A_05, E3.MDR-A_06, E3.MDR-A_07, E3.MDR-A_08, E3.MDR-A_09, E3.MDR-A_10, E3.MDR-A_11, E3.MDR-A_12, E3.MDR-A_13, E3.MDR-A_14, E3.MDR-P_01, E3.MDR-P_02, E3.MDR-P_03, E3.MDR-P_04, E3.MDR-P_05, E3.MDR-P_06, E3.MDR-P_07, E3.MDR-P_08, E3.MDR-T_01, E3.MDR-T_02, E3.MDR-T_03, E3.MDR-T_04, E3.MDR-T_05, E3.MDR-T_06, E3.MDR-T_07, E3.MDR-T_08, E3.MDR-T_09, E3.MDR-T_10, E3.MDR-T_11, E3.MDR-T_12, E3.MDR-T_13, E3.MDR-T_14, E3.MDR-T_15, E3.MDR-T_16, E3.MDR-T_17, E3.MDR-T_18, E3.MDR-T_19, E4-1_01, E4-1_02, E4-1_03, E4-1_04, E4-1_05, E4-1_06, E4-1_07, E4-1_08, E4-1_09, E4-1_10, E4-1_11, E4-1_12, E4-1_13, E4-1_14, E4-1_15, E4-1_16, E4-1_17, E4-1_18, E4-2_01, E4-2_02, E4-2_03, E4-2_04, E4-2_05, E4-2_06, E4-2_07, E4-2_08, E4-2_09, E4-2_10, E4-2_11, E4-2_12, E4-2_13, E4-2_14, E4-2_15, E4-2_16, E4-2_17, E4-2_18, E4-2_19, E4-2_20, E4-3_01, E4-3_02, E4-3_03, E4-3_04, E4-3_05, E4-3_06, E4-3_07, E4-3_08, E4-3_09, E4-3_10, E4-3_11, E4-3_12, E4-3_13, E4-3_14, E4-3_15, E4-3_16, E4-4_01, E4-4_02, E4-4_03, E4-4_04, E4-4_05, E4-4_06, E4-4_07, E4-4_08, E4-4_09, E4-4_10, E4-5_01, E4-5_02, E4-5_03, E4-5_04, E4-5_05, E4-5_06, E4-5_07, E4-5_08, E4-5_09, E4-5_10, E4-5_11, E4-5_12, E4-5_13, E4-5_14, E4-5_15, E4-5_16, E4-5_17, E4-5_18, E4-5_19, E4-5_20, E4-5_21, E4-5_22, E4-5_23, E4-5_24, E4-5_25, E4-5_26, E4-5_27, E4-6_01, E4-6_02, E4-6_03, E4-6_04, E4-6_05, E4-6_06, E4.IRO-1_01, E4.IRO-1_02, E4.IRO-1_03, E4.IRO-1_04, E4.IRO-1_05, E4.IRO-1_06, E4.IRO-1_07, E4.IRO-1_08, E4.IRO-1_09, E4.IRO-1_10, E4.IRO-1_11, E4.IRO-1_12, E4.IRO-1_13, E4.IRO-1_14, E4.IRO-1_15, E4.IRO-1_16, E4.MDR-A_01, E4.MDR-A_02, E4.MDR-A_03, E4.MDR-A_04, E4.MDR-A_05, E4.MDR-A_06, E4.MDR-A_07, E4.MDR-A_08, E4.MDR-A_09, E4.MDR-A_10, E4.MDR-A_11, E4.MDR-A_12, E4.MDR-A_13, E4.MDR-A_14, E4.MDR-P_01, E4.MDR-P_02, E4.MDR-P_03, E4.MDR-P_04, E4.MDR-P_05, E4.MDR-P_06, E4.MDR-P_07, E4.MDR-P_08, E4.MDR-T_01, E4.MDR-T_02, E4.MDR-T_03, E4.MDR-T_04, E4.MDR-T_05, E4.MDR-T_06, E4.MDR-T_07, E4.MDR-T_08, E4.MDR-T_09, E4.MDR-T_10, E4.MDR-T_11, E4.MDR-T_12, E4.MDR-T_13, E4.MDR-T_14, E4.MDR-T_15, E4.MDR-T_16, E4.MDR-T_17, E4.MDR-T_18, E4.MDR-T_19, E4.SBM-3_01, E4.SBM-3_02, E4.SBM-3_03, E4.SBM-3_04, E4.SBM-3_05, E4.SBM-3_06, E5-1_01, E5-1_02, E5-1_03, E5-1_04, E5-2_01, E5-2_02, E5-2_03, E5-2_04, E5-2_05, E5-2_06, E5-2_07, E5-2_08, E5-2_09, E5-2_10, E5-3_01, E5-3_02, E5-3_03, E5-3_04, E5-3_05, E5-3_06, E5-3_07, E5-3_08, E5-3_09, E5-3_10, E5-3_11, E5-3_12, E5-3_13, E5-4_01, E5-4_02, E5-4_03, E5-4_04, E5-4_05, E5-4_06, E5-4_07, E5-4_08, E5-5_01, E5-5_02, E5-5_03, E5-5_04, E5-5_05, E5-5_06, E5-5_07, E5-5_08, E5-5_09, E5-5_10, E5-5_11, E5-5_12, E5-5_13, E5-5_14, E5-5_15, E5-5_16, E5-5_17, E5-5_18, E5-6_01, E5-6_02, E5-6_03, E5-6_04, E5-6_05, E5-6_06, E5.IRO-1_01, E5.IRO-1_02, E5.MDR-A_01, E5.MDR-A_02, E5.MDR-A_03, E5.MDR-A_04, E5.MDR-A_05, E5.MDR-A_06, E5.MDR-A_07, E5.MDR-A_08, E5.MDR-A_09, E5.MDR-A_10, E5.MDR-A_11, E5.MDR-A_12, E5.MDR-A_13, E5.MDR-A_14, E5.MDR-P_01, E5.MDR-P_02, E5.MDR-P_03, E5.MDR-P_04, E5.MDR-P_05, E5.MDR-P_06, E5.MDR-P_07, E5.MDR-P_08, E5.MDR-T_01, E5.MDR-T_02, E5.MDR-T_03, E5.MDR-T_04, E5.MDR-T_05, E5.MDR-T_06, E5.MDR-T_07, E5.MDR-T_08, E5.MDR-T_09, E5.MDR-T_10, E5.MDR-T_11, E5.MDR-T_12, E5.MDR-T_13, E5.MDR-T_14, E5.MDR-T_15, E5.MDR-T_16, E5.MDR-T_17, E5.MDR-T_18, E5.MDR-T_19, G1-1_05, G1-1_06, G1-1_07, G1-1_09, G1-

1_12, G1-2_01, G1-2_02, G1-2_03, G1-5_01, G1-5_02, G1-5_03, G1-5_04, G1-5_05, G1-5_06, G1-5_07, G1-5_08, G1-5_09, G1-5_10, G1-5_11, G1-5_12, G1-6_01, G1-6_02, G1-6_03, G1-6_04, G1-6_05, S2-1_01, S2-1_02, S2-1_03, S2-1_04, S2-1_05, S2-1_06, S2-1_07, S2-1_08, S2-1_09, S2-1_10, S2-1_11, S2-2_01, S2-2_02, S2-2_03, S2-2_04, S2-2_05, S2-2_06, S2-2_07, S2-2_08, S2-2_09, S2-3_01, S2-3_02, S2-3_03, S2-3_04, S2-3_05, S2-3_06, S2-3_07, S2-3_08, S2-3_09, S2-3_10, S2-3_11, S2-3_12, S2-4_01, S2-4_02, S2-4_03, S2-4_04, S2-4_05, S2-4_06, S2-4_07, S2-4_08, S2-4_09, S2-4_10, S2-4_11, S2-4_12, S2-4_13, S2-4_14, S2-4_15, S2-4_16, S2-4_17, S2-4_18, S2-5_01, S2-5_02, S2-5_03, S2-5_04, S2-5_05, S2-5_06, S2.MDR-A_01, S2.MDR-A_02, S2.MDR-A_03, S2.MDR-A_04, S2.MDR-A_05, S2.MDR-A_06, S2.MDR-A_07, S2.MDR-A_08, S2.MDR-A_09, S2.MDR-A_10, S2.MDR-A_11, S2.MDR-A_12, S2.MDR-A_13, S2.MDR-A_14, S2.MDR-P_01, S2.MDR-P_02, S2.MDR-P_03, S2.MDR-P_04, S2.MDR-P_05, S2.MDR-P_06, S2.MDR-P_07, S2.MDR-P_08, S2.MDR-T_01, S2.MDR-T_02, S2.MDR-T_03, S2.MDR-T_04, S2.MDR-T_05, S2.MDR-T_06, S2.MDR-T_07, S2.MDR-T_08, S2.MDR-T_09, S2.MDR-T_10, S2.MDR-T_11, S2.MDR-T_12, S2.MDR-T_13, S2.MDR-T_14, S2.MDR-T_15, S2.MDR-T_16, S2.MDR-T_17, S2.MDR-T_18, S2.MDR-T_19, S2.SBM-3_01, S2.SBM-3_02, S2.SBM-3_03, S2.SBM-3_04, S2.SBM-3_05, S2.SBM-3_06, S2.SBM-3_07, S2.SBM-3_08, S2.SBM-3_09, S3-1_01, S3-1_02, S3-1_03, S3-1_04, S3-1_05, S3-1_06, S3-1_07, S3-1_08, S3-1_09, S3-2_01, S3-2_02, S3-2_03, S3-2_04, S3-2_05, S3-2_06, S3-2_07, S3-2_08, S3-2_09, S3-3_01, S3-3_02, S3-3_03, S3-3_04, S3-3_05, S3-3_06, S3-3_07, S3-3_08, S3-3_09, S3-3_10, S3-3_11, S3-3_12, S3-4_01, S3-4_02, S3-4_03, S3-4_04, S3-4_05, S3-4_06, S3-4_07, S3-4_08, S3-4_09, S3-4_10, S3-4_11, S3-4_12, S3-4_13, S3-4_14, S3-4_15, S3-4_16, S3-4_17, S3-4_18, S3-4_19, S3-5_01, S3-5_02, S3-5_03, S3-5_04, S3-5_05, S3-5_06, S3.MDR-A_01, S3.MDR-A_02, S3.MDR-A_03, S3.MDR-A_04, S3.MDR-A_05, S3.MDR-A_06, S3.MDR-A_07, S3.MDR-A_08, S3.MDR-A_09, S3.MDR-A_10, S3.MDR-A_11, S3.MDR-A_12, S3.MDR-A_13, S3.MDR-A_14, S3.MDR-P_01, S3.MDR-P_02, S3.MDR-P_03, S3.MDR-P_04, S3.MDR-P_05, S3.MDR-P_06, S3.MDR-P_07, S3.MDR-P_08, S3.MDR-T_01, S3.MDR-T_02, S3.MDR-T_03, S3.MDR-T_04, S3.MDR-T_05, S3.MDR-T_06, S3.MDR-T_07, S3.MDR-T_08, S3.MDR-T_09, S3.MDR-T_10, S3.MDR-T_11, S3.MDR-T_12, S3.MDR-T_13, S3.MDR-T_14, S3.MDR-T_15, S3.MDR-T_16, S3.MDR-T_17, S3.MDR-T_18, S3.MDR-T_19, S3.SBM-3_01, S3.SBM-3_02, S3.SBM-3_03, S3.SBM-3_04, S3.SBM-3_05, S3.SBM-3_06, S3.SBM-3_07, S3.SBM-3_08, S4-1_01, S4-1_02, S4-1_03, S4-1_04, S4-1_05, S4-1_06, S4-1_07, S4-1_08, S4-1_09, S4-2_01, S4-2_02, S4-2_03, S4-2_04, S4-2_05, S4-2_06, S4-2_07, S4-2_08, S4-2_09, S4-3_01, S4-3_02, S4-3_03, S4-3_04, S4-3_05, S4-3_06, S4-3_07, S4-3_08, S4-3_09, S4-3_10, S4-3_11, S4-3_12, S4-3_13, S4-4_01, S4-4_02, S4-4_03, S4-4_04, S4-4_05, S4-4_06, S4-4_07, S4-4_08, S4-4_09, S4-4_10, S4-4_11, S4-4_12, S4-4_13, S4-4_14, S4-4_15, S4-4_16, S4-4_17, S4-4_18, S4-5_01, S4-5_02, S4-5_03, S4-5_04, S4-5_05, S4-5_06, S4.MDR-A_01, S4.MDR-A_02, S4.MDR-A_03, S4.MDR-A_04, S4.MDR-A_05, S4.MDR-A_06, S4.MDR-A_07, S4.MDR-A_08, S4.MDR-A_09, S4.MDR-A_10, S4.MDR-A_11, S4.MDR-A_12, S4.MDR-A_13, S4.MDR-A_14, S4.MDR-P_01, S4.MDR-P_02, S4.MDR-P_03, S4.MDR-P_04, S4.MDR-P_05, S4.MDR-P_06, S4.MDR-P_07, S4.MDR-P_08, S4.MDR-T_01, S4.MDR-T_02, S4.MDR-T_03, S4.MDR-T_04, S4.MDR-T_05, S4.MDR-T_06, S4.MDR-T_07, S4.MDR-T_08, S4.MDR-T_09, S4.MDR-T_10, S4.MDR-T_11, S4.MDR-T_12, S4.MDR-T_13, S4.MDR-T_14, S4.MDR-T_15, S4.MDR-T_16, S4.MDR-T_17, S4.MDR-T_18, S4.MDR-T_19, S4.SBM-3_01, S4.SBM-3_02, S4.SBM-3_03, S4.SBM-3_04, S4.SBM-3_05, S4.SBM-3_06, S4.SBM-3_07, S4.SBM-3_08

16.5.2. Non applicable

Identifiants des points de données	Justification
BP-2_16, BP-2_17	Infotel n'inclut pas des informations sur la durabilité dans son rapport telles des normes comme le GRI.
S1-8_07	Le groupe Infotel ne dispose pas de Comité d'Entreprise Européen (CEE).
SBM-1_09, SBM-1_10, SBM-1_11, SBM-1_12, SBM-1_13, SBM-1_15, SBM-1_16, SBM-1_17, SBM-1_18, SBM-1_19, SBM-1_20	Le Groupe Infotel n'est pas exposé à des revenus provenant des secteurs d'impact suivant : Le secteur des combustibles fossiles, qui comprend des activités telles que l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage et la distribution de charbon, de pétrole et de gaz, tel que défini par le Règlement UE 2018/1999. Cela devrait également inclure une ventilation des revenus provenant du charbon, du pétrole et du gaz. La production de produits chimiques, en particulier ceux listés sous la Division 20.2 de l'Annexe I du Règlement (CE) No 1893/2006. La production d'armes controversées, y compris les mines anti-personnels, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques. La culture et la production de tabac.

16.6. RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE INFOTEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société **Infotel**,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de **Infotel**. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la partie « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe figurant au sein du chapitre 16 du document d'enregistrement universel (ci-après le « Rapport de durabilité »).

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, **Infotel** est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité d' **Infotel** sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour « European Sustainability Reporting Standards ») du processus mis en œuvre par **Infotel** pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par **Infotel** dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de **Infotel**, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par INFOTEL en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article

8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Infotel pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par **Infotel** lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et

- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la conformité aux ESRS, du processus mis en œuvre par **Infotel**.

En effet, l'absence d'une documentation appropriée du processus mis en œuvre par **Infotel** pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité ainsi que la mise à disposition tardive de certaines informations, ne nous a pas permis d'acquérir une compréhension suffisante dudit processus.

Pour ces raisons, nous n'avons pas pu mettre en œuvre toutes les vérifications nécessaires pour fonder notre avis permettant de conclure sur la conformité aux ESRS, en particulier sur l'identification des impacts, risques et opportunités ainsi que sur l'évaluation de la matérialité d'impact et sur l'évaluation de la matérialité financière. Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons que à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous informons que nous n'avons pas d'éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière autres que ceux exprimés précédemment dans notre impossibilité d'exprimer un avis.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;

- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;

- le périmètre retenu par **Infotel** relativement à ces informations est approprié ; et

- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

En raison de l'impossibilité d'exprimer un avis de conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par **Infotel** pour déterminer les informations publiées en matière de durabilité, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la conformité des informations en matière de durabilité publiées avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Compte tenu de l'impossibilité d'émettre un avis exprimé ci-avant, nous vous informons qu'il n'y a pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par **Infotel** pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;

- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

En effet, nous n'avons pas obtenu une documentation suffisante et appropriée du processus mis en œuvre par **Infotel** pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités du groupe. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de procéder aux vérifications nécessaires pour pouvoir conclure sur le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Compte tenu de l'impossibilité d'émettre un avis exprimé ci-avant, nous vous informons qu'il n'y a pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Paris La Défense, le 24 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Isabelle Massa
Associée

Samuel Lucas
Associé

17. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

17.1. TABLEAU D'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, les détenteurs d'actions ordinaires d'**Infotel** sont les suivants :

Actionnariat	Situation au 31/12/2022			Situation au 31/12/2023			Situation au 31/12/2024		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Bernard Lafforet	1 850 635	26,86	37,57	1 850 635	26,86	37,09	1 850 635	26,69	37,06
M. Michel Koutchouk	386 800	5,61	7,85	386 800	5,61	7,75	386 800	5,58	7,75
M ^{me} Josyane Muller	68 000	0,99	1,38	54 000	0,78	1,08	-	-	-
M. Éric Fabretti	61 764	0,90	1,24	49 755	0,72	0,81	49 755	0,72	0,81
M. Stéphane Bourva	44 705	0,65	0,60	44 705	0,65	0,90	44 705	0,64	0,90
M. Frédéric Halluin	42 984	0,62	0,59	42 984	0,62	0,86	42 984	0,62	0,86
M. Jean Pierre Rivière	41 966	0,61	0,56	36 966	0,54	0,74	35 767	0,52	0,72
M. Jean François Castella	31 094	0,45	0,45	31 094	0,45	0,62	31 094	0,45	0,62
M. Christophe Cerinotti	30 690	0,45	0,38	30 690	0,45	0,62	30 690	0,44	0,62
M. Stéphane Sawrei	23 971	0,35	0,32	23 971	0,35	0,48	23 971	0,35	0,48
M. Arnaud Siminski	22 573	0,33	0,34	22 573	0,33	0,45	22 573	0,33	0,45
Total dirigeants	2 605 182	37,81	51,28	2 574 173	37,36	51,40	2 518 974	36,32	50,26
Autodétention	0	0	0	0	0	0	7 098	0,10	0
Contrat de liquidité	3 430	0,05	0	2 462	0,04	0	2 419	0,04	0
Public	4 281 946	62,14	48,72	4 313 923	62,61	48,60	4 413 198	63,64	49,74
Total	6 890 558	100	100	6 890 558	100	100	6 934 791	100	100

Les principaux actionnaires de l'émetteur, ainsi que tous ses actionnaires dont les actions sont inscrites nominativement depuis au moins deux ans, disposent de droits de vote double en application des dispositions statutaires.

À la connaissance de la Société, l'émetteur n'est pas détenu ou contrôlé à plus de 50 % par une personne physique ou morale, et ce sur la base de la prise en compte de la totalité des actions et des droits de vote composant le capital de la Société dont 63,64 % des actions et 49,74 % des droits de vote sont détenus par le public.

Toutefois, il peut être considéré que Monsieur Bernard Lafforet exerce un contrôle de fait de la Société au regard du pourcentage des droits de vote qu'il détient, comparé au nombre de droits effectivement exercés en assemblée. À cet égard, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

La nature des actionnaires de référence d'**Infotel** depuis l'introduction en Bourse en janvier 1999 témoigne d'une grande stabilité.

Les dirigeants et managers, fortement impliqués dans la dynamique d'expansion du Groupe, sont majoritaires. Ils détiennent au 31 décembre 2024, 36,32 % du capital et 50,26 % des droits de vote.

Au 6 janvier 2025, l'actionnariat salarié détenait 89 476 actions soit 1,29 % du capital social, au travers d'un plan d'épargne entreprise. Représentant moins de 3 % du capital social, cette participation n'est pas significative.

Au 31 décembre 2024 aucune action acquise dans le cadre de l'article L. 22-10-59 alinéa 2 du Code de commerce n'est détenue nominativement par les salariés.

La société **Infotel** a procédé le 6 janvier 2025 à une étude TPI (titre au porteur identifiable) lui permettant de connaître le nombre d'actionnaires. 4 330 lignes ont été identifiées (-1 % par rapport à 2024), 3 762 détenteurs finaux ont été identifiés (-1 % par rapport à 2024), soit 3 806 652 titres au porteur identifiés (99,7 % des titres au porteur recensés) et 3 819 185 titres au porteur recensés au global par Euroclear.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué de façon significative au cours des trois derniers exercices. Les dirigeants détenant toujours la majorité des droits de vote.

Infotel confirme son éligibilité au PEA PME-ETI conformément au Décret n° 2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et au Décret n°2016-1664 du 5 décembre 2016 portant application de l'article 27 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finance rectificative pour 2015. En conséquence, les actions **Infotel** peuvent toujours être pleinement intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Le 7 décembre 2015, **Infotel** a annoncé que ses actions seront éligibles au Service de Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris à partir du 29 décembre 2016, sur le segment « Long-seulement ».

Le 29 janvier 2016, le titre **Infotel** a été transféré du compartiment C vers le compartiment B d'Euronext Paris. Le compartiment B comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Le 15 juin 2023, **Infotel** a intégré l'indice Euronext Tech Leaders regroupant les entreprises Tech de premier plan et à forte croissance en Europe.

18. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Ces opérations sont décrites au paragraphe 6.2.13 « Autres informations sur les filiales » en page 48.

Le « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » repris dans le paragraphe 19.4.3 en page 267 ne fait mention d'aucune convention réglementée.

Il n'existe aucune opération avec des parties liées.

19. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR...

19.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières clefs présentées ont été vérifiées et doivent être lues au regard des commentaires des dirigeants sur les résultats et la situation financière de la Société, des comptes consolidés et de leurs notes annexes ainsi que des autres informations de nature financière apparaissant dans le présent document d'enregistrement universel.

Les informations relatives aux exercices précédents sont disponibles dans les documents de référence des années antérieures, et consultables sur notre site : www.infotel.com, à la rubrique :

Investisseurs > Documents de référence.

Les informations financières sont établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n° 1606/2002.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurent aux pages 119 à 146 et 160 à 163 du document de référence de l'exercice 2023, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2024 sous le numéro D.24-0335 ; les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurent aux pages 147 à 159 et 164 à 167 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 55 et 56, les investissements en page 34 et 35 et les opérations avec les parties liées en page 114 de ce document ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurent aux pages 113 à 139 et 153 à 156 du document de référence de l'exercice 2022, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2023 sous le numéro D.23-0387 ; les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurent aux pages 140 à 152 et 157 à 160 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 53 et 54, les investissements en page 32 et 33 et les opérations avec les parties liées en page 111 de ce document ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurent aux pages 109 à 135 et 149 à 152 du document de référence de l'exercice 2021, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2022 sous le numéro D.22-0387 ; les comptes annuels et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurent aux pages 136 à 148 et 153 à 156 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 51 et 52, les investissements en page 31 et 32 et les opérations avec les parties liées en page 107 de ce document.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit des documents de référence cités ci-dessus.

19.2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19.2.1. Bilan consolidé

19.2.1.1. Actif

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	1	14 220	13 519
Droit d'utilisation	2	24 455	29 520
Immobilisations incorporelles	2	9 032	8 047
Immobilisations corporelles	3	3 886	5 050
Autres actifs financiers	4	16 894	16 449
Titres mis en équivalence	5	117	0
Actifs d'impôts différés	8	2 690	2 747
ACTIFS NON COURANTS		71 295	75 331
Clients	6	65 233	71 913
Autres créances	6	9 804	10 658
Actifs d'impôts exigibles	9 - 13	0	1 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	109 897	96 906
ACTIFS COURANTS		184 933	180 552
TOTAL ACTIF		256 228	255 883

19.2.1.2. Passif

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	10	2 774	2 756
Réserves liées au capital		7 592	7 590
Réserves et résultat consolidé		113 806	107 537
Actions propres		(401)	(124)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		123 771	117 759
Intérêts minoritaires		564	121
CAPITAUX PROPRES		124 335	117 880
Dettes financières	11	4 295	332
Dette locative non courante		21 183	26 681
Provisions	12	5 309	4 534
Passifs d'impôts différés	8	11	37
PASSIFS NON COURANTS		30 798	31 585
Dette locative courante		5 582	5 258
Fournisseurs	13	26 638	29 023
Autres dettes	13	68 367	72 137
Passifs d'impôts exigibles	9 - 13	507	0
PASSIFS COURANTS		101 095	106 418
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		256 228	255 883

19.2.2. Compte de résultat et état du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2.5.6	294 823	307 547
Achats consommés	14	(361)	(224)
Charges de personnel	15	(130 233)	(127 377)
Charges externes	14	(124 674)	(140 103)
Impôts et taxes		(4 770)	(4 809)
Dotations aux amortissements		(9 770)	(10 170)
Dotations aux provisions		(428)	(34)
Dotations et reprises aux provisions		52	42
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		24 638	24 874
Autres produits et charges non courants		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		24 638	24 874
Produits financiers	16	3 358	1 800
Charges financières	16	(2 340)	(1 110)
RÉSULTAT FINANCIER	16	1 018	689
Charge d'impôt sur le résultat	17	(6 803)	(7 051)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		58	0
RÉSULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		18 912	18 512
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		18 912	18 512
dont part du groupe		18 485	18 073
dont intérêts minoritaires		427	439

Résultat net par action - part du groupe	18	2,67	2,62
Résultat net dilué par action - part du groupe	18	2,65	2,61

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	18 912	18 512
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	(8)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	18 913	18 504
dont part du groupe	18 398	18 045
dont intérêts minoritaires	515	459

19.2.3. Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	18 912	18 512
Dotations nettes aux amortissements et provisions	9 931	10 486
Coûts des avantages accordés	1 924	2 620
Plus ou moins-values sur cessions	(2)	(0)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(58)	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	30 707	31 619
Coût de l'endettement financier net	(1 018)	(689)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 803	7 051
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	36 492	37 980
Impôts versés	(5 181)	(8 974)
Variation du BFR lié à l'activité	4 287	(2 858)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	35 598	26 149
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 077)	(4 393)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	0
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	(436)	(56)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Acquisition Titres	(698)	(4 129)
Incidences des variations de périmètre	0	102
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 209)	(8 475)
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)	0	0
achats et reventes d'actions propres	(309)	53
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 864)	(13 776)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(87)	(350)
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement)	1 018	689
Dette locative	0	0
Remboursement dette locative	(5 285)	(5 280)
Remboursement d'emprunt	1 052	67
Autres flux liés à des opérations de financement	(97)	(56)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(17 572)	(18 653)
Incidence des variations des cours des devises	175	81
Variation de trésorerie nette	12 991	(898)
Trésorerie à l'ouverture	96 906	97 804
Trésorerie à la clôture	109 897	96 906

19.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	2 756	7 590	(179)	103 516	113 682	2 013	115 696
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	0			0	0		0
Affectations en réserves		0		0	0		0
Opérations sur titres autodétenus			55	(2)	53		53
Dividendes				(13 776)	(13 776)	(350)	(14 126)
Résultat net de l'exercice				18 073	18 073	439	18 512
Variation actuarielle				(77)	(77)	0	(77)
Variation des écarts de conversion				49	49	20	69
Attributions des actions gratuites				2 620	2 620	0	2 620
Autres / Variations de périmètre				(2 866)	(2 866)	(2 002)	(4 867)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 756	7 590	(124)	107 537	117 759	121	117 880
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	18			(18)	0		0
Affectations en réserves		2		0	2	0	2
Opérations sur titres autodétenus			(277)	(33)	(309)	0	(309)
Dividendes				(13 864)	(13 864)	(87)	(13 951)
Résultat net de l'exercice				18 485	18 485	427	18 912
Variation actuarielle				(180)	(180)	0	(180)
Variation des écarts de conversion				93	93	88	181
Attributions des actions gratuites				1 924	1 924		1 924
Autres / Variations de périmètre				(144)	(144)	16	(128)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 774	7 592	(401)	113 806	123 771	564	124 335

19.2.5. Informations générales

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société **Infotel** exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation et Insoft Infotel Software GmbH. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, OAIO, Coach'IS, Infotel Consulting UK, Infotel IT Consulting, Infotel Canada, Groupe Adaming Maroc et sa participation Altanna exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2025 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025.

19.2.6. Principes et méthodes comptables

19.2.6.1. Base de préparation

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe **Infotel** clos le 31 décembre 2024 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2024.

19.2.6.2. Évolution du référentiel comptable en 2024

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2024

Amendement à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

En novembre 2022, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 visant à améliorer les informations à fournir sur les dettes à long terme assorties de clauses restrictives. L'IAS 1 impose à une entité de classer une dette comme courante si elle ne peut éviter de régler la dette dans les 12 mois suivant la date de clôture. Toutefois, l'entité peut être amenée à respecter des clauses restrictives au cours de cette même période, ce qui peut remettre en question le classement de la dette en tant que dette non courante. Par exemple, une dette à long terme peut devenir courante si l'entité ne respecte pas les clauses restrictives au cours de la période de 12 mois suivant la date de clôture. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 relatif à l'évaluation initiale et ultérieure du droit d'utilisation et de l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail.

Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 20 novembre 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 7 et IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans les états financiers sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité.

Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025 sont :

Amendements à l'IAS 21 - Absence d'échangeabilité

En août 2023, l'IASB a amendé l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » afin de clarifier l'approche que doivent adopter les préparateurs d'états financiers lorsqu'ils comptabilisent des transactions en monnaie étrangère, convertissent des activités à l'étranger ou présentent des états financiers dans une monnaie différente, et qu'il existe une absence d'échangeabilité à long terme entre les monnaies concernées. Cet amendement devrait avoir peu d'impact sur les comptes du Groupe.

19.2.6.3. Méthode de comptabilisation

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre hormis Infotel IT Consulting dont la date de clôture est au 31 mars et Altanna dont la date de clôture est la 31 août.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif devise contre EUR		Cours moyen 2024	Cours moyen 2023	Cours moyen 2024	Cours moyen 2023
Roupie indienne	INR	0,01123	0,011195	0,01124	0,01088
Dollar américain	USD	0,95429	0,92456	0,96256	0,90497
Livre sterling	GBP	1,19019	1,14954	1,20601	1,15062
Dollar canadien	CAD	0,67047	0,68512	0,66899	0,68297
Dirham marocain	MAD	0,09538	0,09127	0,09564	0,09140

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la

monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK est la livre sterling, celle d'Infotel IT Consulting est la roupie indienne, celle du groupe Adaming Maroc est le dirham marocain et celle d'Infotel Canada est le dollar canadien.

19.2.6.4. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM ainsi que celles relatives aux prestations au forfait et l'évaluation des frais de développement.

19.2.6.5. Méthodes d'évaluation

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le prix d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'affectation du prix d'acquisition est réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont pris en charge dans l'exercice. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte ou une prise de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part du groupe et les minoritaires.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes opérationnelles.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	4 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend principalement le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si son exercice est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période sont comptabilisées en charges dans le résultat financier.

Par ailleurs, la dette peut être rééstimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réévaluation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Dépréciations d'actifs non financiers

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de difficulté de recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor. La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, apprécierés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est obtenue par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec des prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), il propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure.
- Le Groupe a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *prorata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette estimation est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigé des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon l'avancement, car au moins une des conditions suivantes est remplie :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de l'entité, au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation de l'entité crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation ;
- la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement, et l'entité a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Ces contrats sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée ;
- le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et qui ne donne pas lieu à la date de transaction à une différence temporelle déductible et imposable de même montant ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe **Infotel** considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant a minima des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

19.2.6.6. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2024, la société Infotel SA a acquis, le 27 juin 2024, 30 % des titres de la société Altanna pour 697 832 €.
- Le mandat de Président d'Infotel Conseil de Monsieur Éric Fabretti a débuté le 1^{er} janvier 2024.
- La société Collaboractif a été absorbée par la société Coach'IS à effet au 1^{er} janvier 2024.

Contrôles fiscaux et sociaux

- Aucun contrôle n'a eu lieu en 2024.

Contexte géopolitique

La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus).

Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2024

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Le Valmy 4/16 avenue Léon Gaumont 75020 Paris	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SA	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	91,25 %	91,25 %	France
Coach'IS	26 avenue René Cassin 69009 Lyon	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Royaume-Uni
Infotel Monaco	2 rue du Rocher 98000 Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco
Infotel IT Consulting	Amarasi Towers, N°455 Block 75 Anna Sali – Teynampet Chennai-600 018	U72200TN2021 FTC142170	IG	51 %	51 %	Inde
Groupe Adaming Maroc	119 boulevard Abdelmoumen Casablanca	377173	IG	65 %	65 %	Maroc
Infotel Canada	211-7236 rue Waverly Montréal Québec H2R0C2	1178533171	IG	100 %	100 %	Canada
Altanna	76 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne	899 539 647 00060	ME	30 %	30 %	France

19.2.6.7. Notes sur l'état de la situation financière

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2024 sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2024	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'IS	431				431
ADS	461				461
Groupe Adaming Maroc	642				642
Altanna	0		630		630
Infotel IT Consulting	1 083				1 083
Total	13 590		630		14 220

L'écart d'acquisition d'Infotel IT Consulting prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'écart d'acquisition de Groupe Adaming Maroc prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'augmentation des écarts d'acquisition provient de l'acquisition des titres Altanna.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 10 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2024, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2022	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations					
Droits d'utilisation	49 132	(22)	103		49 213
Relations clientèle	2 986				2 986
Frais de développement	20 725		1 385		22 110
Brevets et licences	1 126			3	1 122
Logiciel Applicatif	8 962		2 324		11 286
Total	82 932	(22)	3 812	3	86 718
Amortissements					
Droits d'utilisation	19 612	(4)	5 148		24 757
Relations clientèle	2 844		71		2 915
Frais de développement	16 988		1 104		18 065
Brevets et licences	1 104		15	3	1 117
Logiciel Applicatif	4 887		1 463		6 350
Total	45 437	(4)	7 801	3	53 231
IMMOBILISATIONS NETTES	37 495	(18)	(3 989)	0	33 487

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent notamment aux projets Arcsys, HPU, Merge Backup, IDBA, DB/IQ, Deepeo et Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations					
Constructions	0				0
Autres immobilisations	17 550	18	367	21	17 915
Total	17 550	18	367	21	17 915
Amortissements					
Constructions	0				0
Autres immobilisations	12 501	8	1 541	22	14 028
Total	12 501	8	1 541	(1)	14 028
IMMOBILISATIONS NETTES	5 049	10	(1 174)	(1)	3 886

Note 4 – Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont de 16 894 k€.

Il s'agit principalement d'un placement de trésorerie de 15 000 k€ souscrit en 2022, et d'un nouveau placement de 281 k€ souscrit au cours de l'exercice par Infotel IT Consulting. Le solde correspond à des dépôts de garantie.

Note 5 – Créances clients

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	55 703	66 459
Clients douteux	11	11
Factures à établir	9 536	5 459
Dépréciations	(17)	(16)
Valeur nette	65 233	71 913

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2023	Écart actuarial	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2024
Clients	16		1			17
Provisions pour dépréciations	16		1			17

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	65 233	61 033	2 568	1 775	408	(143)
%	100 %	94 %	4 %	3 %	1 %	0 %

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2023

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2023	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	71 913	58 955	7 470	2 216	618	2 654
%	100 %	82 %	10 %	3 %	1 %	4 %

Note 6 – Autres créances

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	5 376	6 834
Créances diverses	0	0
Charges constatées d'avance	4 386	3 799
Avances et acomptes versés	42	25
Total	9 804	10 658

Note 7 – Besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	65 233	71 913	(6 680)		(6 680)
Fournisseurs	(26 638)	(29 023)	2 385		2 385
Autres Créances	9 804	10 658	(854)		(854)
Autres Dettes	(68 367)	(69 230)	863		863
Besoin en Fonds de Roulement	(19 969)	(15 682)	(4 287)	0	(4 287)

Les autres dettes de 2023, présentées ci-dessus, ne prennent pas en compte le complément de prix pour Infotel IT Consulting de 1 153 k€, 572 k€ pour Groupe Adaming Maroc et 559 k€ pour OAIO.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	56 140	50 000
Disponibilités	53 786	46 935
Trésorerie à l'actif	109 926	96 935
Découvert bancaire	(29)	(29)
Actions propres		0
Trésorerie au passif	(29)	(29)
Trésorerie nette	109 897	96 906

Note 9 – Instruments financiers actifs

En milliers d'euros	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	117	117	117			
Actifs financiers non courants	16 894	16 894			16 894	
Créances clients	65 233	65 233			65 233	
Autres créances	9 804	9 804			9 804	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	109 897	109 897	109 897			
Total des actifs	201 945	201 945	110 014		91 931	

Infotel a une option pour acquérir 21 % des titres d'Altanna pendant 3 ans. Cette option est valorisée à zéro au 31/12/2024.

En milliers d'euros	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers non courants	16 449	16 449			16 449	
Créances clients	71 913	71 913			71 913	
Autres créances	10 658	10 658			10 658	
Actifs d'impôts exigibles	1 075	1 075			1 075	
Trésorerie	96 906	96 906	96 906			
Total des actifs	197 001	197 001	96 906		100 095	

Note 10 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'**Infotel** s'élève au 31 décembre 2024 à 2 774 k€. Il est composé de 6 934 791 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	2 462	3 430
Nombre de titres achetés	43 410	26 428
Nombre de titres vendus	36 155	27 396
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	9 717	2 462

Valeur des titres (en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	124 304	179 311
Achats des titres	1 901 257	1 400 923
Cession des titres au cours de l'exercice	1 624 614	1 455 930
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	400 947	124 304

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale mixte du 22 mai 2024 a décidé le versement d'un dividende de 2,00 euro par action, payé en mai 2024. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 13 870 milliers d'euros.

Note 11 – Dettes financières

Les dettes financières de 4 295 k€ sont composées des compléments de prix pour le rachat des minoritaires des entités Infotel IT Consulting, Groupe Adaming Maroc et OAIO.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2024
Litiges	675	(5)	535	28	238	939
Départ en retraite	3 409	238		227	0	3 874
Primes d'ancienneté	450	6	40			496
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	4 534	130	575	28	269	5 309

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux et un litige avec un fournisseur.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe
- Taux d'actualisation : 3,70 % pour les engagements de retraite (3,33 % en 2023) et 3,60 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,29 % en 2023).
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans)
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de plus de 56 ans : 1 %
- Taux de charges patronales : 45 %.

La provision IDR des entités du Groupe s'établit à 3 874 k€ à la fin de l'exercice 2024.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dette locative courante	5 582	5 258
Fournisseurs	26 638	29 023
Dettes sociales et fiscales	37 603	41 223
Autres dettes	1 277	3 139
Produits constatés d'avance	29 486	27 775
Passifs d'impôts exigibles	507	
Total	101 094	106 418

Les autres dettes présentées en 2023 ci-dessus tiennent compte du complément de prix pour Infotel IT Consulting de 1 153 k€, 572 k€ pour Groupe Adaming Maroc et 559 k€ pour OAIO.

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des autres dettes correspondant au complément de prix sur les filiales où il existe des minoritaires.

Note 14 – Instruments financiers passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dette locative non courante	21 183	21 183		21 183		
Dette locative courante	5 582	5 582		5 582		
Fournisseurs	26 638	26 638		26 638		
Autres dettes	68 367	68 367		68 367		
Passifs d'impôts exigibles	507	507		507		
Total des passifs	122 277	122 277		122 277		

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dette locative non courante	26 681	26 681		26 681		
Dette locative courante	5 258	5 258		5 258		
Fournisseurs	29 023	29 023		29 023		
Autres dettes	72 137	72 137		72 137		
Passifs d'impôts exigibles	0	0		0		
Total des passifs	133 099	133 099		133 099		

Note 15 – Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2023	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2024
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	965	(32)	68	1 001
liés à la participation des salariés	953		22	975
liés aux déficits reportables	157		(31)	126
liés aux droits d'utilisation	672		(84)	588
Total	2 747	(32)	(25)	2690
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	37		(26)	11
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	37		(26)	11

19.2.6.8. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

En milliers d'euros	2024			2023		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	13 330	281 493	294 823	11 530	296 01	307 547

Les Logiciels intègrent les royalties IBM, la vente et la location de logiciels ainsi que les services associés, et la maintenance des produits.

Les Services intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

Note 17 – Charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Sous-traitance	109 833	125 991
Autres charges externes	14 841	14 112
Total	124 674	140 103

Note 18 – Charges de personnel et effectif

Les forces productives moyennes internes (incluant les stagiaires rémunérés et les contrats d'alternance) du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont de 2 106 personnes. Sur l'exercice 2023, elles étaient de 2 117. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	2024	2023
Rémunérations	92 074	89 880
Charges sociales	36 644	36 017
Actions gratuites	2 673	2 620
Participation des salariés aux résultats	3 899	3 814
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	(92)	304
Provision litige salarié	(204)	248
Frais de développement activés	(3 918)	(3 503)
Crédit d'impôt recherche sur charges de personnel non activées	(207)	(320)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(456)	(469)
Remboursements et transferts charges liés au personnel	(179)	(1 214)
Total des charges de personnel	130 233	127 377

Note 19 – Résultat financier

En milliers d'euros	2024	2023
Rémunération des comptes à terme	3 274	1 733
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3 274	1 733
Gains de change	84	66
Pertes de change	(257)	(108)
Intérêts IFRS 16	(694)	(818)
Actualisation complément de prix	(1 389)	(184)
Autres produits et charges financières	(2 256)	(1 044)
Résultat financier	1 018	689

Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

En milliers d'euros	2024	2023
Impôt à payer au titre de l'exercice	6 262	6 521
Impôt différés IS	39	(65)
CVAE	476	595
Charge d'impôts	6 777	7 051

La preuve d'impôt est la suivante :

En milliers d'euros	2024	2023
Résultat net avant MEE	18 810	18 512
Charge d'impôts	6 777	7 051
Résultat avant impôt	25 587	25 563
Taux courant d'IS applicable à la société mère	25 %	25 %
Charge d'impôt théorique	6 397	6 391
TVS et amortissements non déductibles	9	12
Différences temporelles et taux	0	0
QP frais et charges	58	34
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(31)	(240)
Résultat Monaco	(297)	(334)
Résultat Groupe Coach'IS	(7)	(33)
Résultat Infotel Corp	(146)	(19)
Résultat Infotel UK Consulting Ltd	1	(9)
Résultat Insoft Infotel Software	74	73
Résultat Infotel Canada	1	(20)
Résultat Groupe Adaming Maroc	(51)	(56)
Résultat Infotel India	(1)	26
Attributions actions gratuites	668	655
CSB	189	173
CVAE nette d'IS	357	446
Plus-value AP et IBC	(8)	0
Autres	(429)	(47)
Charge d'impôt comptabilisée	6 803	7 051

Note 21 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 91,25 % par le Groupe, par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %, la filiale Infotel IT Consulting à 51 % et Groupe Adaming Maroc détenue à 65 %.

Note 22 – Résultat par action

	2024	2023
Résultat net part du groupe	18 485	18 073
Nombre d'actions composant le capital social	6 934 791	6 890 558
Dont actions propres détenues	9 717	2 462
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 925 074	6 888 096
Résultat par action	2,67	2,62
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation	0	0
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	50 565	44 233
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	50 565	44 233
Résultat dilué par action	2,65	2,61

19.2.6.9. Information sectorielle

L'activité du groupe **Infotel** se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du chiffre d'affaires par secteur

En milliers d'euros	2024			2023		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	13 330	281 493	294 823	11 530	296 017	307 547

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du Groupe est principalement une offre globale et transversale.

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	2024	%	2022	%
France	266 776	90,5 %	277 788	90,3 %
Europe	21 537	7,3 %	24 048	7,8 %
États-Unis	6 510	2,2 %	5 711	1,9 %
Total	294 823	100 %	307 547	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Deux clients représentent chacun plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2024	% CA 2024	2023	% CA 2023
Client N° 1	43 483	15,4 %	51 829	16,9 %
Client N° 2	32 162	11,4 %	30 069	9,8 %
Client N° 3	27 477	9,8 %	26 579	8,6 %
Client N° 4	24 612	8,7 %	25 404	8,3 %
Client N° 5	22 373	8,0 %	22 174	7,2 %
Client N° 6	16 423	5,8 %	18 606	6,1 %
Client N° 7	15 184	5,4 %	16 486	5,4 %
Client N° 8	7 962	2,8 %	7 805	2,5 %
Client N° 9	7 141	2,5 %	6 113	2,0 %
Client N° 10	5 774	2,1 %	4 718	1,5 %

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	19 191	52 103	20 398	54 933
Actifs courants	20 881	164 053	15 172	165 380
Total	40 072	216 156	35 570	220 313

19.2.6.10. Informations complémentaires

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « Note 5 – Créances clients » en page 235.

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 3 121 k\$ ou 2 979 k€ (973 k\$ ou 881 k€ au 31 décembre 2023). Elle est composée de l'actif net de la filiale américaine, des royalties IBM du 4T24 et de la trésorerie en \$ détenue par Infotel Conseil.
- Pour la livre sterling, à 2 895 k£ ou 3 492 k€ (2 383 k£ ou 2 742 k€ au 31 décembre 2023). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.
- Pour la roupie indienne, à 32 590 kINR ou 366 k€, (13 979 kINR ou 152 k€ au 31 décembre 2023), uniquement composée de l'actif net de la filiale indienne.
- Pour la filiale marocaine, à 9 603 kMAD ou 918 k€ (4 545 kMAD ou 415 k€ au 31 décembre 2023) uniquement composée de l'actif net de la filiale.
- Pour la filiale canadienne, à 159 kCAD ou 106 k€ (117 kCAD ou 80 k€ au 31 décembre 2023) uniquement composée de l'actif net de la filiale.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, **Infotel** détenait, au 31 décembre 2024, 9 817 de ses propres actions, pour un montant total de 10 400 947 €, soit un prix moyen d'achat de 41,26 €.

Engagements hors bilan

Infotel a une garantie d'exécution de 5 k€ au CIC.

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Forvis Mazars SA		Constantin Associés		Audit Consultants Associés		Constantin Associés	
	2024		2024		2023		2023	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	85	47	85	52	59	44	70	41
- Filiales intégrées globalement	74	41	56	34	75	56	54	32
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	159	88	141	86	134	100	124	73
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.	22	12	22	14			16	9
- ESEF							25	15
- Travaux non récurrents							6	3
<i>Sous total</i>	22	12	22	14			47	27
TOTAL	181	100	163	100	134	100	171	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société **Infotel** et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2025, 50 565 actions gratuites.

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe **Infotel** s'élève pour l'exercice 2024 à 656 k€.

Le Groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.

19.3. ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

19.3.1. Bilan Actif

Montants en €	Brut	Amortissements dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	29 876 647	24 547 730	5 328 917	5 280 987
Concessions, brevets et droits assimilés	635 369	631 130	4 239	17 559
Fonds commercial	285 978		285 978	
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 219 587	1 943 816	1 275 771	1 517 790
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	14 982 726		14 982 726	14 103 795
Autres immobilisations financières	491 081		491 081	461 006
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	49 491 388	27 122 676	22 368 712	21 667 114
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
2 086			2 086	1 386
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 924 470		1 924 470	3 104 677
Fournisseurs débiteurs	0		0	0
État, Impôts sur les bénéfices	0		0	1 054 138
État, Taxes sur le chiffre d'affaires	975 127		975 127	969 083
Autres créances	1 306 509		1 306 509	1 521
Divers				
Valeurs mobilières de placement	400 947		395 171	124 304
Disponibilités	12 657 654		12 657 654	9 005 400
Charges constatées d'avance	744 111		744 111	767 566
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 010 904	5 776	18 005 128	15 028 074
Écarts de conversion - Actif				1 472
COMPTE DE RÉGULARISATION				1 472
TOTAL ACTIF	67 502 293	27 128 452	40 373 840	36 696 660

19.3.2. Bilan Passif

Montants en €	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 773 916	2 756 223
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 410 179	7 410 179
Réserve légale	277 392	275 622
Autres réserves	344 899	362 592
Report à nouveau	7 307 018	6 349 686
Résultat de l'exercice	14 451 533	14 823 004
TOTAL CAPITAUX PROPRES	32 564 937	31 977 306
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour pertes de changes	0	1 472
Provision pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	1 472
<i>Découverts et concours bancaires</i>	2 451	2 380
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 451	2 380
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 461 582	2 852 704
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 254 433	1 557 864
<i>Personnel</i>	6 000	12 000
<i>Organismes sociaux</i>	44 248	52 302
<i>État, Impôts sur les bénéfices</i>	500 853	0
<i>État, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	83 713	66 555
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	17 103	23 536
Dettes fiscales et sociales	651 917	154 393
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	24 768	22 904
Produits constatés d'avance	321 627	108 121
TOTAL DETTES	7 716 777	4 698 366
Écarts de conversion - Passif	92 126	19 516
TOTAL PASSIF	40 373 840	36 696 660

19.3.3. Compte de résultat

	Montants en €	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)		11 517 740	10 688 598
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net		11 517 740	10 688 598
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 601 880	1 645 553
Autres produits			3
	Total des produits d'exploitation (I)	13 119 620	12 334 154
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		9 566 036	8 126 107
Impôts, taxes et versements assimilés		193 710	193 608
Salaires et traitements		655 854	847 854
Charges sociales		254 290	324 607
Dotations d'exploitation :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		1 835 594	1 880 201
- Sur immobilisations : dotations aux provisions			
- Sur actif circulant : dotations aux provisions			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges		7 516	15 096
	Total des charges d'exploitation (II)	12 512 999	11 387 473
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		606 620	946 681
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participations		13 412 503	13 650 004
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		194 467	147 722
Reprises sur provisions et transfert de charges		1 472	9 007
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		17 266	31 905
	Total des produits financiers (V)	13 625 708	13 838 638
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		5 776	1 472
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		49 781	33 579
	Total des charges financières (VI)	55 557	35 051
RÉSULTAT FINANCIER (V - IV)		13 570 150	13 803 587
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		14 176 771	14 750 268

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 575	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	6 575	0
Charges exceptionnelles		
Amendes		
Sur opérations de gestion	35	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	35	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	6 540	0
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(268 222)	(72 736)
Total des produits (I+III+V+VII)	26 751 903	26 172 792
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 300 370	11 349 788
BÉNÉFICE OU PERTE	14 451 5336	14 823 004

19.3.4. Annexe aux comptes annuels

1. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Ils ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 mars 2025 par le Conseil d'administration.

L'exercice couvre l'année civile 2024. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

En dehors de la rémunération et des dividendes, il n'existe aucune autre relation avec les dirigeants. Les informations avec les entreprises liées sont précisées au niveau de chacune des notes de l'annexe.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Fonds de commerce

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Frais de développement

En application du règlement ANC n°2014-03, **Infotel** inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 212-3 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement de 1 à 3 ans si leur durée d'utilisation est supérieure à un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

• Agencements liés aux constructions	10 ans
• Agencements et installations générales	4 à 10 ans
• Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Matériel de transport	5 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) **Infotel** n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Au 31 décembre 2024, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Actions propres

Les actions propres acquises par la société sont comptabilisées en valeur mobilière. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA est constitué au 31 décembre 2024 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, les engagements de retraite et autres avantages au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, aucune provision n'a été constituée.

Entreprises liées

Selon le PCG 833-16, L'entité fournit une liste des transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché. Cette liste comprend les informations suivantes : la désignation de la partie liée, la nature de la relation avec la partie liée, le montant des transactions réalisées avec la partie liée et toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société. Les informations sur les différentes transactions peuvent être agrégées en fonction de leur nature, sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de la société.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Vente de progiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.
- Maintenance de progiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

- Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres, correction faite des annulations de royalties sur ventes d'un trimestre à l'autre.

Le groupe **Infotel** ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2. Faits caractéristiques

Contexte géopolitique

- La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus). Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

Opérations juridiques

- Au cours de l'année 2024, la société Infotel SA a acquis 30 % des titres de la société Altanna pour 697 832 €.
- Le mandat de Président d'Infotel Conseil de Monsieur Éric Fabretti a débuté le 1^{er} janvier 2024.

3. Notes annexes sur les comptes

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital	2 756 223	17 693		2 773 916
Primes d'émission	7 410 179			7 410 179
Réserve légale	275 622	1 769		277 392
Autres réserves	362 592		17 693	344 899
Report à nouveau	6 349 686	7 307 018	6 349 686	7 307 018
Résultat de l'exercice précédent	0			0
Résultat de l'exercice	14 823 004	14 643 006	14 823 004	14 451 533
TOTAL	31 977 306	21 969 486	21 190 383	32 564 937

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- Distribution d'un dividende de 2,00 € par action (pour 6 934 791 actions), soit un montant total de 13 869 582 € et 13 863 902 € après élimination des dividendes sur actions propres.

Le capital social, intégralement libéré, est composé, au 31 décembre 2024, de 6 934 791 actions de 0,40 €, dont 9 717 sont détenues par **Infotel**.

Tableau de suivi des options de souscription

Il n'existe plus de plan d'options de souscription depuis 2016.

b) Provisions pour risques

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Provision pour perte de change	1 472		1 472	0
Provision pour risques				
TOTAL	1 472		1 472	0

Une provision pour perte de change a été constatée du fait de l'augmentation du dollar avec Infotel Corp.

c) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels acquis	635 369	0	0	635 369
Fonds de commerce ADS	285 978	0	0	285 978
Frais de développement	28 282 621	1 594 026	0	29 876 647
TOTAL	29 203 968	1 594 026	0	30 797 994

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent principalement aux projets Arcsys, HPU, iDBA, Merge Backup, DB/IQ et Deepeo. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Logiciels acquis	617 810	13 320	0	631 130
Frais de développement	23 001 634	1 546 096	0	24 547 730
TOTAL	23 619 444	1 559 416	0	25 178 860

d) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Agencements				
AAI	1 482 182	1 086		1 483 268
Matériel de transport	88 812			88 812
Matériel de bureau	1 067 731	33 074		1 100 805
Mobilier	546 703			546 703
Immob. en cours				
TOTAL	3 185 428	34 160		3 219 588

Les augmentations de l'année sont liées à l'achat d'un ballon d'eau chaude et à du matériel informatique.

Les variations des amortissements sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Agencements				
AAI	514 574	144 838		659 412
Matériel de transport	37 147	17 762		54 909
Matériel de bureau	927 679	57 930		985 609
Mobilier	188 238	55 648		243 886
Immo. en cours	0			
TOTAL	1 667 638	276 178		1 943 816

e) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

En €	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Titres de participations	14 103 795	881 100	2 169	14 982 726
Dépôts de garantie	461 006	30 075	0	491 081
TOTAL	14 564 801	911 175	2 169	15 473 807

Les 881 100 € correspondent à l'acquisition de 30% d'Altanna et à l'augmentation de capital d'Infotel Corp.

f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients de 1 924 470 € correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice. Elles s'élevaient à 3 104 677 € à l'issue de l'exercice précédent.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1 359 205 €, correspondant notamment aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2024, calculées selon la méthode décrite ci-dessus. Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 427 109 € au 31 décembre 2024.

g) Autres créances

En €	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	0	1 054 138
Taxe sur la valeur ajoutée	975 127	969 083
Autres créances	1 306 509	1 521
Compte courant d'intégration fiscale	0	0
TOTAL	2 281 636	2 024 742

Le remboursement de TVA de 600 000 euros a été reçu au cours de l'année 2024.

Le compte courant d'intégration fiscale correspond à la créance d'IS d'Infotel SA sur Infotel Conseil.

h) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 744 111 € au 31 décembre 2024. Elles concernent uniquement des charges d'exploitation (loyers, assurance, entretien, ...).

i) Tableau d'échéance des créances

En €	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	491 081		491 081
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	1 924 470	1 924 470	
Autres créances	2 281 636	2 281 636	
Charges constatées d'avance	744 111	744 111	
Écart de conversion Actif	0		
TOTAL	5 441 298	4 950 217	491 081

j) Emprunts et dettes financières diverses

La société n'a eu recours à aucun emprunt.

Les dettes financières et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 4 464 033 € contre 2 855 084 € au 31 décembre 2023. Il s'agit principalement des dettes envers les sociétés liées.

k) Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 2 254 433 € au 31 décembre 2024, contre 1 557 864 € à la clôture de l'exercice précédent.

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2024 un montant de 442 850 €.

Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 1 722 702 €.

l) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

En €	2024	2023
Personnel	6 000	12 000
Organismes sociaux	44 248	52 302
IS	500 853	0
TVA	83 713	66 555
Autres impôts	17 103	23 536
TOTAL	651 917	154 393

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2024, les produits constatés d'avance pour 321 627 € correspondent à l'étalement *prorata temporis* des contrats de locations, de maintenance et des royalties versés par notre filiale Infotel Corp. Ils s'élevaient à 108 121 € à la clôture de l'exercice précédent.

n) Tableau d'échéance des dettes

En €	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières bancaires	2 451	2 451		
Emprunts et dettes financières diverses	4 461 582	4 461 582		
Dettes fournisseurs	2 254 433	2 254 433		
Dettes fiscales et sociales	651 917	651 917		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	24 768	24 768		
Produits constatés d'avance	321 627	321 627		
Écart de conversion - Passif	92 126	92 126		
TOTAL	7 808 904	7 808 904	-	-

o) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En €	2024	2023
Hors Groupe France	1 636 497	1 664 277
Hors Groupe USA	6 107 603	4 746 587
Hors Groupe Europe	324 355	442 890
Hors Groupe Export (autres)	0	0
SOUS TOTAL HORS GROUPE	8 068 455	6 853 754
Groupe France	3 311 323	3 347 386
Groupe USA	136 233	484 295
Groupe Europe	1 729	3 163
SOUS TOTAL GROUPE	3 449 285	3 834 844
TOTAL	11 517 740	10 688 598

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du groupe et la refacturation de frais ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits **Infotel** à l'étranger.

Les reprises de provisions et transferts de charges de 1 601 880 € concernent l'activation des frais de recherche et développement (contre 1 637 699 € en 2023).

p) Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 13 625 708 € contre 13 838 638 € l'exercice précédent et sont composés de dividendes reçus, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars et de plus-values sur VMP ou actions propres.

En 2024, la société a reçu 11 000 000 € de dividendes par Infotel Conseil, 912 503 € d'OAIO et 1 500 000 € par Infotel Monaco.

Les charges financières s'élèvent en 2024 à 55 557 € contre 35 051 € en 2023. Elles correspondent principalement aux moins-values sur cession d'actions propres et à la provision sur les actions propres.

q) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe hors zone euros (essentiellement Infotel Corporation) et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales **d'Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est de 6 243 836 € soit 54 % du chiffre d'affaires de la société soit 5 points de plus que l'exercice précédent.

r) Impôts sur les bénéfices

Le produit d'impôts net d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2024 à 268 222 € contre un produit net d'impôts de 72 736 € en 2023, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composé de la société Infotel Conseil. L'intégration fiscale a généré un produit d'impôt complémentaire de 16 779 € constatée dans les comptes d'Infotel SA.

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Il n'existe plus d'éléments d'accroissement ou d'allégement de la dette future d'impôt.

4. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2024 de 3 personnes, toutes mandataires sociaux.

5. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe **Infotel** s'élève pour l'exercice 2024 à 655 854 €.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2024.

6. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 191 032 €.

7. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'**Infotel**, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Infotel a une garantie d'exécution de 5 k€ au CIC.

8. Événements postérieurs à la clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2025, 50 565 actions gratuites.

9. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe **Infotel**.

En k€	Infotel Conseil	Infotel Monaco	Infotel Corp	OAIO	Insoft Infotel Software	Infotel UK	Infotel Canada	Groupe Adaming Maroc	Altanna
Capital	20 000	150	186	133	50	0,13	1	171	32
Capitaux propres (hors capital social et avant résultat)	66 094	244	(722)	2 841	1 226	2 927	57	260	163
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	91 %	100 %	51 %	100 %	65 %	30 %
Valeur brute comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698
Valeur nette comptable des titres détenus	6 269	128	181	4 814	2 000	0,07	0,692	892	698
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caution et aval donnés par la société	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires HT	273 648	7 842	1 550	9 700	990	8 504	326	4 536	2 403
Résultat	16 600	1 187	719	1 027	234	564	49	487	194
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	11 000	1 500	0	913	0	0	0	0	0

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2024 hormis la société Altanna qui clôture ses comptes au 31 août 2024. Toutes les données sont relatives à l'année 2024.

Les données relatives à Infotel Corp. ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 \$ = 0,95429 € pour le compte de résultat et 1 \$ = 0,96256 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel UK. ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 £ = 1,19019 € pour le compte de résultat et 1 £ = 1,20601 € pour les capitaux propres.

Les données relatives à Infotel Canada ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 CAD = 0,67047 € pour le compte de résultat et 1 CAD = 0,66899 € pour les capitaux propres.

Les données relatives au groupe Adaming Maroc ont été converties aux cours suivants :

- Cours moyen de 1 MAD = 0,09538 € pour le compte de résultat et 1 MAD = 0,09564 € pour les capitaux propres.

19.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

19.4.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société **Infotel**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Infotel** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courte durée, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, notamment les centres de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires au forfait.

Nous avons sélectionné un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement, pour lesquels :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous avons obtenu les éléments justificatifs de niveaux de production enregistrés dans l'application de suivi opérationnel ;
- Nous nous sommes entretenus avec certains responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité **Infotel** par l'assemblée générale du 7 décembre 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 26 mai 2010 pour le cabinet Constantin Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Constantin Associés dans la 15ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Paris La Défense, le 24 avril 2025

Constantin Associés
Paris La Défense, le 24 avril 2025

Isabelle MASSA
Associée

Cécile REMY
Associée

19.4.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société **Infotel**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Infotel** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participations

Risque identifié

Comme exposé dans la note « Titres de participation » des principes comptables de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Les titres de participation représentent l'un des postes les plus significatifs du bilan au 31 décembre 2024 et s'élèvent à 15 millions d'euros soit 37% du total bilan d'**Infotel**. La détermination de leur valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des paramètres pris en compte, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés.

Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance des modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux nets de trésorerie ;
- vérifier que les titres de participation acquis sur la période sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ;
- apprécier et examiner le caractère raisonnable des hypothèses pour ces prévisions de flux nets de trésorerie en réalisant des entretiens avec la Direction, en procédant à la comparaison des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations, et à une appréciation des hypothèses retenues dans le cadre des projections considérées dans les plans d'affaires établis par la Direction générale ;
- revoir, avec l'appui de nos spécialistes, les taux d'actualisation retenus par la société ;
- tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « Titres de participation » de la note « 1. Principes comptables » et « Immobilisations financières » de la note « 3. Notes annexes sur les comptes » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Infotel par l'Assemblée Générale du 26 mai 2010 pour Constantin Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, Constantin Associés était dans la 15ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Paris La Défense, le 24 avril 2025

Constantin Associés
Paris La Défense, le 24 avril 2025

Isabelle MASSA
Associée

Cécile REMY
Associée

19.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société **Infotel**,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Paris La Défense, le 24 avril 2025

Constantin Associés
Paris La Défense, le 24 avril 2025

Isabelle MASSA
Associée

Cécile REMY
Associée

19.5. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2023.

19.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

La Société publie des informations financières tous les trimestres. La dernière concerne les résultats de l'exercice 2024 publiés le 19 mars 2025.

19.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Depuis son introduction en Bourse, **Infotel** a toujours procédé à la distribution d'un dividende.

Ces dividendes se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2021 : dividende par action de 1,60 € ;
- 2022 : dividende par action de 2,00 € ;
- 2023 : dividende par action de 2,00 €.

Le Conseil d'administration du 19 mars 2025 a proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2025 le versement d'un dividende de 2 € par action.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article 2277 du Code civil).

19.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

19.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

20.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social est de 2 773 916,40 € divisé en 6 934 791 actions de 0,40 euros chacune.

20.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport ou d'émission	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
31 décembre 1979	Constitution	150 000 F	0	1 500	100 F	150 000 F
3 juin 1982	Incorporation de réserves	450 000 F	0	1 500	400 F	600 000 F
7 juin 1983	Incorporation de réserves	1 800 000 F	0	1 500	1 600 F	2 400 000 F
17 juin 1987	Incorporation de réserves	900 000 F	0	1 500	2 200 F	3 300 000 F
17 juin 1987	Division du nominal par 22		0	33 000	100 F	3 300 000 F
30 mai 1988	Incorporation réserves	1 200 000 F	0	45 000	100 F	4 500 000 F
31 décembre 1992	Apports en numéraire ⁽¹⁾	14 800 F	525 F	45 148	100 F	4 514 800 F
31 décembre 1995	Apports en numéraire ⁽¹⁾	33 200 F	525 F	45 480	100 F	4 548 000 F
8 juillet 1998	Incorporation de réserves	4 548 000 F	0	90 960	100 F	9 096 000 F
8 juillet 1998	Division du nominal par 10		0	909 600	10 F	9 096 000 F
21 janvier 1999	Apports en numéraire	2 550 000 F	165,99 F	1 164 600	10 F	11 646 000 F
31 mai 2001	Incorporation de réserves	3 632 550 F	0	1 164 600	13,11 F	15 278 550 F
31 décembre 2003	Apports en numéraire ⁽¹⁾	4 000 €	7,91 €	1 166 600	2 €	2 233 200 €
31 décembre 2004	Apports en numéraire ⁽¹⁾	17 000 €	7,91 €	1 175 100	2 €	2 350 200 €
31 décembre 2005	Apports en numéraire ⁽¹⁾	22 160 €	24,58 €	1 186 180	2 €	2 372 360 €
31 décembre 2006	Apports en numéraire ⁽¹⁾	7 876 €	28,46 €	1 204 140	2 €	2 408 280 €
31 décembre 2007	Apports en numéraire ⁽¹⁾	30 040 €	24,75 €	1 219 160	2 €	2 438 320 €
23 mai 2008	Incorporation de réserves ⁽²⁾	70 480 €	0	1 254 400	2 €	2 508 800 €
31 décembre 2008	Apports en numéraire ⁽¹⁾	33 760 €	28,34 €	1 271 280	2 €	2 542 560 €
12 octobre 2009	Incorporation de réserves ⁽²⁾	106 770 €	0	1 324 665	2 €	2 649 330 €
12 octobre 2009	Apports en numéraire ⁽¹⁾	252 €	28 €	1 324 791	2 €	2 649 582 €
31 décembre 2009	Apports en numéraire ⁽¹⁾	200 €	33,50 €	1 324 891	2 €	2 649 782 €
31 décembre 2010	Apports en numéraire ⁽¹⁾	9 400 €	21,94 €	1 329 591	2 €	2 659 182 €
31 décembre 2011	Apports en numéraire ⁽¹⁾	2 200 €	35,91 €	1 330 691	2 €	2 661 382 €
31 décembre 2012	Apports en numéraire ⁽¹⁾	1 400 €	37,30 €	1 331 391	2 €	2 662 782 €
21 mai 2014	Division par 5 des actions		0	6 656 955	0,4 €	2 662 782 €
23 janvier 2020	Incorporation de réserves ⁽²⁾	30 998,80 €	0	6 734 452	0,4 €	2 693 780,80 €
27 janvier 2021	Incorporation de réserves ⁽²⁾	34 729,20 €	0	6 821 275	0,4 €	2 728 510 €
21 octobre 2021	Incorporation de réserves ⁽²⁾	27 713,20 €	0	6 890 558	0,4 €	2 756 223,20 €
31 janvier 2024	Incorporation de réserves ⁽²⁾	17 693,20	0	6 934 791	0,4 €	2 773 916,40 €

⁽¹⁾ souscription de salariés bénéficiaires d'un plan d'options de souscription d'actions.

⁽²⁾ attribution définitive d'actions gratuites.

Les actions et les actifs de la Société ne font l'objet d'aucun nantissement.

20.1.2. Actions autorisées non encore émises

Au 31 décembre 2024, il n'existe aucune action dilutive non émise susceptible de représenter une dilution potentielle du capital social à cette date.

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
17 mai 2023	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 380 000 euros	17 juillet 2025	0
15 décembre 2022	Attribution d'actions gratuites à des salariés	5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	15 février 2026	0,64 %
22 mai 2024	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	22 novembre 2025	0

20.1.3. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

20.1.4. Actions autodétenues

Conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale peut autoriser la Société à acheter en Bourse ses propres actions à concurrence d'un montant maximal de 10 % des actions composant le capital social, en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action, par le biais d'un prestataire d'investissement, effectuer des opérations de croissance externe, annuler les actions acquises, les attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou les attribuer à des salariés et mandataires sociaux dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Toute autorisation de l'Assemblée générale doit fixer les conditions de l'opération, et notamment les prix maximaux d'achat et le délai dans lequel l'acquisition pourra être faite, n'excédant pas dix-huit mois.

Dans ce cadre, les assemblées générales statuant sur les comptes annuels des exercices 2001 à 2023 ont accordé de telles autorisations.

L'Assemblée générale du 22 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 120 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 17 mai 2023.

Des achats d'actions propres ont été réalisés dans le cadre du programme de rachat, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2024, la Société détenait 2 619 actions propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2024, la Société détenait 7 098 actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	36 312	44,30 €	1 608 590 €
Vente	36 155	44,93 €	1 624 614 €

Les opérations effectuées au titre du contrat de rachat conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024 sont les suivantes :

	Quantité	CMP	Montant brut
Achat	7 098	41,15 €	291 811,40€

20.1.5. Valeurs mobilières complexes

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

20.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré

Il n'existe pas de droit d'acquisition et/ou d'obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré.

20.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe

Il n'existe pas de parts de capital appartenant à un membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel.

20.1.8. Historique du capital social

Voir le tableau ci-dessus au paragraphe 20.1.1 « Évolution du capital depuis la création de la Société » en page 269.

20.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

La société a été immatriculée au R.C.S le 31 décembre 1979.

La dernière version des statuts est celle en date du 31 janvier 2025.

20.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définit l'objet de la Société comme suit :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, et dans les domaines suivants :

- tout conseil et prestations de services en informatique et télématique ;
- l'analyse, la programmation, la réalisation et la vente de logiciels ;
- l'activité de conseil, d'expertise et d'audit en ce qui concerne l'achat de matériel informatique, le développement de programmes d'application ou de systèmes et l'organisation des départements informatiques ;
- l'assistance à la réalisation de réseaux de télétransmission ;
- la formation du personnel ;
- la location, la vente de matériel électronique ou de son usage partiel ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets similaires ou connexes ».

20.2.2. Capital social et actions

Les statuts mis à jour le 31 janvier 2025 font apparaître un capital social de 2 794 142,40 euros divisé en 6 985 356 actions de 0,40 euros chacune.

Les actions sont toutes de même catégorie. Il existe des actions à droit de vote double. Ce droit est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription au nominatif depuis deux ans du même actionnaire.

Il n'existe aucune disposition statutaire ou extrastatutaire de la société ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

20.2.3. Membres des organes d'administration et de direction

Les articles 16, 18 et 21 des statuts définissent respectivement la composition du Conseil d'administration, son organisation et sa direction et la Direction générale comme suit :

Article 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - La durée des fonctions des administrateurs est de SIX années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

4 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 90 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

5 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

6 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

7 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

8 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

9 - Administrateur représentant les salariés

Sous réserve que la société ne bénéficie pas de l'exemption prévu à l'alinéa 2 du paragraphe I. de l'article L.225-27-1, I du Code de commerce, il est procédé à la désignation d'un représentant les salariés au Conseil d'administration.

Lorsque le nombre de membres du Conseil d'administration nommés par l'assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à douze, il est procédé à la désignation d'un administrateur représentant les salariés. Si le nombre de membres du Conseil d'administration est supérieur à douze, il est procédé à la désignation de deux administrateurs représentant les salariés.

L'administrateur représentant les salariés est désigné, conformément à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, par une élection auprès des salariés de la société et de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français dans les conditions fixées à l'article L. 225-28.

Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans et prend effet à la date de sa désignation. Il prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année ou cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Il est renouvelable.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège administrateur élu par les salariés, son suppléant entre en fonction instantanément. À défaut de suppléant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

En cas de non-maintien des conditions d'application prévues à l'article L.225-27-1 du Code de commerce, à la clôture d'un exercice, le mandat de l'administrateur représentant les salariés prend fin à l'issue de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes dudit exercice.

Article 18 – ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2 - Nul ne peut être nommé président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 90 ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3 - Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 - En cas d'absence ou d'empêchement du président, le Conseil d'administration désigne le Président de la réunion.

5. Le Conseil d'administration nomme un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Article 21– DIRECTION GÉNÉRALE

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable aussi longtemps que le Conseil d'administration ne décide pas de changement de la modalité de l'exercice de la direction générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 90 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur général.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur général non président peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeurs généraux délégués.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur général délégué ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général, à tout moment. La révocation des Directeurs généraux délégués peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

20.2.4. Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun

cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Sauf interdiction légale, il sera fait masse, au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leur jouissance respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Droits de vote double

Cependant il existe également des actions à droit de vote double. L'assemblée générale du 8 juillet 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Au terme de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter de l'assemblée générale du 8 juillet 1998. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété.

Le droit de vote double peut être supprimé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires, propriétaires des actions de la catégorie concernée.

Au 31 décembre 2024 le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 3 051 384.

20.2.5. Modifications des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires envisageables concerne l'acquisition de droit de vote double (cf. paragraphe 20.2.4 ci-dessus).

20.2.6. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

La convocation, la tenue et le vote en assemblées générales s'effectuent conformément à la loi. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires titulaires d'au moins une action, lesquels exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les fonctions de scrutateur sont remplies par deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix, et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

En cas d'offre au public de titres financiers, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article R 225-73 du Code de commerce est publié au Balo au moins trente jours avant la réunion de l'assemblée des actionnaires. Il est rappelé que la notion d'« appel public à l'épargne » a été remplacée par celle d'« offre au public de titres financiers » depuis l'ordonnance du 22 janvier 2009 relative à l'appel public à l'épargne et portant diverses dispositions en matière financière.

20.2.7. Changement de contrôle

Il n'existe dans les statuts aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

20.2.8. Franchissements des seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il est rappelé que le seuil de 30 % a été ajouté aux seuils légaux par la Loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 %, 95 % du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire, dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours.

20.2.9. Modifications du capital social

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles prévues par la loi en cas de modification du capital social, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution.

Il convient de respecter les conditions énoncées par la loi.

21. CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants ont été conclus dans le cadre normal des affaires (article 22 du Règlement n°809/2004).

22. DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents juridiques concernant la Société peuvent être consultés au siège social :
Le Valmy
4/16 avenue Léon Gaumont
75020 Paris

Les informations concernant la Société sont disponibles sur son site Internet à l'adresse : www.infotel.com.
On peut, en particulier, y consulter :

- le calendrier d'information financière ;
- les communiqués de presse ;
- les rapports annuels ;
- les notes d'analyse ;
- les questions des actionnaires ;
- les statuts mis à jour le 31 janvier 2025.

22.1. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

À titre indicatif, le calendrier de communication financière 2025 est le suivant :

- | | |
|---------------------------|--|
| • 29 janvier 2025 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2024 |
| • 19 mars 2025 | Résultats annuels 2024 audités |
| • 20 mars 2025 matin | Réunion d'analystes |
| • 25 avril 2025 | Publication du document d'enregistrement universel |
| • 14 mai 2025 | Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2025 |
| • 27 mai 2025 après-midi | Assemblée générale des actionnaires |
| • 30 juillet 2025 | Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2025 |
| • 24 septembre 2025 | Résultats 1 ^{er} semestre 2025 audités + rapport financier semestriel |
| • 25 septembre 2025 matin | Réunion d'analystes |
| • 29 octobre 2025 | Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2025 |
| • 28 janvier 2026 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2025 |